

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NÎMES

X^e SÉRIE
TOME XCV
Année 2022



ACADÉMIE DE NÎMES
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2023

L'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Nîmes n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.

ISSN 0755-8864

© Académie de
Nîmes – 2023

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 FÉVRIER 2022

Alain AVENTURIEUR, secrétaire perpétuel	
Accueil des participants	7
Françoise LECAILLON, préfète du Gard	
Allocution	9
Michel BELIN, président sortant	
Compte rendu des travaux académiques en 2020 et 2021	17
Bernard CAVALIER, président de l'Académie	
Réflexions autour des épidémies qui ont dévasté la planète ..	25
Daniel-Jean VALADE, membre résident	
Le musée du vieux Nîmes a 102 ans.....	39

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2022

Alain PENCHINAT, membre résident	
Petite théorie de la complexité.....	57
Nicolas CADÈNE, membre résident	
Louis-Nathaniel Rossel : un officier gardois protestant chez les Communards	73
Michel JAS, membre correspondant.	
Un Nîmois du XVII ^e siècle, François Graverol, et la recherche sur les Cathares	105
Gabriel AUDISIO, membre résident	
Vers la fin du débat ?.....	127

Mohammed el mahdi KRABCH, membre correspondant	
Penser et repenser l'Islam dans la République	141
Romain DAUDÉ, membre correspondant	
« Dieu, notre pays et roi », les druides rétablis de l'Angleterre	
Georgienne : essor et déclin d'une sociabilité (1781-2021)....	163
Michel CHRISTOL, membre non résidant	
La « naissance » de Nemausus au XVIII ^e siècle	183
Catherine MARÈS, membre résidant	
Augustin d'Hippone et de Carthage, un palimpseste de cultures ...	201
Alain GIRARD, membre non résidant	
La carte de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon	221

III – L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Composition du Bureau pour l'année 2022	245
Membres d'honneur et membres honoraires.....	246
Membres résidants	248
Membres non résidants	251
Membres correspondants	253
Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants.....	257

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 18 FÉVRIER 2022

Accueil des participants

Le secrétaire perpétuel accueille les participants et les remercie de leur présence. La séance publique se déroule sous la présidence effective de Madame Marie-Françoise Lecaillon, Préfète du Gard, en présence de :

Madame Georgina Dufoix, Ministre (H)

Madame Françoise Dumas, Députée

Monsieur Laurent Burgoa, Sénateur

Madame Marie-Françoise Haye-Guillaud, Préfète (H)

Monsieur Daniel J. Valade, représentant de Monsieur Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes

Madame Françoise Pieri-Gauthier, Procureure générale près la cour d'appel de Nîmes.

Monsieur Éric Ozanne, général commandant la 6ème Brigade légère blindée,

Monsieur Jérôme Lacour, lieutenant-colonel commandant en second le groupement de gendarmerie du Gard

Monseigneur Nicolas Brouwet, évêque de Nîmes

Madame Sylvie Franchet d'Espèrey, présidente du Conseil presbytéral de l'Eglise protestante Unie de Nîmes

Monsieur Marc Heijmans, président de l'Académie d'Arles

Monsieur Bruno Matéos, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arles

Monsieur Sydney H. Aufrère, président de l'Académie des Sciences
et Lettres de Montpellier

Monsieur Jean-Pierre Dedet, président de l'Académie des Hauts
Cantons.

ALLOCUTION

de Madame Marie-Françoise LECAILLON

Préfète du Gard

Seul le prononcé fait foi

C'est un honneur pour moi de participer, pour la première fois, à cette séance publique qui inaugure l'année académique 2022. La prise de parole du Préfet à cette occasion est une tradition qui remonte à plus de deux siècles. Je suis fière de la perpétuer en tant que présidente d'honneur de votre éminente assemblée.

Lors de la séance publique de votre noble institution en 2019, mon prédécesseur, Didier Lauga, vous avait parlé de fraternité. J'ai choisi d'aborder aujourd'hui une autre valeur fondamentale de notre devise républicaine : l'égalité. C'est une valeur qui m'est chère et sur laquelle j'ai travaillé au cours des différents postes que j'ai occupés, que ce soit l'égalité des chances, l'égalité des territoires, l'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore la lutte contre toutes formes de discrimination.

A la recherche de l'égalité

L'égalité, telle que nous la concevons dans notre société contemporaine, trouve son origine dans la Révolution française. Quand on parle d'égalité, on pense immédiatement aux inégalités. Après la prise de la Bastille du 14 juillet, c'est le ressentiment national contre

les inégalités qui se généralise. Il conduira à l'abolition, durant la nuit du 4 août 1789, par l'Assemblée constituante, du système féodal reposant sur les privilèges. Les mots d'égalité et de liberté résonnent alors en chœur : l'égalité ne saurait exister sans la liberté. Les deux valeurs apparaissent d'ailleurs côte à côte, dès l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée quelques jours plus tard, le 26 août 1789 : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ».

La liberté et l'égalité sont des valeurs étroitement imbriquées : être libre, c'est pouvoir décider et agir par soi-même. Avec une limite cependant, celle de ne pas nuire à la liberté d'autrui. C'est donc admettre que les autres jouissent d'un droit égal. L'historienne et philosophe Mona Ozouf, dans un ouvrage intitulé *Liberté, égalité, fraternité*, évoque ainsi une « *circularité entre les deux valeurs : des êtres pareillement libres sont nécessairement égaux* ». Mais jusqu'où pousser cette égalité ? Car les hommes « *ont pour l'égalité une passion ardente, insatiable, éternelle, invincible* » pour reprendre la formule de Tocqueville. Or, l'égalité regroupe derrière elle une multitude de réalités.

Lorsqu'on parle d'égalité, nous pensons spontanément à l'égalité en droit, et à l'égalité des droits. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le précise déjà : « *La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse* ». L'égalité est donc un principe qui ouvre des droits ; le droit de vote bien sûr, mais aussi les droits à l'éducation, à la santé, les droits sociaux, le droit au logement, au travail ou encore « *le droit à des moyens convenables d'existence* » pour reprendre la formule consacrée dans le préambule de la Constitution de 1946. C'est un principe qui protège les différences, en proscrivant toute discrimination d'origine, de race, de religion, de sexe ou d'orientation sexuelle. L'article premier de la Constitution de 1958 nous le rappelle : « *[la France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinctions d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

Pour illustrer mon propos, j'aimerais vous citer la loi du 1er juillet 1972 qui crée les délits de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale ; la loi 22 décembre 1972 qui proclame l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la loi du 12 juillet 1990

qui protège les personnes contre les discriminations en raison de leur handicap ; ou encore la très récente loi du 31 janvier 2022 interdisant les thérapies de conversion, qui vient marquer un tournant dans la lutte contre les discriminations au regard de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Mais l'égalité c'est aussi un devoir, celui de respecter les règles de droit qui fondent notre société ; un devoir qui incombe à chacun, quelle que soit sa situation individuelle. C'est, bien sûr, le devoir de respecter la loi et les droits des autres, mais c'est aussi le devoir de respecter la propriété, la laïcité, le devoir de faire preuve de civisme et de civilité dans les relations sociales, ou encore de participer, chacun selon ses capacités, à l'effort commun pour financer les services publics.

Principe juridique fondateur et intangible, l'égalité est consubstantielle à notre vie démocratique. Elle a vu ses contours, son contenu et sa mise en œuvre se transformer et s'enrichir, au fil des siècles. Ainsi, après la consécration des droits politiques, les premières législations sociales visent, au cours du XX^e siècle, l'égalité dans les conditions socio-économiques, avec la généralisation de la compensation des charges de famille en 1935 ou encore la mise en place, 10 ans plus tard, de la sécurité sociale dont l'objectif est de protéger, de manière égale, tous les citoyens contre les risques de l'existence, qu'il s'agisse de la maladie, de l'invalidité ou encore du chômage.

Longtemps recherchée dans la généralité de la Loi, l'égalité ne s'intéresse pas seulement à l'homme abstrait et universel. Car elle prend en compte l'homme incarné, l'individu dans sa singularité, pris dans ses déterminations physiques, sociales et économiques.

L'égalité républicaine en action

Paradoxalement, rechercher l'égalité ne signifie pas pour autant traiter de manière uniforme chaque situation. Les différences de traitement sont fondées dès lors qu'elles sont justifiées par un motif d'intérêt général, ou encore lorsqu'elles visent à corriger ou à compenser des inégalités. C'est précisément le rôle de l'État que d'imaginer et de mettre en place des dispositifs éducatifs, économiques ou sociaux pour

compenser des handicaps individuels, sociaux, ou géographiques ; pour lutter contre les inégalités et créer les fondements d'une société plus inclusive.

L'État doit garantir l'égalité républicaine dans les territoires mais aussi l'égalité des territoires. Or, pour reprendre les mots du Président de la République dans son discours devant les préfets, le 5 septembre 2017, *« cette égalité (...) elle ne peut plus être le produit d'un rêve d'unification, d'une égalité qui se construit partout et pour tout, uniquement par le droit, par une uniformisation qui viserait à appliquer partout les mêmes normes, les mêmes procédures, les mêmes services, les mêmes infrastructures. Non ! L'égalité républicaine, aujourd'hui, passe par une approche différenciée, dans les analyses et les réponses qu'il faut apporter »*. Cette égalité républicaine, les préfets en sont les garants sur le terrain, elle doit être *« conduite avec pragmatisme, au vu des contraintes locales et à la lumière des spécificités »* des territoires.

Des progrès ont été accomplis mais des inégalités perdurent dans de nombreux domaines. Des inégalités de revenu, avec 14,7 % des Français (458 000 personnes) qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ; des inégalités face à l'emploi avec un taux de chômage de 8,1 %, auquel il faut rajouter les formes d'emploi précaire et instable ; les inégalités de logement (100 000 personnes sont sans domicile fixe et 3 millions de personnes vivent dans des logements indécents) ; ou encore des inégalités dans l'accès aux soins, à la culture, à l'éducation, etc. Nous le savons bien, la liste est longue des tâches à accomplir et des combats à mener pour appliquer une valeur simple et grandiose à la fois.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Comme première préfète du Gard, ou encore première préfète de l'Allier, et plus loin encore première sous-préfète de Cambrai, je m'en tiendrai à en évoquer une seule : l'égalité entre les femmes et les hommes. Symboliquement, mais c'était le hasard, j'ai déposé ma gerbe, premier acte officiel qui marque mon entrée en fonction dans le département, le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, ce qui ancrerait aussi ma présence dans la promotion de cette valeur essentielle à notre démocratie. Je me devais donc d'aborder ce sujet devant vous.

J'ai déjà dit dans mon propos que l'égalité se construit progressivement, car la prise de conscience des inégalités est un processus, parfois long ; elle n'est pas toujours spontanée. Pour l'illustrer, permettez-moi de revenir à la Révolution française. Si l'égalité en droit est consacrée dès 1789, la moitié de la population en est pourtant exclue ; je pense évidemment aux femmes qui ne font pas partie, dans les faits, de la formule « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* ». La Révolution des frères a laissé de côté les sœurs, comme l'analyse l'historienne Lynn Hunt dans *Le Roman familial de la Révolution française*. Certaines ont lutté, pourtant, pour que les femmes obtiennent des droits civils et politiques, pour qu'elles soient reconnues égales de l'homme. Olympe de Gouge publie ainsi dès 1791, une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, dont l'article premier proclame que « *La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit* ». Pionnière du mouvement d'émancipation des femmes, elle sera guillotinée le 3 novembre 1793. L'Histoire lui donnera finalement raison. Progressivement. Alors que le Code civil de 1804 perpétue l'incapacité juridique des femmes, une loi y met fin en 1938. Le suffrage universel masculin est reconnu en 1848, mais ce n'est qu'avec l'ordonnance du 21 avril 1944 que les femmes obtiennent le droit de vote. En 1956, les femmes peuvent décider seules, sans l'accord de leur mari, d'ouvrir un compte en banque et de travailler.

Au-delà de l'égalité en droit avec les hommes, l'égalité réelle des femmes sera aussi permise par l'acquisition de nouveaux droits, qui leur sont spécifiques : le droit à la contraception, créé par la loi Neuwirth du 19 décembre 1967, ou encore le droit à l'interruption volontaire de grossesse, autorisée par la loi Simone Veil du 17 janvier 1975. Les décrets de 1989 et 1998 ouvrent finalement les métiers pénitentiaires et la fonction publique militaire aux femmes. La loi du 27 janvier 2011 instaure progressivement des quotas de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises pour parvenir à une représentation plus équilibrée. En 2012, la loi dite « Sauvadet » impose un taux minimum de personnes de chaque sexe parmi les personnes nommées pour la première fois aux emplois de l'encadrement supérieur dans la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

Madame le Préfet ou Madame la Préfète ?

En intégrant des sphères professionnelles autrefois réservées aux hommes, les femmes, dans les nouveaux postes qu'elles occupaient, se sont d'abord « *accommodées des appellations masculines, car elles avaient à cœur de marquer, dans la dénomination de leur métier, l'égalité de compétence et de mérite* », pour reprendre le constat fait par l'Académie française en 2019 au sujet de la féminisation des noms de métiers.

À mon arrivée, on m'a régulièrement demandé si on devait m'appeler Madame le Préfet ou Madame la Préfète. Il est vrai que pendant longtemps, on appelait madame la Préfète la femme du préfet, à une époque où le corps préfectoral était quasi exclusivement composé d'hommes. Ce n'est qu'en 1976 qu'une femme, Florence Hugodot, est nommée sous-préfète d'arrondissement à Ribeauvillé, dans le Haut-Rhin et, en 1981, une femme, Yvette Chassagne, Préfète de Loir-et-Cher, occupe pour la première fois la fonction de diriger une préfecture.

J'ai donc eu à cœur, très rapidement, comme dans mes postes précédents, de me faire appeler madame la Préfète, non pas pour marquer une rupture avec mes prédécesseurs masculins, mais parce que je pense que la féminisation des noms et des titres professionnels constitue un pas de plus vers l'égalité réelle. Le langage est le reflet du monde et traduit ce que nous pensons et voyons avec des mots. Cela ne pose d'ailleurs aucune difficulté de parler d'une directrice d'école, donc pourquoi devrait-on se poser la question lorsqu'il s'agit, par exemple d'une directrice départementale de la sécurité publique, d'une directrice de maison d'arrêt ou encore d'une préfète ?

Jusqu'au XVII^e siècle d'ailleurs, les noms de métiers et fonctions étaient largement utilisés au féminin : on disait une marchande, une procuratrice, une professeuse, une philosopheuse, une doctoresse, une charpentière, une autrice. Or, le langage est un signal que l'on envoie aux nouvelles générations, aux enfants lorsqu'ils apprennent à parler, et notamment aux petites filles qui découvrent ces métiers à l'école. Je souhaite leur dire que préfet, mais aussi docteur, chirurgien, auteur, procureur, ou encore sénateur sont aussi des métiers de femme. Je veux

leur dire que la porte ne leur est pas fermée, qu'aucune porte ne leur est fermée.

Je souhaite en profiter pour saluer toutes les pionnières gardoises, toutes les « premières femmes » qui, depuis des décennies, œuvrent pour montrer aux générations suivantes que les femmes ont les mêmes droits que les hommes, que les femmes peuvent occuper les mêmes fonctions que les hommes. Je pense à Jeanne André-Delcamp, première gardoise élue maire en 1945 ; à Gilberte Roca, première gardoise élue députée en 1946 ; à Suzanne Crémieux, première gardoise élue sénatrice en 1948 ; à Hélène Dorlhac de Borne, première gardoise nommée secrétaire d'État en 1974.

Je conclurai mon propos par une image, elle aussi gardoise, pour terminer sur une note optimiste en montrant les avancées qui ont été réalisées depuis plus d'un demi-siècle en la matière. Si l'on prend une photo d'une inauguration publique telle qu'elle peut se présenter aujourd'hui dans le Gard, il n'est pas exclu de voir, de manière simultanée, autour de la maire de la commune, la députée, la sénatrice, la présidente du conseil départemental, la présidente du conseil régional... et la préfète.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX ACADÉMIQUES EN 2020 ET 2021

Michel BELIN
Président sortant

L'article 37 de notre règlement intérieur dispose que « le compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année écoulée sera lu en séance publique par le président sortant ». Je me conformerai bien entendu à cette exigence. C'est un exercice qui laisse peu de place à l'improvisation encore moins à l'imagination. Il s'agit en effet de faire en quelque sorte œuvre d'historien en rappelant les faits qui ont marqué l'année précédente. Pour tout dire, il est ou peut être austère par nature, ennuyeux par l'énumération qu'il implique et ingrat en ne permettant aucun effet de style ; est-il au moins utile ? On peut s'interroger. Autant, à une certaine époque, il se justifiait pour faire connaître nos travaux à l'extérieur de nos murs, autant aujourd'hui, ayant à notre disposition la possibilité de lire sur notre site internet à peu près tout ce qui s'est passé à l'Académie, on peut s'interroger sur le bien-fondé du maintien de cette tradition. Mais ce n'est pas le lieu de remettre en cause un règlement qui date de plusieurs siècles. Et puis votre présence bienveillante en ce dimanche après-midi, Mesdames, Messieurs, témoigne, une fois de plus, du haut intérêt que vous portez à notre Académie et m'interdit de me soustraire à mes devoirs. Croyez bien que nous sommes flattés et honorés de vous voir rassemblés aujourd'hui. Nous y voyons encouragement et stimulation.

Mais je sens votre impatience d'autant qu'en 2021 nous n'avons pu tenir de séance publique. Mon exposé concernera par conséquent les années 2020 et 2021. Ce compte rendu revêt donc cette année un caractère particulier en raison de l'épidémie qui nous frappe ; c'est la troisième fois, à ma connaissance, après Christian Liger et Catherine Marès, qu'un président assume deux années consécutivement ses fonctions. Nos statuts prévoient une élection pour un an, en principe renouvelable, mais l'usage exclut le redoublement.

Je tenais à remercier particulièrement mes collègues du Bureau qui m'ont demandé d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Académie sans pour autant me soumettre à vos suffrages puisqu'il était impossible d'organiser des élections. Il n'était nullement dans mes intentions de fomenter un quelconque coup d'État, mais nous étions dans une situation inédite et il fallait bien assurer les actes courants.

Les travaux de l'Académie recouvrent trois domaines :

- Les communications qui sont l'objet essentiel de nos séances bimensuelles et le poumon de notre institution.
- Les activités des commissions, chevilles ouvrières de notre académie.
- Et enfin, les événements heureux et moins heureux qui ont ponctué le calendrier.

Je vais commencer par ces derniers ayant d'abord une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont définitivement quittés. En 2020, il s'est agi de :

. Henri de Seguins-Cohon, membre non résidant depuis le 1^{er} octobre 1993, il était membre honoraire depuis 2011.

. Jean Matouk, membre membre résidant, ancien professeur des universités en sciences économiques ; esprit brillant et grand humaniste, il était par ailleurs président de l'association Charles Gide.

. Jacques Galtier, pasteur de l'Église réformée, membre honoraire, ancien président de notre compagnie en 2006.

En 2021, nous avons eu la douleur de perdre :

. Christiane Lassalle, membre honoraire qui a durablement marqué la vie de l'Académie où elle a occupé les fonctions les plus importantes : archiviste, secrétaire perpétuel et présidente ; Christiane Lassalle

éprouvait une réelle affection pour notre compagnie et mettait toute son énergie à la protéger.

. Pascal Gouget, ancien président, qui s'est également très investi, d'abord au sein de la communication des publications dont il a été le rapporteur pendant de nombreuses années et plus récemment dans la commission du patrimoine où il a été particulièrement actif au sein du groupe des cartes postales anciennes, le fonds Filleron-Lorin. Il avait renseigné près de 3000 cartes concernant les deux départements qu'il affectionnait : l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher Il avait souhaité devenir membre honoraire à l'aube de ses 90 ans.

. Bernard Fontaine, avocat renommé, est décédé le 14 avril 2021. Il avait été élu membre résidant le 14 janvier 2005 au fauteuil du bâtonnier Jean Goujon. Il s'était particulièrement investi dans le fonctionnement de l'Académie notamment lorsqu'il était son trésorier.

Fort heureusement, il a existé également des événements réjouissants ; c'est ainsi que nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir deux nouveaux membres : Michel Desplan, haut magistrat, avocat général près la Cour de cassation qui fut procureur général près la cour d'appel de Nîmes et Marc Firoud, haut fonctionnaire, administrateur civil, ancien élève de l'École nationale d'administration.

D'aucuns sans doute penseraient qu'il ne serait point utile de présenter un bilan en l'absence d'activité compte tenu de l'épidémie qui nous a privés de notre hôtel de la rue Dorée ; détrompez-vous, même si elle a été chaotique, la vie académique au cours de ces temps perturbés a bel et bien existé. Elle doit cette résistance à plusieurs facteurs, à commencer par la volonté de ses membres mais aussi grâce au concours de Monsieur le maire de Nîmes qui a mis gracieusement à notre disposition l'auditorium de Carré d'art et au proviseur du lycée Daudet, qui nous a permis d'occuper la salle Terrisse. Ces salles permettaient au plus grand nombre de venir, en respectant les distanciations et « barrières sanitaires » nécessaires. Pour confortables qu'elles soient, elles rendaient cependant les débats difficiles et pour tout dire ôtaient le caractère de convivialité qui caractérise nos rencontres de la rue Dorée.

Nous avons entendu 18 communications sur ces deux dernières années, 6 en 2020 et 12 en 2021. Je rappelle qu'en 2019, nous en avons

écouté 11, chiffre que nous retrouvons en moyenne sur les dix dernières années. Ces communications comme d'habitude ont abordé des thèmes très variés.

Dans la rubrique histoire, nous avons écouté le 10 janvier 2020, Daniel-Jean Valade qui a rappelé la naissance et la place du musée du vieux Nîmes à l'occasion de son centenaire et vous allez avoir le privilège de cette communication dans un instant. Le 7 février, Jean-François Maréchal nous a parlé de l'origine et de l'évolution du concept de germanité. Pour sa part Danielle Bertrand-Fabre a souligné combien la guerre scolaire pouvait avoir marqué la vie d'un village en évoquant la situation de Saint-Gély-du-Fesc, où blancs et rouges, catholiques et tenants de l'école républicaine, se sont opposés entre 1830 et 1960. Hervé Chillet-Pijac a abordé un sujet plus délicat en racontant la destinée d'un Kapo du camp de concentration de Dachau, Karl Kapp, jugé pour avoir assassiné deux prisonniers puis finalement acquitté.

Le 24 janvier, dans la rubrique littérature, Paule Plouvier nous a montré comment deux monuments de la littérature, Georges Bernanos et André Malraux, que tout opposait sur le plan idéologique, se sont retrouvés pour condamner les agissements de l'armée franquiste.

Les sciences n'ont pas été omises avec la communication de Jean-Michel Faidit portant sur le cosmographe d'Ouvière, cet ingénieur nîmois peu connu qui a mis au point un instrument de vulgarisation destiné à la connaissance de l'espace diffusé dans plusieurs villes au XIX^e siècle et qui a été mis en place en 1863 sur l'esplanade de Nîmes avant d'intégrer le planétarium du Mont-Duplan.

Les académiciens se plaisent à évoquer la mémoire de personnages locaux qui ont connu une destinée particulière ; on pourrait intituler cette rubrique « biographie » rubrique qui a été particulièrement nourrie ces deux dernières années. Le 28 février, Frédéric Abauzit a intitulé sa communication « Les pérégrinations scolaires d'un jeune protestant uzétien à la veille de la Révolution ». Il s'agissait de Louis Siméon Abauzit, qui a laissé de nombreux manuscrits et des écrits de souvenir qui constituent une ressource remarquable pour celui qui s'intéresse à l'histoire d'Uzès. Le 02 octobre, Xavier Gutherz a évoqué la mémoire de Georges Révoil, beaucoup moins connu que son père Henri Révoil, un explorateur nîmois qui a été un des rares à s'aventurer dans la corne

de l'Afrique. Le 24 septembre, Jean-Marie Mercier s'est penché sur la famille Rabaut en traitant de la question toujours controversée de l'appartenance maçonnique supposée de Jean-Paul Rabaut et des liens entre la famille Rabaut et la franc-maçonnerie. Micheline Poujoulat, hispanisante reconnue, a étudié la correspondance entretenue par Thérèse d'Avila et sa dame et amie Doña Luisa de la Cerda. Le 5 novembre, notre consœur Michèle Pallier a retracé la destinée d'Edith de Gasparin, dernière héritière d'une famille qui a donné à la France des hommes qui ont joué un rôle politique éminent ; Edith est née à Nîmes et a connu à Paris une vie littéraire intense sans pour autant oublier ses racines. Enfin le 26 novembre, Jean-Michel Rouanet de Lavit nous a conté comment il avait découvert qu'une branche de sa famille avait émigré en terre irlandaise en la personne de Joseph Lavit, huguenot millavois.

En matière juridique, Nicolas Cadène, ancien rapporteur de l'observatoire de la laïcité a commencé l'année 2021 par une communication sur « *La laïcité : quelle définition, quels enjeux ?* ». Enfin, dans un tout autre domaine, Antoine Bruguerolle, architecte du patrimoine, nous a fait revisiter les allées Jean Jaurès en nous faisant découvrir les richesses architecturales qui bordent cette avenue magnifiquement mise en valeur par Jean-Michel Wilmotte.

L'ensemble de ces communications seront disponibles dans nos mémoires qui seront publiées prochainement. Vous pouvez constater l'existence d'un vide entre janvier et mai 2021 ; vous pourriez croire qu'entre ces deux dates l'Académie a été en sommeil, vous vous tromperiez ; grâce à notre confrère de Montpellier, Claude Balny et à notre confrère, Bernard Simon, nous avons en effet filmé certaines interventions qui peuvent se regarder sur la chaîne « You Tube, Académie de Nîmes » spécialement créée par notre secrétaire perpétuel Alain Aventurier. Je remercie celles et ceux qui ont accepté ce mode d'enregistrement et de diffusion. Elles se sont déroulées dans notre salle des séances de la rue Dorée mais, bien entendu, en l'absence de tout public et par conséquent sans être suivies de débats. Quatre communications sont concernées :

Celle de Luc Simula, « *Inégalités économiques mondiales : évolutions et enjeux au XXI^e siècle* », une communication qui a été préparée avec Jean Matouk et qui lui est dédiée. Celle de Claire

Torreilles, sur les frères Séguier et la découverte de la langue d'Oc au début du XVIII^e siècle. René Séguier a rédigé, sans l'avoir totalement achevée, la première grammaire de l'occitan ainsi qu'un dictionnaire que l'on a trouvé dans la bibliothèque de Jean-François. Celle de Francine Cabane, qui nous a fait redécouvrir le quartier de la Placette, un village dans la ville, avec un patrimoine intimiste très riche dans sa diversité et qui possède une respiration tout à fait originale, Enfin, Olivier Abel, éminent spécialiste de Paul Ricoeur, a abordé sur un plan philosophique, un sujet d'actualité très sensible intitulé « *Nos identités sont-elles racontables ?* ».

Le dernier domaine d'activités de l'Académie que je vais aborder concerne les commissions au nombre de sept. En 2021 elles ont pu se réunir dans leur ensemble : il fallait bien notamment organiser le programme pour le premier trimestre 2022. Composées de membres moins nombreux, elles ont pu pour l'essentiel se tenir à la rue Dorée.

La commission des publications a pu assurer la publication des mémoires de l'année 2019.

La commission du patrimoine a poursuivi ses travaux et pu ainsi alimenter le site internet sur lequel figure la rubrique « Une promenade dans les faubourgs de la ville de Nîmes », c'est-à-dire à l'extérieur de l'écusson. Quartier par quartier, nous sommes invités à porter notre regard sur des immeubles et des aménagements dignes d'intérêt. Une fiche est établie chaque mois et plusieurs quartiers sont d'ores et déjà répertoriés comme le quartier de la gare, l'Esplanade, le quartier des Carmes ou encore les allées Jean Jaurès. Cette commission s'est réunie à six reprises en 2020, deux fois chez une consœur, deux fois chez un confrère, une fois en salle des séances et une fois à distance en visioconférence.

La commission de l'Arc méditerranéen s'est réunie dans le dernier trimestre de 2021. Elle n'a pu que constater l'impossibilité de tenir le colloque prévu à Carthage mais a souligné la détermination de ses membres à maintenir les liens entre eux afin de continuer ce projet de rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée. Cette réunion s'est déroulée au musée des Beaux-arts dans le cadre d'une journée inter-académique organisée par notre consœur Hélène Deronne qui nous

a permis d'accueillir certains membres de l'Académie de Toulon, de Marseille, d'Arles mais aussi de Tunisie et d'Algérie et de leur faire visiter, outre notre musée de peinture, celui de la Romanité.

Ce compte rendu est loin d'être exhaustif. Il conviendrait d'y ajouter les réunions du Bureau de l'Académie qui se sont tenues à raison d'une vingtaine sur ces deux années et qui ont permis de prendre les décisions qui s'imposaient pour assurer le maintien en vie de notre institution, ainsi que l'atelier des cartes postales qui est toujours resté en éveil et qui a repris ses activités dès que cela a été possible.

Nous avons donc travaillé et gardé la tête hors de l'eau malgré les vagues de COVID « toujours recommencées » pour parodier le poète. Mais cette volonté quoi qu'il en coûte, de continuer à se voir, de rester en lien comme si la plus grande peur n'était pas de mourir mais d'être séparé et isolé, montrait à quel point les liens qui se sont progressivement tissés entre nous étaient suffisamment forts pour braver l'épidémie tout en respectant, bien entendu, les règles sanitaires qui nous étaient imposées.

Cette vieille dame qu'est l'Académie a démontré une nouvelle fois sa capacité d'adaptation et a su rester un organe majeur de la vie intellectuelle de la cité et un outil au service de la convivialité de ses membres.

RÉFLEXIONS AUTOUR DES ÉPIDÉMIES QUI ONT DÉVASTÉ LA PLANÈTE

D^r Bernard CAVALIER
Président de l'académie

« Un sage oriental demandait toujours dans ses prières, que la divinité voulût bien lui épargner de vivre une époque intéressante. Comme nous ne sommes pas sages, la divinité ne nous a pas épargnés et nous vivons une époque intéressante ». C'est par ces mots que débutait la conférence qu'Albert Camus donnait, le 14 décembre 1957, à l'université d'Uppsala à l'occasion de la remise de son prix Nobel. Nous n'avons pas dû beaucoup nous assagir depuis puisque nous aussi, nous vivons une époque intéressante.

Intéressante, elle l'est, à plus d'un titre. Cela fait maintenant plus de deux ans que nous vivons sous le joug de la pandémie du COVID-19, et aujourd'hui je voudrais essayer de tirer quelques enseignements de ce que l'histoire des épidémies et pandémies peut nous apprendre sur leur genèse, leur diffusion, mais également sur nous-mêmes, nos comportements individuels et collectifs et surtout dégager les quelques pistes de réflexions que cela m'inspire, sans avoir pour autant la prétention de posséder les clefs qui permettraient de parfaitement les comprendre, les combattre et, avant tout, les prévenir. Comme avait eu l'occasion de l'écrire notre regretté confrère, l'historien Bartolomé Bennassar, les épidémies constituent « une crise, une situation privilégiée pour l'historien. Par elle se trouve facilitée, favorisée la connaissance des sociétés, de leurs institutions, de leurs moyens de défense, de leurs

croyances et de leurs phantasmes, de leurs aptitudes à protéger les hommes, de leurs facultés de récupération ». N'étant pas moi-même historien, je citerai des anecdotes puisées dans les écrits de spécialistes ayant eux-mêmes travaillé et publié sur cette question.

Depuis la plus haute antiquité, les épidémies surviennent ici ou là, faisant leurs lots de ravages et de morts avant de disparaître parfois aussi mystérieusement qu'elles étaient arrivées aux yeux des contemporains de ces époques lointaines. La première description d'une épidémie a été faite par l'historien grec Thucydide qui conta avec précision la peste qui ravagea Athènes en 430 avant notre ère. Il s'agissait en fait plus probablement d'une rickettsiose transmise par des poux, responsable du typhus exanthématique, maladie également souvent mortelle, que d'une peste causée par le « *yersinia pestis* » tel qu'il fut découvert et décrit par Alexandre Yersin en 1894. En effet, le terme latin « *pestis* » qui a donné naissance au substantif « peste » signifie maladie contagieuse épidémique sans en préciser la nature exacte. On l'utilisait généralement pour désigner un fléau s'abattant sur une personne ou un groupe. Il fut donc longtemps utilisé pour parler d'une catastrophe sanitaire épidémique sans lien obligatoire avec la yersiniose.

Quoi qu'il en soit, cette « peste » d'Athènes survenant en pleine guerre du Péloponnèse aurait décimé entre le quart et le tiers de la population athénienne, frappant plus durement les membres des classes sociales les plus démunies, comme cela sera souvent le cas à travers l'histoire, tant pauvreté et famines ont toujours été des facteurs aggravants notables de leur létalité. Cette épidémie a contribué largement à la défaite des Athéniens qui durent, dans des conditions particulièrement difficiles, combattre des Spartiates qui étaient indemnes de la maladie.

Quelques siècles plus tard, une autre épidémie, appelée « peste antonine » du nom de la dynastie régnant sur Rome au moment où elle survint en 165/166 de notre ère, va ébranler un empire. Là encore, probablement épidémie de variole ou de fièvre hémorragique plutôt que de yersiniose, elle contribua, avec l'épidémie survenant un peu plus tard au moment du règne de l'empereur Commode, à des modifications importantes au sein de l'Empire romain. Certains les rendent responsables de l'expansion de religions nouvelles venues d'Orient, et plus particulièrement du christianisme. L'impuissance des dieux du

panthéon romain à protéger l'empire et l'angoisse majeure qui découlait des ravages faits par la maladie incita le peuple à se tourner vers d'autres dieux, les espérant sans doute plus efficaces.

Plus tard, la peste de Justinien qui débuta en 541 de notre ère va, elle, précipiter l'effondrement du monde antique. Elle fut la première épidémie à avoir été causée de façon certaine par le « *Yersinia pestis* ». Cela a pu être démontré à partir de l'étude d'ossements datant de cette époque, trouvés dans une nécropole en Bavière. Ces ossements contenaient en grande quantité le génome du bacille de la peste.

Fait nouveau, incitant à la méditation, il s'agit de la première épidémie pour laquelle il est possible de montrer que des modifications climatiques brutales ont joué un rôle majeur dans sa genèse. En effet, en 535/536, des éruptions volcaniques importantes ont été à l'origine d'un bouleversement climatique significatif. La création d'un « voile de poussière » selon l'expression d'Henri Deleersnijder, priva la terre du rayonnement solaire habituel pendant un laps de temps suffisamment long pour modifier le climat. Cultures et pâturages furent dégradés, une importante famine survint qui provoqua une migration importante de populations depuis l'Éthiopie où elles se trouvaient vers les bords de la Méditerranée. Or, en Éthiopie sévissait de façon endémique la peste. Hommes, femmes, enfants, bétail remontant vers le nord transportaient dans leurs bagages des hôtes indésirables, des rats porteurs de la redoutable bactérie. Les puces se chargèrent ensuite de faire passer la bactérie du rat à l'homme. Le monde antique vacilla par la suite et ne se remit jamais véritablement de l'hécatombe humaine qui en découlait, car pas moins de 18 épidémies se succédèrent pendant les deux siècles qui suivirent.

Ces épidémies ne furent pas les seules à avoir fait chanceler ou disparaître un empire. Quelque mille ans plus tard, un autre grand empire va sombrer et une grande civilisation va disparaître en grande partie en raison d'épidémies. Je veux parler de l'Empire aztèque. Lors de la découverte du continent américain en 1492, apportant avec eux, variole, rougeole, coqueluche et autres « gâteries », les conquistadors espagnols durent autant à l'efficacité de ces alliés de circonstances qu'à leurs qualités militaires propres la chute de Tenochtitlan, l'actuelle Mexico. Les diverses maladies qu'introduisaient avec eux ces conquérants,

inconnues jusque-là sur ce continent, décimèrent les populations autochtones, car elles ne possédaient aucun anticorps protecteur capable de les combattre. Cela, ajouté aux mauvais traitements que leur infligèrent les colonisateurs, explique que la moitié de la population amérindienne disparut dans les années qui suivirent la conquête espagnole. Juste retour des choses, s'il est possible de parler ainsi, les échanges se faisant dans les deux sens, les Espagnols auraient ramené avec eux des Amériques une maladie jusque-là inconnue en Europe, la syphilis.

Mais il est temps à présent de dire quelques mots de la façon dont les sociétés réagissent face à l'arrivée d'une épidémie. Illustrant mon propos de quelques exemples, j'ai essayé de dégager quelques constantes dans le comportement des divers groupes sociaux qui ont eu à les affronter. Que peut-on observer le plus souvent ? Dans un premier temps, la tendance générale est au déni, tant au niveau des pouvoirs publics que des populations concernées. Parfois la simple raison en est le fait que cela paraît impossible, réaction bien humaine finalement. Le comportement du groupe, simple addition de comportements individuels, rappelle alors la réaction de nombreux parents à qui le pédiatre apprend une mauvaise nouvelle concernant leur nouveau-né : la dénégation. « Non, ce n'est pas possible, pas lui, pas nous ». Deux exemples pour illustrer cela : l'un concerne un grand de ce monde et l'autre, le peuple.

– Jean Delumeau raconte dans son livre sur les grandes peurs en Occident que lors de la peste d'Amiens, en 1545, le fils de François 1^{er}, Charles II d'Orléans, séjournant dans cette ville refusa de suivre les conseils qui lui étaient donnés de loger dans un château où il n'y avait jamais eu de cas de peste. Le lieu proposé ne lui plaisant pas, il refusa de s'y installer, lui préférant une autre résidence plus conforme à son goût, mais ayant abrité des pestiférés. Il prétexta pour justifier son attitude que « jamais fils de France n'est mort de la peste ». Quelques jours plus tard, il décédait... de la peste.

– Mais cet aveuglement n'est pas l'exclusivité des grands de ce monde et des autorités. Il n'épargne pas le peuple. Ainsi, le même Jean Delumeau raconte qu'en 1832, dans les premiers jours de l'épidémie de choléra qui a frappé la France, alors que la presse commence à diffuser largement l'information, le temps étant particulièrement doux et clément, « les bals publics furent plus fréquentés que jamais ».

Plus souvent cependant, sans parler d'aveuglement, l'émergence d'une nouvelle pathologie, jusque-là peu ou mal connue, explique les difficultés qu'ont les autorités à évaluer sa réelle gravité. Lorsque la grippe asiatique sévit en France en 1957, dans un premier temps, selon le journal « Le Monde », le gouvernement de l'époque estima que cette épidémie ne justifiait pas d'inquiétude particulière. En pleine guerre froide, les journaux s'intéressaient plus aux rivalités entre Russes et Américains pour la conquête de l'espace qu'à l'épidémie dont on estime qu'elle tua environ 100 000 personnes dans une France qui comptait alors 44 millions d'habitants. Du temps a passé avant que les journaux et, avec eux, l'opinion publique, ne s'émeuvent de l'ampleur et de la gravité de l'épidémie. Le « Journal du dimanche » s'alarmait alors, estimant qu'un Français sur cinq était atteint, que les hôpitaux étaient submergés, que les médecins travaillaient jour et nuit.

Parfois cependant, ce manque de discernement a des raisons beaucoup moins excusables. C'est la cupidité qui en est l'origine. Ce fut ainsi le cas de l'épidémie de peste qui, en 1720, partie de Marseille, décima la ville et, au-delà d'elle, toute la Provence. L'armateur et le capitaine du navire le « Saint-Antoine », arrivant du levant où sévissait une épidémie de peste, réussirent à déjouer les règles de quarantaine qui avaient pourtant été promulguées. L'une des raisons en était l'imminence de la foire de Beaucaire où ils espéraient vendre la plus grande partie de leur cargaison. La suite fut dramatique, comme on le sait, puisque, selon différentes sources, presque le tiers de la population de Marseille et de la Provence en fut victime.

Plus grave encore, il est arrivé parfois que les plus hautes autorités de l'État, refusant de prendre en compte la gravité de la situation, s'abritent derrière l'avis de la faculté pour justifier leur attitude. Contraints ou soudoyés, d'éminents médecins, par leurs discours rassurants,

laissèrent des populations entières dans l'ignorance du péril à venir. Lors de la grande peste de Burgos en 1599, les conseillers scientifiques de la ville affirmèrent pendant un temps « qu'il s'agissait d'un mal commun... quelques personnes ayant eu des bubons qui guérissaient facilement ». Pourtant comme l'avait écrit Bartolomé Bennassar, qui s'était particulièrement intéressé à l'épidémie de peste qui avait ravagé l'Espagne de cette époque, « elle fut exceptionnellement grave par son extension et par sa violence ».

Mais les faits sont têtus et débordent rapidement ceux qui ont essayé un temps d'en cacher la gravité. Dès lors, on assiste à un changement radical d'ambiance. Il faut impérativement trouver la ou les causes de la catastrophe. Trop souvent, la désignation d'un ou de plusieurs coupables, prime sur la recherche de la vérité. Comme l'âne de la fable, le plus souvent de pauvres boucs émissaires sont chargés du poids d'une faute qu'ils n'ont pas commise et rendus responsables du malheur qui s'abat sur tous. Ce sont en général les minorités les plus faibles ou les plus dérangeantes qui font les frais de cette quête effrénée. Au Moyen Âge, les Juifs furent le plus souvent les coupables idéaux, désignés comme tels et donnés en pâture à la vindicte populaire. De nombreux pogroms eurent lieu un peu partout en Europe où furent massacrés nombre de ces malheureux qui subirent la double peine d'être à la fois victimes comme les autres du drame sanitaire en cours, mais également rendus responsables d'icelui et, à ce titre, sévèrement punis. À l'automne 1348, lors d'une épidémie de peste qui sévissait en Europe, à Strasbourg, alors que la ville n'avait pas encore été touchée, 1 000 à 1 800 Juifs furent accusés et assassinés.

D'autres minorités furent également mises en cause, tels les lépreux, les hérétiques, mais aussi les pauvres. L'immunologiste Norbert Gualde dans son livre, « Les Microbes ont aussi une histoire » signale que, lors d'épidémies de peste, les pauvres furent parfois accusés d'être « des semeurs de peste en déposant du pus de bubons mêlé à de la graisse animale sur les poignets des portes des demeures ». Or, nous l'avons vu, leur pauvreté les rendait déjà plus vulnérables que les autres classes sociales.

Ne croyons pas cependant que cette irrationalité dans la recherche de la cause, soit l'apanage de ces époques déjà anciennes. L'époque moderne n'est pas épargnée. Henri Deleersnijder, dans son livre « Les Grandes Épidémies dans l'Histoire », relate un événement hautement significatif à ce propos. Il s'agit de l'épidémie d'ergotisme, maladie également connue sous le nom de mal des ardents, survenue à Pont-Saint-Esprit dans le Gard au cours de l'été 1951. Cette maladie est due au parasitisme du seigle par un champignon, l'ergot de seigle, producteur d'un alcaloïde responsable, entre autres, de troubles neurologiques sévères potentiellement mortels. L'auteur explique qu'à cette occasion, alors que 300 personnes furent atteintes, dont 7 périrent, les rumeurs les plus folles circulèrent sur la cause de cette intoxication. Alors que commençait la guerre froide, en fonction sans doute des convictions de chacun, furent conjointement accusés par les uns ou les autres, Staline, la CIA, les Églises, le pape lui-même et bien d'autres encore !

Dans de telles conditions, il est peu surprenant que parfois des options thérapeutiques des plus irrationnelles, voire des plus farfelues soient proposées. Je ne peux résister au plaisir de vous en citer au moins une. S'inspirant sans doute du verset 11 du chapitre 15 de l'Évangile de Matthieu : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur, mais ce qui sort de la bouche, voilà ce qui rend l'homme impur », les édiles de la ville de Reims, lors de la peste noire qui sévit au XIV^e siècle interdirent de proférer des jurons, mesure à laquelle furent adjointes celles de l'interdiction de s'adonner au jeu et à la boisson. Même si cela prête actuellement à sourire, on peut comprendre qu'avec le niveau d'angoisse qui était le leur, leur incompréhension complète de ce qui arrivait, les hommes de ce temps, comme ceux d'aujourd'hui d'ailleurs, aient été en quête de solutions simples, si irrationnelles fussent-elles, pourvu qu'elles fassent un temps baisser le niveau de tension ambiante. Qu'un beau parleur se fasse le héraut de toutes ces fadaïses et chacun se précipitait à sa suite.

Cependant, chaque fois, si certains donnent libre champ à leurs pulsions les plus viles, d'autres restent dignes et clairvoyants, ce qui a fait dire à Jean Delumeau que les événements de cette ampleur sont à l'origine d'une « dissolution de l'homme moyen ».

Fort heureusement en effet, on observe que parallèlement à ce déferlement d'absurdités, de contre-vérités et de bassesse, des sages n'ont pas cédé à la panique ni aux appels au meurtre. Gardant leur sang-froid dans la tempête, ils ont travaillé avec une grande constance à la recherche des causes réelles du mal afin de trouver les solutions que les connaissances de leur époque les incitaient à mettre en place.

À contre-courant de tout ce qui se passait en son temps, le pape Clément VI en 1348 protégea les Juifs habitant les États pontificaux et il n'y eut pas de pogroms à déplorer dans ses États. Il avait parfaitement compris qu'ils n'étaient pas cause de l'épidémie en cours et il ne chercha pas, comme d'autres, à leur en faire porter le poids. Louange soit également rendue au médecin de Reims, Nicolas Abraham de La Framboisière, conseiller du roi de France qui, comprenant que les épidémies étaient dues à une corruption de l'air par les sols et les eaux, fut à l'origine d'une véritable politique de santé publique de lutte contre la diffusion de l'épidémie de peste qui sévit au XVII^e siècle. Il préconisa l'enfouissement des cadavres, l'abattage des animaux errants et l'interdiction du vagabondage, limitant ainsi la vitesse de propagation de la maladie. La liste serait longue de ces héros connus ou anonymes qui furent l'honneur de l'humanité de leur temps.

C'est grâce à ces hommes et à ces femmes que de grandes victoires ont été possibles. Car après un temps plus ou moins long de tergiversations diverses vient enfin celui de l'organisation rationnelle. Le plus bel exemple à évoquer en la matière concerne la variole.

Due à un orthopoxvirus, cette maladie à la fois hautement contagieuse et sévère est un exemple particulièrement intéressant à étudier en termes de lutte contre les épidémies et cela, pour différentes raisons. La variole est apparue vraisemblablement 10 000 ans avant l'ère chrétienne et toutes les sociétés y ont été un jour ou l'autre confrontées. Nous avons donc sur un temps long, un exemple particulièrement démonstratif de lutte et d'organisation contre un fléau. En outre, ce combat sera à l'origine des premiers gestes dits « invasifs » de prévention contre une maladie que l'on ne sait pas guérir, la vaccination. Nous en sommes tous peu ou prou les bénéficiaires. Maladie très contagieuse à transmission uniquement interhumaine, elle sévissait par épidémies, dont la dernière

d'une certaine ampleur eut lieu en Inde au milieu des années 70 du siècle dernier. Elle toucha alors 100 000 personnes environ et fit 20 000 morts. En France, la dernière épidémie date de 1955 à Vannes. Heureusement, après une courte phase d'attermoisement, une importante vaccination de masse effectuée dans un large périmètre autour du cas index permit de la juguler rapidement, puisque six semaines après l'hospitalisation du premier enfant varioleux, il n'y eut plus aucun nouveau cas à déplorer. La vaccination en France et dans le monde se poursuivra encore pendant de nombreuses années jusqu'à ce que l'Organisation mondiale de la santé, en 1980, déclare la maladie éradiquée de la surface de la planète. Ce n'est qu'à la suite d'une campagne de vaccination massive à l'échelon mondial, accompagnée d'une stratégie stricte de surveillance et d'endigement, qu'elle fut en mesure de faire cette déclaration. En France, la vaccination des enfants a été interrompue par madame Simone Veil, alors ministre de la Santé la même année. La prudence reste cependant de mise, car il est toujours possible qu'à partir d'accidents ou d'actes de malveillances, la maladie réapparaisse, puisque quelques souches de virus sont conservées dans différents laboratoires à travers le monde. Cela serait catastrophique, car avec le temps, l'immunité collective induite par la vaccination de masse a très vraisemblablement disparu et la maladie se diffuserait à une très grande vitesse touchant le plus probablement prioritairement les tranches les plus jeunes de la population, puisque depuis 1980 plus aucun enfant n'a été vacciné contre cette maladie. Force est cependant de constater que depuis cette date plus aucun cas n'a été à déplorer.

Comment a-t-on pu en arriver là ? La lutte contre ce fléau est très ancienne. Quels étaient les enjeux ? Maladie hautement contagieuse, puisque son taux d'attaque c'est-à-dire le nombre de malades rapporté au nombre d'habitants du lieu où elle sévissait était très élevé. Elle pouvait atteindre jusqu'à 85% de la population concernée par une épidémie. Chaque cas primitif était susceptible de contaminer quatre à dix personnes. Sa mortalité était également importante puisqu'elle emportait jusqu'à 30% des personnes atteintes. Très tôt les hommes ont essayé de s'organiser pour lutter contre elle. Les premières variolisations remonteraient au XI^e siècle en Chine. De quoi s'agissait-il ?

Rien de moins que d'inoculer volontairement la variole à un sujet sain à partir de prélèvements effectués sur un sujet faiblement malade ou ayant été variolisé. En France, les premières variolisations célèbres furent celles des membres de la famille royale en 1774. Quelques mois après le décès de Louis XV de la variole le 10 mai 1774, il fut décidé de varioliser tous les membres de la famille royale et leur entourage, à l'exception notable de la reine Marie-Antoinette qui avait déjà été variolisée en 1768 sur ordre de sa mère l'impératrice Marie-Thérèse. En effet, à cette époque, la plupart des grands de ce monde avaient été variolisés, à l'exception notable de la cour de France, rétive, et on peut cependant le comprendre, à cette pratique. En effet, James Jurin, médecin et secrétaire de la « *Royale Society* » britannique avait constaté une mortalité de 1/50 chez les sujets variolisés avec des pics de 1/10 dans certaines situations particulières.

Cependant, à la suite de la publication en 1760 par le mathématicien suisse, Daniel Bernoulli, d'un modèle mathématique visant à estimer les effets de la variolisation, les esprits évoluent progressivement et un relatif consensus s'établit en faveur de la variolisation. Il avait démontré que, malgré les risques encourus, la variolisation constituait un indéniable bénéfice en termes de santé publique. Si l'on se rappelle qu'à cette époque la maladie était quasi obligatoire à un moment ou l'autre de la vie, il avait démontré que le risque de mort par variolisation était 13 fois inférieur à celui du risque de mort par la maladie elle-même. Il avait également montré que, pour un nouveau-né, l'espérance de vie moyenne passait de 11,5 ans à 25,5 ans selon qu'il n'avait pas ou été variolisé. Cette augmentation très significative de l'espérance de vie jouait en faveur de la variolisation. Sans revenir sur les nombreuses rumeurs qui circulaient contre ce procédé, un débat important eut lieu à cette époque entre « les pro » et les « antivariolisations ». Des arguments sérieux et respectables opposant les uns aux autres furent échangés.

L'un de ces débats est particulièrement intéressant à signaler. Il opposa Diderot et d'Alembert. Le premier prenait fait et cause pour les recommandations de Bernoulli au nom de l'intérêt collectif et conseillait donc la variolisation. D'Alembert, lui, s'opposait à cette attitude. Il arguait qu'il n'était pas éthique de faire courir à une personne le risque

potentiellement mortel d'une variolisation au prétexte de lui épargner le risque très réel, mais finalement incertain de contracter la maladie. L'objectif, même louable d'endiguer les épidémies qui endeuillaient régulièrement le pays, ne constituait pas à ses yeux une raison suffisante pour justifier la variolisation de tous. On le voit, il s'agit bien là d'un cas d'école typique où peuvent diverger les objectifs du médecin en charge de santé publique qui doit conduire de la façon la plus efficace possible la lutte contre un fléau majeur et ceux du médecin de famille dont le seul souci est la défense des intérêts du patient qui lui confie sa santé.

Rapidement cependant la variolisation va devenir obsolète. Un médecin anglais, Edward Jenner, en 1796, constata que les personnes qui avaient été atteintes par le cow-pox, une maladie du pis de la vache, bénigne pour l'homme, n'étaient jamais atteintes de variole. Il décida en 1796 d'inoculer le jeune James Phipps avec une pustule de ce cow-pox ou vaccine. Ultérieurement, dans des conditions que l'éthique médicale actuelle réprouverait totalement, il contamina délibérément le jeune homme avec des pustules varioliques. Fort heureusement, son intuition étant la bonne, le jeune garçon ne contracta pas la maladie. Il était effectivement protégé. Le premier vaccin était né avec un risque de complication dérisoire, comparé à celui encouru lors de la variolisation.

En France, à partir de 1805-1806, les campagnes de vaccination, lancées par les pouvoirs publics, ont fait chuter de façon quasi vertigineuse le nombre des victimes de la variole. Cette campagne fut un succès malgré les difficultés liées aux diverses superstitions et forces d'inertie opposées à cette pratique.

J'observe cependant que, faute d'une politique concertée à l'échelon mondial, la variole va continuer à sévir régulièrement ici ou là à travers le monde pendant encore plus d'un siècle et demi, alors même que nous possédions, avec la vaccine, l'arme qui permettait son éradication. Pour réussir, il fallait que, de la façon la plus simultanée possible, la vaccination soit mondiale, ne laissant personne sur le bord de la route. Il était impératif que pays riches et pays pauvres soient parfaitement solidaires dans cette lutte. Ce fut le mérite de l'Organisation mondiale de la santé de promouvoir et organiser cette politique. Ce fut celui des responsables de chaque pays d'accepter et de suivre ces recommandations partout dans le monde, même dans les pays où plus aucun cas de variole

n'était constaté depuis plusieurs années. En effet, la maladie devenue de plus en plus rare dans les pays développés, le risque vaccinal, certes minimale – 1 cas d'encéphalite pour 300 000 vaccinations – devenait dans ce pays supérieur à celui de contracter la maladie. Les pouvoirs publics, soutenus en cela par le corps médical qui a fait le choix de se comporter en disciple de Diderot plutôt que de d'Alembert, assumèrent cette décision courageuse et c'est cela qui, *in fine*, permit l'éradication de la maladie.

Nous avons vu que les épidémies existent de temps immémoriaux, que leur diffusion est facilitée par la multiplicité des contacts interhumains, mais également par ceux établis entre la faune sauvage et l'homme. Actuellement, notre démographie est galopante, puisque, d'une population estimée à un milliard d'individus en 1800, nous sommes à présent plus de huit milliards. Ce nombre ne cesse de croître. De ce simple fait, nous avons besoin de plus en plus d'espace, réduisant comme peau de chagrin celui laissé libre à la faune et à la flore sauvages. La conjonction de ces deux phénomènes multiplie inéluctablement les contacts entre animaux sauvages, animaux domestiques et humains. La transmission de micro-organismes des uns vers les autres s'en trouve favorisée et avec eux les risques épidémiques. Il faut ajouter à cela la diminution inquiétante de la biodiversité qui, la nature ayant horreur du vide, favorise le renforcement et le développement d'espèces dont certaines, potentiellement pathogènes, voient s'ouvrir devant elles des espaces qui, jusque-là, leur étaient interdits.

Nous avons vu également que des modifications climatiques ne sont pas étrangères à la propagation de certains germes jusque-là cantonnés à des zones géographiques réduites. Sans préjuger de l'impact exact des activités humaines sur les modifications climatiques actuellement constatées, elles sont bien documentées et réelles. Inéluctablement, ce bouleversement transformera les conditions de vie de populations entières tant humaines qu'animales. Elles migreront pour chercher sous d'autres cieux les conditions nécessaires à leur propre survie. Parmi les espèces animales qui migreront, certaines pathogènes, actuellement

cantonnées à des zones géographiques réduites vont trouver de nouveaux espaces où se développer et ainsi étendre leurs effets délétères. Et que dire des risques que le dégel du permafrost nous réserve.

Nous avons vu en outre que famine et pauvreté, agissant comme de l'étope sur un feu qui couve, favorisent une diffusion quasi géométrique de pathogènes responsables de redoutables épidémies.

Nous avons vu enfin que ces épidémies peuvent faire et défaire des empires et que leur rôle a été parfois déterminant dans la disparition de civilisations florissantes. Le nier, se voiler la face, temporiser sans cesse ne peut que favoriser leur retour. Actuellement, toutes les conditions favorables à l'apparition de nouvelles épidémies sont réunies. Nul ne peut dire ce qu'elles seront ni quelles seront leur ampleur et leur gravité.

Avec l'exemple de la variole, nous l'avons vu : ce n'est que solidairement que nous pourrions combattre efficacement et ainsi espérer vaincre les épidémies. Tout cela nous le savons bien.

Si le sage oriental, cité par Albert Camus, que j'évoquais au début de mon propos revenait, constatant que, malgré ses prières, la divinité ne lui avait pas épargné de vivre une période intéressante, sans doute lui adresserait-il une autre prière. Il lui demanderait de nous faire croire à ce que nous savons. Si l'homme de foi est celui qui a la ferme assurance que certaines de ses convictions les plus indémontrables sont vérités, telle l'existence de Dieu par exemple, le fol est assurément celui qui refuse de croire à des réalités qu'il sait vraies et continue à se comporter comme si elles étaient nulles et non avenues. Il lui faudra un jour, inéluctablement, en payer le prix. Cette nécessaire prise de conscience est le prélude indispensable à toute action. La plupart des experts s'accordent pour dire qu'il est grand temps de le faire. Pour y parvenir, il importe que nous surmontions nos égoïsmes individuels, nationaux et même générationnels. Quel que soit le réel désir que nous avons de le faire, aurons-nous la volonté et le courage de nous donner tous ensemble les moyens d'y parvenir ?

Là sont bien les premières questions auxquelles il importe de répondre.

LE MUSÉE DU VIEUX NÎMES A 102 ANS

Daniel-Jean VALADE

membre résidant

Si, voici deux ans, j'évoquais lors d'une séance de notre Académie, les 100 ans du musée du Vieux Nîmes (*Fig. 1.*), le sadique Covid me conduit à traiter cette vénérable autant que futuriste structure qu'est ce haut lieu de Culture, à l'occasion de ses... 102 ans ! C'est dire que ce musée a l'avenir devant lui !

Ce hiatus entre les dates me permet d'évoquer notre relation au Temps, avec une majuscule, ainsi que Marcel Proust l'écrivit dans une conclusion si émouvante de sa « Recherche », manuscrit que je conserve toujours auprès de moi, à l'instar de ces moines qui, se croisant, ne manquaient pas de se saluer d'un « Frère, il faut mourir ». Que le Temps majuscule soit recherché, perdu ou retrouvé, le musée - le nôtre et les autres - incarnent ce sablier que fort heureusement nous rendons réversible.

A l'instant d'évoquer ce marqueur, nos pensées vont vers Madame Christiane Lassalle qui fut à la fois la cheffe d'orchestre et la soliste de tous les pupitres de cette symphonie culturelle que fut ce musée, son musée. Notre gratitude va vers elle, *in aeternam*, pour l'œuvre humaniste accomplie et les voies qu'elle a, généreusement et avec tant de compétences, ouvertes.



Fig. 1. Façade du Musée du Vieux Nîmes en 2021¹

Aux origines du Musée

Le 30 Juin 1920, à 9 heures du soir, le Conseil municipal de Nîmes, réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence du maire Josias Paut, et cela en présence de 28 membres (dont Henri Beauquier), 7 étant absents, ainsi délibère : « *Création d'un musée d'histoire locale. Demande de la commission d'archéologie.* » Le procès-verbal de la séance se poursuit ainsi : « *Le 10 avril dernier, M. le Maire a reçu la lettre suivante : Monsieur le Maire, les locaux de l'ancien évêché occupés par l'Académie de Nîmes vont être prochainement laissés vacants par suite de l'installation de cette compagnie dans son hôtel particulier de la rue Dorée. La municipalité précédente avait entretenu la commission d'archéologie de son intention de créer dans notre ville un Musée d'histoire locale. Cette commission, comme suite, me charge de vous*

1 - Toutes les illustrations de cette communication sont des photographies du musée, de l'auteur ou à sa disposition.

indiquer qu'elle serait toute disposée à se charger de l'organisation dudit musée. Il demeurerait bien entendu que tous documents et objets entrés au musée d'histoire locale seraient la propriété de la Ville. » La lettre est signée du vice-président de la commission, E. Bondurand. Le procès-verbal se poursuit ainsi : « *La commission des finances (Rapporteur : M. Horiot) propose au Conseil d'accueillir favorablement la demande de la société d'archéologie mais sous la réserve expresse que la création du musée d'histoire locale n'entraînera aucun emploi nouveau à la charge de la Ville* ». Conclusion : « *Adopté* ».

On repèrera également qu'un rapport ultérieur du 8 octobre 1924 indique : « *Le musée du Vieux-Nîmes a été, voici bientôt quatre ans, créé. Il a été organisé à l'imitation du Musée Carnavalet de Paris et de celui du Vieux-Marseille. La plupart des objets réunis dans les 8 salles proviennent de dons particuliers des habitants de la ville ayant rivalisé de générosité dans la constitution de ce reliquaire local... On regrette que bien des documents soient trop entassés les uns sur les autres* ». Plus bas : « *Le Président de la République fut un des premiers souscripteurs du musée qu'il vient de visiter officiellement comme Chef de l'Etat, le 13 Octobre 1924, à 10 heures du matin.* » Il s'agissait de Gaston Doumergue, natif d'Aigues-Vives.

Qui sont les deux principaux protagonistes de cette création muséale, ses géniteurs, en quelque sorte ? Josias Paut est le maire de Nîmes. Né le 21 octobre 1857, c'est un mathématicien et homme politique de tendance radicale. Il est élu le 10 décembre 1919. Il fait œuvre généreuse (ou démagogique suivant l'opinion de chacun) en refusant son indemnité d'élu, son traitement d'enseignant lui suffisant. Économe en toutes choses, et notamment des deniers budgétaires, on remarque que, lors de son unique mandat, il ne réalise que ce qui a été décidé avant lui (ce qui n'est déjà pas si mal !). Il est vrai que la durée de la Première Guerre mondiale a bousculé le fauteuil de premier magistrat. Le siège curule est abandonné par Elie Castan, à la suite d'une grève des employés municipaux, la transition étant brièvement assurée par Gustave Domjean. Néanmoins, Josias Paut est à l'origine de l'hôpital général qui, prévu chemin de Saint-Césaire, s'installe rue Hoche. Il est aussi le père du bus électrique ralliant le pont du Gard. La

ligne fonctionne durant sept ans. Sur ces deux dossiers, Josias Paut est visionnaire.

Henri Beauquier (*Fig. 2.*), dont je salue la petite-fille, Madame Claude Gaillard et l'arrière petite-fille Madame Nathalie Rouvière, est né le 29 Mars 1873 à l'ombre de la Tour Magne. Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-arts, il taquine la muse, écrit des contes. Il est l'expert en éléments notamment numismatiques concernant le comte de Chambord et la reine Marie-Caroline de Sicile, duchesse de Berry. Membre de l'Académie de Nîmes, élu le 13 Juin 1919, il en est président en 1931. Dans son fauteuil de la rue Dorée, il succède au colonel Joseph Robin-Nil et aura lui-même pour suivant le magistrat Henri Barnouin. Il prononce six communications dont « La première occupation gallo-romaine de la Valsainte », « Sépultures romaines au quartier des Trois piliers », « La déesse Ségommana », « Le journal de guerre du commandant de Villeperdrix », « Une fabrique nîmoise de poteries au XVII^e siècle », « Leclerc ». Il décède le 5 septembre 1952.

Les deux pères fondateurs ont entendu le souhait de la commission : *« faire suite aux musées gallo-romains que possède la Ville et embrasser son existence historique et industrielle depuis la période médiévale jusqu'à nos jours »*. Il est très instructif d'écouter le père du musée, Henri Beauquier. Il se livre dans un article paru dans la belle revue « Le feu », du 1^{er} juillet 1924, à l'occasion du numéro 13 de ce medium qui est un peu la NRF du Sud, tant par les sujets traités que par la qualité technique de la revue ou celle de son lectorat. J'extrait : *« Le musée du Vieux- Nîmes a eu des débuts assez difficiles. Il eut le désavantage de naître au moment le plus aigu de la crise du logement. Il fallut perdre pas mal de temps pour apaiser l'humeur méfiante et parer aux tentatives d'expulsion qui furent esquissées. Une seconde difficulté à vaincre dès le début de l'organisation vint du caractère religieux qu'avait eu l'immeuble où venaient s'abriter les épaves du passé local. Quelques personnes, exagérant le scrupule, firent mine de mettre le nouveau-né à l'index du fait de cette résidence, jugée indélicate... Mais, fort heureusement, un geste de haute autorité ecclésiastique fit rapidement fondre cette menace de boycottage. Le vénérable cardinal de Languedoc, Mgr de Cabrières, qui vivait encore, ayant appris la création du musée*

du Vieux-Nîmes, eut l'aimable pensée d'écrire à l'un des organisateurs pour approuver l'initiative, l'encourager et donner toutes autorisations de transfert éventuel des deux belles pièces d'archéologie que la marquise de Cabrières, sa mère et lui-même, avaient précédemment données à la Ville de Nîmes et qui se trouvaient dans les vitrines d'un autre musée, celui de la Maison Carrée. La lettre du grand prélat, montrée aux scrupuleux, eut l'effet souhaitable... N'est-ce pas, du reste, montrer plus de respect à l'ancien palais épiscopal d'y abriter les plus intéressants souvenirs du passé local ou régional que d'y installer des cours de piano ou de trombone ? Ce préambule pourra paraître inutile et oiseux à quelques lecteurs. Il a l'intérêt de montrer que, même accueillie avec complaisance, avec mauvaise humeur, une œuvre utile sera toujours capable de vivre, de prospérer et de s'épanouir, si l'on sait la poursuivre avec vigueur et ténacité ».

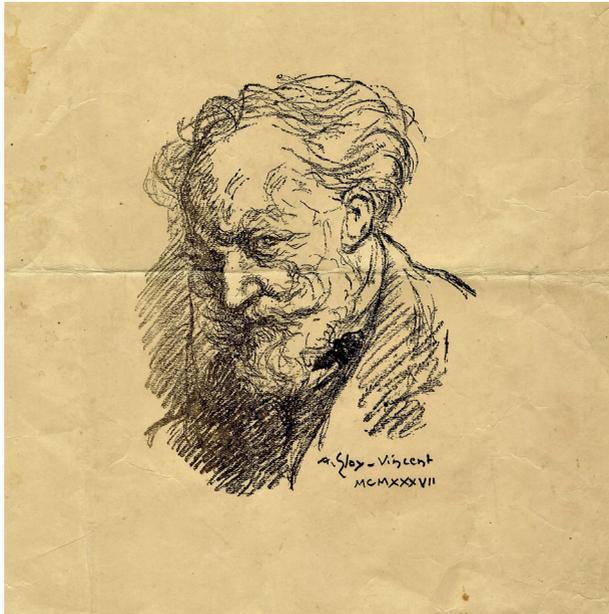


Fig. 2. Henri Beauquier par Eloi Vincent

Henri Beauquier poursuit : « *Doté à ses débuts de 500 francs de la Ville et de 100 francs du Conseil général, maigrement aidé par l'Etat qui lui alloua une fois 500 francs, puis une autre fois 300, il n'a vécu, ne s'est imposé que par son extension ininterrompue et grâce aux subsides donnés par les uns et les autres, groupes ou particuliers ainsi que par les dons en nature... On a trouvé une telle aide dans les cœurs nîmois que bien léger demeurera le souvenir des quelques crocs-en-jambes des adversaires du musée, en comparaison de celui que doit laisser ce fraternel élan de toute la population n'hésitant presque jamais à puiser dans ses richesses privées pour accroître la richesse collective... Cet attachant et précieux reliquaire est tout ce qui fut l'œuvre de nos pères, le cadre où vécurent nos mères, si soigneusement rassemblé, présenté par amour pour nos fils, afin de leur laisser, dans les féeries fiévreuses de l'avenir, l'image d'un passé dont la valeur enseignante sera toujours pieusement recherchée par qui, pour bien savoir où il va, cherchera d'abord à savoir d'où il vient* ».

Notre propos étant d'évoquer 102 ans d'activité du musée du Vieux-Nîmes, nous ne nous attarderons pas sur l'histoire du lieu. Néanmoins, rappelons quelques éléments. L'installation de l'évêque Anthime Denis Cohon (orthographié CoThon dans un document de vulgarisation récemment édité...) en 1636, dans un hôtel particulier de la place Belle-Croix (on est alors sous Louis XIII et Cohon est un protégé de Richelieu) laisse à penser que le prélat ne peut plus financièrement entretenir les locaux du palais originel, problème pécuniaire qu'on date du XV^e siècle. Les guerres de religion ne simplifient pas les choses : Guillaume Briçonnet voit ses locaux détruits. En 1639 (Louis XIII) et 1681 (Louis XIV), deux textes contraignent à des impositions dont le but est la reconstruction de l'évêché. C'est Alexis de la Feuille de Merville « inspecteur pour le roi sur les ouvrages du canal de la communication entre les deux mers et le port de Cette en Languedoc » qui signe les plans. On note que le dessin est en U et l'édification d'un portail fermant l'accès à l'évêché le caractérise. La Maison Carrée inspire le décorateur, Philippe Mauric, nîmois depuis 1670. Les travaux sont réalisés par Jacques Cubizol, nîmois, entre 1682 (date fameuse car elle est celle de la création de notre Académie) et 1685 (année funeste de la révocation

de l'Edit de Nantes). Mgr Fléchier, d'illustre mémoire, remarque que, lors de son installation en 1689, il ne dispose que « d'une carcasse de bâtiment, seul le rez-de-chaussée et le second étant habitables ». Il se console en admirant le décor, riche et symbolique de son cabinet de travail réalisé par les Gommeau, mère et fils. Au début du XVIII^e siècle, Mgr Fléchier décide une nouvelle imposition pour terminer les travaux. Ce n'est qu'en 1759 que Mgr Charles Prudent de Becdelièvre (évêque de 1737 à 1784) verra la fin du chantier réalisé par Pierre Dardailhon, fils d'Esprit, architectes de la Ville. Sa marque est notable par le portail qui isole les lieux de la place aux herbes, le grand escalier et les jardins. L'évêché est vendu comme bien national le 6 février 1793 (une semaine avant l'annexion de la principauté de Mâcon), cela à Pierre Chabannel, commissionnaire en marchandises. Il le revend en 1807 à la préfecture du Gard. Le 3 avril 1822, Louis XVIII rend les lieux à l'Église catholique dont le dernier représentant est Mgr Félix Auguste Béguinot qui les évacue en 1907. La préfecture y revient alors et le portail est démoli. On sépare pourtant l'Église et l'État ! En 1910, les lieux sont vendus à la Ville et deviennent un « Palais des arts », abritant le Conservatoire de musique (qui y fait toujours entendre ses partitions), l'École des Beaux-arts (dont les élèves, au tout début du premier mandat de Jean Bousquet, faillirent le faire partir en fumée) et notre Académie (qui a quitté les lieux voici 100 ans).

Le Musée actuel

Il faudra attendre une décennie pour qu'une destination culturelle et pérenne assure et rassure l'avenir de cet espace patrimonial exceptionnel. De fait, il dépend des compétences et du dynamisme d'un sextette de conservateurs tous passionnés : Henri Beauquier, Victor Lassalle, Christiane Lassalle, Martine Nougarede, Aleth Jourdan, et aujourd'hui Lisa Laborie-Barrière. Étudions leur action à la tête de ce vaisseau de haut-bord, en remerciant les cinq derniers directeurs du temps qu'ils/elles ont bien voulu, et si généreusement, consacrer à nos recherches. Madame Corinne Potay ; notre confrère Didier Travier et M. Rosille, de Carré d'Art-Bibliothèque ont facilité nos travaux.

Monsieur et Madame Lassalle sont conservateurs des musées de Nîmes depuis 1955. M. Victor Lassalle, membre et ancien président de notre Académie, spécialiste reconnu d'art roman, a rencontré Henri Beauquier lorsqu'il était étudiant, lors d'un voyage universitaire. Madame Lassalle, membre, ancienne Président, Secrétaire perpétuel et archiviste de notre Compagnie, a été chargée, en octobre 1957, de réaliser l'inventaire du musée. Elle rappelle que le fonds initial provenait des collections conservées au musée d'archéologie, du mobilier du fonds ancien de la Ville, du fonds ancien de l'hôpital général. Madame Lassalle salue « *le grand mérite d'Henri Beauquier qui fut d'avoir voulu remédier à la disparition de la civilisation traditionnelle en recueillant les objets dans un lieu où ils pourraient être conservés et où on pourrait les faire connaître au public* ». Elle ajoute : « *Il fallait faire vite car la «modernité» avançait à grands pas* ». Elle réalisa donc l'inventaire après avoir effectué un stage au Musée des arts et traditions populaires sous la direction de son illustre conservateur Georges-Henri Rivière. Cette recension fut aussi complexe qu'indispensable ! Madame Lassalle se souvient : « *Pour retrouver l'origine des biens, n'ayant aucun registre d'entrée des donations, il fallut dépouiller les publications locales pour (re)trouver les noms des donateurs que Beauquier, journaliste, signalait régulièrement dans la presse* » ! La République a salué l'action de Madame et Monsieur Lassalle en les nommant chacun dans l'Ordre des arts et lettres ainsi que dans l'Ordre national du Mérite.

Le musée sera dirigé, de 1986 à 2001, par Madame Martine Nougarede. Conservateur en chef du patrimoine, elle suit des cours sur le thème du textile dans la capitale des Gaules et de la soierie, à Lyon, donc. Elle est aujourd'hui experte en tissus et conseillère d'Art-Curial-Lyon sur ces sujets et en matière d'art contemporain. Admiratrice avouée d'Henri Beauquier, elle effectue, durant sa direction du musée, plusieurs campagnes de travaux, dont l'indispensable nouvelle et performante installation des réserves. Elle les déménage notamment au dernier étage, après que les ultimes rapins l'ont évacué à l'issue d'un grave incendie déclenché dans les combles. Nous nous souvenons d'avoir participé à la chaîne de bonnes volontés qui aida les pompiers à sauver les œuvres ! Madame Nougarede déblaie les caves qui, lors des inondations du 3

octobre 1988, sont heureusement vides ! Passionnée par les tissus, Madame Nougarède organise plusieurs expositions remarquables sur le sujet. Elle nous a confié être particulièrement fière de « Petits bouts d'étoffes, petits bouts d'histoire ». Son amitié avec Madame Lévi-Strauss, épouse du célèbre ethnologue et Académicien français, lui permet de mettre sur pied une belle exposition de châles dont Nîmes est l'une des capitales mondiales. Sachant combien est importante pour notre ville la thématique du Denim, elle organise en 1990-91 une exposition internationale soutenue par la Communauté européenne. Trois étapes : Nîmes, Gênes et Barcelone. Son titre : « Bleu de Nîmes / Jeans Denim / Le bleu populaire ». Un catalogue et un « petit journal », très recherchés depuis, sont publiés. Attentive à l'enrichissement des collections qu'elle pratique, notamment dans les domaines des châles et des robes précieuses (particulièrement les parures du XVIII^e), elle crée l'Association des Amis du musée qui, pendant des lustres, facilitera dons, dépôts et mécénat.

Cent ans après sa création, le musée est dirigé par Madame Aleth Jourdan. Précisons qu'elle est également la directrice du musée des cultures taurines, extension administrative du musée du Vieux-Nîmes, mais ô combien essentiel, sous nos latitudes et dans l'ensemble mondial du « mundillo ». Madame Jourdan est conservateur en chef du patrimoine. Sa thèse porte sur « *Une collection d'art moderne et le musée de Bagnols-sur-Cèze* », valorisant les œuvres d'Albert André. Madame Jourdan fut tout d'abord commissaire d'expositions puis directrice du musée Fabre de Montpellier. Elle a ensuite franchi le Vidourle pour rejoindre notre excellent confrère Alain Girard au musée (désormais « laïque ») d'art sacré, à Pont-Saint-Esprit. Ce fut ensuite le musée-bibliothèque Pierre-André Benoît d'Alès, où elle œuvrait également au musée du Colombier. La voici à Nîmes depuis 2011. Selon elle, la philosophie du musée peut ainsi se résumer : valorisation de l'histoire de la ville, tout particulièrement de son industrie textile depuis le milieu du XVI^e siècle jusqu'au mitan du XX^e. Deux points forts au profit des collections : l'exposition permanente et les expositions temporaires ou expositions-dossiers, une par an étant organisée, cela dans trois salles. Par ailleurs, la directrice insiste légitimement sur les collaborations et partenariats

avec le lycée professionnel Hemingway qui, en classe puis en ateliers techniques et enfin dans la vitrine du musée, rue du Chapitre, présente les créations des élèves. Pour eux, qui travaillent pour la création contemporaine en s'inspirant des collections patrimoniales, ce défi est d'ampleur et d'autant plus passionnant. Les enseignements de design de l'université de Nîmes, Unîmes, sont également l'objet de ce partenariat. Quant à l'École supérieure des Beaux-arts dont nous avons, depuis 20 ans, l'honneur et le plaisir de présider le conseil d'administration, elle œuvre en fraternité avec le musée dont elle est la fière descendante. Les étudiants visitent le musée, y compris les réserves. Ils choisissent chacun un objet et exercent leur créativité... qui est sans bornes ! Ce processus, qui existe depuis huit ans, se place sous l'autorité » de M. Arnaud Vasseux, professeur à l'École. Plusieurs étudiants basent leurs diplômes de fin d'année sur ces recherches et leur aboutissement, cela avec le meilleur succès.

Le musée, comme tous les établissements nîmois similaires, propose des visites, guidées ou pas, suivies d'ateliers pédagogiques très confortablement installés dans un bâtiment dédié, tout proche du musée. Il a représenté un important investissement. Suivant les millésimes, de 11 000 à 15 000 visiteurs franchissent les portes du musée. Le nombre de scolaires se situe autour de 5 000 par an, soit 200 classes. Cette immersion dans les objets majeurs de l'histoire de Nîmes constitue un apport éducatif majeur.

Le budget du musée, paramètre fondamental, est stable. Il est très impacté par les salaires et les charges. Les directeurs jonglent avec cela et peuvent, grâce notamment aux subventions d'acquisition(s) versées par le Ministère de la Culture, enrichir les collections. Tout récemment, un portrait de Mgr Fléchier, important évêque de Nîmes (*Fig. 3.*), issu de l'atelier de Hyacinthe Rigaud, ainsi que des images rares de Nîmes ou encore des pièces d'orfèvrerie portant poinçon nîmois, ont rejoint l'inventaire. Evidemment, les dons, legs ou dépôts ont leur importance. Les vôtres seront, bien sûr, les bienvenus !



Fig. 3. Portrait de Mgr Fléchier

Les collections actuelles

Dès l'origine, les collections se répartissent en trois sections ou départements qui demeurent aujourd'hui :

- La section historique concerne les documents iconographiques sur Nîmes, sa région, et le Gard
- La section industrielle vouée au(x) textile(s)
- La section « ménagère » qui regroupe le mobilier et la céramique, cette dernière essentiellement uzégeoise (via les établissements Pichon).

- On remarque que le département « ménager » fut inauguré le 13 octobre 1924, par Gaston

Doumergue, alors Président de la République. On notera que, depuis, un millier de bienfaiteurs ont permis l'enrichissement du fonds. Le dernier don date d'à peine quelques mois ; il se présente sous la forme de jupes d'inspiration provençale.

Entrons à présent dans le détail des départements. Nous préciserons, pour chacun d'eux, le nombre d'éléments à l'inventaire. Sachez déjà que 16 958 objets y figurent ; il y a donc plus de pièces dans le musée du vieux Nîmes que de sièges dans les arènes !

Collection textile. 6000 numéros d'inventaire. Châles, casaquins, robes de mariées du XIX^e. 200 châles. 350 000 châles étaient tissés à Nîmes à l'aube de la Seconde République de 1848. Les motifs d'indiennes naissent en 1815. Les châles des quatre saisons présentent, dans le dos de la dame qui les porte, la couleur du temps. La confection de ces châles date de 1870. Chaussures XVIII^e, ombrelles et bas tissés cévenols complètent la collection, enrichie de dessins préparatoires pour les châles. L'école de dessin est créée en 1820, augmentée l'année suivante de cours de chimie, de géométrie, de mécanique. En 1833, date à laquelle le nîmois François Guizot, premier ministre de Louis-Philippe, décide une école par commune et une école normale d'instituteurs par département, un cours de dessin-fabrique est ouvert. On sait que, dès 1828, des cours (dont on peut voir les cahiers) ont lieu à la Maison communale de la calade, actuel théâtre Bernadette Lafont. L'école se déplace rue Jean Reboul puis rue du Mail. Elle ferme ses portes en 1906. Le *Denim* est, évidemment, bien représenté (*Fig. 4*) : casaquins du XVIII^e, genèse du 'Jean's' jusqu'aux témoignages de l'histoire mondiale du Denim... de Nîmes !



Fig. 4. *Le Denim*

Collection de mobilier. 576 éléments. Les armoires en noyer, très sculptées, séparent les protestantes (à motifs profanes) et les catholiques (décors d'inspiration religieuse). L'armoire au décor de « Suzanne et les vieillards » fut offerte par le commandant Espérandieu dont le buste orne le jardin du musée des sciences naturelles. Membre de l'Institut, l'officier fut l'époux de la sublime Jeanne de Flandresy, égérie de Frédéric Mistral et du marquis de Baroncelli. Un magnifique billard d'époque Charles X provient d'un château. Il est l'œuvre d'un fabriquant nîmois dont l'atelier était situé rue Sainte-Eugénie.

Collection de céramiques. 1237 objets. Vaisselle utilitaire provenant souvent de la fabrique Pichon, d'Uzès, fameuse pour ses « terres mêlées » du plus bel effet.

Collection d'œuvres d'art. 337 éléments. Notons que, grâce à M. Jean-Marie Granier, membre et président de l'Académie des Beaux-arts (Institut de France), l'œuvre du graveur nîmois Lucien Coutaud est entrée dans les collections du musée. Ce fonds est particulièrement précieux

par ses vues surréalistes des maisons nîmoises sommées des classiques séchoirs tels ceux prolongeant les habitations, place du Marché.

Collection d'arts graphiques. 2 255 éléments.

Collection de photos. 2 251 clichés. On voit notamment : l'actrice Julienne Marchal en Aphrodite (1911) ; la visite à Nîmes du Président Sadi Carnot (23 mai 1890) ; « Mireille » aux arènes en 1899 ; les sévères prélats Besson et Gilly ; Jean Crespon, pionnier de la photo à Nîmes ; Jean Reboul ; les détenus tatoués de la centrale de Nîmes...

Collection de peintures et sculptures. 337 œuvres dont un beau portrait du marquis de Valfons, académicien nîmois.

Collection de jouets. 614.

Le musée dispose d'un atout non négligeable, son jardin. Ouvert à tous en journée et notamment aux jeunes générations qui y piquent-niquent, il a retrouvé, depuis 2007, son agencement d'origine. Havre de paix dont l'épicentre est une fontaine au dauphin, il offre une vue sereine sur la façade arrière du lieu.



Fig 5. Extraits des collections textiles

Des salles tauromachiques au Musée des cultures taurines

La Tauromachie, paramètre majeur de la Culture en notre ville, ce qui, d'ailleurs, la hisse au plan artistique universel, a longtemps eu droit de cité au musée du Vieux Nîmes. Nous nous souvenons d'avoir, en nos vertes années, traversé les salles érudites pour nous précipiter dans celles du fond du lieu où gisaient quelques souvenirs majeurs de fameuses corridas nîmoises, un peu comme les initiés plongeaient au cœur des grottes ornées pour rejoindre les pièces du culte, notamment celui de Mithra qui nous est cher ! En effet, les lieux montraient notamment les documents relatifs à la fameuse corrida de mai 1863 où se produisit El Tato (l'un des taureaux de la course s'échappant jusqu'à la route d'Uzès...).

Au mitan du XX^e siècle, les trésors amassés par l'excellent aficionado André Castel rejoignirent en partie le musée. Le clou du reliquaire est le costume de lumières du matador Chicuelo II, très aimé à Nîmes qui l'honore d'une peña depuis ses faenas dans l'amphithéâtre romain. Ce groupe d'aficionados fut présidé par le docteur Claude Baillet et l'est désormais, par son fils Michel. C. Baillet (dont le propre père était membre de l'Académie) fut l'un des fondateurs de la Féria de Nîmes en 1952 avec M. le Sénateur et Maire Edgar Tailhades, membre et président de l'Académie de Nîmes. Les salles tauromachiques seront dédiées à d'autres collections en 1985.

En 2001, Jean-Paul Fournier devenu maire décide la création du Musée des cultures taurines, confortablement installé dans l'ancien Crédit municipal. Le lieu, remarquable par sa muséographie et ses collections, sera ouvert un an après l'arrivée de la municipalité dont nous avons eu l'honneur d'être délégué à la Culture et à la... Tauromachie ! Le musée, compte plus de 18 000 pièces. La collection déposée par Henriette et Claude Viallat compte 20 000 numéros d'inventaire et ne cesse de s'agrandir. L'association des Amis du musée, subventionnée par la Ville, comprend 5 000 documents.

Quelles perspectives pour le Musée du Vieux Nîmes ?

Un préalable : changer de nom ! Et, surtout, gommer « vieux » qui fait poussiéreux et ringard, ce qui est à l'opposé de la réalité. « Anthropologie » est trop savant et déjà pris. « Histoire » ne correspond pas totalement à la réalité. « Arts et traditions populaires » est ancré en bord de Seine. Merci à l'Académie de se pencher sur cette question qui est loin d'être anecdotique ou négligeable !

Quel avenir, donc ? Il est inséparable de l'emprise spatiale du musée et l'extension des espaces dévolus aux collections est donc éminemment souhaitable. Le musée dispose d'un hall d'entrée d'ampleur et d'un beau rez-de-chaussée offrant neuf unités. Le premier étage ne lui est consacré qu'au sixième des surfaces possibles, le Conservatoire de musique



Fig. 6. L'escalier conduisant au premier étage

squattant le reste du niveau, dont la salle Marguerite Long. La portion congrue de cet étage bénéficie de l'inventivité muséographique de Mesdames les Conservatrices via, notamment, ces chaises... murales du plus bel effet (Fig. 6). Mais c'est peu. Quant au second étage, les bureaux et des réserves l'occupent. Soyons certains qu'après l'installation (vers 2026) du Conservatoire sur le site des Carmes, la nouvelle directrice pourra prendre possession des lieux dans

leur totalité. En sous-sol, on rappellera que les caves n'abritent plus que la riche collection de 300 plaques de cheminée, insubmersibles autant qu'ininflammables ! Idem pour les réserves, logées in situ ou dans un lieu tenu discret pour d'évidentes raisons de sécurité.

Madame Aleth Jourdan résumait ainsi sa vision d'avenir : disposer de l'ensemble des surfaces et volumes de l'ancien évêché. Cela pour une conservation optimale des collections et la monstration permanente et/ou temporaire des richesses du patrimoine nîmois. Nous ajouterons que nous appelons de nos vœux, depuis longtemps... la réalisation d'un musée virtuel qui, sur Internet, montrera les plus belles pièces de nos musées. C'est une idée qui marche, comme le disait un célèbre créateur.

Nous savons combien, sous l'impulsion jamais démentie de Jean-Paul Fournier, notre collègue Sophie Roulle, par ailleurs architecte, consacrera son énergie à concrétiser le programme municipal visant à la valorisation de l'aspect textile du musée. Elle pourra, évidemment, compter sur toutes les bonnes et expertes volontés...

A l'instant de conclure cette trop brève immersion dans l'un des plus esthétiques éléments de notre patrimoine historique nîmois, et au moment de vous convier à fréquenter assidument ses collections et ses expositions, permettez-moi, dans le prolongement d'une récente communication présentée à l'Académie, de vous proposer ce haïku bien indigent mais ô combien sincère :

*Musée du Vieux-Nîmes
le passé est bien vivant
créant l'avenir*

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2022

Séance du 21 janvier 2022

PETITE THEORIE DE LA COMPLEXITE

Alain PENCHINAT

membre résidant

Il me semble qu'il y a deux grandes familles de communications données à l'Académie. La plus nombreuse est celle qui traite de sujets « externes ». J'entends par là des sujets historiques, biographiques, artistiques, scientifiques, littéraires... extérieures à la personnalité de l'Académicien qui s'en empare. La moins fréquente de ces familles est celle dont les sujets ont trait à l'expérience de vie de l'Académicien qui les porte : le métier, la vocation, la colère, l'amour, la révolte, la famille, l'éthique, l'opinion etc.

Pour moi, le sujet de la complexité est de ceux-là, tant je me sens y baigner depuis toujours, dans mon métier bien sûr mais surtout vitalement, conscient de ma complexité et de celle des autres. Je m'essaye donc, avec votre indulgence, à une « Petite théorie de la complexité ».

Ken Loach, avec son Mr Blake qui va en finir, enfin, avec l'interminable questionnaire digital de Pôle Emploi et qui lit sur l'écran « *Time is over, try again* » (pour les oreilles chatouilleuses « temps

imparti terminé, essayez de nouveau »), Ken Loach l'a bien illustré : le paradoxe des temps nouveaux est que le progrès entraîne la complexité. Tout se passe comme si une main invisible (pas celle d'Adam Smith) s'évertuait à semer les cailloux de la complexité sur les chemins du progrès.

« Tout se complique » comme disait Sempé alors que le progrès devrait être pourtant synonyme de plus de facilité et de simplicité. Y-a-t-il une loi d'airain qui ferait que chaque progrès se paye directement ou indirectement pour le pauvre humain, qui en est en principe le bénéficiaire, par une difficulté ou une complexité ? Je construirai ma théorie à partir de sept réflexions :

- La complexité, alliée ou ennemie ?
- Alliée ou ennemie, il faut trier les complexités.
- La complexité et l'État.
- La complexité aimable vs détestable.
- La complexité et la tentation du biais cognitif.
- La complexité et la norme.
- Notre tolérance à la complexité.

La complexité, alliée ou ennemie ?

Aussi vrai qu'à un moment il était interdit d'interdire, il faudrait interdire un progrès qui génère de la complexité. Ou trouver un instrument de mesure du rapport avantage / inconvénient pour mesurer justement l'intérêt de chaque progrès face à la complexité sous-jacente générée. Il faut se demander si cette complexité, contre laquelle nous pestons tous les jours, n'est pas une conséquence inévitable et naturelle du progrès, une conséquence qui, finalement, « sauve le système ».

Pour y réfléchir, caricaturons à l'extrême : une société humaine fermée de cent personnes, un outil de production unique pour un produit unique fabriqué par ces cent personnes et consommé exclusivement par elles qui n'ont besoin de rien d'autre que de ce produit en plus de ce qu'il leur est offert par la nature, l'air, l'eau, la cueillette.

L'un des cents, sûrement au cours d'une nuit d'insomnie, a l'idée géniale et révolutionnaire de modifier la machine pour lui faire

fabriquer la même quantité de produits, mais par cinquante personnes seulement. On sent intuitivement qu'une complexité créée pour ou par les cinquante désœuvrés peut sauver le système. Sauver le système en effet qui est mis en danger par ce progrès de productivité qui bouleverse le système social existant, sauf à croire que le revenu universel ait déjà été inventé et adopté ; inventé il l'a été, adopté ce n'est pas sûr, tant il est vrai que payer les gens à ne rien faire, et cela structurellement et non conjoncturellement, pose d'immenses questions.

La complexité peut donc être en même temps une ennemie et une alliée. Je vous propose d'aller fouiller ce qu'est la complexité et voir ce en quoi, si elle est inévitable, elle est une ennemie ou une alliée. Cette promenade en complexité se fait pour une part du parcours à l'ombre du géant Edgar Morin... qui éclaire depuis cinquante ans le chemin.

Si Edgar Morin distingue la pensée complexe de la complexité des organisations, je me demande si la complexité de la pensée n'est pas nécessaire à la complexité des organisations qui, si elles sont nécessaires, on le verra, doivent être suffisamment intelligibles : la complexité au service de la simplicité, en somme.

Il y a deux natures de complexité, la complexité naturelle et la complexité des systèmes d'organisation. Je ne m'attacherai qu'à la seconde, puisque la complexité naturelle, à laquelle on peut rattacher, me semble-t-il, la complexité de la pensée, n'appartient pas à l'homme mais à Dieu pour certains ou à l'absolu inconnu pour les autres. Entre mille exemples de complexité naturelle, le système solaire et interstellaire est complexe et l'homme n'y a pas de prises.

Que veut dire complexité ?

Il y a peu de mots qui associent autant de notions négatives : incompréhensible, manque de clarté, obscur, embrouillé, mystérieux, paralysant, décourageant etc. Sans parler du véritable mantra récité dans toute conversation : « c'est compliqué ! ». Je suis sûr qu'avec les mots d'aujourd'hui, un journaliste aurait dit en 1793 « C'est une journée compliquée pour le Roi, ce 21 janvier ».

Les notions associées positives ne sont pas légion, peut-être la montre à complication que tout collectionneur rêve de posséder. Bien que la notion de complication soit différente de la notion de complexité : il peut

être des situations sans complexité qui comportent des complications. Or la complexité des organisations n'est pas en soi ou forcément une catastrophe. Le bonheur : un séjour touristique de rêve organisé par un anglais, avec une cuisine française, une logistique allemande et une ambiance italienne. Le cauchemar : le même séjour organisé par un français, avec une cuisine anglaise, une logistique italienne et une ambiance allemande, ai-je lu quelque part. Il est clair que c'est par une pensée complexe qui a réfléchi à une organisation que l'on évite le cauchemar pour gagner le bonheur. De ce point de vue, j'apprécie l'expression « une pensée lumineuse », alors que pour l'être, elle est justement complexe. La complexité n'est pas forcément une ombre sur la lumière, elle en est souvent la source.

La complexité, pour se consoler d'être souvent maltraitée, pourrait paraphraser ce député de l'Hérault, dans les années trente, qui avant de l'être n'était qu'un pharmacien très modeste et rabaissé pour cela : « je préfère être d'une complexité de deuxième classe qu'un couillon de première ».

Je m'étais risqué à prétendre dans une précédente communication que l'Argent avait au moins trente mille ans quand l'homme était passé de l'autoconsommation à l'échange. Je me risque aujourd'hui à prétendre que la complexité des organisations est née au même moment, il y a au moins trente mille ans donc, quand l'homme pour sa survie a commencé à codifier sa relation avec l'autre. En effet, dès que l'on sort de l'immédiateté, du coup par coup, et que l'on codifie une relation à l'autre, on fait de la complexité sans le savoir. Du papyrus échangé pour matérialiser une dette à un règlement européen qui codifie pour nos agriculteurs leurs échanges, il y a un point commun, la complexité. On voit que la complexité est une condition de notre sortie de la barbarie ; l'échange au comptant est simple, l'échange avec dette sur papyrus est complexe. Grâce à la complexité du papyrus qui représente par convention la dette, je ne tape plus à coup de gourdin sur mon débiteur qui ne peut à l'instant me rembourser.

Alliée ou ennemie, il faut trier les complexités

Il est peut-être temps de trier les complexités des organisations, en distinguant celles qui sauvent le monde en le rendant civilisé et celles qui le tuent. Mais avant ce tri, j'aimerais insister sur le fait qu'un monde sans complexité est un monde naturel donc animal par opposition à un monde civilisé où l'on vit en société.

Le langage est complexe, mais sans langage on ne peut que taper. C'est une banalité, mais il faut sans cesse le rappeler ; la faculté de formaliser des situations, des ressentis est la condition nécessaire à la paix sociale. On le voit, la complexité est bien une valeur supérieure à la simplicité, qui, au naturel, ne peut que conduire à l'explosion et à la destruction.

Le droit est complexe mais une règle trop simple est source d'inégalités et d'injustice. La complexité est la conséquence de l'objectif d'équité et de justice : un impôt sur le revenu avec un taux unique est moins complexe mais plus injuste. Dans la prolongation de cette idée, on peut se rappeler ou admettre que si la guerre est naturelle, la paix est culturelle : cela veut dire que le naturel, sans filtre, sans la complexité du lien avec l'autre, contient en lui-même, substantiellement, la guerre. Inversement, le culturel qui tisse le lien, forcément complexe, entre les hommes, est la condition nécessaire de la paix.

Edgar Morin déplorait que certains rejettent la complexité générale (*Intelligence de la complexité*, 2013). Il faut donc en faire l'inventaire, les trier puisqu'il y a plusieurs natures de complexité. Je ne l'ai pas encore rappelé, mais complexité, *complectere*, veut dire embrasser. Et c'est agréable d'embrasser si le baiser ne donne pas la mort. On se doit donc de différencier, de séparer le baiser-plaisir du baiser qui tue, de différencier, de séparer la complexité qui libère et qui constitue de celle qui enchaîne et qui détruit. Le tamis du tri est nécessaire pour dénicher la complexité sans complexe.

Une complexité sans complexe, telle que j'ose la nommer, est celle décrite finalement par l'essayiste Olivier Babeau, quand elle n'est pas un sous-produit d'un quelconque travail mais un but recherché en soi. Elle est alors une légitimité de son créateur qui justifie les ressources

qu'il consomme. Et cette complexité sans complexe est souvent créée de façon anonyme comme l'a été par génération spontanée, on s'en souvient au début de la crise du Covid, cette fameuse première attestation de sortie qui mêlait l'incongru au ridicule.

La complexité sans complexe est celle inspirée par Kafka, sans limite, sans contrôle, sans antidote. C'est la complexité qui prétend un bien à faire ou à produire pour se légitimer alors qu'elle n'apporte qu'angoisse et frustration. Les exemples abondent en toute matière, urbanisme, sécurité, santé, droit des étrangers, université, impôts etc. Olivier Babeau (Le Figaro, 24 mars 2021) met sur le compte de la défaillance de l'action politique cette prolifération : l'Administration se développerait d'autant et créerait sans limite de la complexité sans complexe pour combler le vide laissé par l'action politique défaillante. Il va plus loin, en affirmant que ce bras de fer entre les représentants du peuple et l'Administration est le lot de toutes les démocraties et que les premiers doivent vaincre car un pays ne doit pas être seulement administré mais gouverné. Le Politique ne reste pas les bras ballants et essaye d'agir, peut-être pour d'aucuns qu'avec un succès d'estime, mais il essaye : ainsi le Ministre de l'Action et des comptes publics a diffusé lors de la présentation d'un projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » en 2017, en pleine séance de la Commission de l'Assemblée nationale, une vidéo d'Astérix et Obélix pour illustrer la complexité des relations public-administration. Les images, extraites du dessin animé « *Les douze travaux d'Astérix* » montrent le célèbre personnage gaulois, accompagné de son compère, Obélix, déambulant dans un établissement labyrinthique pour obtenir un laissez-passer. Il est piquant de constater que le Politique, conscient de sa relative impuissance en la matière, introduit dans ledit projet de loi *un droit à l'erreur* de l'Administré visant à améliorer la relation entre l'Administration et les usagers, mais surtout pour tenir compte des complexités subies ; complexités subies qui présupposent la bonne foi de l'administré en cas d'erreur.

La complexité et L'État

On doit remarquer que l'État reconnaît souvent la complexité endogène à sa propre Administration qui le gère et donne parfois les moyens pour que soit dépassé cette complexité stérilisante : beaucoup considèrent que l'Économie sociale et solidaire n'existe que pour satisfaire des besoins publics que l'État ne peut lui-même satisfaire, du fait justement de sa complexité, tout en donnant l'argent, les subventions nécessaires. D'aucuns diront que la complexité stérilisante chassée par la grande porte reviendra par la fenêtre, en exerçant un contrôle tatillon et surtout souvent inadapté sur les structures associatives créées.

On rêve que l'Europe, qui vient d'inventer la Taxonomie (sic) ou Taxinomie, elle ne sait pas encore, reconnaisse la complexité de ses réglementations qui ruisselle sur le pays, avec la meilleure intention du monde. En l'espèce, pour la Taxonomie ou Taxinomie, pour limiter autant que faire se peut le réchauffement climatique, on rêve qu'elle permette aux acteurs de trouver par eux même les solutions grâce à la subsidiarité qui lui est chère.

Le politique ne reste pas les bras ballants, disais-je, quand la complexité installée est en elle-même problème : c'est Jean-Eric Schoettl (Commentaire N° 173) qui le souligne : « La théorie juridique des circonstances exceptionnelles permet de déroger à la règle (complexe) habituelle dans la mesure requise par la nécessité ». La période COVID en est un bon exemple ; combien de règles complexes ont-elles été abrogées ou complètement modifiées le lendemain de leurs adoptions : règle de vaccinations, protocole dans les écoles, rassemblement dans les églises etc.

En contre-point, c'est Tocqueville qui se demandait dans son livre *L'Ancien Régime et la Révolution* : quelle a été l'influence du fait que les politiques, comme on dirait aujourd'hui, qui n'ont rien vu venir sur l'éclatement de la Révolution, ont, je cite « pendant les trente années qui ont précédé 1789, produit d'innombrables édits, déclarations du roi, arrêts du Conseil qui appliquent les mêmes règles, de la même manière, dans toutes les parties du royaume ? » et, partant, ont essayé de s'affranchir de toute complexité qui aurait pourtant peut-être sauvé

le système. C'est Michelet, pratiquement au même moment que Tocqueville dans les années 1850, qui semble surenchériser dans son *Histoire de France* : « Arrêtez donc une Révolution qui marche par la furie des lois agraires ! ». Sous-entendu, des lois qui sont générales, sans distinction, sans complexité. La complexité encore, plus loin dans ce même livre de Tocqueville pour qui tous les philosophes du dix-huitième siècle pensaient, je cite à nouveau, « qu'il convenait de substituer des règles simples et élémentaires, puisées dans la raison et dans la loi naturelle, aux coutumes compliquées et traditionnelles qui régissent la société de leur temps ». Chez Tocqueville, l'absence de complexité a été terreau de la Révolution et en même temps, sa chasse, un carburant de cette même Révolution. Ne comprenez pas que je suis un antirévolutionnaire ; j'aurais été, comme mon aïeul, fédéraliste, mais sûrement avec moins de courage.

Le plus taquin d'entre vous soutiendra avec le sourire que le Président de la République, ayant eu vent par le Secrétaire perpétuel, au printemps 2021, du sujet de ma Communication, décida subitement de supprimer l'École nationale d'Administration, l'ENA, qui est un symbole, le symbole de la complication administrative pour l'immense majorité des français. En l'espèce, on peut abattre un symbole mais on n'éliminera pas l'idée que l'ENA n'était pas qu'une usine à créer de la complexité malfaisante comme le suggère à tort Jean Marc Vittori, éditorialiste aux Échos : « Les énarques sont les maîtres de la complexité administrative, Ils s'y épanouissent alors que les gens normaux en suffoquent » (Les Échos 14/04/21). Il caricature trop, L'ENA a été aussi une fabrique d'organisations fécondes. »

La complexité aimable vs détestable

J'aime cette idée que la complexité sans complexe, la complexité décomplexée que je viens de décrire, se distinguent de la complexité civilisée. La première, nous la détestons et elle nous pourrit la vie. Pour la seconde, de même que l'homme civilisé s'empêche, la complexité civilisée est celle qui, justement, nous permet de faire civilisation, c'est-à-dire qu'elle nous tire de notre état primitif animal où l'on ne s'empêchait pas.

Nous sommes donc hommes civilisés qui faisons société parce qu'en nous extirpant du monde animal (il y a trente mille ans ?), nous avons bâti des complexités qui nous régissent et que nous faisons évoluer. Les sciences humaines et sociales utilisent, de plus en plus régulièrement la notion de complexité. Le travail d'Edgar Morin porte sur la science des systèmes : la société est unique mais est composée de sous-systèmes culturels et sociaux qui sont interdépendants.

Cette complexité, féconde, est à la charnière entre le « je crois » et le « je pense ». Le « je crois » est binaire : je crois ou ne crois pas en telle en telle chose ou en telle « vérité », il n'y a pas de troisième voie et ce n'est pas complexe. À l'opposé, « je pense » ne relève justement pas du système binaire mais au contraire de la palette infinie des possibles et donc de la complexité. Le « je crois » est notre socle animal et nous fonde, le « je pense » est notre trésor personnel et individuel que personne ne peut nous enlever.

L'acceptation de la complexité comme valeur féconde trouve un enjeu, parmi tant d'autres, dans le débat que nous connaissons sur l'acceptabilité des lois de la République. D'un côté, je pense, donc je suis ; c'est très français et lumineux. De l'autre, je crois, donc je suis ; c'est universel et on n'y peut rien. C'est le frottement entre ces deux conceptions de notre dignité d'homme qui explique, sans naturellement les pardonner, les tragiques événements de *Charlie Hebdo* et leurs terribles et régulières répliques. Au nom de notre liberté d'homme, nous revendiquons le droit absolu de penser et de nous exprimer, jusqu'à la liberté d'exercer le droit de blasphémer. Au nom de leur justification même d'être homme, la plupart des hommes de cette terre ne pensent exister que parce qu'ils croient en ce qui les fonde. On voit le terrible problème si la justification d'exister de ces derniers leur semble contestée, bafouée, ridiculisée et, finalement, ôtée par l'exercice de notre liberté. Le discernement des premiers et la tolérance des seconds offrent la seule solution au terrible problème. Discernement dans le fait que le droit de blasphémer ne conduise pas au droit, qui lui serait consubstantiel, d'humilier. Discernement en ne faisant pas de la laïcité une nouvelle religion.

C'est la complexité finalement revendiquée et acceptée par tous qui est point commun entre discernement des uns et tolérance des autres :

. Tolérance dans l'acceptation d'être bousculés dans ses certitudes quand elles sont secouées.

. Tolérance en acceptant que, pour faire société, on doive accepter des règles communes qui peuvent être en contradiction avec certaines de ses croyances intimes.

Cette complexité réfléchie procède de l'esprit de finesse (plus que de l'esprit de géométrie) et du doute, qui comme le disait Alain est le « sel de l'esprit » (Propos du 5 mai 1931) ; finesse et doute sont l'apanage du civilisé. Avec, comme pour l'œuf et la poule, la question de savoir si c'est la civilisation qui fait cette complexité féconde ou si c'est cette dernière qui nous permet d'être civilisés. Pour ma part, je pense (mais je ne crois pas !) que comme la braise et le feu, la question est dépassée et qu'ils s'entretiennent l'un l'autre. L'éducation, comme le *boufadou* de nos Cévennes, qui est l'outil nécessaire pour entretenir l'esprit de civilisation.

Il faut donc faire accepter le concept de complexité au travers de l'éducation et de la transmission, en soutenant que, contrairement au ressenti premier et presque universellement partagé, elle est plus terreau que désherbant, ou pour continuer à filer la métaphore, plus eau que vent sec. Mais comme l'eau qui peut noyer, la complexité sans complexe peut tuer.

C'est le point de vue, me semble-t-il, du sociologue, Jean Claude Kaufmann, qui met en garde contre une complexité sans complexe (*La fin de la démocratie* 2019) : quand c'est trop compliqué, on s'enferme dans une bulle de certitude, une bulle de croyance et on va affirmer, quelquefois avec violence, sa vérité contre celle des autres. Cette mise en retrait, à cause de la complexité sans complexe, est donc à l'opposé de l'idée de faire société.

L'assertion bien connue « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? », veut faire croire qu'atteindre le graal de la simplicité est écarté par la complexité. La complexité est présentée comme ennemie et opposante à la simplicité, alors qu'elles peuvent être complices. J'aime cette idée qu'un même mot puisse être complexe et simple et

que complexité et simplicité permettent ensemble de lui donner un sens profond et formidablement humain. L'hôte est à la fois l'accueilli et l'accueillant. C'est un même mot, c'est simple ; il a deux significations, c'est complexe. Simplicité et complexité se conjuguent pour faire jaillir le meilleur : donner c'est recevoir, accueillir c'est être accueilli.

Si complexité et simplicité peuvent être complices pour le meilleur, elles peuvent l'être pour le pire. C'est le tristement célèbre escroc, Bernard Madoff, qui avait pour devise KISS (*Keep it simple, stupid*) que l'on pourrait traduire par « Ne compliquez pas les choses, idiots », devise appliquée pour monter une des plus grosses fraudes sur produits financiers des années passées.

La complexité et la tentation du biais cognitif

Si on ne veut pas entrer dans le chemin de la complexité, alors qu'il faudrait le parcourir en restant critique mais confiant, grande est la tentation du biais cognitif. Je pense, pour ma part, qu'il faut accepter les chemins de la complexité et se méfier des biais cognitifs qui permettraient de s'en exonérer.

On entend par « biais cognitif », à la suite de Daniel Kahneman (prix Nobel d'économie 2002) et du mentaliste, Rémy Larrousse, le biais du cadrage serré dans une discussion, dans un débat, dans une réunion de prise de décisions. Cadrage serré qui ne peut conduire qu'à une décision binaire, oui ou non. Un exemple pour être plus clair, celui de la discussion et décision à prendre sur le revenu universel. Cadrage serré : le revenu universel, c'est plus d'impôt. S'inscrire dans cette perspective pour envisager l'idée du revenu universel, c'est automatiquement conduire à un avis définitif et binaire, donc peut être erroné, qu'un parcours sur le chemin de la complexité aurait évité. On le voit, le cadrage serré est le moyen tentant pour éviter un certain « en même temps » souvent décrié et même moqué mais qui est pourtant le signe d'une position nuancée sur un sujet dont on accepte la complexité. De même, il faut se méfier des aphorismes qui expriment toujours un cadrage serré. Montaigne, lui-même, repris par André Gide je crois, échappe-t-il ou n'échappe-t-il pas au biais cognitif avec son « je veux bien être mort, mais je ne veux pas mourir » ? (Joseph Vebret 2018). On y réfléchira.

La complexité et la norme

Au point de ce voyage en « complexité », j'évoque l'idée du philosophe et essayiste libéral Gaspard Koenig qui part en guerre contre la mauvaise complexité par le biais de son combat contre l'excès de normes. Pour ce combat, il veut se présenter à la Présidence de la République et ne manquera pas de se heurter à la complexité, salutaire de mon point de vue, de la sélection des candidatures ! Koenig recense, en 2021, 84 619 articles législatifs et 233 048 articles règlementaires dans notre droit français applicable et « nul n'est censé ignorer la loi »... (Le Monde 26 octobre 2021).

Pour Gaspard Koenig, une société libérale, au sens premier et pur du terme, est une société dont la valeur cardinale est la confiance : la confiance entre ses membres est le terreau de la liberté. C'est précisément parce que cette confiance n'existe pas que la norme existe et codifie de plus en plus, on l'a vu, nos comportements. C'est la norme et ses excès, qui rendent nos vies complexes et éloignées de l'idéal de liberté et de responsabilité. Koenig reverse la situation : faisons-nous confiance et la mauvaise complexité disparaîtra d'elle-même. La foi, (étymologiquement *fides* signifie confiance en latin) n'est pas qu'une valeur d'Église.

Notre tolérance à la complexité

Il est aussi deux autres considérations à prendre en compte. Premièrement, la complexité, sinon générée naturellement, est matériellement et littéralement favorisée par le progrès. Deuxièmement, notre seuil de tolérance face à la complexité est sans doute plus élevé qu'auparavant.

Face à « l'épaisseur réactionnaire de la matière réglementaire » comme le dit l'architecte Rudy Ricciotti dans son livre *L'exil de la beauté*, le risque terrible est que nous préférerions parfois, pour reprendre ses mots, « l'horizontalité de la mort à la verticalité du vivant ». L'horizontalité étant pour lui la *momification* générée par la complexité des normes, la verticalité étant le symbole de la résistance qu'on peut

leur opposer.

Paradoxalement, la digitalisation et le numérique sont source de complexité, car ils en permettent une fabrication facile. Du temps des graveurs sur pierre et des copistes, s'éreintant avec leur burin ou leur plume d'oie, on imagine la taille des contrats : dix commandements suffisaient ! Du temps des ordinateurs et du traitement de texte, la diarrhée lexicale de tous les textes contractuels, législatifs ou réglementaires s'étend : 65 articles et 5 000 amendements pour une loi climat !

Nous sommes très résilients face à la complexité mais peut être que, comme la grenouille dans un bocal qui chauffe, nous finirons par sauter... ou pas. Le « 22 à Asnière » de Fernand Reynaud ou *Les temps modernes* de Chaplin exprimaient déjà une lassitude face à la complexité que l'on exprime moins aujourd'hui. C'est complexe, c'est normal. Cette indifférence fait le miel de tous les profiteurs de complexité que j'évoquais plus haut.

En guise de conclusion : petite et simple théorie de la complexité

Puisque vous m'avez suivi jusque-là, je vous entraîne maintenant, sans doute avec immodestie et témérité, vers ma petite théorie de la complexité. Avec immodestie, tant la complexité est vaste et...complexe. Pour me consoler de cette témérité ou m'en faire pardonner, je me souviens de ces mots de Lavoisier, rapportés par Michelet : « l'homme est une vapeur condensée qui retourne en vapeur ». Ça calme et ça remet en place. Il y a donc deux grandes familles de complexité : la complexité naturelle et celle qui ne l'est pas et qui est donc, en quelque sorte, artificielle.

La complexité « naturelle » sur laquelle nous ne pouvons rien et que nous pouvons essayer ou nous efforcer au mieux de comprendre un peu ou beaucoup. Se rangent dans cette famille de la complexité naturelle deux branches : la complexité des systèmes naturels, l'univers, le cosmos, nos corps... et la complexité de notre pensée qui est une

donnée innée sur laquelle nous n'avons aucune prise sauf, à la toute petite marge de la psychologie et de la psychiatrie. Complexité que nous ne pouvons espérer que comprendre, astronomie, médecine etc. Il n'y a donc pas de théorie à échafauder sur cette complexité naturelle puisque la matière est donnée, immuable et imposée, et que la seule chose à espérer est d'essayer de la comprendre un peu.

La complexité « artificielle », dit comme cela simplement pour la distinguer de la complexité naturelle, peut être théorisée puisque c'est l'action ou la pensée de l'homme qui la permettent ou ne la permettent pas et, s'ils la permettent, en définissent les contours et les implications. Ma première idée est que la complexité est une chance et une bénédiction pour le genre humain qui ne serait pas humain sans elle. Nous créons cette complexité dès que nos comportements, nos actions dévient de notre instinct animal. Faire société suppose que nous acceptons de « faire complexe » pour diverger du monde animal. Le code civil est complexe, mais il garantit la justice en nous délivrant d'une loi naturelle et bestiale qui faisait que le plus fort avait toujours raison. Tout code, en général, est une forme de complexité qui nous fait échapper au naturel afin que nous fassions société.

Mais cette complexité féconde peut nous échapper et, comme une fée échappée de sa boîte, devenir démon. Démon par le fait et au profit de quelques-uns au détriment de tous les autres. Mon camarade, Olivier Babeau, va trop loin en affirmant que c'est le combat du public contre le privé. Il s'en tient à ce pauvre Mr Blake qui souffre de l'agent de Pôle emploi qui ne peut ou ne veut le recevoir.

Pas tout à fait démon quand elle naît de la conséquence économique d'un progrès, en permettant une redistribution des richesses supplémentaires ou excédentaires apportées par ce progrès. C'est de plus en plus le cas dans l'industrie où le cœur producteur est de plus en plus entouré d'une masse d'activités périphériques : contrôle, sécurité, conformité, commissaire aux comptes, comités en tous genres etc. Il est certain que dans le Renault de 2021 la part dans la valeur créée par ces activités périphériques est sans commune mesure avec cette même part en 1951, quand seule la chaîne de montage produisait. En caricaturant, on se rappelle que les lois Aubry sur les trente-cinq heures

n'étaient supposées faire du bien qu'aux avocats en droit social qui les décortiquaient. Je crois donc qu'il faut accepter, comme conséquence du progrès, une certaine dose de complexité.

Une certaine dose. Dans quelle limite ? Est-elle donnée par le président Pompidou qui sommait en 1966 Jacques Chirac « d'arrêter d'emmerder les français » ? Il est troublant de constater que, malgré les bonnes volontés, la recherche de cette limite n'est pas au cœur des préoccupations publiques. Qui se rappelle du Secrétariat d'Etat à la réforme administrative ET à la simplification (occupé par Thierry Mandon) qui a fait long feu quelques mois seulement après sa création, en 2014. Est-elle donnée cette limite par Rudy Ricciotti qui met en garde contre la complexité : nécessaire mais mal maîtrisée, elle conduirait à l'uniformité, fille naturelle de la norme, et donc à la mort de l'imagination ? Quel enfer serait une civilisation dans laquelle l'imagination serait chassée ? Le fascisme ne serait pas loin.

Il faut donc changer de terrain et s'appuyer sur le discernement de chacun pour faire le tri entre la complexité qui libère et celle qui asservit. C'est un combat difficile contre l'égoïsme individuel qui peut profiter de la complexité qui tue. Il passe par l'éducation, par la méfiance envers les (grands) Corps qui s'auto-protègent et par un changement des mentalités. J'aime cette idée développée dans les pays anglo-saxons, que les études des jeunes élites passent d'abord par les matières qui les passionnent avant qu'ils ne s'insèrent, avec un tout autre poste, dans le monde de l'entreprise. Celle-ci reçoit positivement cette diversité qui lui permet de se protéger de la tentation de la complexité asservissante.

J'aime cette idée qu'un cul de sac (celui par exemple dans lequel était coincé notre Mr Blake) puisse se transformer en carrefour et donc en solutions : nous qui prenons le train, savons que la Gare de Lyon est un cul de sac comme celle d'Austerlitz, de Saint Lazare, du Nord et de l'Est alors que Paris est un centre d'échange et de rayonnement.

La complexité peut nous tuer ou nous sauver, cela dépend de chacun. Edgar Faure, qui était un esprit extraordinairement fin et un merveilleux orateur, disait sur tous les sujets et à propos de toutes les casernes de pompiers qu'il inaugurerait : « C'est un succès, c'est un progrès, c'est une espérance ». Le paraphrasant, j'aimerais dire de la « complexité » :

C'est un succès, car elle nous a sortis de l'animalité.

Ce devrait être un progrès, si on en use avec discernement.

Ce devrait être une espérance, si, débarrassée de toutes les scories que j'ai essayé de présenter, elle permettait de civiliser un avenir qui pourrait nous inquiéter.

Qui proposera en 2024 de commémorer le centenaire de la mort de Kafka en faisant de la complexité une grande cause nationale ?

Séance du 18 mars 2022

**Louis-Nathaniel Rossel :
un officier gardois protestant chez les Communards**

Nicolas Cadène
membre résidant

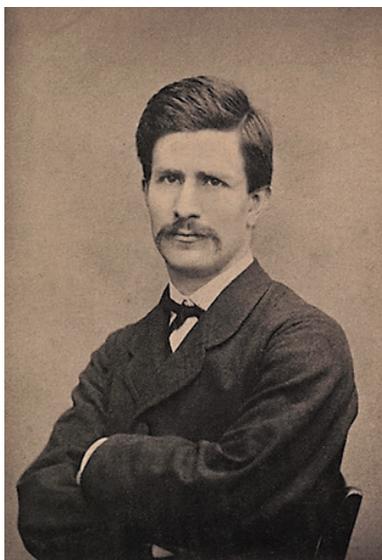


Figure 1 : Portrait de Louis-Nathaniel Rossel¹

¹ - Toutes les photographies de cette communication appartiennent à l'auteur ou à sa famille.

Louis-Nathaniel Rossel (*Fig. 1*) est un personnage atypique de la Commune de Paris, seul officier supérieur de l'armée française à rejoindre cette insurrection en 1871. Ce parent, qui fut quelque peu oublié au sein de notre famille, n'a jamais eu sa place dans les manuels d'histoire. Sans doute parce que le fait, pour un brillant officier de l'armée régulière, de rallier la Commune de Paris et ses insurgés, constituait jusqu'à une époque récente une désertion et non un engagement patriotique.

En 2018, lorsque j'ai eu l'honneur d'être reçu en tant que membre résidant de l'Académie de Nîmes, en étudiant ce qu'avait accompli mon prédécesseur, Monique Kuntz, j'ai eu la surprise de constater que le jury du *prix Valery Larbaud*, dont elle était membre, avait attribué en 1999 le *prix Michel Dard* au *Roman de Rossel*. Notre ancien confrère Christian Liger, retrace dans cet ouvrage le destin de ce héros contrarié.

Rossel fait partie de ces références qui vous transforment. Sa découverte m'a changé. En 1996, alors que mon frère Bruno est élève en classe préparatoire aux grandes écoles au lycée Alphonse Daudet à Nîmes, son professeur, le même Christian Liger, évoque en cours le destin de ce jeune officier - colonel - qui quitta l'armée régulière pour rejoindre la Commune de Paris. Bruno l'informe alors de notre parenté et des documents dont nous avons hérités. Eux-mêmes découverts par le plus grand des hasards, à peu près à la même époque, alors que mon autre frère, Thomas, par une longue après-midi de cet ennui adolescent si typique, prend la décision de forcer un vieux coffre-fort qui n'avait probablement jamais été ouvert depuis le décès de notre arrière-grand-père en 1949. De façon inattendue, le frère en question, qui n'est pas franchement du type « bricoleur », parvient à ses fins. Comme quoi, on ne célèbre jamais assez les vertus de l'ennui ! Cet après-midi-là, cet ennui a permis à une nouvelle génération, plus d'un siècle après les faits, de découvrir une histoire poignante. À l'intérieur du coffre-fort, nous trouvons des lettres de Louis-Nathaniel Rossel à ses parents et à ses petites sœurs, ainsi qu'à son pasteur, Théodore Passa, dont la fille épousera d'ailleurs un cousin vauverdois par alliance de Rossel. Nous y trouvons aussi des mèches de cheveux qu'il se coupa, pour les siens, le matin même de son exécution par les *Versillais*, un 28 novembre. Nous y reviendrons. Paradoxalement, cette date m'est néanmoins devenue

joyeuse, puisqu'il s'agit également de celle de la naissance de ma fille aînée, Louise.

J'avoue chérir les échos de l'Histoire. Quand la grande rencontre la petite, quand l'ennui d'un habitant des années 1990 ravive le souvenir d'un héros de la Commune. Il y a cette idée que nous sommes le fruit d'une histoire qui a ses éclats, positifs ou négatifs, ses discrétions et ses ramifications tout autour de nous, nous rappelant sans cesse que l'on ne se fait pas tout seul, que l'on ne sort pas de nulle part, qu'il a fallu tous ces gens, toutes ces rencontres pour fabriquer ce que nous sommes. Tisser des liens entre passé et présent, c'est aussi comprendre leur influence sur nos actes. Les histoires se rencontrent et nous transforment, qu'elles soient prestigieuses ou inconnues, grandioses ou anecdotiques, amusantes ou tristes. L'histoire de Rossel et sa rencontre avec les nôtres ne nous laissent, je crois, jamais indifférents.

La souche gardoise et protestante

Louis-Nathaniel Rossel, né en 1844, est issu d'une famille de cévenols protestants qui, comme l'exprimera son avocat, Albert Joly dans sa plaidoirie du 8 septembre 1871, « puise dans une persécution séculaire la force de braver toutes les rigueurs de la loi, aimant mieux obéir à leur conscience que d'obéir aux hommes. » Aujourd'hui, il reste pour beaucoup de celles et ceux qui l'ont étudié un exemple à suivre : rester honnête avec soi-même et sa conscience, ne pas se dévoyer pour l'intérêt de certains contre l'intérêt général.

L'homme étant complexe, ce que j'exprime aujourd'hui est une vision personnelle de ce personnage singulier de la Commune, de son histoire et de sa pensée. Nombreux sont celles et ceux qui ont écrit sur Rosel. En particulier ses biographes de talent que sont Édith Thomas (dont le livre, *Rossel, 1844-1871*, paru en 1967, est sans doute le plus complet et le plus remarquable), Jean-Hugues Carbonnier ou Hélène Martin. Quant à Christian Liger, si certains ont pu lui reprocher de s'être parfois éloigné de ce que portait politiquement Rossel, son roman, avec talent et lyrisme, a permis de faire renaître son histoire auprès du grand public.

« Ennemi des révolutions, les circonstances m'avaient jeté dans une révolution ; haïssant la guerre civile, je m'étais engagé dans la guerre civile »². Cette phrase de Louis-Nathaniel Rossel traduit, à elle seule, le caractère a priori paradoxal du ralliement de ce jeune officier protestant rigoureux à la Commune de Paris. C'est, nous le verrons, son caractère profondément républicain et sa sensibilité pour les classes dominées, pour la liberté et pour la justice sociale qui l'y conduiront.

« Lisé », c'est par ce prénom du Midi bien peu commun que Louis-Nathaniel se faisait appeler par ses proches, est né le 9 septembre 1844 à Saint-Brieuc, en Bretagne, où son père était en garnison en tant qu'officier d'infanterie. Sa mère, Sarah Campbell, de foi protestante, est britannique, ce qui vaut à Louis-Nathaniel de parler et d'écrire assez couramment l'anglais. Elle est née à Newington en 1820, dans le Grand Londres, d'Archibald Campbell, officier capitaine d'artillerie, originaire d'Écosse, et d'Isabella Randall, londonienne. Louis-Nathaniel, proche de sa grand-mère maternelle qui est aussi sa marraine, empruntera le nom de *Randall* pour signer anonymement quelques articles dans le journal *Le Temps*. Son prénom « Nathaniel » lui vient du frère de sa mère, né une année après elle et décédé en bas âge.

Louis Rossel, le père de Louis-Nathaniel, est quant à lui né à Nîmes en 1806. Officier sorti du rang, c'est-à-dire sans être sorti d'une école militaire, il a terminé sa carrière avec le grade de commandant, chef de bataillon, décoré de la légion d'honneur. Sa famille est originaire des Cévennes et de la Camargue gardoises. Les Rossel étaient une famille implantée dans la région de Saint-Jean du Gard et à Nîmes. Encore aujourd'hui, c'est un nom relativement répandu dans ces contrées. Les membres de la famille de Louis-Nathaniel étaient facturiers de laines, faiseurs de bas (comme son grand-père), marchands et négociants (comme son arrière-grand père). Une branche de la famille, avec laquelle les relations n'étaient pas toujours simples, était davantage tournée vers les métiers du droit (notaires, avocats ou magistrats) et s'inscrivait encore un peu plus dans la bourgeoisie cévenole, plus conservatrice. Le plus ancien aïeul connu de Louis-Nathaniel est Antoine Rossel, né à Vialas en Lozère, dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. Dès le XV^e

2 - *Papiers posthumes*, Louis Rossel ; recueillis et annotés par Jules Amigues, 1871.

siècle, on retrouve les Rossel, installés un peu plus au sud, à Saint-Jean-du-Gard, du fait de leur commerce, après un court passage à Durfort. Très vite, au début du XVI^e siècle, la famille fait le choix de la Réforme venue par les marchands de Genève.

Ce protestantisme calviniste emporte avec lui un ensemble de convictions et de principes qui resteront très chers à Louis-Nathaniel, bien que lui-même ne fût pas un pratiquant particulièrement assidu et bien qu'il témoignât, comme en toutes choses, d'une grande liberté d'esprit. Il n'empêche, Rossel était croyant, et sa certitude d'une autre vie après celle terrestre lui faisait relativiser toute crainte vis-à-vis des hommes.

Ainsi, en 1859, à 15 ans, il écrira ce texte étonnamment prémonitoire :

L'homme juste n'a pas placé son bonheur dans les choses de ce monde, il n'attend rien des hommes, il ne craint rien de leur part. La calomnie, la persécution glissent sur son âme sans en ternir la pureté. La mort même, il ne la regarde pas comme un mal. La puissance humaine n'a aucune action sur lui. Que toute l'humanité se réunisse pour l'accabler, qu'il soit méconnu, honni, calomnié, banni, persécuté, qu'il soit condamné à périr, que l'ignominie soit attachée à jamais à sa vie et à sa mort, il n'en est pas même ébranlé. Il se repose dans le témoignage de sa conscience, dans sa confiance en Dieu. Il sait qu'après cette vie il en est une autre où il n'a plus à redouter l'iniquité, il sait que la mort n'est qu'un passage qui le tire de la main des hommes pour le remettre en celle de Dieu ; il est tranquille. Que lui importe l'opinion des hommes, il sait qu'il n'a pas forfait aux lois que le Créateur avait gravées en son âme, il sait que ce Créateur, infiniment bon, lui tiendra compte des maux qu'il a soufferts pour la vertu, il se repose dans le témoignage de sa conscience, dans la justice et la bonté de Dieu.

Dans sa plaidoirie déjà évoquée, Albert Joly déclarera :

Les Rossel font partie de ces protestants qui ne furent rendus à la liberté religieuse et politique qu'à l'époque de Louis XVI [...] Les populations qui ont ainsi subi sans fléchir les dragonnades, les galères,

les supplices même, ont gardé un profond souvenir de vénération pour “leurs Pères du Désert”. C’est un souvenir encore vivace, et que le temps n’a pu altérer, car les vieillards de la génération actuelle ont été élevés par des parents qui avaient assisté à ces prêches clandestins du Désert, et qui ont vu encore des galériens pour cause de religion.

Albert Joly poursuivra en précisant :

C’est dans ces traditions que ces hommes austères et rigides ont puisé des opinions, modérées le plus souvent, mais toujours inflexibles, qui les ont constamment fait traiter en ennemis par les partis exagérés. Sous la Terreur de 1793, pendant que le grand-père de Rossel se battait aux armées, ses grands-oncles, accusés de « modérantisme », ont peine à échapper la hache révolutionnaire. Sous la Terreur blanche de 1815, ils sont également persécutés : sa grand-mère est emprisonnée sous la fausse accusation d’avoir crié ‘Vive l’Empereur’ et elle est condamnée par les royalistes. Lors du coup d’État de 1851, le cousin du père de Louis-Nathaniel, Augustin, maire respecté de Saint-Jean du Gard et chef de famille, avait été destitué et contraint de se cacher alors que Louis Rossel père votait à registre ouvert contre l’acte du prince président Napoléon III.

C’est logiquement dans la religion protestante réformée que Louis Rossel est élevé en France. Son éducation est simple et quelque peu austère. Ses parents sont présents, sa mère est connue pour être très cultivée, gaie, tendre et dévouée. Ayant elle-même été en partie éduquée et élevée en France, elle lui parle parfois en anglais mais pour l’essentiel un français très pur et lui donne le goût de la littérature, alors que son père lui enseigne les premières notions de mathématiques. Durant ses études et ses affectations, Rossel écrira très régulièrement à ses parents, ses sœurs et sa grand-mère. Ses lettres traduisent une tendresse et une fidélité indéfectibles qui unissaient cette famille.

Paul Martine, un militant socialiste qui introduira Rossel dans les milieux communards, écrira en ce sens : « Chose étrange, Rossel, si terrible sur le champ de bataille [...] si raide, si cassant au point de vue militaire, si intransigeant sur la question nationale et révolutionnaire,

était dans sa famille réservé, humble et modeste. »Très tôt,Lisé semble être un garçon très pensif et doué. Il aime autant le travail que le loisir, est très impressionnable, prend tout au sérieux et veut toujours bien faire.

Polytechnique, la vie parisienne et les débuts de la carrière militaire

Louis-Nathaniel Rossel fait de relatives brillantes études. Il les commence de façon succincte à Saint-Brieuc puis à Mâcon, les poursuit au lycée de Nîmes. Alphonse Daudet, qui ne partageait pas les mêmes idées que Rossel, mais qui lui vouera après sa mort un véritable culte, le confondit d'ailleurs avec un de ses cousins qui partagea la scolarité nîmoise du célèbre écrivain, qui le surnommait *Rossel le fou*. Dans une lettre à un de ses parents, Daudet écrit en 1871, quelques mois avant l'exécution de Rossel :

[...] figure toi qu'à la noble institution Canivet où nous avons usé quelques paires de culottes à dix ou quinze années de distance, il y avait de mon temps un blondin d'une douzaine d'années, toqué, batailleur, débile, toujours bousculé, battu, avec un rire égaré, une tournure de fillasse folle, nous l'appelions *Rossel-le-fou*. Je me figure que ce *Rossel-le-fou* est le même Rossel dont les Communeux ont fait un moment leur général. Tache de savoir cela à Nîmes. Je sais que le général Rossel est de Nîmes, qu'il est protestant, et qu'il a 33 ou 34 ans ce qui correspond parfaitement au signalement de *Rossel-le-fou*, lequel était protestant, habitait par là-bas près de St Charles où je l'ai souvent poursuivi à coup de pierres, lui et son cousin Puget... Si mon *Rossel-le-fou* se trouve être le Rossel que l'on va juger, je veux lui consacrer quelques lignes, toutes en sa faveur ; car il était le seul honnête homme de la bande.

En réalité ce *Rossel-le-fou* n'était qu'un de mes aïeuls et un simple cousin de Louis-Nathaniel. Mais, qu'importe, Daudet défendit le Communeux. Un ancien abbé et vicaire de la cathédrale de Nîmes, Marcel Bruyère, expliquera plus tard, dans un ouvrage intitulé *La jeunesse d'Alphonse Daudet*, que l'écrivain « vouait un culte à Louis-Nathaniel

Rossel, non qu'il approuvât sa participation à la Commune, mais pour son énergie et son attachement farouche à un idéal de patriotisme, si mal compris fut-il ». Léon Daudet écrivait que son père « célébrait les obscurs, les dévoués, les sacrifiés de la gloire tel Rossel, le “Bonaparte à rebours”, “sans étoile”, dont le nom revient plus de cinquante fois dans ses petits cahiers [...] Il y avait dans ses notes une monographie de Rossel ».

Après sa scolarité à Nîmes, le père de Louis-Nathaniel souhaitant assurer son avenir, il l'inscrit, en bénéficiant d'une bourse, au Prytanée militaire de la Flèche, dans la Sarthe, en 1855. Cela d'autant plus qu'il s'avère que son beau-frère, le mari de la sœur de sa femme, Louis Vignal, un ami officier, a été détaché au prestigieux collège. La mère de Louis-Nathaniel s'installe quelques temps non loin, du fait de l'éloignement de son père engagé en Crimée.

Lisé n'a alors que peu d'estime pour certains camarades perturbants mais aussi vis-à-vis d'encadrants militaires dont les réactions ou ordres lui paraissent absurdes. Si l'on peut le croire parfois orgueilleux, il est en réalité inquiet et mal à l'aise dans un monde qui n'est finalement pas le sien. Il s'ennuie durant cette scolarité et, bientôt, l'éloignement de sa famille lui pèse. Il reste que ses résultats sont bons et qu'en 1862, après son baccalauréat en sciences, Louis-Nathaniel entre à l'école Polytechnique au 79^e rang (*Fig. 2*). Ses études sont studieuses et son moral meilleur, peut-être du fait que ses parents résident à Paris et sont donc à nouveau proches de lui.

Durant cette période, Louis-Nathaniel mène ce que l'on peut appeler une « vie parisienne », mais sans excès, refusant, écrit-il, de prendre « l'habitude de cette vie sans règle et sans charme que mènent tant d'officiers. » Rossel sort donc régulièrement, sans que ça ne soit à l'excès. Il fréquente les cafés, mais surtout les théâtres, musées et bibliothèques. Aussi, il suit très attentivement les événements de la vie politique et notamment les élections de 1863 et 1864, à l'occasion desquelles les députés Garnier-Pagès et Carnot, ainsi que Ferry, Floquet et Arago sont inculpés d'association illicite et traduits devant le tribunal correctionnel. Rossel suit ce procès et se sent particulièrement concerné et solidaire de ces républicains parisiens, s'enthousiasmant pour la plaidoirie de Jules Favre.

À la fin de l'année 1864, il est nommé, à 20 ans, à l'école d'application de Metz d'où il sort second avec le grade de lieutenant dans le corps de génie. Sa timidité y apparaît moins envahissante et son ami et coreligionnaire, camarade de chambre, William Guibert, y est peut-être pour quelque chose. Bien que toujours réservé, sa vie sociale est parfaitement conforme aux usages de son temps. Il bénéficie qui plus est de l'introduction du général gardois Chabaud-Latour, coreligionnaire et connaissance de sa famille nîmoise, dans la maison du général Lefrançois, commandant de l'École. Deux ans après son arrivée à Metz, Rossel est également admis à la société d'archéologue de Metz, en raison de son intérêt pour l'architecture médiévale, la linguistique et le patois messin.

Lisé ne se satisfait pas d'une simple carrière militaire et se disperse : archéologie, architecture, culture locale, il n'abandonne pas non plus la musique (il s'essaie au violon et à quelques compositions), et s'adonne régulièrement au dessin. Cela lui permet de s'échapper un peu de sa caserne. Il en est de même lorsqu'il écrit, beaucoup, à sa sœur Bella, alors en pension à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis et réfléchissant à la rédaction d'un manuel d'histoire nationale. Tous deux échangent des réflexions sur des sujets souvent techniques, littéraires, artistiques et sociétaux. Lisé se montre ainsi soucieux de ce que pense Bella, la considérant sans condescendance, sauf lorsque cette dernière se montre réticente vis-à-vis d'une relation amoureuse entretenue par son frère...

Lieutenant à Metz en 1867 et fréquentant assidûment le théâtre, l'opéra et les bals, Rossel, bien que timide, se lie en effet avec Marie Léonard, fille du polytechnicien et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Henri-Arthur Léonard. Mais, cette dernière étant catholique, les parents de Marie Léonard comme de Louis-Nathaniel, en particulier son père, refusent le mariage. Cela l'agace et le conduit à plaider sa cause avec humour, mais aussi avec énergie et vigueur. Il écrit : « J'engage père, ne fût-ce que par curiosité, à regarder cette jeune papiste ; je sais d'avance quelle sera son opinion ; il trouvera que la mère est mieux que la fille, mais franchement je ne puis pas demander la mère en mariage, le père refuserait. Quant à la fille, je lui suppose toutes les qualités, sauf d'être protestante. Vous devriez donc bien, par acquis de conscience, tâcher

de la connaître un peu et de voir si elle a effectivement des dispositions à la bigoterie ou si elle a l'esprit libre et ferme, auquel cas vos craintes seraient moins fondées. » Malgré tout, ne parvenant pas à ses fins, et alors que sa sœur ne le soutient pas, cette situation le rend, un temps, particulièrement malheureux et le replongera, plus tard, dans la solitude.



Figure 2 : Le polytechnicien

Déceptions, doutes et interrogations

Ses déplacements en tant qu'officier et des occupations prenantes lui permettent de mettre à distance cette déception. En réalité, seulement un temps. Au printemps 1868, alors qu'il se rend à Paris pour des levés photographiques, il confirme son engagement au sein de la Ligue de

l'enseignement commencé à Metz en 1867, à 22 ans seulement, et se lie d'amitié avec son fondateur, Jean Macé, de 29 ans son aîné. C'est au sein de la Ligue qu'il a ses premiers véritables contacts avec des ouvriers. Il s'aperçoit que ceux-ci ne profitent pas pleinement de l'enseignement qui leur est délivré et devient un ardent défenseur de l'école laïque soutenue par la Ligue. Il précise : « On leur a appris à lire (...) mais non pas la manière de s'en servir ». Le jeune lieutenant donne lui-même des cours du soir en grammaire et participe à une commission chargée de mettre en place un enseignement féminin. L'éducation des adultes, et plus encore celles des enfants, est un enjeu politique majeur. Il écrit à ce sujet sur la nécessité d'« élever » le niveau d'instruction du peuple et [de] combler le gouffre qui nous empêche d'être égaux dans la vie, comme nous le sommes d'après nos consciences et nos lois. » Pour Rossel, « une révolution nouvelle devrait faire tomber le gouvernement actuel, qui s'inquiète sans cesse, comme ses prédécesseurs, comme la République de 1848 elle-même, de mettre la liberté aux entraves ».

À l'automne 1868, le régiment de Rossel est envoyé à Montpellier. Ce sera pour lui l'occasion de redécouvrir le midi paternel, sa culture, la langue occitane et provençale et la gastronomie ; mais aussi de retrouver de vieilles connaissances familiales. Sa tante paternelle, Louise, dont il est très proche, essaie de lui trouver un « parti » dans la bourgeoisie nîmoise. Cette idée même de « parti » déplaît fortement à Rossel qui parvient à déjouer toutes les manœuvres en ce sens. Il reste que ce séjour dans le sud semble lui faire beaucoup de bien tout en l'éloignant de la carrière militaire, pour laquelle ses doutes se font de plus en plus nets. Ainsi, le 24 décembre 1868, il écrit à ses parents :

« Le métier de militaire n'est pas seulement contraire à mes goûts, mais surtout il a pour moi le grand défaut de me priver des droits de citoyen ; j'ai des idées très nettes en politique et je désire de tout mon cœur me mettre à leur service, ce qui m'est impossible en restant officier. De plus, l'armée est exposée à être complice des différents attentats politiques dont le gouvernement ou les généraux peuvent avoir la fantaisie, et c'est un vilain jeu. Enfin c'est un métier de malheureux ; je suis capable de vivre de privations pendant quelques années, mais je me

crois assez de ressources dans l'esprit pour ne pas m'enterrer dans une profession où je n'aurai jamais que le strict nécessaire. » Quelques mois plus tard, le 25 mai 1869, il écrit également : « Il me tarde bien d'avoir fini mon rôle de soldat de papier pour avoir le droit et le devoir de faire mon métier de citoyen et de porter mon vote et mon opinion du côté qui me semblera utile au pays. »

Il est nommé à l'état-major du génie de Bourges, où il s'ennuie profondément dans un travail de bureau qu'il juge sans intérêt. L'impossible mariage avec Marie Léonard l'attriste à nouveau. Il écrit ainsi à ses parents :

Vous savez que j'ai un caractère assez renfermé et assez taciturne ; je vis en moi-même et je suis obligé de faire un effort pour rentrer dans le monde. J'ai laissé ce penchant se développer sans le combattre, au point que depuis plusieurs années c'est comme une maladie morale ; vous n'êtes pas sans avoir remarqué que je ne suis pas ce que je devrais être, même à votre égard ; je suis avec vous comme si je n'y étais pas. [...] Je crois de plus en plus urgent d'y apporter un remède, de m'échapper à moi-même, et je souffre avec peine que vous n'entriez pas du tout dans mes idées à cet égard [c'est-à-dire le mariage avec Marie Léonard] [...] Sans doute vous devez trouver que le mariage est un remède par trop héroïque pour me soustraire à moi-même, mais je crois que c'est là le véritable remède [...] et je suis tout disposé à être fort reconnaissant envers la femme qui m'accepterait pour mari et à lui donner autant d'affection que je suis capable d'en donner, c'est à dire beaucoup.

Un temps, il songe sérieusement à quitter l'armée et partir vivre une nouvelle existence à l'étranger, « en Angleterre ou plutôt, en Amérique » : son mémoire sur « la réparation des ponts de chemins de fer en campagne », récompensé d'une médaille d'or de 600 francs par le Comité des fortifications, lui donne une occasion en ce sens. Ayant, via un camarade, rencontré l'ingénieur de Beaussacq, employé aux travaux du chemin de fer transcontinental Memphis-Pacific, qui fut impressionné

par son mémoire, il fait le choix d'en devenir un collaborateur et de partir aux États-Unis. Cependant, les événements qui vont suivre lui feront revenir sur cette décision.

À cette même époque, ne trouvant d'intérêt que dans les soirées dansantes et l'étude des campagnes napoléoniennes, le jeune officier de 25 ans, désormais promu capitaine, fait paraître des articles militaires dans le journal *le Temps* dirigé alors par un coreligionnaire, Auguste Nefftzer, sous le pseudonyme de *Randall*, le nom de sa grand-mère maternelle. Lorsque paraît en 1869 le dernier volume de la correspondance de Napoléon I^{er}, Louis-Nathaniel écrit deux articles, intitulés *Deux pastiches de Napoléon*, dans lesquels il démontre que les livres de stratégie attribués à Napoléon I^{er} par la commission chargée de publier la correspondance, ne sont pas et ne peuvent pas être de lui. Rossel n'hésite pas non plus à critiquer l'armée dans ses articles, mais, reconnaissons-le, toujours de façon constructive et argumentée. Il affirme très tôt le rôle historique du peuple et pressent une révolution qui mettra fin au régime de Napoléon III. D'ailleurs, s'inquiétant d'un départ trop hâtif de sa famille pour Paris, il lui suggère d'attendre que la situation prenne une tournure pacifique et qu'un gouvernement soit assis sur des bases solides.

Dans son travail intitulé *De l'organisation militaire de la France*, écrit en 1870, Rossel désire que l'on fasse l'expérience de l'élection d'un certain nombre



Figure 3 : Rossel en uniforme d'officier

d'officiers par les égaux et quelque fois par les inférieurs. Il s'y montre partisan du service obligatoire, uniquement en temps de guerre, et de l'instruction publique laïque, encore inexistante, obligatoire en tous temps. Il pensait aussi qu'au lieu d'une armée permanente nombreuse, il valait mieux n'avoir dans l'armée qu'une pépinière d'officiers et de sous-officiers ayant suivi un bon système d'instruction.

De la guerre à la défaite

Lorsqu'il apprend que la guerre vient d'être déclarée à la Prusse en juillet 1870, Rossel accourt à Paris pour obtenir du service actif, mais ses démarches restent infructueuses. Il ne peut pourtant s'imaginer continuer ce qu'il juge comme une insignifiante vie de bureau alors qu'on se bat aux frontières. Il demande à son père d'intervenir à nouveau auprès du général Chabaud-Latour pour être affecté dans l'armée active, allant jusqu'à menacer de renoncer à son grade pour s'engager volontairement. Il est finalement envoyé à la citadelle de Metz, où il s'occupe de l'amélioration des fortifications, ce qui l'intéresse tout particulièrement.

À la nouvelle des premiers désastres, peu de temps avant la défaite de Sedan le 1^{er} septembre 1870 et la capture de Napoléon III, Rossel conçoit un plan de défense dont il adresse l'exposé au journal *Le Temps*. Son écrit est lucide et rempli de prédictions. Sur le plan stratégique, il considère sérieusement l'organisation d'une immense levée en petites bandes qui auraient agies séparément, les corps d'armées réguliers ne devant faire que soutenir l'action engagée par les partisans. Durant son futur procès, Rossel précisera ainsi : « Dans les pays de langue d'oc, des troupes désorganisées auraient certainement détruit les armées prussiennes, qui étaient organisées pour les pays de plaine ». On le constate aisément, Rossel s'inspire ici de la « guerre des Camisards » dans les Cévennes, à laquelle certains membres de sa famille ont participé, notamment son ancêtre direct, Soubeiran Rossel.

On le saisit désormais, ce caractère entier et résolu, profondément patriote, ne peut voir sans une profonde exaspération la façon dont le maréchal Bazaine conduit les opérations militaires lors du siège de Metz.

Apprenant que le maréchal est sans nouvelle de Paris, il demande, mais sans succès, l'autorisation de tenter de traverser les lignes ennemies pour aller chercher des nouvelles de l'extérieur et en porter de Metz au gouvernement. Très vite il ne lui est plus possible de douter que, soit par l'ineptie, soit par la trahison de son chef, ce qu'il suppose franchement, l'armée de Metz, et au-delà la France, marche à sa perte.

Le 27 octobre 1870, l'armée de Bazaine, composée de peut-être 120 000 hommes valides, est sur le point de capituler sans avoir combattu. La trahison de Bazaine - et d'autres généraux - selon Rossel, visait à capituler dans le but de restaurer en France un ordre moral conservateur, de favoriser une restauration et d'empêcher l'avènement d'une république moderne. Ainsi, de concert avec quelques officiers, dont ses amis Henri Padovani et le capitaine de Boyenval, Rossel avait, des mois plus tôt, déjà formé le projet de tenter un dernier effort pour dégager l'armée du cercle où elle se trouvait enfermée. Sans qu'il ne participe au complot, certains de ses collègues souhaitaient faire remplacer Bazaine par les généraux Clinchant ou Changarnier.

Mais, alors que le général Changarnier finira par rallier Bazaine, ce complot fut éventé et Bazaine ordonna l'arrestation de Boyenval, qui finira par se suicider, mais aussi de Rossel. Le 28 octobre, après une dernière réunion d'officiers résolus à ne pas abandonner le combat contre la Prusse, qui échoue à organiser la riposte suite au retrait du général Clinchant, Rossel, plutôt que d'être fait prisonnier par les Prussiens, s'évade, déguisé en paysan. Il avait déjà tenté de le faire le 6 octobre, espérant alors obtenir du gouvernement de Défense nationale de refuser toute reddition. Arrivé en Belgique, après un court passage à Luxembourg le 1^{er} novembre, il publie le 2 et le 3 novembre dans le journal *L'Indépendance belge* deux articles dans lesquels il met violemment en cause Bazaine, tant pour son incapacité militaire que pour ses manœuvres politiques contre la République : « Incapables déjà de conduire une armée, nos chefs [écrit-il ailleurs], ont ajouté à leur responsabilité le fardeau d'une restauration. » Rossel précise : « J'ai quitté Metz à l'heure où les Prussiens y entraient, et convaincu que je servais plus utilement mon pays en appelant le grand jour de la publicité sur les tristes événements dont j'ai été le témoin, qu'en allant

immédiatement reprendre les armes, j'ai résolu de consacrer quelques jours à publier mes souvenirs et mes notes, à provoquer la discussion, à y répondre, à démontrer enfin que l'armée a été démoralisée et perdue par ses chefs eux-mêmes, et que la place a été criminellement rendue avec ses fortifications entières, ses munitions et son matériel. »

Louis-Nathaniel fait ensuite un court voyage à Londres où se trouve alors sa mère, puis rentre en France et se rend à Tours pour se mettre à la disposition du gouvernement de la Défense. Là, il s'entretient avec Léon Gambetta, l'homme fort du gouvernement, qui lui fait rencontrer le délégué au ministère de la Guerre, Charles de Freycinet, protestant comme lui. Ce dernier, à l'inverse de Gambetta qui semblait prendre au sérieux les recommandations de Rossel, s'en débarrasse en le chargeant d'aller dans le nord de la France pour s'assurer de l'état des forces militaires et des moyens de défense dont le pays pouvait disposer.

Cette mission lui semble éloigné des enjeux du moment. Dans les premiers jours de décembre, il est nommé colonel auxiliaire et directeur du génie au camp de Nevers. Rossel y remplit encore toutes ses fonctions, qu'il juge quasi-inutiles. Le 18 janvier 1871, l'Empire allemand est proclamé dans la galerie des glaces du château de Versailles, et le 26 janvier, le gouvernement signe l'armistice, qui met fin aux bombardements de Paris. Puis, le 6 février, Gambetta démissionne et, suite aux élections législatives du 8 février, une majorité de monarchistes et de conservateurs élit Adolphe Thiers comme chef de l'exécutif. Rossel se sent trahi et reste prêt à tout pour continuer la lutte. Il s'oppose alors à ceux qui l'ont abandonnée, y compris Gambetta pour qui il garde pourtant une grande estime. Tel n'est pas le cas à l'égard des généraux ayant pris le parti du nouveau pouvoir, tel Clinchant, qu'il juge tout simplement « nul ».

Ainsi, lorsqu'il reçoit la nouvelle de l'insurrection qui vient d'éclater à Paris, le 18 mars 1871, Rossel s'empresse d'écrire au ministre de la guerre, le général Le Flô : « J'ai l'honneur de vous informer que je me rends à Paris pour me mettre à disposition des forces gouvernementales qui peuvent y être constituées. Instruit par une dépêche de Versailles rendue publique aujourd'hui, qu'il y a deux partis en lutte dans le pays, je me range sans hésitation du côté de celui qui n'a pas signé la paix et qui

ne compte pas dans ses rangs de généraux coupables de capitulation. »

La conclusion de la paix affecte sérieusement Rossel qui, pour tous ceux qui le côtoient alors et qui témoigneront lors de son procès, ne se préoccupe plus de sa personne mais seulement du pays. Il écrit ainsi à ses parents : « Mon moi m'est devenu indifférent ». C'est sans doute ce sentiment, ce refus de l'intéressement, mais aussi d'un pouvoir qu'il juge coupable de capitulation, qui explique son choix de ne pas donner suite à une proposition de décoration de la Légion d'honneur. En effet, le général de division Vinel lui avait écrit le 27 janvier 1871 : « Mon cher Rossel, je vous ai fait demandé hier des états de service pour faire en votre faveur une proposition pour la légion d'honneur. Je ne sais par quelle méprise je n'ai pas reçu votre réponse malgré l'envoi de deux plantons. Le 3^{ème} sera peut-être plus heureux. Faites lui rapporter la réponse. J'attends. Tout à vous. » Il n'y aura aucune réponse de la part de Rossel, qui, on l'a vu, démissionnera de l'armée quelques semaines après cette proposition. Dès lors, Rossel se fera un point d'honneur, pendant la Commune, à ne plus revêtir l'uniforme de l'armée régulière.

Comme les 107 députés, dont Victor Hugo, qui ont voté contre les conditions de paix, Louis-Nathaniel Rossel n'accepte ni la défaite, ni le gouvernement qu'il juge réactionnaire. Dans le seul souci de voir le mouvement tourner au gré de ses espérances pour le pays, il part donc dès le 19 mars pour Paris.

La Commune de Paris dans son contexte

Il me faut, ici, restituer succinctement le contexte de la Commune de Paris. Comme nous le savons, cette dernière trouve sa source dans un élan républicain se référant à la Première République et au gouvernement révolutionnaire de la Commune de Paris de 1792, ainsi qu'à l'insurrection populaire de juin 1848 sous la Deuxième République et qui avait été réprimée de façon sanglante par le gouvernement instauré par la Révolution de février 1848.

De 1789 à 1871, la France ayant vécu principalement sous des régimes monarchiques ou impériaux (Premier Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, Second Empire), le régime républicain n'avait

fonctionné que très peu d'années. En juillet 1870, Napoléon III et ses généraux entreprennent une guerre contre la Prusse qui, mal préparée, conduit rapidement à la défaite. Sous la pression populaire, la Troisième République est donc proclamée le 4 septembre 1870, deux jours après que Napoléon III ait été fait prisonnier. Un gouvernement de Défense nationale est alors chargé, en principe, de continuer la guerre. Paris est finalement assiégé à partir du 19 septembre et connaît une grave famine au cours de l'hiver 1870-71. Pendant le siège de Paris, la garde nationale, composée de citoyens et non de militaires de métier, prend une importance considérable et s'organise. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, signe un armistice avec Bismarck.

Les conditions de l'armistice sont, de fait, draconiennes : désarmement de l'enceinte fortifiée de Paris, occupation des forts, paiement de deux cents millions en quinze jours. Le peuple de Paris, assiégé par les Allemands en hiver, a supporté avec courage le froid, la faim et les bombardements, ; il n'accepte pas cette « démission » du gouvernement et réclame, comme Rossel, la guerre à outrance. En parallèle et à l'initiative des quartiers populaires, ses bataillons de la garde nationale se fédèrent et se dotent d'une organisation démocratique.

L'armistice prévoyait également la convocation d'une Assemblée nationale, chargée de décider de la poursuite de la guerre ou de la paix. La province élit une assemblée essentiellement réactionnaire et monarchiste, dans un vote opposé à celui de Paris qui élit des bourgeois démocrates comme Victor Hugo ou Edgar Quinet, des jacobins comme Delescluze, des représentants comme Pyat, Gambon, Tolain et Malon. Rappelons que le suffrage de l'époque est uniquement masculin et que les isoloirs n'existent pas. Cela peut aussi expliquer en partie l'orientation du vote de la province, où l'influence des notables reste considérable.

Soutenu par l'Assemblée majoritairement composée de ruraux, le chef du pouvoir exécutif, Adolphe Thiers, qui, pour Rossel, est le symbole même du conservatisme moral, a les mains libres pour traiter avec l'Allemagne. La France devra payer un tribut de cinq milliards, abandonner l'Alsace, moins Belfort grâce à la défense héroïque du colonel, par ailleurs protestant, Denfert-Rochereau, et le tiers de la Lorraine. Le 1^{er} mars, l'Assemblée ratifie le traité, malgré la protestation désespérée des députés alsaciens et lorrains.

Des mesures sont prises immédiatement contre la population parisienne exténuée par les souffrances du siège : la suppression des « trente sous » accordés aux gardes nationaux, la suppression des moratoires concernant les loyers et les effets de commerce touchent à la fois les ouvriers, les artisans et le petit commerce. L'entrée des Prussiens dans Paris, prévue pour le 27 février, apparaît aux Parisiens (essentiellement ceux des quartiers de l'est) comme un déshonneur. La foule manifeste et ramène les canons, payés par les souscriptions de la population parisienne, vers les hauts lieux populaires de la capitale : Montmartre, les Buttes-Chaumont, Belleville.

Les Allemands n'entrent que le 1^{er} mars dans les beaux quartiers à l'ouest et en sortent le 2. Mais les mesures contre Paris continuent. Des journaux sont suspendus. Flourens et Blanqui, qui avaient participé au soulèvement du 31 octobre 1870 contre la politique jugée trop tiède du gouvernement de la Défense nationale, sont condamnés à mort par contumace, tandis que Jules Vallès, un des initiateurs de ce soulèvement, est mis en prison pour six mois.

Thiers et le général d'Aurelles de Paladine adressent deux proclamations aux habitants de Paris. Ils les mettent en garde contre les agissements d'un « Comité occulte » (en parlant du Comité central de la garde nationale), font appel aux sentiments des « bons citoyens » contre les « mauvais », fauteurs de désordre, et terminent par une menace non déguisée de recourir à la force si les circonstances l'exigent. Cet avertissement ne sera pas entendu.

Dans la nuit du 17 au 18 mars, les troupes du général Vinoy reçoivent l'ordre de reprendre les canons des Parisiens. Mais on avait oublié les chevaux et l'alerte a pu être donnée. Le comité de vigilance du 18^{ème} arrondissement, que dirigent Ferré et Louise Michel, monte à l'assaut de la butte Montmartre. Femmes, enfants, gardes fédérés entourent les soldats, qui finissent par fraterniser avec la foule. Le soir, deux généraux, le général Lecomte qui le matin avait donné, sans être obéi, l'ordre de tirer sur les Parisiens, et le général Clément Thomas, qui avait, en juin 1848, décimé les insurgés, sont fusillés, rue des Rosiers.

Devant cette impuissance du pouvoir, Thiers se réfugie à Versailles pour ne pas tomber sous les révoltes parisiennes comme cela s'est déjà

produit pendant le gouvernement de la Défense nationale (le 31 octobre notamment), et donne aux troupes l'ordre d'abandonner Paris. Le 18 mars, l'organe exécutif de la Fédération – le Comité central – s'installe à l'hôtel de Ville et exerce le pouvoir jusqu'aux élections du 26 mars devant désigner le Conseil de la Commune de Paris. Il conservera durant toute la Commune une influence considérable.

Les ferments de la Commune de Paris peuvent être résumés ainsi : les souffrances du siège, l'élan républicain, la direction de la République par des conservateurs et des monarchistes ; tout le pouvoir en définitive échappait aux Parisiens.

Rossel et la Commune de Paris

Les élections parisiennes du 26 mars portent au pouvoir des hommes issus de toutes les tendances républicaines et socialistes, allant d'un jacobinisme centralisateur voire autoritaire à un collectivisme libertaire et autogestionnaire. Durant les deux mois que va durer son existence, la Commune ébauche une politique sociale et émancipatrice forte, tout en réorganisant les administrations – beaucoup de fonctionnaires, compromis avec le Second Empire, ayant fui à Versailles – et en assurant la défense de Paris assiégé par les Versaillais. Rossel, qui ne fait pas partie du Conseil de la Commune – il échouera aux élections complémentaires du 16 avril dans le 8^{ème} arrondissement – s'occupera quant à lui exclusivement de questions militaires.

À peine arrivé à Paris le 19 mars au soir, Louis-Nathaniel se met en relation avec Benoît Malon et Charles Gérardin, membres du comité du 17^{ème} arrondissement, via Paul Martine, historien et adjoint du maire des Batignolles. Il est ensuite présenté au Comité central siégeant à l'Hôtel de Ville et reçoit immédiatement le commandement de la légion du 17^{ème} arrondissement. Après avoir constaté l'indiscipline des fédérés lors d'une opération des Versaillais au rond-point de Courbevoie et sur le pont de Neuilly, la discipline toute militaire qu'il veut établir dans cette légion pour faire face aux Versaillais, mais aussi son refus de toute violence à l'égard des prisonniers versaillais ou suspectés de proximité avec le parti de Versailles, excite le mécontentement. Dès le 2 avril, il est arrêté.

Cependant, après l'insuccès de la sortie sur Versailles du 2 et 3 avril, sur recommandation du nouveau commandant de la garde nationale, Charles Gérardin, le général Cluseret le choisit comme Chef d'État-Major. En parallèle, Rossel est nommé président de la Commission des barricades. Il ordonne alors la construction d'une seconde enceinte de fortification et de trois véritables forteresses au cœur de Paris, dans le but de décourager, au moins moralement, toute percée des Versaillais et de les mettre en difficulté à travers une guerre de rue. Si Napoléon Gaillard, cordonnier nîmois nommé par Rossel directeur général des barricades et de la défense intérieure, saura démontrer la qualité de ses fortifications, elles ne seront absolument pas érigées partout où elles auraient dû l'être. Dès lors, les Versaillais n'auront aucun mal à les contourner lors de la *Semaine sanglante* concluant le siège de Paris. Là encore, la principale responsabilité de cet échec revient à l'indiscipline et à l'inapplication des ordres donnés.

Relativement vite après son arrivée, l'opinion publique, bien davantage que la Commission exécutive du Conseil de la Commune qui a pris la suite du Comité central, soutient majoritairement Rossel. Le masque sévère de cet officier de 27 ans, brisant sa carrière militaire pour se jeter dans Paris révolutionnaire, son renom d'intégrité, les souvenirs de sa conspiration contre Bazaine et son évasion de Metz, suscitent une certaine admiration, ou, du moins un respect sincère.

À son poste, Rossel s'efforce de mettre un terme à cette « désorganisation organisée » de l'unité administrative et militaire de la Commune, où se mélangeaient compétition, anarchie, désordre, rivalités et jalousie. C'est sans doute pour cette raison que le 16 avril, Rossel soutient, contre certains de ses amis, l'institution d'une Cour martiale chargée de juger les citoyens qui refusent de marcher contre l'armée de Versailles, ces derniers devenant de plus en plus nombreux et rendant, selon Rossel, très délicates les chances de succès de la Commune. Celle-ci l'en nomme Président. À ce sujet, Louis-Nathaniel écrira : « L'acceptation des fonctions de président de cette Cour est le plus grand sacrifice que j'aie fait et que je pusse faire à la cause de la Révolution [...]. Je dirai que par une chance singulière beaucoup plus que par l'effet de ma volonté, il ne m'est jamais arrivé de faire mourir un

homme. J'ai prononcé, à la Cour martiale, une condamnation capitale, mais elle a été commuée sans mon intervention. » À ce moment-là, alors que d'autres condamnations à de simples travaux forcés sont également cassées par une Commission de révision, le 27 avril, Rossel démissionne de ses fonctions à la fois de président de la Cour martiale et de chef d'État-Major, faisant le constat que sa demande de discipline n'est pas entendue, alors qu'il la considère comme indispensable. De fait, Paris n'eut jamais plus de 40 000 combattants, auxquels il faut ajouter des femmes et des adolescents. Thiers, au contraire, avait, avec l'appui de Bismarck, reformé son armée : elle comptait près de 64 000 hommes, auxquels s'ajoutèrent 130 000 prisonniers libérés d'Allemagne. En outre, et Rossel en avait parfaitement conscience, Thiers avait commandé la construction des fortifications qui entouraient Paris alors qu'il était ministre de Louis-Philippe. Il avait conçu cette enceinte pour défendre la ville contre des ennemis, mais avait aussi déjà calculé à l'époque que pour mettre une fin définitive aux insurrections populaires, il suffisait d'enfermer les insurgés dans la ville, puis de les réprimer.

L'action de la Cour martiale inquiétait la Commune ; elle redoutait ce pouvoir nouveau et considérait que ses membres n'étaient justiciables que d'elle. Face à la sévérité affichée de Rossel, mais finalement guère mise en application, certains membres de la Commune, en particulier son principal adversaire, Félix Pyat, mettent alors en doute son impartialité et le soupçonnent même, à tort, de vouloir mettre en place une dictature dont il serait à la tête.

En réalité, Gérardin, qui s'était lié d'amitié avec Rossel à l'occasion d'une reconnaissance risquée sur Issy, et qui méprisait dès le début les « discussions byzantines de la Commune », s'ouvrit à Rossel d'un projet qu'il entretenait. Il s'agissait de mettre le pouvoir aux mains d'un *Comité de Salut Public* composé des membres jeunes et résolus de la Commune, et pour lequel Rossel et Dombrowski, ancien officier russe ayant participé à l'insurrection polonaise contre le régime tsariste, prendraient la direction des opérations militaires. Louis-Nathaniel Rossel n'a ici participé à aucune manœuvre, se montrant largement désabusé.

Le 29 avril au soir, Rossel est mandé à la Commission exécutive, composée des délégués aux ministères ; il doit y exprimer son opinion

sur à la situation qu'il jugeait de plus en plus compromise. Pour Louis-Nathaniel, il n'y avait d'espoir de succès que dans une réforme absolue du système de la solde, qui mettrait le peuple, combattant ou non combattant, aux gages de la Commune et rétablirait la discipline, réforme dirigée principalement contre les officiers élevés en grade. L'objectif était l'organisation immédiate d'un petit corps d'armée capable de tenir la campagne et de prendre l'offensive.

Dans la nuit du 29 au 30 avril, le fort d'Issy ayant été évacué à la suite d'une attaque des troupes du général versaillais Faron, la Commune destitue le général Cluseret. Suite à son audition, elle nomme alors immédiatement Rossel aux fonctions de délégué à la Guerre. Il accepte d'autant plus qu'est créé, le Comité de salut public déjà évoqué par Gérardin, qui, sur le modèle de 1793, est supposé exercer tout pouvoir pour sauver la situation. Dans les faits, cela ne permettra aucunement de remédier aux désaccords internes à la Commune. Ceci s'explique sans doute parce qu'en 1793, Paris n'ayant pas été assiégé, aucune mesure n'avait été prise pour s'assurer d'une parfaite coordination militaire et d'instaurer d'une sorte de chef militaire de génie révolutionnaire ; c'est peut-être, ce que souhaitait être Rossel, mais ce qu'il ne pouvait obtenir du fait d'une incompréhension mutuelle entre lui et le Comité central remplacé successivement par la Commission exécutive, puis par le Comité de salut public

Durant les dix jours où Rossel est le délégué à la Guerre de la Commune de Paris, ainsi chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires, il donne à la résistance contre l'armée de Versailles une vraie impulsion et pour ne négliger aucune énergie, fait appel aux femmes. Cela, aucunement par la force. Beaucoup d'entre elles reconnaîtront que Rossel les a toujours estimées en tous points à égalité des hommes. Louise Michel garde elle-même un souvenir ému de ce personnage si différent des autres au sein de la Commune. Elle écrira aussi à son propos, dans son *Histoire de la Commune* : « Rossel avait la science des armées régulières », mais « ignorait ce qu'est une armée d'insurgés » ; son retrait est le fruit d'une « incompréhension » ; « ce fut une perte réelle ; Versailles [l'a prouvé] en l'assassinant. »

Dès les premières heures de son « ministère », Rossel envoie le général Eudes réoccuper le fort d'Issy et répond au colonel versaillais

Leperche qui, le 30 avril, avait sommé le commandant du fort de se rendre dans un délai d'un quart d'heure : « la prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'aujourd'hui, je ferai fusiller votre parlementaire conformément aux usages de la guerre ». C'est une lettre pour le moins audacieuse et déterminée. Sans doute exprime-t-elle parfaitement le caractère entier et incorruptible de Rossel.

Rossel s'attache ensuite à rétablir la discipline dans les légions communalistes. En ce sens, il interdit formellement, le 2 mai, à « tout commandant militaire, officier, ou autre fonctionnaire au service de la Commune, d'avoir aucune communication avec l'ennemi ». Il défend, le 9 mai, sous peine de mort, de continuer le feu après que l'ordre de le cesser ait été donné et de continuer de se porter en avant lorsqu'il a été prescrit de s'arrêter ; il fait d'importants efforts pour organiser l'artillerie, concentrer des armes, réquisitionner des chevaux, mettre de l'unité dans le commandement, arriver à une forte organisation des troupes dont il dirige les opérations.

Mais Rossel se trouve à nouveau en butte à l'hostilité du Comité du Salut Public et en particulier de Félix Pyat, qui y siège et qui continue de s'opposer à lui en l'accusant, toujours, d'aspirer à la dictature. Rossel voit, selon ses expressions, « la nullité du comité d'artillerie empêcher l'organisation de l'artillerie, les incertitudes du Comité central arrêter l'administration, les préoccupations mesquines des chefs de légion paralyser la mobilisation des troupes ». Il comprend que sa situation n'est plus tenable. Excédé il déclare même : « Je cherchais des Patriotes, j'ai trouvé des gens qui auraient livré les forts de Paris aux Prussiens plutôt que de se soumettre à une autorité ».

Après la prise du Moulin Saquet et celle du fort d'Issy par l'armée de Versailles le 8 mai, Rossel qui a vainement essayé d'organiser 7 000 hommes sur les 12 000 qu'on lui avait promis pour débloquer le fort, se sent pris d'une colère violente et écrit cette dépêche qu'il fait aussitôt afficher à 10 000 exemplaires dans Paris : « le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy ». Le journal officiel de la Commune essaye de démentir cette nouvelle, mais la population apprend presque aussitôt que Rossel dit vrai.

Des bruits de trahison continuent alors d'être propagés contre lui par Pyat et désormais également Jules Miot, inspirateur avec Gérardin du Comité du salut public. L'arrestation de Rossel est exigée immédiatement par certains membres de la Commune. Avant même de savoir quelle décision sera finalement prise, Rossel envoie sans attendre sa démission, le 9 mai, dans une lettre où il expose la situation et les entraves de tout genre qu'il rencontre dans l'accomplissement de ses fonctions : « Mon prédécesseur, dit-il en concluant, a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde. Eclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer. Je ne briserai pas l'obstacle car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse ; je ne veux pas attenter à la souveraineté publique. Je me retire et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazan. »

Le 10 mai, après que Rossel ait assisté à une revue des troupes place de la Concorde, son sort est encore en discussion. La majorité du Comité central de la garde nationale, emmenée par Édouard Moreau, va jusqu'à demander l'instauration d'une dictature militaire sous la responsabilité de Rossel. Celui-ci refuse. Il est finalement mis en état d'arrestation par le Conseil de la Commune et retenu à la questure sous la garde très souple et très amicale de Varlin, internationaliste qui s'était opposé à la création du Comité du salut public, puis de son ami Gérardin, resté membre de ce même Comité. Quelques heures après, Rossel et Gérardin s'en vont de l'Hôtel de Ville sans le moindre obstacle.

Sur cet épisode, Louise Michel écrira : « Avec le concours de son ami Charles Gérardin, il s'échappa d'autant plus volontiers, que la Commune le préférerait ainsi », c'est-à-dire, libre. Des mandats d'amener sont lancés inutilement contre eux, et le 15 mai, un projet d'acte d'accusation dénonce Rossel comme un traître ayant voulu, à prix d'or livrer Paris à Versailles. Personne n'y croit et la quasi-totalité de la presse, dont Rossel défendait la liberté quand certains délégués prônaient une interdiction ciblée, prend sa défense. En ce sens, Rossel écrira : « Si quelque chose pouvait sauver la Révolution, nourrir l'agitation révolutionnaire, l'épurer et la préserver de l'erreur, c'était la liberté de la presse, c'était l'organisation de la publicité. », c'est-à-dire de la transparence de l'action publique.

La condamnation de Louis-Nathaniel Rossel

Le départ de Rossel de l'Hôtel de Ville de Paris s'explique bien davantage par son refus d'être jugé par la Cour martiale présidée par le lieutenant-colonel Joseph Collet qu'il avait vu capituler devant les obus à Issy, que par une volonté de fuite face aux délégués de la Commune. Si Rossel a démissionné de la Commune de Paris, c'est aussi, peut-être, parce qu'il était, comme l'écrira Jean-Hugues Carbonnier, « écartelé entre une volonté d'agir et un certain détachement, entre l'obéissance aux autorités et la soumission à la conscience, entre le respect de la légalité et la résistance à l'oppression ».

Une blessure, suite à une chute de cheval, lui rend la marche très difficile. Ses déplacements sont donc très limités et, étant de toute façon exclu des instances de la Commune avec un mandat d'arrêt contre lui, Rossel reste caché jusqu'au 7 juin suivant à l'hôtel Montebello, au 54 boulevard Saint-Germain, au coin de la rue de Bièvre. Il s'y est fait inscrire sous un faux nom, M. Thirobois, en prenant la qualité de contremaître des chemins de fer de l'Est, sans doute en souvenir d'un métier auquel il aspirait un temps de l'autre côté de l'Atlantique. Cependant, Charles Delescluze, qui l'a remplacé au poste de Délégué à la Guerre suite à sa démission, lui rend visite tous les jours et prend conseil auprès de lui. C'est aussi dans sa chambre que Rossel écrit pendant la *Semaine sanglante* des notes lucides sur la Commune mais aussi sur la société et la politique. Je le cite :

Lorsque la bourgeoisie instruite a fait la Révolution de 1789, elle ne l'a pas faite toute seule. Elle a appelé le paysan pour brûler les châteaux et l'ouvrier pour abattre les bastilles. L'ouvrier a fait sa besogne, aujourd'hui il réclame son salaire. Complices de la Révolution, partagez-en avec lui le bénéfice. Qu'ont fait les classes gouvernantes en faveur des pauvres ? Qu'ont-elles fait pour rendre les impôts moins lourds à ceux qui gagnent le moins, pour faire la part à peu près égale à tout le monde dans l'immense développement de la richesse publique ? Vous ne comprenez pas qu'on fasse des révolutions ? Dites-vous. Lisez quelques lignes qui résument les produits des divers revenus du pays et vous

verrez combien le législateur frappe le nécessaire des uns et épargne le superflu des autres. Les Chambres françaises ont été profondément égoïstes. Elles ont favorisé constamment leurs parents, leurs amis, leurs égaux.

Rossel était persuadé que les divisions sociales pouvaient être résorbées grâce à l'éducation. Il assignait à l'école un rôle prépondérant pour l'harmonie sociale et, nourrie de préceptes huguenots, il ne concevait l'instruction que comme générale, gratuite, laïque et républicaine. Le 7 juin, sur dénonciation, Rossel est arrêté par M. Claude, Chef de la Sûreté. Conduit à Versailles et traduit devant le 3^{ème} Conseil de guerre, il est condamné à mort le 8 septembre. Cette sentence étant annulée pour vice de forme, il comparait le 7 octobre devant un nouveau Conseil de guerre, qui le condamne à la même peine.

Son avocat, maître Albert Joly, réussit à le persuader de rédiger un recours en grâce à l'intention d'Adolphe Thiers. Rossel voulait poser une condition sérieuse : ne pas subir de dégradation militaire. Dans un de ses brouillons pour une lettre destinée à Thiers, on peut ainsi lire : « Je croirais manquer de franchise si je ne vous faisais pas savoir, avant que cette grâce soit mise en délibération, qu'autant il m'est facile aujourd'hui de mourir, autant il m'est aisé d'abandonner une vie depuis longtemps sacrifiée, autant il me sera impossible, si je n'échappe à la mort que pour subir la dégradation militaire, d'oublier cet affront qui est justement réputé pire que la mort pour un homme de cœur. » Suite à cela, le général Félix Antoine Appert, chargé par Thiers de diriger la justice militaire, vient s'entretenir avec Rossel, qu'il dit considérer, tout en lui demandant de ne pas en faire état. Il reste que le recours en grâce de Rossel est rejeté le 27 octobre suivant.

Pendant le procès, de fait, tout à fait inéquitable, les témoignages de soutien et de sympathie ne manquent pas à l'égard de Louis-Nathaniel, dont tous reconnaissent la haute intelligence et l'ardent patriotisme. Des pétitions de Nîmes, Metz, Montauban, d'étudiants parisiens, des dames de la légion d'honneur, les appels du colonel Denfert-Rochereau - héros de la guerre -, de Victor Hugo, du général Vergnes et des officiers du camp de Nevers, de nombreux notables protestants, la demande du

Conseil général de la Seine, la rencontre du père de Louis-Nathaniel avec Adolphe Thiers ne suffisent pas à changer la sentence et à obtenir sa grâce auprès de la commission des grâces.

Le gouvernement transmet discrètement à Rossel l'offre de Thiers de lui laisser la vie s'il donne sa parole de renoncer pour toujours à la France. La réponse de Rossel est la suivante : « Si je promets, je tiendrai ; je ne veux pas promettre ». Rossel assume son combat jusqu'au bout et refuse de soulager la conscience de Thiers, ni celle de haut-gradés. Rossel écrit : « J'aurai appris à tous qu'il y a des jours où un soldat discipliné et fidèle doit désobéir sans se dégrader ». En pensant à Rossel, le général de Gaulle écrira dans *Le fil de l'épée* : « Face à l'événement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère. Son mouvement est d'imposer à l'action sa marque, de la prendre à son compte, d'en faire son affaire. Et loin de s'abriter sous la hiérarchie, de se cacher dans les textes, de se couvrir des comptes rendus, le voilà qui se dresse, se campe et fait front. »

La veille de son exécution, Louis-Nathaniel écrit :

J'ai de la peine à pleurer ; nous sommes ainsi dans la famille ; les larmes ne veulent pas venir. J'aurais voulu pouvoir me rassasier de larmes, mais la douleur s'accumule au dedans et n'atteint pas le visage. Cependant combien de choses en moi répugnent à la mort ; j'ai beau ne pas me plaindre, je sens que j'ai droit d'être plaint. Je n'ai pas assez vécu ; j'ai besoin de travailler, de penser, d'agir, d'aimer, d'aimer surtout. Mes poumons sont faits pour respirer longtemps encore et mon cœur pour battre. Il n'est pas naturel de mourir ainsi. Mes pensées passent si rapides que j'ai peine à les suivre. Je songe combien sont promptes ces dernières heures, et combien change à chaque instant la perspective du passé et de l'avenir. Je ne suis plus ce que j'étais hier : il y a comme des pages entières qui s'effacent du livre de ma mémoire. Un air de Mozart vient de me passer par la cervelle : que viennent faire ici ces notes joyeuses ? Est-ce moi qui savais et qui aimais cet air ? Déjà je ne me le rappelle plus et je le cherche en vain. Combien de sentiments, combien de sensations sont ainsi effacés pour ne plus reparaitre ? Mais aussi que de douleurs, que d'angoisses ont disparu : que de fautes incorrigibles

où je ne retomberai plus ! Que de rêveries amères ne viendront plus m'obséder. Je salue la mort libératrice : ce qu'elle m'apporte compense ce qu'elle m'ôte. Et pourtant, j'ai soif de vivre et d'aimer.

Le matin de son exécution, le 28 novembre 1871, après avoir écrit de courtes lettres et s'être coupé quelques mèches de cheveux pour les siens, il remet à son pasteur, devenu son plus proche ami, Théodore Passa, une lettre qui est, en quelque sorte, un testament politique : « Je vous charge si jamais le parti que j'ai soutenu arrivait au pouvoir et s'il menaçait ses adversaires de sa vengeance, de faire usage de cette lettre pour leur dire qu'à ma dernière heure, je demande instamment à ceux qui ont l'honneur de défendre la liberté, qu'ils ne vengent pas leurs victimes. Ce serait indigne de la liberté et de nous qui sommes morts pour elle. »

À huit heures du matin, Louis-Nathaniel Rossel, jeune officier de 27 ans, est conduit sur le plateau de Satory avec l'ancien délégué à la sûreté générale de la Commune de Paris, Théophile Ferré, et un ancien sergent, Pierre Bourgeois, condamnés à la même peine. Il tombe sous les balles d'un peloton d'exécution choisi cyniquement parmi son propre régiment, et après que l'on lui ait refusé de commander à son exécution.

Hélène Martin, à l'occasion d'un cycle de conférences en Suisse sur Rossel en 1937, eu cette belle conclusion : « Ce matin là, ce que les généraux tuèrent avec lui était précisément ce qu'ils croyaient défendre. Rossel fut un des premiers à discuter sa mission. Sa conscience l'avertit que cette mission n'était point dans une obéissance d'esclave et que l'intérêt de la patrie passait au-dessus des intérêts privés. »

Rossel est inhumé seulement trois semaines plus tard, le 19 décembre au cimetière protestant de Nîmes, sans que ses parents en soient immédiatement avertis. Les autorités hâtent la cérémonie par crainte de manifestations, en particulier de la part des républicains et socialistes, mais aussi de courants d'idées extrêmement divers.

Nîmes, le 10 Janvier 1872

M

Monsieur Rossel, Chef de Bataillon
 en retraite, Officier de la Légion d'Honneur.
 Madame Rossel, Mademoiselle Isabella
 Rossel, Mademoiselle Sarah Rossel,
 Madame Campbell, Mademoiselle
 Campbell, Monsieur Campbell,
 Mademoiselle Louise Rossel, ont
 l'honneur de vous faire part de la
 perte douloureuse qu'ils viennent de
 faire en la personne de Louis
 Nathaniel Rossel, Capitaine du Génie
 ex-Colonel du Génie auxiliaire, leur
 fils, frère, petit fils et neveu, mort
 assassiné à Satory près Versailles le vingt huit
 Novembre 1871, à l'âge de vingt sept ans.

La mort des bien-aimés de l'Eternel
 est précieuse devant ses Yeux.
 psalme CXVI verset 15.

Figure 4 : Faire-part du décès de Louis Nathaniel Rossel

L'homme et le héros

Louis-Nathaniel Rossel a suscité l'admiration ou le profond respect de personnalités opposées et variées. On peut ainsi citer Alphonse Daudet, Victor Hugo, le colonel Denfert-Rochereau, Louise Michel, Charles Gérardin, Jules Barthélemy-Saint-Hilaire, Henri de Gaulle, qui était lieutenant en 1870, et son fils Charles, ou encore Jean-Pierre Chevènement. Selon Michel Debré, le général de Gaulle se serait ainsi exclamé en passant devant les ruines du fort d'Issy : « De la Commune, il ne reste rien... Que Rossel ! » Jean-Pierre Chevènement est allé même jusqu'à écrire que « sans le patriotisme sacrificiel de Rossel, de Gaulle n'eut peut-être pas existé. »

Louis-Nathaniel incarnait à lui seul un ensemble de valeurs et de paradoxes du 19^{ème} siècle : encore profondément rigoureux, marqué par un certain élitisme politique, il réclamait néanmoins la participation du peuple et de la classe ouvrière à la chose publique. Il souhaitait mettre en avant l'éducation universelle pour donner aux plus défavorisés les moyens de s'organiser. Il défendait un suffrage universel comprenant les femmes et représentant l'ensemble des catégories sociales, ce que même la Commune n'avait pas voulu acter. Pourtant, et cela est parfaitement justifié, dans l'idée que beaucoup se font, Rossel n'était pas véritablement un communaliste. Peut-être apparaissait-il trop raisonnable, rigoureux et ordonné. Trop bourgeois aussi en ce qu'il défendait le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple mais à la condition qu'il soit pleinement instruit. Une certitude, Rossel était profondément réformiste et d'une totale sincérité dans ses engagements, en particulier en faveur de l'avènement d'une République moderne.

Ce jeune homme de moins de 30 ans, qui ne parvenait pas lui-même à concilier ses propres contradictions, était semble-t-il trop en avance sur son temps. Car ce n'est pas non plus le dépit qui l'a jeté dans les rangs de la Révolution. À ce propos, suite à la lecture de cette assertion dans le journal anglais, le *Times*, Rossel y répond le 4 mai en ces termes : « Il n'y a point de dépit chez moi, mais une colère mûrement et longuement réfléchie contre l'ancien ordre social et contre l'ancienne France, qui vient de succomber si lâchement. »

Voici pour conclure l'un des derniers écrits de Louis-Nathaniel Rossel, résumant son sentiment sur sa coûteuse expérience :

Je dois dire que j'aime mieux, malgré toutes les hontes de la Commune, j'aime mieux avoir combattu (...). Nous avons beau être vaincus, nos coups de canon ont porté et j'espère que la cause de la démocratie trouvera plus tard des serviteurs moins indignes et moins incapables que nous [...]. La défaite de la Révolution de Paris n'est peut-être pas un malheur pour la démocratie. C'est un combat d'avant-garde, mal engagé et perdu, mais les réserves n'ont pas été engagées ; le corps de bataille même n'est pas compromis. Plus d'un démocrate sérieux a combattu avec la Commune de Paris ; beaucoup l'ont abandonnée aux différentes étapes de sa carrière insensée ; les plus vigoureux n'ont pas paru dans l'arène, tellement le combat était mal engagé. La victoire, à la vérité, va être exploitée d'abord par le parti le plus extrême parmi les vainqueurs : c'est l'usage. Déjà l'on fusille à outrance sur les places et on chante des actions de grâce dans les églises, mais l'exercice même de la victoire va user l'extrême droite. Ainsi le terrain va se trouver déblayé d'une part de l'ivrognerie démagogique des parisiens, constamment funeste à la cause qu'elle a prétendu servir, d'autre part du parti blanc qui va exploiter la victoire 'à s'en faire mourir' [...]. Lorsque je suis allé joindre l'insurrection, je ne comptais pas sur le succès et je ne croyais pas y arriver à un des premiers rangs. J'obéissais à un devoir politique ; lorsqu'une guerre civile est engagée il faut que tout citoyen soutienne son parti. Républicain, mon parti était à Paris. Il y en a qui se disent républicains et qui n'étaient nulle part à cette époque : ils me laissent mourir aujourd'hui et demain relèveront mon cadavre pour s'en faire un drapeau ou une arme. Qu'ils sachent que je ne suis pas des leurs [...]. Je hais le néant, même quand on le décore du nom de république ou du nom de patrie.

Séance du 8 avril 2022

**UN NÎMOIS DU XVII^e SIÈCLE,
FRANÇOIS GRAVEROL,
ET LA RECHERCHE SUR LES CATHARES**

Michel JAS

membre correspondant

L'historien italien Daniel Toti, fait référence à une découverte dont je suis un des modestes maillons¹. Il traite de la question du catharisme, ou « albigéisme », à travers des sources indirectes puisque concernant un des registres de l'Inquisition, trouvé, perdu et en partie retrouvé. Le débat autour de cette première hérésie, en terre occitane, dissidence antérieure à la Réforme, a passionné dans leurs polémiques historiques et théologiques les « frères ennemis » comme les nommait pour notre ville notre confrère Robert Sauzet². Les catholiques associaient l'image des albigeois à celle des dangereux hérétiques de l'Antiquité tardive, donatistes ou manichéens, d'où le choix de terme « Cathare » péjoratif à cette époque. Les protestants, de leur côté, confondaient volontairement

1 - Toti, Daniel, « *François Graverol e un manuscritto perduto dell'inquisizione di tolosa* », in Felici, Lucia (dir.), *Riformae Movimenti Religiosi n°08, Amore e sessualità nell'età medievale e moderna*, Turin 2020, p. 215-289.

2 - Sauzet, Robert, *Chroniques des frères ennemis, Catholiques et Protestants à Nîmes du XVI^e au XVIII^e siècle*, Caen, 1992.

ou involontairement les sources évoquant les albigeois du Languedoc ou du Haut-Languedoc et celles donnant la parole aux vaudois provençaux ou du Piémont italien. Dans cette communication, nous partons d'un manuscrit du XIII^e siècle, en la possession de François Graverol, célèbre juriste nîmois et personnage illustre de l'Académie de Nîmes, pour évoquer les débats sur les cathares symptomatiques des préoccupations théologiques nationales et européennes, allant des Guerres de Religions à la Révolution française. À peine connus, les cathares sont instrumentalisés dans une controverse plus générale. Or, porteurs d'informations discutables, les registres de l'Inquisition étaient déjà des exemples d'instrumentalisations au moyen âge. Les catholiques du XVII^e siècle continuaient cette lecture stigmatisante. À l'inverse, misant sur l'autoglorification de ceux qu'ils considéraient comme leurs pères, les protestants essayaient d'y résister. On pourrait dénoncer cette course à l'identité, essentialiste des deux côtés, comme largement biaisée. Mais il n'y a pas que cela : il faudrait évoquer aussi un brin d'hétérogénéité salutaire, presque œcuménique, et parler, pour la recherche alimentant les deux camps, d'intertextualité.

Le mythe de la preuve et les bribes du passé

Que disent nos sources sur les albigeois ? Qui sont-ils ? Qui sont ceux qui sont partis à leur recherche et pour quelles motivations différentes ? Qu'est-ce qui les relie ou les oppose ? Et qu'est-ce qui se redit ? En quoi la chose débattue concerne-t-elle le vrai mémoriel, théologique ou historique ? Dans cette quête et réécriture constante, les va-et-vient fusent et partent dans des directions surprenantes. On pourrait évoquer les voyages épistolaires entre Nîmes et, au loin, le protestantisme du Refuge, tout autant qu'auprès, les perspectives de voisinage entre « frères ennemis », huguenots et catholiques ; et aussi, il convient de le souligner, entre certains catholiques et d'autres catholiques : jésuites, jansénistes et dominicains. Et ce tout, à partir d'un manuscrit concret, bien que pourtant ensuite disparu, qui nous mène géographiquement de Nîmes ou de Montpellier, jusqu'à Toulouse, Le Puy-en-Velay, Albi, Cordes, Rodez, Carcassonne, Pézenas. Faut-il, pour se débarrasser de la question, exprimer quelques doutes sur l'existence réelle du document ?

Trop utilisée à des fins politico-religieuses évolutives (xvi^e, xvii^e, xviii^e siècles), la chose hérétique n'aurait pas en tant que telle existé. Des références et même des textes auraient été inventés. Ceci correspondait à de l'hypercritique des années 2000. Une mode exagérée en train d'être dénoncée³. Les cathares ne seraient qu'un mythe, les vaudois guère plus... De François Graverol nous n'avons pas, évidemment, la preuve immédiate de sa vie et de ses préoccupations. L'Académie de Nîmes, dont on dit qu'il fut secrétaire perpétuel, correspondrait, pour un sceptique extrémiste, à un faire-valoir. Donc, si je continue ce qui ressemble à une provocation, l'existence de son « manuscrit de l'Inquisition contre les cathares », serait d'autant moins assurée que le précieux document a depuis disparu !

Quand le Nîmois Court de Gébelin cite le manuscrit de Graverol dans la bibliothèque de l'intendant de Bâville (« qui a lui seul valait une Inquisition »⁴), c'était dans le cadre d'une apologétique orientée, huguenote et prérévolutionnaire. Donc suspecte ! Douteux aussi le fait qu'un des pasteurs français passé au Refuge, Pierre Allix (Peter Allix), ait cité une déposition trouvée dans le manuscrit de Graverol. Son étude en français est perdue (encore !), seule l'édition anglaise est conservée (*Some Remarks upon the Ecclesiastical History of the Ancient Churches of Piedmont*, Oxford 1821), puis reprise par l'auteur d'un *Dictionnaire historique et critique* (supplément aux travaux de Bayle) publié à Amsterdam un an avant la Révolution par Jacques-Georges de Chauffepié, encore un pasteur français émigré.

Rencontre avec Daniel Toti

Plus près de nous, fin novembre 2020, le jeune historien italien de Milan, Daniel Toti, publie une étude que je résume ici et complète. Daniel Toti travaille avec l'hérésiologue italienne Marina Benedetti et avec le Tchèque David Zbiral. Leur *a priori* méthodologique commence par la

3 - Cf. le collectif : *Cathars in question*, Antonio Sennis éd., York, 2018 et les textes du *CIRCAED-Heresis*, sur le net.

4 - À l'occasion de l'affaire Calas : Court de Gébelin, *Les Toulousaines ou lettres historiques et apologétiques en faveur de la religion réformée*, Édimbourg 1763, p. 87-88.

critique historique déconstructionniste, dans l'air du temps en France, pour retrouver tous les trois, à l'issue de leurs travaux scientifiques, une méthode moins destructrice pour l'objet de leur étude. Daniel Toti étudie les origines du catharisme italien à partir du *De heresi catharorum* qui a quelquefois été mis en cause lors du débat autour de l'authenticité de la Charte de Saint-Félix-de-Lauragais pour le catharisme occitan. La spécialité de Toti conjugue les textes du moyen âge qui ont été conservés avec les sources de l'époque moderne (Réforme et contre-réforme), quand les fragments médiévaux ont été perdus. Les sources d'une époque éclairant les autres.

Je rencontre Daniel Toti lors du colloque du CIRCAED à Carcassonne-Mazamet en automne 2018 et lui présente ce qui ressemble à des copies par François Graverol, je n'osais à peine le croire, de son manuscrit de l'Inquisition, censé être perdu. Je lui montre quelques photos du résumé. C'est par hasard qu'un de mes amis avait trouvé le document à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, rue des Saints-Pères à Paris ! Et voici que deux ans plus tard, Daniel Toti livre un travail magnifique et tellement précis sur ces extraits, plus importants qu'on le croyait : ils sauvent une partie du document de Graverol qui désormais est en partie réapparu.

Les derniers registres de l'Inquisition cathare furent redécouverts en 1900 grâce à l'abbé Douais (deux manuscrits à la Bibliothèque nationale complétant les copies de la collection Doatet le manuscrit de Clermont-Ferrand), Yves Dossat en 1959 (manuscrit de Toulouse) et plus récemment, en 1960, Jean Duvernoy (à la Bibliothèque du Vatican)⁵. Daniel Toti retrace l'histoire du manuscrit acheté par l'avocat nîmois lors des États généraux du Languedoc à Pézénas, où ils se sont tenus trois fois entre 1673 et 1680, ainsi que les différentes correspondances qui entourent cette découverte. Toti aborde la question des prêtres : celle acceptée pour le père dominicain Jean Benoist de Carcassonne, les propositions d'achat, refusées... et surtout la question de cet abrégé des dépositions inquisitoriales, en 1694, année de la mort de Graverol. Cette précieuse copie par Graverol est accompagnée d'une introduction.

5 - Il permit à Emmanuel Le Roy Ladurie d'écrire son célèbre *Montaillou, Village occitan*, en 1975.

La copie de Graverol

Daniel Toti pose la question du destinataire de ce document. À qui Graverol souhaitait-il envoyer l'utile résumé, avec des signes et des passages soulignés ? Et ce message (si c'était à un catholique, ce serait pour Graverol l'aveu d'une défaite) : « Monseigneur, je vous envoie les extraits que vous m'aviez fait l'honneur de me demander de mon registre des procédures faites contre les Albigeois ; vous trouverez, Monseigneur, en plusieurs endroits qu'ils avoient les sentiments des manichéens et des anabaptistes » (fin de citation). À qui ce message était-il adressé, s'interroge Toti : à Bossuet, à Pierre de la Broue, à Bâville ? « Monseigneur » conviendrait à ces trois personnages et l'on ne peut conclure.

En reprenant les différents échanges de textes de cette fin du XVII^e siècle, je déduis que le manuscrit était certainement destiné à un autre huguenot, pasteur du Désert, Jacques Basnage. Certes, un problème demeure ; l'appellation « Monseigneur ». Peut-être que le brouillon, conservé⁶ à la Bibliothèque de la société de l'histoire du protestantisme français, n'est qu'un premier essai préparé pour Bossuet, de la Broue ou Bâville. Ou s'agit-il d'un simple double pour conserver le document ?

En tout cas, le pasteur Jacques Basnage dans son *Histoire de la religion des Églises réformées depuis Jésus-Christ, jusqu'à présent* (édition de 1721 et de 1725 ; je n'ai pas pu me procurer celle de 1690) explique avoir été destinataire d'un résumé du manuscrit de Graverol qui fut acheté par Bâville à la mort du huguenot nîmois : « mais avant de mourir il nous en a communiqué quelques extraits » (p. 250 ou 177 suivant les éditions) ; ce qui confirmerait le témoignage. À la même époque, Pierre Bayle (1691)⁷ reconnaît qu'il y eut des manichéens parmi les albigeois, mais sans doute à partir des écrits de Bossuet⁸.

6 - Sous le nom de Graverol.

7 - Dans un courrier au protestant et homme de lettres Vincent Minutoli (lettre repérée par Jean Duvernoy, *Le catharisme : l'histoire des cathares*, Toulouse 1979, p. 338 et Daniel Toti, *op.cit.* p. 225.

8 - En 1688 au livre XI de son *Histoire des variations des Églises protestantes* : « Abrégé de l'histoire des Albigeois et des Vaudois ».

Contexte polémique entre catholiques et protestants

Dans ses publications, Basnage reste sur le registre de l'apologétique : les accusations ne tiennent pas au sujet des albigeois, prétendus manichéens ; on dit qu'ils affirmaient que le mariage était péché, alors qu'ils avaient femmes et enfants. Basnage reconnaît néanmoins que certains albigeois furent quelquefois ariens et quelquefois manichéens. Mélangeant comme source le manuscrit de Graverol avec un autre texte de l'Inquisition de Toulouse imprimé à Amsterdam par le pasteur Philipp Van Limborch, on a quelques difficultés à démêler les informations qui, plusieurs fois, se recourent. Quand Basnage parle de Pierre Autier (celui du livre d'Anne Brenon, *Le dernier des cathares Père Autier*, Paris Perrin 2006), c'est à partir du registre de Limborch ; quand il parle de Proaude et de Molinier c'est à partir des notes de Graverol (folios 117 et 147) ! Ainsi l'épisode s'éclaire : Graverol a envoyé à quelqu'un de confiance les éléments du manuscrit de l'Inquisition qui pourraient être interprétés de façon malveillante ; des éléments difficiles où, avec l'historiographie catholique et contre l'historiographie protestante, les albigeois ressemblent plus à des manichéens qu'à des vaudois. Ceci est paradoxal dans la mesure où, selon l'apologétique protestante de l'époque, les albigeois devaient ressembler à de très orthodoxes vaudois, presque des calvinistes ! Au fond, il y a trois temps dans l'historiographie protestante des cathares ou « albigeois » (on parlait d'eux comme des albigeois, le terme « cathare » à l'époque étant synonyme de manichéens ou d'hérétiques) :

1. Le temps des sources, leur découverte, soutenue par la mémoire semi-orale des autochtones, descendants des anciens dissidents jugés hérétiques.
2. Le temps de l'instrumentalisation des albigeois, de façon négative par les catholiques et exagérément positive par les protestants : « ils devraient vous faire peur », annonçaient les conservateurs ; « voyez comment ils nous ressemblent », répondaient les partisans de la Réforme.
3. Le temps de l'intérêt pour ceux qu'on redécouvrait avec leurs caractéristiques propres que l'on doit respecter, en sortant petit

à petit de la manipulation dogmatique et identitaire des frères ennemis.

Le Nîmois François Graverol prend part à ces trois façons de s'intéresser aux cathares.

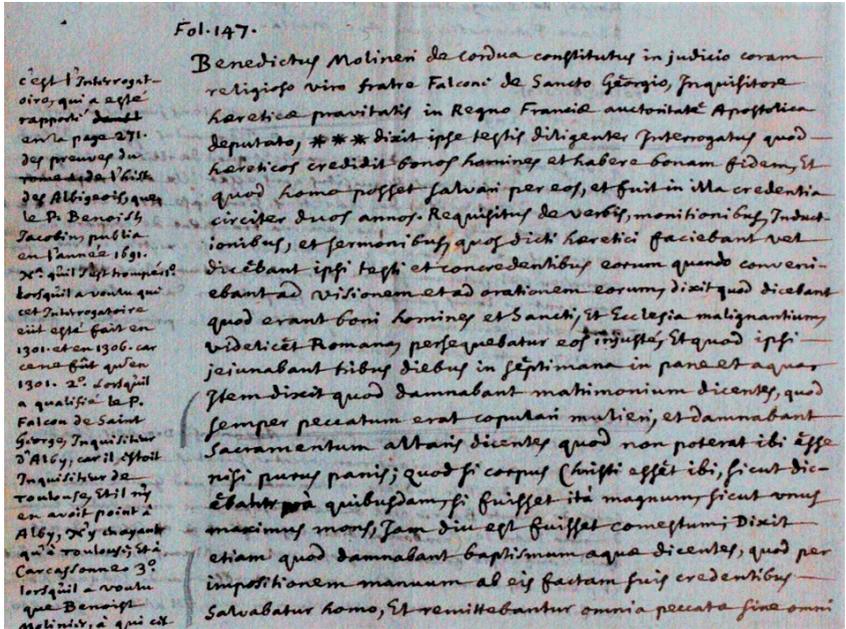


Fig. 1 : Photographie d'un extrait du registre de Graverol (MJ)
Source : Bibliothèque SHPF (rue des Saints Pères), ms.446.

François Graverol à la recherche des sources

Vers 1530-1540, les humanistes toulousains découvrent des textes sur les cathares, particulièrement *La Chronique de Guillaume de Puylaurens*, moins négative au sujet des hérétiques occitans que le texte de Pierre des Vaux-de-Cernay, l'*Historia Albigensis*, qui fait l'apologie de la croisade. La référence se fixe par la suite quand le calvinisme se structure en 1559-1560 et que des huguenots du Tarn et de l'Aude redécouvrent des originaux cathares et occitans. Pour Chassanion, c'est

le texte de la *Canso* (la Chanson de la Croisade contre les albigeois, texte qu'il discerne et utilise pour son *Histoire des Albigeois* publié lors de sa retraite à Genève⁹). En 1572, le Synode National réuni à Nîmes charge les pasteurs de Montauban et de Toulouse de rassembler les documents occitans sur cette affaire et de les traduire¹⁰. Au synode de Montauban, en 1595, l'Ardéchois Jean de Serres, pasteur et professeur au Collège royal de Nîmes, réactive l'intérêt pour les vaudois et albigeois¹¹. Au sujet du colloque médiéval de Montréal (1207), à l'ouest de Carcassonne, les comptes rendus occitans pro-cathares ont été retrouvés, rassemblés, traduits, travaillés¹². Mais ces originaux ont ensuite été perdus dans le contexte des Guerres de religions et de la persécution. Jean Léger, pasteur des vallées du Piémont, explique à Pierre Bayle que les documents rassemblés par Jean-Paul Perrin, pour son *Histoire des Vaudois et des Albigeois*, étaient encore chez lui à sa mort, mais dispersés par la suite. Presque tous les textes cathares ou qui ont trait au catharisme sont passés par des mains huguenotes¹³ ! C'est le cas pour le *Rituel occitan*, manuscrit cathare trouvé chez les vaudois, à Val-Pragelato, aujourd'hui déposé à Dublin ; c'est le cas pour la *Bible occitane et le rituel du Consolament*, qui se trouve aujourd'hui à Lyon mais qui était à Nîmes auparavant, avant la terreur blanche, et à Alès encore plus tôt chez Jean-Julien Trélis.

La motivation de Graverol pour les albigeois a certainement débuté dans notre ville. Jean de Serres, puis Anne de Rulman, y avaient parlé des albigeois, sans que cette mention ne dépende de « l'affaire » du synode de 1572. L'attirance pour les albigeois fut chez Graverol, à coup sûr, réactivée ensuite quand il exerçait comme avocat dans la chambre

9 - Genève 1595, réédité en 2019 aux éditions Ampelos ; préface d'Anne Brenon, introductions par Michel Jas et Roland Poupin.

10 - Le synode s'est certainement tenu dans l'auditoire lié au grand temple de la calade, aujourd'hui théâtre municipal Bernadette Lafont, ou au petit temple, collège royal, aujourd'hui chapelle des jésuites.

11 - Bedouelle, Guy, « Les Albigeois, témoins du véritable Évangile », *Cahiers de Fanjeaux* n° 14, Toulouse 1979, p. 47-70.

12 - Cf. Jas, Michel, « Mémoire protestante et manuscrits occitans perdus », *Écrire l'histoire d'une hérésie*, Colloque de Mazamet sous la présidence de Michel Grandjean, Musée du catharisme, Mazamet 2008, p. 82-93 ; et *Cathares et Protestants Familles rebelles et histoire du Midi*, NPL Sète 2011, p. 149-161.

13 - Donc fragilisés lors des persécutions.

mi-partie de Castres (en Pays cathare) et devenue explicite lors de l'achat du précieux manuscrit à Pézenas.

François Graverol et l'instrumentalisation apologétique des Albigeois

L'apologétique protestante ne fut, au début, je le souligne, ni facile, ni automatique ! Le synode de Nîmes n'a pas parlé des albigeois comme d'un sujet majeur. Le thème apparaît, mais de façon aléatoire, secondaire. C'est parce que la Réforme avait réveillé l'hérésie endormie et que l'on avait entendu parler de ces manuscrits enfouis, que le synode les a évoqués, comme à l'occasion d'un « vœu », comme on dirait aujourd'hui. Les sujets disciplinaires et théologiques, eux, étaient présentés, en avant, comme prioritaires ; pas le sujet des cathares.

Il me semble que l'historien actuel Yves Krumenacker fait, en partie, fausse route quand il présente l'historiographie des protestants vers leurs glorieux ancêtres comme réclamée, donc construite et produite de façon intéressée. Les « encombrants ancêtres » (je reprends la formule qui est la sienne¹⁴) auraient dû être repoussés pour ne pas salir la Réforme (Luther a été accusé de renouveler l'hérésie manichéenne ; les protestants n'ont jamais repris à leur compte la filiation avec les manichéens) ! Et en plus, pour je ne sais quelle logique, les albigeois du Midi, n'étaient pas utiles, dans l'imaginaire protestant du début. On dit : « ils avaient besoin de martyrs ». Ce n'est pas exact, les protestants avaient leurs propres martyrs et martyrologues importants¹⁵. Raymond A. Mentzer compte 1074 personnes condamnées pour protestantisme en Languedoc avant 1560¹⁶, pour une soixantaine de bûchers.

Dans un climat apocalyptique, les premiers protestants insistaient sur la rupture théologique et la discontinuité ecclésiologique. Leur souci n'était pas l'Église mais l'individu, non pas le déroulé de l'histoire

14 - Cf. Krumenacker, Yves, « La généalogie imaginaire de la Réforme protestante », *Revue Historique* n° 638, 2006, p. 277.

15 - Cf. Crespin, Jean (révisé par Goulart), *Histoire des Martyrs*, 1554-1564 ainsi que de Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, 1580.

16 - Mentzer, Raymond A., *Heresy Proceedings in Languedoc, 1500-1560*, Philadelphie 1984, p. 151.

(histoire nationale, histoire régionale) mais l'accélération des signes de la Fin¹⁷. La première historiographie protestante fut circonstancielle, on parle des albigeois parce qu'on connaît encore quelques mémoires locales présumées albigeoises ; mais celle-ci ne fait pas système. Il ne faut pas confondre cette première approche avec ce qui va devenir dominant, le mythe albigeois, aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans une vision devenue alors continuiste, installée, avec une succession apostolique alternative pour les deux Églises organisées : celle de la Réforme, pour les uns, préparée par la ou les pré-réforme(s), et celle de la contre-réforme, pour les autres, valorisant l'invariabilité et la continuité visible, gallicane ou romaine.

Les *Centuries de Magdebourg* (1559-1574), premier ouvrage protestant d'histoire de l'Église, auquel a participé Flacius Illyricus (ancien moine d'origine croate, ami de Luther, premier théologien à réhabiliter les cathares), a été écrit avec l'optique de l'apostasie ; le christianisme a perdu l'Évangile depuis le V^e et surtout le VIII^e siècle. À cela s'ajoute la distinction entre Église visible et Église invisible ! Donc, les protestants n'avaient pas besoin des albigeois. Historiquement, ceux-ci étaient d'ailleurs trop près de la Réforme pour peser du côté de quelque succession apostolique matérielle qu'ils auraient pu souhaiter.

Les premiers protestants se sentent contemporains de la Bible. Leur prétendue filiation apostolique n'est pas historique (continuiste), mais théologique. Normalement, ils n'avaient pas besoin de pré-réforme. Selon eux, le mal dans l'Église a commencé dès l'époque apostolique¹⁸, puis s'était aggravé au V^e siècle jusqu'à l'apostasie (signe de la fin, l'Église est devenue la Grande prostituée, la Grande Babylone)¹⁹. Si en 1562, un juriste de la capitale du Languedoc dit que les capitouls de Toulouse étaient constitués de trois espèces : catholiques, huguenots et

17 - Cf. Jas, Michel, « L'orthodoxie protestante, le rêve albigeois, Schmidt et Peyrat », *Catharisme l'édifice imaginaire*, CEC, Carcassonne, 1998, p. 97-117 ; et *Cathares et Protestants*, op. cit. p. 40-47.

18 - Cf. les tensions autour de saint Paul dans le N.T.

19 - Pour Simon Goulart, réviseur de Crespin (1619) le règne de l'Antéchrist commence au XIII^e siècle ! P. Gilles commence son histoire des vaudois à l'an 1160 avec Pierre Valde-Valdo. Il ne va pas jusqu'à considérer les vaudois (que Flacius et Crespin-Goulart associent aux Albigeois) comme antérieurs à Valdo ! L'idée de filiation ininterrompue depuis l'époque apostolique remonte seulement à Jean Léger (1669).

temporisateur « et encore d'une quatrième » à savoir les partisans de « l'ancienne hérésie », c'est que les descendants notoires de cathares étaient là²⁰. La contestation de la Réforme arrive en contraste.

L'affirmation : « l'indéfectibilité dans l'ancienneté est une marque de la vérité » (Krumenacker op.cit.), nous paraît plus dixhuitémiste qu'expliquant le XVI^e siècle. Si j'étais seul à avoir raison disait Luther, qui ne craignait pas la provocation, je serais seul l'Église. Chez Calvin, la protection de Dieu sur son Église n'est jamais matérielle, c'est une affirmation de foi, avec des sauts dans le temps, et non une preuve (l'Église, tout comme la foi, reste dans l'invisible). Dieu seul et l'Écriture sont notre justification ! Les vaudois et ensuite des albigeois (les albigeois étaient compris comme les successeurs de Valdo, de Pierre de Bruis ou du moine Henri, donc près du temps de la Réforme, en pleine époque de l'Apostasie) furent intégrés dans un second temps dans l'Histoire de l'Église protestante²¹.

Quand les protestants s'identifient aux cathares, Toulouse pouvait encore devenir protestante. Jusqu'à Castres, Revel, Mazamet, tout le Lauragais était pour la Réforme, le Razès autour de Limoux, toute la Haute vallée de l'Aude jusqu'aux Fenouillèdes et le Roussillon, l'Alaric, la Montagne Noire, le Minervois, le Biterrois.

Ce n'est qu'après l'automne de la Saint-Barthélemy dans le Midi²², la 4^{ème} guerre de Religion, et les victoires de la Ligue, jusqu'au XVII^e

20 - Les Hunaud de Lanta, les de Bonvillar, les Vigne, les Soppetz, auxquels il faut ajouter les Assezat (qui eux aussi bénéficient de braises cathares). Cf. *Cathares et Protestants*, op.cit. p. 188.

21 - Cette intégration casse l'optique que les protestants avaient concernant l'aggravation des ténèbres juste avant les derniers temps eschatologiques de la Réforme. Ils ont eu du mal à parler d'eux, mais ils l'ont fait car les vaudois existaient et les descendants des albigeois, aussi. Il y eut Chanforan du côté vaudois et Pierre Hunaud de Lanta du côté des « partisans de l'ancienne hérésie » à Toulouse en 1562 ! Donc ils parlèrent d'eux, bien que cela pouvait discréditer la Réforme (qui « réveille les hérésies d'autrefois » selon l'orthodoxie romaine), et bien que cela ne soit pas, pour eux, nécessaire (ils n'avaient pas besoin de justifier leur mouvement par les supplices de vaudois ou de cathares, les nombreux bûchers des humanistes, puis des luthériens suffisaient à leur époque). Dans un second temps, le moment apocalyptique étant passé, les Réformés structurant leurs Églises, intégreront alors, dans une plus large durée, leurs glorieux ancêtres avec ces deux familles : l'une rive gauche du Rhône, les vaudois, l'autre rive droite, les cathares !

22 - Qui a touché Albi, Gaillac, Rabastens, Toulouse et inquiété Carcassonne et Béziers.

siècle, que le protestantisme languedocien va se réduire à Nîmes, aux Cévennes et seulement à quelques îlots ailleurs. C'est à cette époque, alors, avec pourtant ce décalage géographique, que les protestants vont se construire une légende pro-albigeoise :

- 1) mais sans Calvin, mort en 1564, pour qui les « cathares » restaient les hérétiques de saint Augustin, donc à repousser ;
- 2) et en essayant de rendre convenables, bibliens, calviniens les glorieux ancêtres qu'on veut laver de tout soupçon hérétique. Les spécificités bizarres des albigeois sont repoussées comme des accusations malveillantes du parti catholique ;
- 3) tout en reconnaissant leur relative hétérogénéité : les albigeois sont d'Albi, Toulouse et Carcassonne alors que la Réforme se contente de Montauban, Castres, le Mas-d'Azil et chez nous, ce gros morceau, de Nîmes à Florac.

La légende albigeoise protestante garde donc une manifeste inadéquation géographique. Ceci est acté, sans revendication. C'est comme l'altérité biblique qui reste toujours située dans l'Orient (sans le tour de force assimilateur catholique avec les saintes Maries en Arles et à la Sainte-Beaume, et saint Jacques à Compostelle) : les albigeois sont de Toulouse et Albi ; tant pis si ces villes sont devenues catholiques. Graverol participe à cette récupération huguenote en partie partisane des albigeois. C'est ainsi que dans ses courriers auprès de Jurieu et Pierre d'Allix, il valorise une des dépositions de son registre d'Inquisition à savoir celle de Guilhem Arloyer (folio 31) du Puy-en-Velay qui se présente comme peu dualiste, recommandable donc²³ !

François Graverol en chemin vers le modernisme

Je trouve dans l'extrait de ce registre de l'Inquisition (qui représente, selon Daniel Toti, seulement 13% du registre complet aujourd'hui perdu) une troisième tendance dans l'historiographie protestante en train de se révéler déjà un peu ouverte à la critique et au pluralisme. Dans un débat constructif bien que difficile avec les catholiques, Graverol prépare cet

23 - Alors qu'il refuse le serment comme un albigeois et dit que Dieu seul accorde le baptême (Cf. Toti, *op. cit.*, p. 255).

extrait, jugé significatif, en vue d'un envoi, quelques mois avant son décès, alors que le manuscrit reste l'objet de beaucoup de convoitises. Je pense :

- 1- aux recherches d'un théologien gallican, ami de Louis XIV, Maimbourg, qui préparerait, à son tour, son *Histoire des Albigeois* ;
- 2- aux démarches réussies de Jean Benoist dominicain à Carcassonne qui avait pu consulter avec profit le manuscrit ;
- 3- ceci dans l'ambiance des débats suscités par le célèbre Bossuet, faisant suite à son *Histoire des variations des Églises protestantes*, qui se préoccupe du moyen âge concernant les prétendus ancêtres des huguenots ;
- 4- et le contexte plus régional concernant l'intérêt aussi pour le texte de Graverol, exprimé par l'évêque janséniste de la Broue, évêque de Mirepoix.

Peut-être en plus d'un éventuel envoi, qui aurait concerné l'une ou plusieurs des personnes que nous venons de citer, Graverol adresse à Basnage, pasteur de grand talent réfugié à Rotterdam, l'extrait qui nous préoccupe, Le précieux résumé du registre réveille notre attention car il montre combien « nos glorieux Albigeois » pouvaient aussi se fourvoyer, mais de façon secondaire, par quelques penchants effectivement hérétiques (pour les catholiques comme pour les protestants) et sans doute manichéens. Graverol accepte, sans doute à contre cœur, ce que les catholiques disaient depuis longtemps.

Le Père Benoist, dominicain de Carcassonne, qui avait travaillé avec l'autorisation du Nîmois sur le manuscrit, avait démontré l'inadéquation des albigeois comme pré-réformés en recopiant du manuscrit (par ex. le folio 95) les éléments les plus troublants du catharisme par leurs mythes. Celui-ci avait publié dans son *Histoire des Albigeois et des Vaudois ou Barbets* de 1691, en plus des extraits du manuscrit de Graverol, le texte, conte méditatif et légendaire²⁴ ou dangereux évangile apocryphe (*La Cène secrète* ou *Interrogatio Johannis*, texte d'origine bogomile²⁵),

24 - De façon semblable à l'Aggada, quelquefois ésotérique, du Midrash juif, ou récit de la kabbale.

25 - Cf. Nelli, René, *Écritures cathares*, Nouvelle édition actualisée par Anne Brenon, Monaco, Éd. du Rocher, 1995, p. 41-70.

qu'il dénonce comme « faux évangile des albigeois », texte bizarre, mais très typé théologiquement, qu'il avait lui-même trouvé dans les archives de l'Inquisition restées encore (après leurs déplacement à Montpellier) dans une des tours à Carcassonne.

La subjectivité de notre compréhension du catharisme

Graverol ne veut pas que l'optique accusatrice des catholiques prenne le dessus. Il devance les accusations et fait des concessions : oui, les albigeois avaient quelquefois des croyances manichéennes (manichéen, en plus de la référence à l'hérésiarque Manès, signifiait étrange, compliqué, et surtout, pour pouvoir être brulé²⁶ comme dualiste). Cela nous amène à ce que nous trouvons dans un certain courant (en partie protestant) des Lumières : l'orientalisme et bientôt le libéralisme. Je m'intéresse à l'autre, au différent, même si je ne pense pas comme lui. Cela correspond à la phrase, apocryphe, attribuée à Voltaire : « Je ne pense pas comme vous mais je me battrai pour que vous puissiez le dire ». Cela correspond à l'intérêt d'Isaac de Beausobre, autre pasteur du Refuge, qui s'est penché avec sympathie, mais sans confusion, sur le manichéisme. Et pour revenir au catharisme, cela correspond à l'attitude des pasteurs Schmidt et Peyrat, au XIX^e siècle, qui présentèrent, chacun à sa façon, les cathares, tous deux de façon globalement positive, un peu pour Schmidt, beaucoup pour Peyrat, sans chercher à se les approprier²⁷ totalement.

Le résumé de Graverol, parmi les autres registres, perdus ou conservés

Avant de présenter le manuscrit (Cf. Annexe 1) et le type de d'accusation des 36 prévenus (Cf. annexes 1 et 3), je voudrais terminer par cette question : où était le manuscrit avant son achat par François Graverol ? Le registre concerne surtout le Toulousain, les Pays d'Aude, le Quercy et l'Albigeois avec quelques références pour l'Aveyron, le

26 - Selon le code justinien.

27 - Cf. Jas, Michel, « L'orthodoxie protestante, le rêve albigeois, Schmidt et Peyrat », *op. cit.*

Lot-et-Garonne, la Haute-Loire et la Dordogne. Où était-il avant sa vente et son achat à Pézenas ? Nous n'avons pas l'inventaire des registres de l'Inquisition pour le tribunal de Toulouse (l'inquisition à Albi ou à Cordes dépendait de Toulouse). Certains registres de Toulouse pouvaient se trouver comme documents de référence à Carcassonne²⁸. Les archives de l'Inquisition de Carcassonne furent déplacées à Montpellier. C'est certainement de là que plusieurs documents ont été dispersés puis perdus. Plusieurs descriptions de registres dans cet inventaire peuvent correspondre au manuscrit de Graverol (cf. *l'Inventaire* publié par Alexandre Germain, p. 300 et 302²⁹).

Le travail de Graverol est symptomatique d'une recherche à poursuivre concernant un monde et une spiritualité disparue, étouffée. L'Histoire n'est pas simple, ni linéaire. Surtout entre protestants et catholiques. Elle n'est pas objective non plus. Les indications que nous trouvons dans le résumé par Graverol de son manuscrit perdu nous apparaissent comme précieuses. Elles nous ouvrent à un monde à reconstruire comme un puzzle avec les textes cathares eux-mêmes (occitans, latins et slavons) et les autres registres de l'Inquisition toulousaine ou carcassonnaise, dont les valeurs sont variables et qui ne doivent pas être instrumentalisés.

Annexe 1 : Tableau rassemblant les principaux éléments extraits du Manuscrit de l'inquisition par Graverol (Janvier 1694)

Intitulés des trois colonnes du tableau synthétique :

Colonne (1) : références

- f. : numérotation du manuscrit de Graverol (résumant le registre).
- Fol. 15, 16 etc. : numérotation du registre de l'Inquisition.

Colonne (2) : noms des personnes interrogées et département.

28 - Qui possédait, en copie, un registre ou seulement une page de l'Inquisition de Barcelone, selon l'Inquisition de Pamiers (Jacques Fournier).

29 - Germain, Alexandre, « Inventaire inédit concernant les archives de l'Inquisition de Carcassonne », *Publication Société Archéologique de Montpellier*, n°24, vol. IV, 2, Montpellier, 1855-1858.

Colonne (3) : indique si le nom de famille est présent dans d'autres registres de l'Inquisition cathare (oui) ou non trouvé ailleurs (non).

Colonne (4) : caractéristique dogmatique de la poursuite inquisitoriale.

Colonne (5) : remarques ou compléments.

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
f. 1 Fol.14	P. de Combe-Martin ; 82 (Tarn-et-G.)	?	Dualisme	Pas de réincarnation
Id.	Arnaud du Coffin Panier ; 82	oui	Dualisme	
f.1v. Fol.15 v.	Jacoba et Galhard de Narbonne ; 82 ou 11 (Aude)	oui	Dualisme	
Fol.20	Guilhema et P. Borrel ; 82 ou 81 (Tarn)	?	Anticléricalisme	
Fol. 28	Bernard de Amiel ; 12 (Aveyron)	oui	?	
Id.	Jean André Brasseur ; 24 (Dordogne)	?	?	
Fol. 29 v.	Guilhema et G. Girad ; 81	oui	Dualisme	
Fol. 31 et s.	Guihlem Arloyer ; 43 Marnhac (Haute- Loire)	?	Refus du serment, dualisme peu significatif	Apparence orthodoxe
Fol. 37 v.	J. Tisserand/ Tissandier, G. Pinaut ; 31 (Haute-Garonne)	oui	Référence aux 'Bons-Hommes'	
f.3v / Fol. 50 v.	Guilhem Gasc ; 31	oui	?	
Id.	Blanche et Pierre de St Paul ; 31	oui	Beguine et anticléricalisme	
Fol. 56	Guilhema et G. de A(i) gremont ; 81	oui	Confiance aux 'Bons-Hommes'	

f. 4r/ Fol. 67	Raymond Olivier ; 31 ou 11	oui	Dualisme	Appel au divorce
Fol. 79	Guilabert Sicard, Gaité, Hot ; 81	oui	Dualisme	Corps du X = Montagne (argument contre la trans- substantiation)
Fol. 84	Id. ; 11	?	Adoration hérétiques	
f.4v/ Fol. 90	Arnaud den Azam ; 11	oui	Dualisme	Refus de la viande Refus du mariage
Fol. 91	Arnaud et P. Fabre , P. Oliba ; 81	?	Spiritualisme	
Fol. 94	Raymond Gaité ; 81	oui	Anticléricalisme, création que des anges.	Ame chez les animaux
f.5v/ Fol. 95	Manfred de Somart ; 81	?	Mythes : Lucifer et Jésus sont frères ; Lucifer a créé ; Adam et Eve ont chuté.	Livre ascension d'Esaië
Fol. 98	Pierre Audouy ; 81	oui	Refus de tuer les animaux.	
Fol. 100 v.	Bernard Gors(e) ; 11	oui	Refus du mariage et de la croix ; Lucifer créateur.	Dualisme
Fol. 106 v.	Adelacia Busiva	?	Dualisme	
Fol. 111	Sicarda et Pierre Ayga ; 31	oui	Dualisme	
f. 6v/ Fol. 112 v.	A.Olier, G. de Miraval, G. Pons ; 31 et 12	oui oui oui	Bons-Hommes	Peu dualiste
Fol. 113v et 114	Brune et Pierre de Linars ; 31	oui	St Paul de la secte Dualisme	

Fol. 115	Esclarmonde et P. de Linars, R. Bonhomme ; 31	oui	Dualisme et Mythe (chute) Ste Vierge = St Esprit Paul réincarné 9 fois	
f.7v/ Fol. 117v.	Guillemina et Arnaud Proaude ; 31	oui	Dualisme	« Miel » (fruit des abeilles sans relation sexuelles) !!!
Fol. 123v	Bernard Gache ; 31	oui	Anticléricalisme	
Fol. 124	B. del Sol, B. de Camps et B. de Clermont ; 81	oui oui	réincarnation des âmes	
Idem. Fol. 124	Jean de Nice ; 82	?	Juif ou pro-juif	
Fol. 135	Pierre Barrau, A. Rochas ; 31	oui	Anticléricalisme	
Fol.136v.	Bernard Engelra et B. Ysarn ; 81	? oui	Réincarnation de corps en corps : 9 fois (comme les cieux)	
Fol. 137 v.	P. de Serra (clerc) ; G. de Coars, P. de Caraborde; 47	? ? oui	Magie	
Fol. 147	Benoît Molinier ; 81	oui	Dualisme	Corps du X = Montagne (op. cit)
Fol. 148	Galhard Pecteneri Navette ; 81	?	Bons-Hommes Anticléricalisme ou dualisme	Corps du X = Montagne (op. cit.)
Fol. 150	Philippa Maurel ; 31	oui	Dualisme	« Lucibel »

Description du manuscrit de Graverol		En dehors du résumé de 1694	
Livres de Graverol à sa mort (inventaire par Rouvière)	Hugues de Rubey de Lanta (1 ^{ère} déposition sur 159f.)	F. 1 du manuscrit (non compris dans le résumé de Graverol, mais retenu par l'inventaire).	Un Rubey de Lanta connu non comme cathare au Moyen âge, mais comme protestant à côté de Pierre Hunaud de Lanta en 1562.

Annexe 2 : Compléments au registre de l'Inquisition et à ses contenus

Le texte latin du registre de l'Inquisition à partir des extraits choisis par Graverol (« Divers extraits de mon registre... ») est publié en 25 pages dans l'article de Daniel Toti, *op. cit.* (p. 252-277) : 11 folios *recto verso* de la présentation par Graverol, avec les références à la numérotation des feuillets du registre d'Inquisition perdu (Folios 14 à 150). L'article se trouve sur le net sous Daniel Toti par *Academia.edu*³⁰. Il peut être comparé à l'extrait du registre de Graverol décrit par de Chauffepié et Benoist publié aussi sur le net à « Ruben de Labastide-Graverol » en PDF. Pour comparer, nous trouvons sur le net, en PDF, onze registres de la même période d'enquêtes sur les cathares transcrits par Jean Duvernoy³¹.

Les contenus sont résumés dans le tableau ci-dessus en cinq colonnes :

- Première colonne : indique la numérotation des pages du manuscrit retrouvé à la bibliothèque de la SHPF (rue des saints-pères, Paris) : f. 1 à 124, dans lequel Graverol donne les indications de pages de l'ensemble de son manuscrit de l'Inquisition aujourd'hui perdu (F.15 à 150, alors que le manuscrit est présenté comme comprenant 159 pages).

- Deuxième colonne : indique les noms des accusés et le lieu d'où ils provenaient (numéro du département actuel).

- Troisième colonne : indique si ces accusés portent des noms de cathares connus dans d'autres registres de l'Inquisition.

30 - <https://independent.academia.edu/totid>

31 - <http://jean.duvernoy.free.fr/text/listetexte.htm#sinquisit>

- Quatrième et cinquième colonnes : précisent la caractéristique doctrinale de la déposition et éventuellement apporte d'autres précisions complémentaires.

Annexe 3 : résumé analytique du registre de Graverol

- 36 prévenus pour 47 noms d'hérétiques ou de complices cités. 35 patronymes étaient déjà connus comme cathares dans les autres registres de l'Inquisition connus (ce qui fait 75 % de parenté onomastique), il y a donc parenté et confirmation.

- Parmi ces 47 personnes, 31 portent des noms qui seront ensuite ceux des protestants de la région (cf. mes travaux dans *Braises cathares* puis dans *Cathares et Protestants*), ce qui fait 60% comme taux d'homonymie cathare, un très haut taux d'homonymie (comparable à l'homonymie cathare pour Montailhou, la Haute vallée de l'Aude et les Monts de Lacaune aujourd'hui).

- Du point de vue dogmatique³², 10 sont clairement dualistes, avec la formule stéréotypée : « ils croient en deux dieux » (provenant sans doute de l'interprétation cathare des deux frères dans Luc 15, Christ et Satan, non repérée par les inquisiteurs ; mais dualisme-dithéisme comme un *topos* dans l'accusation d'hérésie désignée comme manichéenne pour pouvoir brûler des accusés selon le code Justinien). 7 accusés affirment une croyance ésotérique de type gnostique (Dieu ne crée que les anges, la Vraie vierge c'est le Saint-Esprit, Lucifer s'appelle Lucibel, la réincarnation s'opère 9 fois comme pour les 9 cieux, allusion au « miel » de l'abeille, métaphore hérétique connue en Champagne et Lombardie mais ici sans explication). 5 présentent un anticléricalisme anonyme (pas développé). 3 insistent, par la mention des Bonshommes, à une confiance visant ces conducteurs spirituels alternatifs. 3 citent l'argument contre la transsubstantiation (remontant à Béranger de Tours, sans le nommer) si l'hostie devenait le corps du Christ il serait aujourd'hui aussi vaste et haut qu'une montagne. 3 ne concernent pas des cathares (un pro-juif, un magicien, une béguine). Enfin, 3 sont peu

32 - Peut-être que Graverol a choisi précisément les dépositions qui font problème pour le regard protestant et affiner ainsi l'apologétique huguenote en intégrant mieux l'altérité cathare ?

explicites, 2 incomplètes ou ambiguës : réincarnation des âmes mais avec un témoignage non caractéristique de l'hérésie et suspicions de dualisme et anticléricalisme mais sans la croyance en la réincarnation.

Séance du 27 mai 2022

VERS LA FIN DU DÉBAT ?

Gabriel AUDISIO
membre résidant

Sous une autre forme, j'ai déjà attiré l'attention sur cette question dans mon intervention lors de la séance solennelle de février 2017. Elle ne relève pas d'une compétence particulière de ma part, n'étant ni philosophe ni psychologue, mais plutôt d'une réflexion citoyenne et d'une longue expérience de journées d'études, séminaires et colloques en France et à l'étranger. Joue sans doute aussi la pratique historique. Ce qui m'a amené à une sorte de constat qui pourrait se formuler sous forme de question. Alors que nous n'avons jamais disposé d'autant de possibilités et de facilités de communication, comment se fait-il que nous ne parvenions pas à véritablement débattre ? Comment expliquer que l'accroissement des moyens n'ait pas engendré une amélioration des relations en favorisant les échanges ? L'épreuve récente du Covid l'a manifesté clairement, le sujet devenant tabou, y compris au sein des familles, ce qui m'a rappelé les deux caricatures de Caran d'Ache parues dans *Le Figaro* du 14 février 1898 à propos de l'affaire Dreyfus montrant la famille divisée qui s'étripe avec cette légende : « Ils en ont parlé. » Certains penseront peut-être que c'est une exagération. Je me dois donc d'argumenter en présentant d'abord des faits.

Un constat

L'exemple le plus évident qui nous a été donné est celui des débats politiques qui s'apparentent plutôt à des joutes. Entre les deux tours des élections présidentielles de 2022, tous les candidats, à l'exception du président sortant, réclamaient un « vrai débat ». Mais qu'entendaient-ils par-là ? Les termes synonymes qu'ils utilisaient étaient : combat, rixe, conflit, bataille, rivalité, opposition. Nous avons ainsi assisté, une fois de plus, à une dérive du vocabulaire. Mais en définitive n'est-ce pas ce que nous attendons et donc leur demandons ? La politiste Chloé Morin écrit : « On a les politiques qu'on mérite ». En tout cas ils sont ceux que nous élisons... »

Nous pourrions penser qu'à l'Université du moins, haut lieu de culture s'il en est, règne l'esprit du débat. Certes les échanges sont nombreux, en diverses instances, mais sont-ils vraiment des débats ? Si nous considérons les colloques, il est aisé de constater que le temps du débat, après les communications, est très limité et que, le temps manquant, c'est toujours lui qui est sacrifié. D'ailleurs, autre pratique, il arrive que les organisateurs demandent aux intervenants de déposer sur place le texte de leur intervention pour l'édition. C'est également la pratique de la CNA (Conférence nationale des académies) qui va même plus loin encore. Pour son colloque annuel – celui de 2021 portait sur *L'intérêt public* – la consigne était la suivante : « Selon une tradition bien établie, les actes du colloque seront remis aux participants dès la fin du colloque » ; c'est donc que les interventions avaient été remises et imprimées avant même la rencontre. Cette pratique implique de considérer pour nulle la discussion qui pourrait suivre les interventions, laquelle aurait pourtant permis aux orateurs de modifier éventuellement leurs propos, en fonction des interventions. Mais il est vrai qu'aucun débat n'est prévu en l'occurrence !

C'est que nous bénéficions d'une véritable formation pour ne pas dire déformation ou formatage depuis l'enfance pour ne pas dire que nous la subissons : école, collège, lycée, Université, toutes ces institutions nous apprennent surtout à écouter et à nous taire. Mais il n'en est pas ainsi partout. Mes séjours en Allemagne, Canada ou États-

Unis m'ont fait découvrir des publics d'étudiants bien plus habitués et prompts à intervenir.

Le résultat se lit dans l'organisation de nos salles : bien sûr celle des établissements d'enseignement mais aussi les salles de conférences, les églises, temples. Or il n'en a pas toujours été ainsi. Le temple de Lyon, nommé « Paradis » représenté par un tableau du xvi^e siècle montre un plan circulaire. De même en Ombrie, l'église de San Michele Arcangelo à Pérouse, qui a gardé la disposition d'un temple romain sur la base duquel elle a été construite, se présente comme une rotonde avec l'autel au centre et les bancs tout autour. Quand je présidais l'Institut européen Séguier, j'ai cherché en vain à Nîmes une salle pour les « Rencontres Séguier » qui ne soit pas disposée en forme de classe. Et quand, à l'Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales et de Médiations (AGAVIP), nous avons organisé en décembre 2015 la première rencontre nationale de justice restaurative, il a fallu nous adresser à l'hôtel Atria pour disposer d'une salle modulable, que nous avons pu organiser à notre convenance. Je suis persuadé que de l'aménagement de la salle dépend la possibilité du débat. De cette perte de disposition au débat, je vois un signe dans l'annonce que fit Pierre Nora le 31 janvier 2020 : la revue *Le Débat*, qu'il dirigeait, cessait après quarante ans d'existence (1980-2020).

Je vois aussi ce refus d'un vrai débat dans ce que sont devenus les comptes rendus d'ouvrages. J'ai bien conscience que le compte rendu ne peut constituer un débat, encore que... J'ai recensé moi-même plus de soixante-dix ouvrages d'histoire pour des revues spécialisées. Contrairement à l'usage il m'est arrivé d'en adresser le texte à l'auteur avant publication, surtout lorsque j'émettais de sérieuses réserves. Le plus souvent je n'en ai eu aucun retour, parfois même pas un accusé de réception et, en tout cas, aucun ne m'a proposé une discussion. Par ailleurs, ayant commis à cette heure trente-huit ouvrages, aucun recenseur ne m'a adressé son texte ni avant ni après publication et encore moins proposé un débat. C'est au contraire parfois le moyen choisi pour régler ses comptes. Ce fut notamment le cas de Michel Morineau qui, dans un article impitoyable, ruina la thèse en dix volumes de Pierre Chaunu sur le commerce Outre-Atlantique de Séville en démontrant que son estima-

tion de la *tonelada* était erronée ce qui anéantissait tous ses calculs. Il n'y avait là aucune volonté de dialogue. Le résultat est que la carrière de Morineau en souffrit cruellement.

De fait j'ai constaté que le plus souvent, dans le domaine historique, les recensions sont devenues des résumés, évitant soigneusement la véritable « critique » au sens noble du terme. J'ai connu des collègues qui refusaient de recenser un ouvrage qu'ils jugeaient médiocre soit pour ne pas s'attirer d'ennuis soit parce que l'auteur était un ami. Un exemple m'a paru particulièrement révélateur. Après la publication de l'ouvrage de Jacques Attali intitulé *1492*, j'en avais parlé à Bartolomé Bennassar, spécialiste de l'Espagne et membre de notre académie, qui m'avait dit avoir arrêté sa lecture à la page 100 et à la 50^{ème} erreur factuelle. L'auteur, pour nous en tenir à quelques-unes, traite du trafic du port de Burgos, ville à 865 m. d'altitude, située Milan en Piémont, fait naître Gutenberg à Nuremberg au lieu de Mayence, et écrit que l'islam est arrivé en Italie avant le christianisme... Mais aucun historien français n'osa se charger d'une recension de l'ouvrage, dont l'auteur, « conseiller spécial », avait l'oreille du président de la République. Et quand je m'étonnais de cette publication auprès de l'éditeur, la directrice littéraire me répondit : « C'est en publiant ce livre que nous pouvons publier le vôtre ! » Il fallut un colloque international au Portugal pour que les historiens français interpellés par leurs collègues réagissent et qu'Emmanuel Le Roy Ladurie se décide à l'épingler dans une tardive critique littéraire publiée par *Le Figaro littéraire* du 27 mars 1997. La saine critique, sans polémique, s'en est allée. Jean Birnbaum a pu écrire : « De nos jours la moindre réserve sur un livre risque d'être interprétée par son auteur comme une attaque *ad hominem* (*Le courage de la nuance*, p. 87).

J'ai vécu un épisode qui me paraît très symptomatique. Il se trouve que la même année furent publiées deux thèses sur les vaudois aux XV^e et XVI^e siècles, celle d'Euan Cameron concernant les Alpes et la miennne portant sur le Luberon. Il me fut demandé un compte rendu de l'ouvrage de mon collègue britannique pour la *Revue de l'Histoire des Religions*. Comme j'émettais quelques réserves, y compris sur la méthode, au lieu de le publier simplement, comme c'est l'usage, je demandais à la Revue si nous ne pouvions pas plutôt produire une sorte de débat avec

questions et réponses. Le projet fut accepté et j'envoyais mon texte ainsi que ma proposition à mon collègue britannique, qui refusa. Il demanda seulement de publier sa réponse à la suite de mon texte, ce qui fut fait¹. Une fois de plus, comme de coutume, il n'y eut pas de débat.

Mais ce comportement n'est pas limité au domaine historique si j'en crois cette réflexion de Mohamed Mbougar Sarr : « Tout le monde en prit pour son grade [...], les journalistes et les critiques, qui n'évaluaient plus les livres mais les recensaient, entérinant l'idée que tous les livres se valent, que la subjectivité du goût constitue l'unique critère de distinction et qu'il n'y a pas de mauvais livres, seulement des livres qu'on n'a pas aimés.² »

Des raisons

D'où vient cette incapacité au débat ? C'est que le plus souvent les conditions requises pour qu'il ait lieu ne sont pas réunies. D'abord nous sommes victimes de l'individualisme ambiant et exacerbé. Or, il nous faut être disponible pour entendre la parole de l'autre. Le plus souvent ce n'est pas le cas : nous réagissons intérieurement, cessons d'écouter en préparant notre réplique. S'y ajoute un problème de compréhension due à la confusion des termes et des concepts. Ainsi chaque matin sur France Inter, après le journal de 8 heures, Nicolas Demorand reçoit un invité et, après quelques questions, ouvre le débat invitant les auditeurs à « dialoguer » avec lui ; de même, sur la même antenne le soir dans le 18-20, Christelle Ribière demande à ses auditeurs de venir dialoguer avec ses invités : en réalité il ne s'agit pas du tout de dialogue et encore moins de débat ; il conviendrait mieux de les inviter à interroger l'invité ou à lui poser une question.

De plus le problème de compréhension intervient quand le même mot n'a pas le même sens pour chacun. Il en résulte ce que nous appelons un « dialogue de sourds » quand précisément il n'y a pas de dialogue, alors que les malentendants peuvent très bien dialoguer ; en réalité il s'agit d'un

1 - Revue de l'histoire des religions, tome 203, n°4, 1986, p. 395-409, BP, T 534.

2 - Mohamed Mbougar Sarr, *La plus secrète mémoire des hommes*, Paris, Philippe Rey/Limsaan, 2021, p. 63.

« mal entendu ». Ayant commencé ma carrière au lycée, alors composé des classes de la sixième à la terminale, j'enseignais aussi en sixième. Comme professeur d'histoire-géographie j'avais en charge l'instruction civique. Au cours de ces séances, j'organisais des débats. Je me rendis très vite compte que la tâche était rude pour maîtriser l'impétueuse vivacité de ces gamins. Je leur imposai donc la règle suivante pour les débats : après une intervention, celui qui voulait répondre devait d'abord demander la parole en levant la main puis interroger l'orateur : « Tu as dit cela, est-ce exact ? » Cette discipline leur paraissait rude mais ces enfants de 10-11 ans s'y plièrent, moyennant quelques rappels parfois. De mon point de vue, c'était un moyen de les éduquer à la démocratie.

Une autre difficulté survient, liée à notre mode de penser : nous pensons spontanément et couramment de façon binaire : bien/mal, haut/bas, dedans/dehors, blanc/noir, positif/négatif, croyant/incroyant, et même masculin/féminin (toutefois onze États déjà reconnaissent une troisième possibilité) ... Un de mes professeurs à l'Université me dit un jour : « Quand on vous dit : «de deux choses l'une», méfiez-vous, en général il y en a au moins une troisième ». Ainsi, avec l'exemple récent de la « complexité » qui nous a été présenté en cette académie, faut-il dire seulement qu'une chose est complexe ou ne l'est pas ? La réalité est justement plus complexe : n'est-elle pas plutôt plus ou moins complexe ? Nous introduisons dès lors une autre dimension, celle de la nuance dont je ne sais plus qui a dit qu'elle faisait aussi partie de la réalité.

Le journaliste du *Monde* Jean Birnbaum, lui a consacré un ouvrage intitulé *Le courage de la nuance* : « La nuance n'implique aucune complaisance » (p. 49). Le président Nicolas Sarkozy était bien dans la mouvance de la pensée ambiante quand il déclara publiquement le 2 mars 2016 : « Il ne peut y avoir aucune explication qui vaille. Car expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser. » La recherche historique m'a amené ainsi, face à ce que je trouvais et pour le comprendre, à modifier, à nuancer mon approche. Par exemple, alors que je m'attendais à trouver des vaudois proches des protestants, puisque finalement ils le devinrent, je découvris une communauté pas vraiment catholique romaine sans être pour autant réformée. De même, alors que nous sommes habitués

à ce que chaque citoyen ait un nom, un lieu de domicile, un métier, j'ai découvert que la réalité dans l'ancienne société était beaucoup plus fluide, ce qui pose un vrai problème pour la saisie informatique, et il en allait également ainsi pour les unités de mesures, les monnaies et aussi pour les idées. Quant aux auberges nîmoises du XVI^e siècle que j'ai étudiées, la distinction entre les divers établissements n'était pas très nette : logis, cabaret, taverne s'employaient également pour la même maison. L'identification plus précise ne vint qu'au siècle suivant : auberge où l'on loge et se restaure ; cabaret où l'on mange et boit ; taverne où l'on boit seulement.

J'ai eu l'occasion de constater jusqu'où pouvait aller ce sens de la nuance dans le mode de correction des copies d'un collègue au lycée Périer de Marseille où j'ai commencé ma carrière. Robert Béchet était professeur de lettres en classe de première, préparant donc ses élèves à l'épreuve de français au bac. Il me montra un jour comment il corrigeait les dissertations. Il relisait cinq fois chaque copie, chaque fois selon un critère différent : l'orthographe, la langue, l'organisation des idées (plan), l'originalité du propos, le rapport au sujet. Au début de l'année, lors de la remise des copies corrigées de la première dissertation, il expliquait sa façon de corriger et, compte tenu de cette première correction (chaque copie comportait donc cinq notes), il invitait les élèves à affecter un coefficient à chaque critère. L'élève se trouvait ainsi face à un choix, sinon un dilemme : soit privilégier les secteurs où il se sentait le plus à l'aise soit, au contraire, affecter un coefficient plus important là où il se sentait le plus faible. Il en résultait un travail considérable pour le professeur qui s'astreignait, m'a-t-il dit, à corriger cinq copies par jour mais aussi, de la part des élèves qui, plus que du respect, portaient une véritable admiration pour leur professeur, ce dont je peux témoigner puisque nous avons des classes en commun. N'est-ce pas introduire ainsi la nuance, ce que ne permet pas la note globale, même si des appréciations l'accompagnent ?

Vient encore s'ajouter la fréquente confusion entre la personne et son discours, écrit ou oral. Ayant eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises dans des tenues blanches de loges maçonniques, j'ai observé et apprécié que lors du débat qui suit la présentation, l'intervenant ne

s'adresse pas au communicant mais au président. Ce qui évite un possible échauffement, toujours nuisible au débat. J'ai retenu cette réplique, que Jacques Salomé, dans son ouvrage *Pourquoi est-il si difficile d'être heureux ?*, prête à un mari répondant à son épouse : « Mais, ma chérie, ce n'est pas parce que je ne suis pas d'accord avec toi que je ne t'aime pas ! »

De fait la distinction entre la personne et ses idées est le fondement même de la démocratie, qui comprend et nécessite l'opposition. Pour George Orwell « Parler de liberté n'a de sens qu'à condition de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre » (cité par Jean Birnbaum, p. 90). Et d'ajouter : « Admettre qu'un adversaire peut être à la fois honnête et intelligent est ressenti comme intolérable » (*Ibid.*, p. 92). Edgar Morin, quant à lui, a écrit : « Je critique des idées, je n'attaque jamais des personnes. Ce serait me dégrader que de les dégrader » (*Leçons d'un siècle de vie*, p. 146) et aussi : « On réfute en argumentant non en dénonçant » (*Ibid.*, p. 144).

En notre académie

Notre académie ne représente-t-elle pas le lieu idéal comme espace de débat et de discussion ? La salle des séances dotée d'une longue table ovale autour de laquelle siègent les académiciens pourrait le laisser penser. Qu'en est-il en réalité ? Les séances les plus fréquentes, dites « ordinaires », consistent principalement en un exposé, à la suite duquel la parole est à qui la demande pour intervenir sur le sujet traité. Mais il s'agit en fait d'un simple jeu de questions/réponses. Pourquoi ? D'abord parce que la part réservée à l'échange est toujours la plus courte, tout au plus 15 minutes. Le partage du temps est en lui-même significatif : ce qui importe, c'est la communication ; pas l'échange qui pourrait s'en suivre. Il ne serait pas impensable de répartir le temps en deux durées égales pour l'exposé et la discussion. Mais une autre raison intervient, relative au thème traité. Alain Penchinat, dans son allocution du 21 janvier 2021, distinguait les communications externes et internes : les premières ne nous touchant pas directement au contraire des autres. Je le rejoins assez sur cette distinction que j'établirais plutôt entre interven-

tions informatives et communications réflexives. Il a donné un exemple de ces dernières en traitant du concept de complexité.

Procédant à l'examen des 127 communications publiées entre 2010 et 2019 dans les *Mémoires* de l'Académie, je constate que 104, soit 82 %, relèvent totalement ou principalement du domaine historique. Or, sauf exception – car le passé peut avoir des résonances qui nous touchent – elles nous informent sans fournir des éléments propres à une discussion. On pourra se demander pourquoi l'histoire a une telle préférence pour ne pas dire domination. Ainsi, dans notre académie, pas de débat lors des séances ordinaires. Pourquoi ?

1 – Le temps restant après la communication est toujours trop court pour permettre une discussion détendue.

2 – Les thèmes abordés n'incitent pas au débat.

3 – À cause d'une « faille secrète ». Je crois en effet qu'intervient une autre cause (mais j'accepte la contradiction argumentée) : nous sommes sensibles autant, voire plus à la personne qui parle qu'à ce qu'elle dit. Il en résulte un désir de ne manifester aucun contrepoint pour éviter toute atteinte à la bienséance, tout risque de tension, toute contradiction.

De même examinons ensemble les thèmes retenus pour notre séance annuelle, publique et solennelle. Certes, ici encore, rien ne prédispose à la discussion puisque de fait elle est exclue. Mais, de plus, quelle image notre académie donne-t-elle dans le choix de la communication présentée ? Sur les dix dernières qui y ont été présentées, neuf relèvent de l'information. Mais peut-être, en fin de compte, n'est-ce pas le rôle de notre académie d'inciter à la réflexion et à la discussion ?

De sorte que, à nous en tenir à l'organisation officielle des séances, seules les deux séances annuelles dites « administratives » pourrait permettre le débat mais, là encore, la surcharge de l'ordre du jour ne l'autorise guère et toute suggestion pourrait être interprétée comme une atteinte aux membres du bureau...

Perspectives

Siracide (11/8) déjà conseillait : « Ne réponds pas avant d'avoir écouté, n'interviens pas au milieu d'un discours. »

Je ne puis m'empêcher de citer Montaigne, que Pascal tenait pour « l'incomparable auteur de l'art de conférer ». De fait dans ses *Essais*, Montaigne consacre un chapitre entier à ce qu'il a appelé « l'art de conférer », verbe dont le sens premier est : « apporter en contribution, mettre en commun ». Il affirme d'abord que « l'exercice le plus fructueux et le plus naturel de notre esprit c'est, à mon avis, la conversation » (André Lanly, p. 1117). Il poursuit : « L'accord est une chose tout à fait ennuyeuse dans la conversation [...] Quand on me contredit, on éveille mon attention, mais non ma colère (p. 1119) [...] Nos disputes devraient être interdites et punies comme d'autres crimes verbaux ... Nous n'apprenons à discuter que pour contredire et, chacun contredisant et étant contredit, il en résulte que tout le profit de la discussion, c'est de ruiner et d'anéantir la vérité (p. 1121). » Et enfin : « C'est, en effet, toujours avoir une mauvaise humeur tyrannique que de ne pas pouvoir supporter une façon de penser différente de la sienne » (p. 1125).

Dom Helder Camara (*Le désert est fertile*, p. 37) a écrit : « S'ouvrir aux idées, y compris à celles qui sont contraires aux nôtres, c'est avoir le souffle d'un bon marcheur. Heureux qui comprend et vit cette pensée : « Si tu n'es pas d'accord avec moi tu m'enrichis » ». Ou encore : « Quand le désaccord n'est pas systématique et tendancieux, quand il vient d'une vision différente, il ne peut qu'enrichir » (*Ibid.*, p. 38).

Une tentative a été lancée à Nîmes, disponible sur Internet : « Controverses ». Mais de quoi s'agit-il ? Si je prends la définition du terme, « controverse : discussion suivie sur une question, une opinion ». Mais ce n'est pas ainsi qu'il est compris puisqu'il est précisé que ce site a pour but de « créer un lieu d'échanges et de paroles dans le but de susciter le débat... au travers de deux points de vue opposés ». Il s'agit donc de donner des éléments contradictoires pour un débat, non d'organiser le débat lui-même.

Même les colloques, contrairement à la pratique ordinaire, pourraient consacrer le même temps aux communications et à la discussion,

comme j'ai pu le faire à plusieurs reprises à Aix-en-Provence. Quand nous serons persuadés qu'il ne s'agit pas de « marquer des points » mais de faire avancer une réflexion, ce que l'intéressé ne peut faire, étant pris dans son propos par le temps limité, nous aurons sensiblement progressé. D'où la nécessité d'un « modérateur » qui a le souci d'intégrer les divers apports permettant de corriger, compléter ou nuancer ce qui a été dit.

Le résultat pour notre académie est paradoxal. De fait, en évitant le débat, elle se trouve parfaitement au diapason avec notre société tout en étant comme déconnectée, en quelque sorte hors-sol. Ainsi, nous n'avons jamais abordé ici la question de la vaccination contre le Covid alors qu'elle a divisé la société et déchiré les familles. Pareillement, nous évitons d'échanger sur la campagne présidentielle. Ou encore, voici quelques semaines, un voisin de ma résidence m'interpela pour me demander quelle était la position de notre académie sur l'orthographe inclusive, pensant qu'une information lui avait peut-être échappé. Je le rassurai. Quand je faisais part du projet de la présente communication à l'un d'entre vous, il me répliqua que nous avions tout de même eu une séance consacrée à l'attentat du Bataclan en 2015. J'en conviens, d'autant plus qu'elle eut lieu à ma demande. Mais précisément il y eut un tour de table sur le ressenti de chacun... mais aucun débat et pour cause ! Mais j'ai appris, ayant été absent, qu'une discussion avait suivi l'intervention d'Olivier Abel sur l'humiliation. Nous pourrions peut-être nous orienter, au moins occasionnellement dans cette direction.

Conclusion

Si nous assistons réellement à la fin du débat, alors le moment est grave ; je dirais même que du point de vue intellectuel il est dramatique. En effet, c'est un véritable risque pour la démocratie, comme le signale Edgar Morin : « Une progression économique et technique peut comporter une régression politique et civilisationnelle, ce qui à mes yeux est de plus en plus patent au XXI^e siècle » (*Leçons d'un siècle de vie*, p. 106). Il existe bien quelques exceptions, telle la salle Duby à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme à Aix, organisée

en ovale et modulable, pouvant accueillir une centaine de personnes. De même quelques paroisses catholiques, dans l'est de la France, ont commencé à aménager autrement la messe : après la lecture de l'Évangile, se forment des petits groupes de quelques personnes pour en parler, rompant avec l'alignement en bancs où tous se tournent le dos. Voilà qui nécessite que chacun accepte de sortir de l'anonymat ! Une association de Carcassonne propose une formation intitulée « Dialoguer en cité ».

Dans un entretien, le politologue Loïc Blondiaux déclarait : « Enfin à beaucoup plus long terme, je crois à l'importance de l'éducation à la démocratie et à la participation. Que les élèves soient formés à exercer leur futur métier de citoyen, par la responsabilisation, l'apprentissage de la prise de parole, de la coopération, etc. C'est un chantier majeur. » (*Télérama*, n° 3772, 30-04/06/05/2022, p. 15-16).

Alors que faire ? Nous pourrions tenter cela dans nos différents groupes et peut-être même ici à notre académie qui pourrait être le lieu par excellence du vrai débat ; nous nous sommes cooptés ; pas de véritable enjeu (sauf son amour-propre) ; une table ovale qui favorise la discussion.

En tout cas, c'est ce que j'ai voulu proposer aujourd'hui en modifiant quelque peu l'organisation de la séance, avec l'accord du président et du secrétaire perpétuel : raccourcir mon propos pour laisser une plage plus large à la discussion ; distribuer les « dix commandements pour réussir un débat » (*Fig. 1*) et demander à Didier Travier, qui a bien voulu accepter d'être le modérateur de la discussion à laquelle je vous invite maintenant. Nous allons ainsi montrer si nous sommes capables et désireux d'instaurer ici-même une réelle discussion, un vrai débat. La réponse nous appartient.

Ordre	Ouverture
Se conformer à la régulation du débat exercée par l'animateur, gage de son bon déroulement.	Commencer par écouter les partenaires si l'on veut être écouté et entendu par eux.
Sécurité	Égalité
S'assurer de la bonne compréhension réciproque des propos échangés, les mots utilisés étant parfois trompeurs.	Ne pas prendre la parole avant qu'elle n'ait été donnée.
Respect	Altérité
Prendre le droit de juger les paroles d'autrui mais jamais la personne qui les émet.	Ne pas privilégier dans l'écoute ce qui convient personnellement et s'efforcer de bien comprendre le fond de la pensée de ses interlocuteurs plutôt que de s'attacher à leurs aspects secondaires.
Modération	Réciprocité
Respect du temps de parole : sinon c'est en priver les autres.	Autoriser les partenaires à contester le bien-fondé de ses convictions puisque l'on prend la liberté de contester le leur.
Politesse	Sincérité
Ne pas couper la parole : laisser les interlocuteurs achever leurs propos.	Obéir scrupuleusement au devoir de franchise, sinon ce serait nier l'intérêt du débat.

Fig.1 : dix commandements pour réussir un débat.

Source : Diasporiques, n° 50, juillet 2020 (www.Diasporiques.fr)

Bibliographie

Attali, Jacques, *1492*, Paris, Fayard, 1991.

Birnbaum, Jean, *Le courage de la nuance*, Paris, Seuil, 2021.

Camara, Helder, *Le désert est fertile*, Paris, Desclée de Brouwer, 1971.

Cameron, Euan, *The Reformation of the Heretics. The Waldenses of the Alps, 1480-1580*, Oxford, O.U.P., 1984.

Montaigne, Michel de, *Essais*, Livre 3^e, ch. VIII : *De l'art de conférer*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1962, p. 899.

Montaigne, Michel de, *Les Essais en français moderne*, par André Lanly, Paris, Gallimard, Quarto, 2009.

Morin, Chloé, *On a les politiques qu'on mérite*, Paris, Fayard, 2022.

Morin, Edgar, *Leçons d'un siècle de vie*, Paris, Denoël, 2021.

Séance du 1^{er} juillet 2022

PENSER ET REPENSER L'ISLAM DANS LA RÉPUBLIQUE

Mohammed el mahdi Krabch
membre correspondant

Suis-je légitime pour « Penser et repenser l'islam dans la république » ? N'est-t-il pas prétentieux de ma part d'oser cette proposition ? En tout cas, il s'agit pour moi, à partir de ma modeste expérience en tant que juriste, théologien et aumônier depuis presque vingt ans, d'essayer d'apporter une réponse à deux questions récurrentes et systématiques. Comment un musulman compte-t-il vivre son islamité dans la République française ? Y a-t-il compatibilité ou incompatibilité entre l'islam et les valeurs de la République ?

L'islam : une religion monothéiste, universelle et réflexive

La question de la compatibilité entre l'islam et les valeurs de la république amène, à mon sens, une réponse affirmative puisque la religion islamique est universelle. Elle traverse les sociétés, les cultures et les nations. Cela suppose donc, que l'islam soit appelé à composer avec les cultures, les mœurs et les différentes traditions des peuples. Je convoque ici l'expression d'une référence musulmane d'Ibn Alqayim (1292-1350). Cet imam ayant une vision traditionniste, orthodoxe et

conservatrice, indiquait que l'islam peut s'adapter et composer avec les coutumes et les traditions de chaque société. Il stipule que « la fatwas », avis religieux, change en fonction des époques, des lieux, des situations, des habitudes et des intentions¹ ». Cette opinion est partagée par la quasi-totalité des théologiens oulémas, d'où la possibilité, pour nous, d'adopter le terme d'islam français.

Assurément, quand on parle d'un islam français, maghrébin ou saoudien..., on s'intéresse essentiellement à l'islam culturel et civilisationnel, qui dépend d'une histoire et d'un passé n'ayant donc rien à voir avec l'islam cultuel qui est constant et invariable. L'islam cultuel s'applique de la même manière dans toutes les sociétés sans que cela bouscule ou perturbe l'ordre public et plus largement les relations sociales. Cet islam cultuel trouve son fondement dans une citation prophétique qui répond aux trois questions : « Qu'est-ce que l'Islam ? », « Qu'est-ce que la foi ? » et « Qu'est-ce que la bienfaisance spirituelle ? »

Umar ibn Al-Khattâb, qu'Allah soit satisfait de lui, rapporta :

« Un jour, alors que nous étions assis auprès du Prophète [...] voilà que se présenta à nous un homme dont les vêtements étaient très blancs et les cheveux très noirs. Rien en lui n'indiquait qu'il était en voyage et nul parmi nous ne le connaissait. Il s'avança pour venir s'asseoir face au Prophète, appuyant ses genoux contre les siens et posant les paumes de ses mains sur ses cuisses. Il dit au Prophète :

- 'Ô Mohammed ! Informe-moi sur l'Islam'.

- 'L'Islam consiste à attester que nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah. Il consiste aussi à observer correctement la prière, à s'acquitter de la Zakât², à faire le jeûne du mois de Ramadan et à effectuer le pèlerinage à La Mecque si on en a les moyens', répondit le Prophète ().

- 'Tu as dit vrai', approuva l'homme.

1 - Ibn Alqayim, l'Islam al-mouwaqqi'in (à l'intention des muftis) Dar Ibn-aljawzi, tome 3, p. 14-15.

2 - Zakat : « aumône religieuse », troisième pilier de l'islam après l'attestation de foi et la prière.

Nous fûmes étonnés de voir cet homme s'informer auprès de lui et en même temps l'approuver. Puis il reprit :

- 'Informe-moi sur la foi'.
- 'La foi consiste à croire en Allah, en Ses Anges, à Ses livres, à Ses Messagers et au Jour Dernier. Elle consiste aussi à croire au destin, bon ou mauvais', répondit le Prophète.
- 'Tu as dit vrai. Informe-moi sur la foi parfaite'.
- 'C'est le fait d'adorer Allah comme si tu Le voyais, car si toi tu ne Le vois pas, Lui te voit. »³

Les réponses résument parfaitement la religion islamique et cherchent à rendre la vie du musulman paisible et sereine ici-bas et dans l'au-delà. Je constate que cela rejoint l'objectif des deux autres religions monothéistes que sont le judaïsme et le christianisme. C'est donc l'objectif ultime du croyant.

Ainsi, la violence et l'extrémisme manifestés au nom de l'islam ne sont en réalité qu'une trahison de l'islam authentique. Il s'agit là d'une manipulation de la religion à des fins politiques ou économiques, qui dénature clairement le message coranique. La violence et l'islam sont des termes qui jurent ensemble. Le prophète dit : « La plus noble foi est que les gens aient foi en toi et le plus noble islam est qu'ils ne soient troublés ni par ta langue ni par ta main ». Le Coran dit : « Nulle contrainte n'est en religion »⁴. Ces deux citations rejoignent le mot biblique : « En blessant leur conscience, c'est contre le Christ que vous péchez » ; le Coran, lui, dit : « Gens du livre ! Évitez l'excès dans votre religion et ne dites de Dieu que la vérité⁵. »

Les représentants des cultes, les parents et la communauté éducative ont un devoir moral à l'égard de notre jeunesse, assoiffée de savoir et de connaissance. On ne peut devenir un bon citoyen que par l'éducation. « Plus les hommes sont disposés par éducation à raisonner juste, à saisir

3 - Muslim ibn al-hajjâj, *Sahîh Muslim, Recueil des Hadiths authentiques du Prophète*, 9^e Hadith, traduit par Hamza Yahiaoui, vol. I, Dar Al-kotoub Al-ilmiyah, Bayrût.

4 - Coran, chapitre 2 verset 256.

5 - Coran, chapitre 4 verset 171.

les vérités qu'on leur présente, à rejeter les erreurs dont on veut les rendre victimes, plus aussi une nation qui verrait ainsi les lumières s'accroître de plus en plus, et se répandre sur un plus grand nombre d'individus, doit espérer obtenir et conserver de bonnes lois, une administration sage et une constitution libre⁶. »

Les oulémas ou les théologiens musulmans sont appelés à adopter une lecture des textes sacrés ou fondateurs à l'aune de la fraternité afin d'entretenir des relations cordiales et fraternelles avec tous les concitoyens au-delà de leurs croyances et au-delà de leur position philosophique ou intellectuelle. La raison est capable toujours d'adopter une interprétation ouverte et tolérante des versets ou des citations qui peuvent paraître choquantes comme d'ailleurs ce que l'on trouve dans la Bible et d'autres textes fondateurs. Il y a le texte et l'esprit du texte et le théologien averti opte souvent pour l'esprit du texte en convoquant les méthodes adoptées en herméneutique et en philosophie ou selon une éventuelle approche historico-critique, surtout quand il s'agit de questions d'ordre social ou sociétal. Selon Al-Ghazali (1058-1111), la raison est la lumière qui éclaire le texte révélé. En conséquence, pour éviter le littéralisme, c'est la raison qui doit gouverner le texte révélé.

Pour cette raison, il est primordial pour le théologien d'apprendre la culture du pays pour pouvoir transmettre aux fidèles le message ou l'esprit du message coranique. L'imam est invité à prendre en considération la tradition et le contexte français quand il prêche s'il veut que son message soit accepté et entendu.

L'objectif essentiel pour les représentants du culte musulman est de construire désormais un islam ouvert, modéré, qui compose avec la modernité et qui respecte les valeurs universelles humanistes, comme la liberté, l'égalité et la fraternité. Nous voulons pouvoir pratiquer paisiblement et fidèlement notre religion dans un milieu social et culturel épanoui, loin de toute violence et d'une quelconque tension. D'où la nécessité pour les théologiens de faire des efforts concernant leur réflexion théologique. L'imam Abû Is-Haq Ash Shâtibî (mort

6 - Condorcet, (marquis de), *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, Edilig éd., Les classiques de la République, 1989, p. 37-39.

en 1388), dans son livre *Convergences*⁷, traitant des fondements de la jurisprudence islamique et de divers sujets selon le rite Malikite, rappelle que l'avis religieux change en fonction du temps, de l'ère, du territoire, des traditions et des mœurs. Il y a donc un travail à mener pour faire l'*Ijtihad*⁸. Nous avons l'habitude de lire dans nos littératures que la porte de l'*Ijtihad* est fermée depuis le XIV^e siècle, ce que beaucoup d'érudits refusent. Je pense notamment ici à Assouyouti (1445-1505) et au tunisien Taher Ben Achour (1879-1973).

Averroès (1126-1198) insiste sur l'importance de pratiquer la philosophie pour bien comprendre la révélation. En 1179, il produit une consultation juridique pour répondre à la question de savoir s'il est recommandé, obligatoire ou interdit de pratiquer la philosophie du point de vue islamique. Son long texte porte le titre : *Livre du discours décisif où l'on établit la connexion existante entre la révélation et la philosophie*. C'est une tâche difficile qui demande beaucoup de persévérance, mais c'est très important pour les générations futures qui sont de confession musulmane.

L'imam se doit d'être en phase avec son époque, avec la technologie et les générations à venir qui ont des aspirations différentes de celles qui les ont précédées. Il doit évoluer et s'adapter. Nous avons une religion qui s'adapte, pourquoi pas l'imam. L'islam n'est pas un bloc monolithique figé qui ne s'adapte pas, au contraire, il est valable pour tous les temps et à travers tous les territoires. Cela veut dire qu'il doit être en mouvement continu. Il faut donc avoir une interprétation dynamique qui compose avec nos besoins actuels, ce qui signifie qu'il n'y a pas forcément une contradiction entre la religion musulmane et la modernité.

La régression que l'on constate actuellement dans le monde arabo-musulman traverse également les communautés musulmanes d'Occident. Ces régressions sont dues à l'inégalité qui existe entre les hommes et les femmes et à l'absence d'une démocratie réelle à tous

7 - Abd Al Wahab Khlallaf, *Les fondements du droit musulman* ('ilm ussul al fiqh), Al Qalam éd., Paris, 1997, pp. 315 et 316.

8 - L'*Ijtihad* : Effort de compréhension et d'interprétation du Coran et de la tradition prophétique pour les adapter, notamment dans le droit canonique, à chaque époque et atteindre les justes avis religieux.

les niveaux à cause de l'absence d'un Ijtihad éclairé et moderne. De nombreux livres datant du XIX^e siècle dénoncent ces inégalités et appellent les musulmans à rectifier le tir pour bénéficier du progrès de l'Occident car c'est ce dernier qui a soulevé le flambeau du progrès durant quatre siècles par la force, le savoir et la technique. Cette force a sidéré, dans le passé, le monde musulman qui n'a pas pu réussir sa Nahda, « essor et renaissance ».

Le cheikh Jabarti, né au Caire en 1745, a passé toute sa vie à Al-Azhar où son père Hassan avait enseigné l'astronomie. Cheikh Jabarti, auteur d'un ouvrage historique considérable, a été choqué par l'expédition militaire en Égypte, menée par le général Bonaparte. Cette conquête a dévoilé la faiblesse et la vulnérabilité des Ottomans et des Mamlouks. Le cheikh exprime dans ses chroniques sa consternation de voir les Egyptiennes adopter les mœurs françaises. Il écrit :« Dans le courant de cette année 1800, la licence commença à entrer dans les mœurs indigènes. Les femmes françaises, arrivées avec l'armée, se promenaient dans la ville, le visage découvert et portaient des robes et des mouchoirs de soie de diverses couleurs. Elles montaient à cheval ou à baudet, portant des cachemires sur leurs épaules ; elles galopèrent par les rues en riant et en plaisantant avec les conducteurs de leurs montures et avec les indigènes de la plus basse classe. Cette liberté indécente plut aux femmes mal élevées du Caire, et comme les Français s'honoraient de leur soumission aux femmes et leur prodiguaient des cadeaux et des libertés, les femmes commencèrent à entretenir des relations avec eux. En effet, les Français avaient tout l'argent du pays entre leurs mains et s'étaient toujours montrés soumis aux femmes, même si celles-ci les avaient frappés de leurs pantoufles.⁹»

Nous pouvons facilement deviner à travers ses chroniques la conception de cet érudit quant à la place de la femme dans la société. Le déclassement de la femme entraîne forcément des conséquences graves quant à l'éducation des générations et entrave, à tous les niveaux, la prospérité de la société.

9 - *Merveilles biographiques et historiques ou Chroniques du cheikh Abd-el-Rahman et Djabarti*, traduites de l'arabe par Chefik Mansour bey, etc., Le Caire, 9 vol., t. II, 1889, p. 12.

Chakib Arsalan, druze libanais, fervent représentant du panarabisme et du panislamisme, dans son livre datant des années 1930, intitulé : *Pourquoi les Musulmans ont-ils pris du retard et pourquoi les autres ont-ils pris de l'avance ?*¹⁰, plaide pour l'adoption des sciences occidentales et explique qu'en ne donnant pas la place qu'elle mérite à la femme et en ne lui permettant pas d'étudier et d'être prospère au même titre que les hommes, il sera porté atteinte à la prospérité de la communauté musulmane dans son ensemble. D'autres écrivains ont abordé la question de la femme, tel l'aumônier de la délégation égyptienne envoyée en France. Ainsi, Rafi Al Tahtâwî expose-t-il ses observations sur la situation de la femme dans ses deux livres : *L'Émancipation de la femme musulmane*¹¹ et « *L'or de Paris*¹² ». En 1834, il écrit dans ce dernier que « les femmes de ce pays, la France, ont l'habitude de dévoiler leur visage, leur tête, leur gorge et ce qui suit plus bas, leur nuque et ce qui suit plus bas, et leurs bras, presque jusqu'aux épaules. La vente et l'achat appartiennent en principe aux femmes, mais les travaux sont pour les hommes¹³ ». Tahtawi informe quant à la religion des Français : « C'est que la plupart des Français ne relèvent du christianisme que par le nom ; ils n'embrassent de leur religion ni la foi ni le zèle, si tu leur cites la religion de l'islam en l'opposant à d'autres religions, ils les louent toutes, dans le sens qu'elles ordonnent de faire le bien et défendent de commettre le mal ; si tu la leur cites en l'opposant aux sciences naturelles, ils te disent qu'ils ne croient rien de ce qui est écrit dans les livres célestes, ceux-ci étant hors de l'ordre des choses naturelles. En somme, dans le pays des Français, il est permis de pratiquer toutes les religions. On n'empêche pas un musulman de construire une mosquée, ni un juif de bâtir une synagogue [...]. Sur la ville de Paris, il dit : « Si tu voyais comment on la gouverne, tu te rendrais compte de la tranquillité

10 - Chakib Arsalan, *Les causes du retard des musulmans*, traduit par Al-Hadith éd., 2016.

11 - Rifâ'a Rafî' al-Tahtâwî, *L'Émancipation de la femme musulmane*, traduit de l'arabe, annoté et présenté par Yahya Cheikh, Al Bouraq éd.

12 - Rifâ'a Rafî' al-Tahtâwî, *L'Or de Paris*, traduit de l'arabe et présenté par Anouar Louca, Sindbad éd., 2012

13 - Khaldoun Nabwani, *Al-Tahtâwî Le prométhée arabe*, édition et distribution Centre culturel du livre 2019, Casablanca, p. 81-82.

parfaite dont jouissent les étrangers, du plaisir qu'ils trouvent avec ses habitants. Ceux-ci sont le plus souvent affables et bienveillants envers les étrangers, quand bien même ils sont de religion différente ». Ou encore : « Toutes les obligations du croyant envers ses frères croyants sont incluses dans celles des citoyens entre eux car ils sont unis par la fraternité nationale en plus de la fraternité religieuse [...] en termes politiques, la Milla (communauté) est synonyme de nation : un ensemble d'individus habitant un même pays, parlant une même langue, ayant les mêmes mœurs, les mêmes us et coutumes et gouvernés, dans la plupart des cas par les mêmes lois et un même État. On parle aussi de citoyens, de sujets, de nations ou d'enfants de la patrie¹⁴ ».

Taha Hussein, un érudit égyptien titulaire d'un doctorat d'al-Azhar et d'un autre de la Sorbonne, découvre, durant ses études en France de 1914 à 1919, la pensée de Descartes. Il fait de la méthode de Descartes sa ligne de conduite intellectuelle et incite les penseurs musulmans à avoir un regard critique sur leur propre héritage et histoire. Taha Hussein, ministre de l'éducation nationale entre 1950 et 1952, a pu rendre l'éducation accessible à tous les Egyptiens. Son objectif a été la promotion de l'humanisme, du progrès et sans renier forcément les valeurs de l'islam¹⁵.

La deuxième question qui ne cesse d'être posée, à la fois par les musulmans et les non musulmans, concerne la laïcité.

La religion islamique et la laïcité

La laïcité est un principe qui interroge les musulmans depuis la chute de l'Empire ottoman il y a presque un siècle (1924). L'effondrement du califat ottoman et la proclamation de la République turque laïque par Mostapha Kamal Atatürk ont créé un choc dans le monde musulman. L'effondrement de l'Empire ottoman ou du califat a poussé l'érudit Ali Abdel Rezek à écrire en 1926 un livre intitulé : *L'islam et les fondements*

14 - Ibid., p. 78-79.

15 - Brunel, Pierre, *Taha Hussein et la France*, Quelques réflexions, dans Revue de Littérature comparée, 2005/3 5 (N° 315, pp. 311 à 325, éditions Klincksick, cairn.info).

*du pouvoir*¹⁶ pour affirmer que finalement la chute de l'Empire ottoman ne signifie, en aucun cas, un manquement religieux car le califat n'est pas une nécessité religieuse et ne fait point partie des piliers ni des règles de la religion islamique. L'imam s'est appuyé dans son ouvrage sur des arguments théologiques et rationnels pour rejeter le caractère obligatoire du califat. L'islam n'impose aucun régime politique. Par conséquent, la détermination du régime politique est laissée au choix des humains. Cependant, l'islam exige, comme d'autres religions, la justice, la bienfaisance et l'égalité... Le cheikh a été démis de ses fonctions et boycotté par les cercles des oulémas d'Azhar parce qu'il considérait que la démocratie et la constitution ne sont pas en contradiction avec l'islam. Aujourd'hui, sans entrer dans le détail de la question des légitimités, on peut considérer que la diversité des régimes politiques dans le monde musulman est une preuve de la non immixtion de l'islam dans la détermination du régime politique de l'État.

Pendant des décennies, les musulmans ont largement partagé une perception négative de la laïcité. En effet, ils pensaient qu'elle induisait l'exclusion ou la négation de la religion. Aujourd'hui, cette vision a complètement changé chez la majorité des musulmans de France puisque la laïcité est désormais perçue comme un principe juridique protégeant la liberté de conscience et la pratique religieuse. Elle garantit le vivre ensemble au-delà des convictions de chacun et surtout dans la société dite plurielle ou pluraliste. Nous vivons aujourd'hui dans une société paisible et tolérante, basée sur une citoyenneté respectueuse des règles de l'État de droit. C'est la nature propre de la République française qui prône la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

Des versets du Coran, ou au moins des traces scripturaires, invitent les musulmans à adopter la sécularisation en matière de gestion de la cité. Dans le récit du Roi Salomon et de la Reine de Saba, ce sont des hommes et des femmes qui gouvernent sur terre. Le Coran demande, dans un autre passage, à l'homme d'être juste et de propager les bonnes valeurs : « David ! Nous avons fait de toi un calife sur terre. Juge donc en toute équité parmi les gens¹⁷ ! ».

16 - Ali abderraziq, *L'islam et les fondements du pouvoir*, traduit et préfacé par Abdou Filali-Ansary, La Découverte éd, Paris, 1994.

17 - Coran, chapitre 38 verset 26.

Le prophète Mohammed ne s'est jamais présenté en tant que roi ou chef d'une tribu mais comme un prophète et un simple serviteur ayant eu une révélation. Il vivait modestement et guidait sa communauté vers le salut.

Le prophète n'a pas laissé de consignes ou d'instructions pour instaurer un régime politique quelconque. C'est une affaire que l'on doit traiter en dehors du registre religieux. Cela dépend de l'expérience de l'humanité dans la gestion de la cité.

Le prophète reçoit en la matière un ordre divin : « C'est par une miséricorde de Dieu que tu as été doux à leur égard. Si tu avais été rude, dur de cœur, ils se seraient enfuis de toi. Pardonne-leur donc, demande pardon pour eux, et consulte-les à propos des affaires. Puis, quand tu as décidé, place ta confiance en Dieu. Dieu aime ceux qui font confiance¹⁸ ». Il reconnaît ses limites quand il déclare : « Je ne suis qu'un être humain comme vous¹⁹ » donc il ne se positionnait pas au-dessus des autres malgré son apostolat. Il a refusé d'être traité comme un roi ou un empereur. Une invocation prophétique que les musulmans ne cessent de lire dans leurs prières : « Seigneur fais-moi vivre comme un pauvre, fais-moi mourir comme un modeste et place-moi avec les modestes le jour de la résurrection²⁰ ».

C'est une réponse claire et limpide, donnée aux islamistes qui prônent, selon leur irréaliste vision, « l'islam est la solution ». L'islamisme conduit à une impasse politique et détruit tout espoir de construire un État progressiste et moderne, tout espoir de bâtir un État de droit et des institutions.

À l'époque du prophète de l'islam, les tribus idolâtres de Médine se sont converties à l'islam ; les tribus juives, elles, ont préféré garder leur religion. Un pacte²¹ a été rédigé dont l'un des articles attire notre attention : « Les Juifs et les Musulmans constituent une seule communauté (*umma wâhida*), aux Juifs, leur religion et aux Musulmans, la leur ». La notion de « communauté » est ici entendue au sens politique et non religieux. C'est une sorte de constitution. On est face, avec ce pacte, à un embryon

18 - Coran, chapitre 3 verset 159.

19 - Coran, chapitre 18 verset 110.

20 - Recueil Ibn Majah, Hadith n°4126.

21 - Le document est intitulé *Wathiqat Al-madinah* ou *La charte de Médine*.

de citoyenneté ou, plus clairement, une sorte de cité « proto-laïque ». En réalité, cette information incite implicitement les musulmans de France à vivre pleinement leur citoyenneté en contribuant loyalement au bien de leur pays.

Des théologiens musulmans, comme Al-Qarafi (1228-1285), font une distinction entre l'apostolat du prophète et ses actions profanes. Ainsi, la gestion de la cité et l'action politique ou sociale ne sont pas fondées sur des raisons ou des arguments religieux. Le prophète lui-même dit : « Vous êtes les plus compétents dans la gestion de vos affaires d'ici-bas²² ». Cependant, cela n'empêche pas le prophète de l'islam d'insister sur la primauté des valeurs dans cette gestion. Ces valeurs sont la justice, la fraternité et la compassion.

D'un point de vue islamique, il n'y a donc pas d'incompatibilité entre l'islam et la République car la laïcité est, en réalité, protectrice des croyants. Ainsi, la loi du 9 décembre 1905, énonce dans son article premier que « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». L'article 2 de la loi de 1905 dispose que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites aux dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. »

L'islamisme politique détourne, sciemment, la religion pour s'accaparer le pouvoir. Une approche pédagogique est nécessaire pour expliquer concrètement au monde musulman le sens réel de la laïcité. Au Royaume du Maroc, le commandeur des croyants exerce, seul, à la fois le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Cette sécularisation est une sécurité constitutionnelle, destinée à garantir la stabilité de la nation. La confusion entre les deux pouvoirs trouve son origine dans les écrits d'Ardachir (180-242). Ainsi, ce fondateur de l'Empire sassanide laisse à son héritier une épître pour affirmer que le pouvoir et le culte ne doivent

22 - Recueil d'Ibn Majah, Hadith n° 2019.

pas être dissociés. L'Empire sassanide a manifestement influencé les dynasties musulmanes dans l'exercice du pouvoir²³.

L'exercice de l'*Ijtihad* est une nécessité vitale pour l'islam

Les textes fondateurs de l'islam appellent les musulmans à respecter autrui et à promouvoir la fraternité qui doit conditionner la pratique religieuse.

Le Coran dit : « Vous avez votre croyance et j'ai la mienne²⁴ ». Ce verset appelle à respecter la liberté de conscience dans toutes les sociétés et sans exception. Le binaire, halal ou haram, interdit ou autorisé, n'est qu'une partie de la religion et ce n'est pas la plus conséquente, comparée à la valeur de la fraternité. Cette valeur prime sur les autres aspects culturels de la religion. Comment pratiquer la religion tout en préservant la fraternité humaine ? C'est la question que doit se poser le théologien musulman.

Le calife et le sage Ali ibn Abi Taleb (600-661) disait à Malik Al-achtar, le gouverneur d'Égypte (585-658) : « Respecte l'être humain, car s'il n'est pas ton frère dans la religion, il est ton frère dans l'humanité²⁵ ».

A mon sens, l'islam est compatible avec le droit et la culture françaises mais à condition de composer avec les règles suivantes :

- 1- Avoir l'intention de servir les musulmans et la communauté nationale pour réussir le vivre ensemble. Cet élément moral trouve son fondement dans la citation prophétique : « Les actes

23 - Anthony Stokvis, préface de H.F. Wijnman, *Manuel d'histoire, de généalogie et de chronologie de tous les Etats du globe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Leyde, Brill, 1888 ; Généalogie des Sassanides : Volume I , Chapitre VIII, Tableau Généalogique n°3.

24 - Coran, chapitre 109 verset 6.

25 - Cette lettre est extraite de l'ouvrage *Nahj al Balara* (La voie de l'éloquence), ouvrage compilé par Sharif Razi au X^e siècle à partir de textes attribués à l'imam 'Ali. L'édition utilisée est l'ouvrage bilingue de référence, traduit par une commission sous la direction de Sayeed Attia Abul Naja et publié aux éditions Dar al-kutub al islamiyyah.

- ne valent que selon les intentions » et aussi quand le prophète dit : « Le meilleur des Hommes est celui qui est utile aux hommes ».
- 2- Savoir que la difficulté engendre souvent la facilité. Ainsi, le croyant malade peut être dispensé de jeûne. Le croyant qui subit des contraintes au travail peut rassembler ses prières. Cela nous indique clairement que l'islam est souple et tolérant. Il ne s'agit pas d'un bloc figé et monolithique.
 - 3- L'usage et la coutume ont leur place dans la pratique religieuse. Pour éviter l'anachronisme et le littéralisme, le théologien doit lire le texte religieux à la lumière de son contexte culturel et historique. Il est indispensable de connaître les mentalités, les cultures et les langues, afin de distinguer entre le religieux et le culturel.
 - 4- Ne pas porter atteinte à la dignité d'autrui, aux biens des gens et à l'ordre public. Le préjudice et le mal doivent être rejetés.
 - 5- La « *Maslaha* », ou l'intérêt général est une approche pragmatique recevable dans la pratique religieuse. Ainsi, l'intérêt général exige la préservation de la pluralité de la société et le respect de la laïcité pour garantir le vivre ensemble et la liberté de conscience.

Ces règles cherchent à protéger : la vie, la liberté de conscience, la raison, la dignité humaine et la propriété privée.

L'imam Abu Hamid Al Ghazali (1058-1111) déclare : « Pour les êtres humains, la finalité supérieure de la religion se décline en cinq composantes : préserver leur religion, leur vie, leur raison, leur filiation « *nasslahum* », et leur propriété. Tout ce qui est de nature à préserver ces cinq finalités est un bien (*maslaha*) ; tout ce qui concourt à faire manquer ces finalités est un préjudice. En effet, la préservation de ces cinq finalités entre dans la catégorie des indispensables. Ces dernières constituent le plus haut degré des intérêts.²⁶ » Qu'il me soit permis de dire qu'en réalité la liberté de conscience et la liberté de pratique religieuse sont prioritaires et constituent la pierre angulaire dans les libertés et les droits qu'on doit garantir à tous. Enfin, le Grand Imam

26 - Abou Hamid Al-Ghazali, *A- moustasfa (la quintessence)*, Al-Rissala éd., année 1997, tome 1, pp. 416 et 418.

tunisien, Taher Ben Achour (1879-1973) place la liberté avant toutes les finalités citées ci-dessus²⁷ et l'érudit marocain Allal el Fassi (1920-1974) considère dans *L'autocritique*, que la liberté et la justice sociale sont deux conditions nécessaires pour l'épanouissement de la communauté de foi musulmane²⁸.

Il n'y a donc pas de contradiction entre le droit français et la foi islamique. Un musulman éclairé et averti, trouve ainsi son intérêt dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Concrètement, le théologien peut établir un rapprochement entre les textes fondateurs et les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ainsi que la Charte arabe des Droits de l'homme de 2004. L'intérêt de cette démarche est de vérifier s'il y a ou non une contradiction entre la foi islamique et les différentes déclarations des droits humains. Cet exercice permettra à la jeunesse musulmane de savoir que la religion ne rentre pas forcément en conflit avec nos valeurs universelles. Les États arabes ont ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et adopté ensuite, à Tunis, la Charte arabe des Droits de l'homme de 2004. Cette charte, malgré ses failles et ses insuffisances, vient confirmer les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le théologien se doit d'adopter la bonne interprétation des textes fondateurs pour composer avec les exigences de l'État de droit et des Droits de l'homme. L'État de droit est supérieur en matière de la loi à toutes sortes de doctrines ou de convictions²⁹. Le Coran dit : « Ô les croyants ! Soyez stricts dans vos devoirs envers Dieu et soyez des témoins équitables. Et que le différend pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et

27 - Karim Ifrak, *Mohammad al-Tahir Ibn Achour (1879-1973)*, édition/distribution, Centre culturel du livre, Casablanca, p. 65.

28 - Said Bensaïd Alaoui, Allal Fassi, édition/distribution, Centre culturel du livre, Casablanca, 2020, p. 25.

29 - Une étude comparée s'impose pour savoir s'il y a une contradiction entre la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Charte arabe des Droits de l'homme de 2004 et des textes religieux ainsi qu'un texte élaboré en français par l'Assemblée mondiale de la jeunesse musulmane. A titre d'exemple, j'ai cité plusieurs passages de ce texte dans ma communication.

craignez Dieu. Car Dieu est certes parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.³⁰ ». Il ordonne également le respect de la vie humaine en lui attribuant un caractère sacré : « Et quiconque sauve un seul homme, c'est comme s'il avait sauvé tous les hommes³¹ ».

Proximités et convergences : de quelques éléments d'étude comparée de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte arabe des droits de l'homme de 2004.

Droit à la vie. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948) dispose que : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». La Charte arabe des Droits de l'homme de 2004 confirme cela dans son article 5 : « Le droit à la vie est un droit inhérent à toute personne humaine. La loi protège ce droit et nul ne sera privé arbitrairement de sa vie. »

Historiquement, en état de guerre, il est interdit d'opprimer les femmes, les enfants, les personnes âgées, les religieux, les innocents, les pacifistes, les malades et les blessés. L'honneur et la dignité humaine doivent être respectés en toute circonstance. Celui qui a faim doit être nourri et celui qui n'a pas de vêtements doit être vêtu. Les blessés et les malades doivent être soignés, peu importe la communauté à laquelle ils appartiennent. La tradition islamique condamne la torture ainsi que l'envoi des projectiles sur des cibles civiles. Aujourd'hui, ces questions sont traitées par la convention de Genève et le droit international. L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme indique que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Quant à la Charte arabe des Droits de l'homme, elle énonce dans son article 8 que « nul ne peut être soumis à des tortures physiques ou mentales ou à un traitement cruel, inhumain, humiliant ou dégradant. » Lors du pèlerinage d'adieu, le prophète a déclaré ceci : « La violation mutuelle de vos vies et de vos biens vous est interdite les uns aux autres, jusqu'à ce que vous soyez devant votre Seigneur, le jour de la résurrection. »

30 - Coran, chapitre 5 verset 8.

31 - Coran, chapitre 5 verset 32.

Sauvegarde de l'honneur et de la dignité. Le Coran dit : « Ne vous dénigrez pas et ne vous lancez pas mutuellement des injures [...]. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? Vous en aurez horreur. Et craignez Dieu. Car Dieu est Grand, Accueillant au repentir, très miséricordieux³² ». Selon l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » En vertu de l'article 3 de la Charte arabe : « L'homme et la femme sont égaux sur le plan de la dignité humaine... ».

Inviolabilité de la vie privée. Le Coran dit : « N'espionnez pas³³ ! » « Ne pénétrez pas dans une maison sans vous être assuré du consentement de son occupant³⁴. » Selon l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 21 de la Charte arabe des Droits de l'homme : « Nul ne fera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »

Libertés individuelles. Aucun individu ne peut être emprisonné tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée par une cour de justice. Procéder à l'arrestation d'un homme sur simple soupçon et le jeter en prison sans avoir suivi les procédures judiciaires appropriées et sans lui avoir fourni la possibilité de se défendre, n'est pas admis par l'éthique musulmane³⁵. Selon l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. »

32 - Coran, chapitre 49 verset 11-12.

33 - Ibid.

34 - Coran, chapitre 24 verset 27.

35 - Coran, chapitre 12, récit de Joseph.

L'article 13 de la Charte arabe des droits de l'homme de 2004 indique : « Chacun a droit à un procès équitable dans lequel sont assurées des garanties suffisantes et conduit par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi préalablement par la loi, qui décidera du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle ou se prononcera sur ses droits et ses obligations. Chaque État partie garantit à ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires une aide juridictionnelle pour leur permettre de défendre leurs droits ». Il faut souligner qu'aujourd'hui c'est le droit français qui s'applique en la matière et le musulman qui est aussi citoyen doit s'approprier ce droit et ne pas s'y soustraire du moment que c'est équitable, juste et respectueux de l'ordre public.

Droit de protester contre la tyrannie. Une personne dotée de pouvoir doit être respectueuse envers le peuple. Tout ceci fut entériné par Abou Bakr qui déclara dans son premier discours : « Coopérez avec moi lorsque j'ai raison, mais corrigez-moi lorsque je me trompe ; obéissez-moi tant que je respecte les commandements de Dieu et de son prophète ; mais détournez-vous de moi lorsque je m'en écarte ». Selon cette déclaration, le gouverneur d'un peuple n'a pas le droit de l'opprimer et de l'exploiter. Selon l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune discrimination visée à l'article 2 et sans restriction déraisonnable, de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. ». Selon l'article 24 : « Tout citoyen a le droit de pratiquer librement une activité politique ; tout citoyen a le droit de participer à la direction des affaires publiques, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis » (Charte arabe des droits de l'homme 2004). En France, le droit constitutionnel et la loi organisent les relations entre les autorités publiques et les résidents, quelles que soient leur religion et leur nationalité. Par ailleurs, le droit adopté au Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) est d'inspiration française.

Liberté d'expression. La liberté de pensée et la liberté d'expression doivent être reconnues pour tous et ce, dans les limites du droit. Le Coran comprend des versets rapportant les propos des détracteurs qui mettent en cause Dieu et son prophète. L'excès et la transgression dans l'expression étaient pratiqués à l'époque du prophète et de ses compagnons. La tradition islamique cite l'exemple de deux bédouins interpellant avec véhémence le prophète et l'exemple d'une femme qui conteste la décision du calife Omar de réduire le montant de la dot qu'on doit donner à la mariée. Aujourd'hui, il n'y a que le droit français qui fixe les limites de la liberté d'expression et il vaut mieux être dans l'excès d'expression qu'être dans la peur et l'auto-censure. Selon l'article 19 : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. » (Déclaration universelle des droits de l'homme 1948). Article 30 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de croyance et de religion, qui ne peut faire l'objet d'aucune restriction non prévue par la loi » (Charte arabe des droits de l'homme 2004).

Liberté de conscience. Le Coran dit : « Nulle contrainte en religion³⁶ ». L'apostasie ne doit en aucun cas être sanctionnée car il n'y a pas de contrainte dans la religion. Le fait d'imposer une religion à autrui va à l'encontre du libre arbitre et du consentement de la personne. Le Coran l'emporte sur le hadith qui traite l'apostasie et ce dernier concerne un cas particulier : les espions à l'époque du prophète, au VI^e siècle, utilisaient leur conversion comme stratégie d'infiltration au sein des croyants pour semer la discorde. Article 18 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites ». (Déclaration universelle des droits de l'homme). Article 30 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de croyance et de religion, qui ne peut faire l'objet d'aucune restriction non prévue par la loi ». (Charte arabe des droits de l'homme, 2004).

36 - Coran, chapitre 2 verset 256.

Responsabilité individuelle. Nul ne doit être tenu responsable d'une faute commise par une tierce personne. Le Coran énonce clairement ce principe : « Personne ne sera amené à porter le fardeau d'un autre³⁷ ». Selon l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. » Quant à la Charte arabe de 2004, elle indique dans l'article 16 : « Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie par un jugement définitif conformément à la loi et a droit au cours de l'instruction et, durant le procès, aux garanties d'un procès équitable. ».

Solidarité et charité. Les nécessiteux ont droit à la Zakat et d'être assistés. Le prophète invite les musulmans à donner une petite partie de leur richesse aux nécessiteux et aux plus démunis. Selon l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. » En regard, l'Article 38 de la Charte arabe des droits de l'homme (2004) énonce que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant, pour elle et sa famille, qui leur assure le bien-être et une vie décente. »

Égalité. Le prophète dit : « Ô les gens, Votre Seigneur est unique et votre père est unique ; vous descendez tous d'Adam et Adam provient de la terre. Assurément, le plus noble d'entre vous auprès du Seigneur est le plus pieux, pas de supériorité de l'arabe par rapport au non arabe, ni du non arabe par rapport à l'arabe, ni encore du blanc sur le noir ou du noir sur le blanc, sauf en matière de piété. » Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... ». Tandis que, selon l'article 11

37 - Coran, chapitre 6 verset 164.

de la Charte arabe des droits de l'homme (2004) : « Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont le droit de jouir de sa protection sans distinction d'aucune sorte ».

Les dirigeants ne sont pas au-dessus de la loi. Une femme, qui appartenait à une famille noble et influente, fut arrêtée pour vol. L'affaire a été amenée devant le prophète, à qui a été demandé que cette femme soit épargnée de la sanction. Le prophète répondit : « Les peuples qui vécurent avant vous furent détruits par Dieu ; elles sanctionnaient l'homme du commun pour un délit et laissaient aller les dignitaires malgré leurs crimes ; par celui qui tient ma vie entre ses mains, je jure que même si c'était Fatima, la fille de Mohammed, qui avait commis ce crime, je lui aurais fait couper la main ». Il est à préciser que cette sanction est irrecevable et inapplicable dans un État de droit. Cela appartient à une époque révolue et à une coutume archaïque. Il est important de dire que le moment coranique a composé avec une culture ambiante qui appliquait ces châtiments. Le même processus est adopté par d'autres peuples et d'autres civilisations. Il convient de préciser par ailleurs que le prophète avait vivement recommandé de ne pas appliquer ces sanctions en cherchant toujours le bénéfice du doute ou bien en donnant une compensation pécuniaire pour réparer le dommage causé.

La représentation du culte musulman en France

La question de la représentation du culte musulman se pose depuis les années 1920. La Mosquée de Paris fut construite en hommage au sacrifice des soldats indigènes lors de la Première Guerre mondiale. La construction de la Mosquée entre 1921 et 1926 a été confiée, par l'État français, à la Société des habous des lieux saints de l'Islam. Des subventions publiques ont été destinées à l'institut musulman de la Mosquée de Paris d'une part pour incarner la rencontre entre l'Islam et la France en renforçant les liens avec les pays des indigènes de la France coloniale et, d'autre part, pour ne pas laisser à l'Empire ottoman la possibilité de s'accaparer la représentation de l'Islam en Occident. En 1926, la Mosquée de Paris a été inaugurée en présence du sultan du Royaume chérifien Moulay Youssef et le premier sermon du vendredi

fut prononcé par l'érudit marocain Ahmed Skirej. Jusqu'au début des années 2000, la Mosquée de Paris incarnera l'islam institutionnel en France.

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a été créé en 2003, sous l'égide du ministère de l'Intérieur, pour représenter toutes les sensibilités de l'islam en France. La légitimité du conseil français du culte musulman a été fortement contestée par les musulmans eux-mêmes. En fait, le CFCM s'est enlisé dans des querelles politiques et des conflits partisans. Il n'a pas été capable de mettre en place un conseil théologique capable d'éclairer religieusement la communauté musulmane. On a assisté malheureusement à un blocage grave dans le fonctionnement interne du CFCM. En fait, il s'agit d'un espace qui comprend plusieurs fédérations. Chaque fédération est liée à un pays étranger ou à une idéologie islamiste dont les intérêts sont différents, voire contradictoires. Cette situation n'a pas aidé les musulmans de France à avoir une pratique religieuse sereine et apaisée dans un contexte marqué par la violence et l'extrémisme religieux. Ces dissensions internes ont poussé des acteurs du culte musulman et des autorités publiques à tourner la page du CFCM et à mettre en place le Forum de l'islam de France pour remplacer le CFCM. Le Forum de l'islam de France (FORIF), dont je fais partie, est une instance de dialogue entre l'État et des acteurs départementaux du culte musulman. La première séance plénière de ce forum s'est tenue le 5 février 2022 au Conseil économique social et environnemental à Paris³⁸ pour traiter quatre thématiques à savoir :

- Professionnalisation, formation et recrutement des imams.
- Organisation et gestion des aumôneries musulmanes.
- Droit et gestion des associations du culte musulman.
- Sécurité des lieux de culte et lutte contre les actes antimusulmans.

Le forum de l'islam de France est amené à se renouveler chaque année pour permettre à tous les musulmans de France de participer à la gestion et à l'organisation de leur culte.

38 - À titre d'illustration, une infographie et un support ont été élaborés par le Bureau central des cultes en collaboration avec le FORIF du 2022 et présentés devant M. Emmanuel Macron, Président de la République, le jeudi 16 février 2023 au palais de l'Élysée.

Séance du 30 septembre 2022

**« DIEU, NOTRE PAYS ET ROI »,
LES DRUIDES RÉTABLIS
DE L'ANGLETERRE GEORGIENNE :
ESSOR ET DÉCLIN D'UNE SOCIABILITÉ
(1781-2021)**

Romain DAUDÉ
membre correspondant

Le 10 mai 1941, durant la bataille d'Angleterre, un des multiples incendies provoqués par les bombardements de Londres, touche le quartier d'Holborn et détruit le *Druid's Hall*, immeuble hébergeant les archives et le musée de l'Ordre Ancien des Druides, société qui avait été instituée au XVIII^e siècle sous le règne de George III. Qui étaient ces druides géorgiens dont le Blitz mettait ainsi à mal la mémoire ?

Dans l'histoire des sociabilités de l'Europe des Lumières, la résurgence en Grande-Bretagne des druides de l'Antiquité comme ordre fraternel interroge. De fait, cette association et ses multiples épigones demeurent mal connus, les études universitaires traitant des sociétés amicales de la période géorgienne concernant majoritairement la franc-maçonnerie, les autres restant des sujets d'étude marginaux ou considérés

comme mineurs. Les druides rétablis appartiennent à cette zone grise¹. D'autant qu'à un intérêt moindre du monde universitaire s'ajoute le problème de l'accessibilité aux sources, souvent non localisées ou même détruites. Cette mémoire demeure fragile même si les collections de musées nationaux, comme le *British Museum*, ou d'institutions locales, possèdent certains éléments les concernant.

Dans cette communication, nous nous attachons à la plus ancienne de ces sociétés. Nos recherches ont débuté à Londres puis dans le Kent peu avant les confinements de 2020, vision très générale et parfois elliptique, nous en avons conscience, mais qui, nous l'espérons, peut permettre d'appréhender les origines du rétablissement des druides dans l'Angleterre de la fin du XVIII^e siècle et leur permanence dans la société anglaise jusqu'à aujourd'hui. Leur popularité durant l'ère géorgienne puis victorienne questionne autant la réception de la Révolution industrielle que la symbolique occidentale dont cette figure surgie de l'Antiquité a été parée par la nation britannique.

Le « rétablissement »

L'ère géorgienne tire son nom des quatre souverains qui se succédèrent sur le trône d'Angleterre de 1714 à 1830. Longue période scandée par des guerres, des crises politiques et sociales, mais aussi baignée par une atmosphère d'optimisme portée par les idées des Lumières et les débuts de la Révolution industrielle. De cette époque de recomposition sociale du pays, l'historienne Penelope J. Corfield évoque l'apparition d'une nouvelle classe, les « *middlocrats*² », frange aisée de la population constituant « la partie de la communauté la plus vertueuse, la plus éclairée et la plus indépendante³ », et de laquelle vont naître des

1 - Ronald Hutton (Université de Bristol) apporte une vision érudite de la résurgence des druides au XVIII^e siècle, même si son approche s'attache très largement aux courants religieux néo-druidiques plutôt qu'aux sociétés amicales. Voir Hutton, Ronald, *Blood and Mistletoe, the history of the druids in Britain*, Yale University Press, 2009.

2 - Corfield, Penelope, *The Georgians, The Deeds & Misdeeds of 18th Century Britain*, London & Newhaven, Yale University Press, 2022, p. 266.

3 - Holt, Raymond, *The Unitarian Contribution to Social Progress in England*, London, George Allen & Unwin, 1938, p. 86.

besoins spécifiques, particulièrement celui de se retrouver entre pairs au sein de sociétés identifiables⁴.

Héritiers des confréries des époques médiévales, ces groupes sont désignés sous le terme générique de sociétés amicales (*friendly societies*), et mettent en avant la convivialité, l'entraide (une protection sociale avec l'alimentation d'un fonds pour assister ses membres malades ou payer les funérailles) et l'émulation autour de symboles et de valeurs partagées. Certains se contentent d'être un simple regroupement amical ou professionnel sans décorum particulier, d'autres adoptent un rituel et s'érigent en ordres fraternels dont les plus connus sont liés à des thématiques corporatistes comme les Francs-jardiniers⁵, les Forestiers⁶, les Bergers⁷ ou encore les Francs-maçons⁸. Ces derniers sont les plus connus et leur essor à travers l'Europe va progressivement occulter d'autres sociétés plus anciennes. Ce voisinage était fait de partage d'un socle commun allant du vocabulaire⁹ à certains aspects rituels, mais aussi d'une part non négligeable d'imitation et de rivalité.

En 1781, Londres compte 750.000 habitants et concentre la majorité des sociétés amicales du royaume, qui se réunissent généralement dans les lieux où l'on vend à boire et où l'on sert de la nourriture, la *public house* ou *pub*. C'est dans l'un d'eux, *Aux Armes du Roi*, près d'Oxford Street, que l'Ordre Ancien des Druides¹⁰ est institué le 28 novembre 1781 par un cercle d'amis s'y retrouvant régulièrement afin de pratiquer

4 - À l'aube du XVIII^e siècle, le monde anglo-saxon comptait déjà près de 25.000 sociétés, de 130 sortes différentes : clubs sociaux, associations philanthropiques, sociétés fraternelles et mutuelles, scientifiques, historiques, musicales etc. In Clark, Peter, *British Clubs and Societies, 1580-1680*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

5 - *The Free Gardeners* est une société héritière de la *Fraternity of the Gairdnars of East Lothian* mentionnée dès 1676.

6 - *The Ancient Order of the Foresters*, créé vers 1790 dans le Yorkshire.

7 - *The Ancient Order of Loyal Sheperds*, créé en 1815.

8 - *The Freemasons*, présents en Angleterre à la fin du XVII^e siècle.

9 - Ainsi, initialement, le terme « Loge », c'est-à-dire l'espace destiné à la réunion d'une confrérie ou d'une corporation, était commun à l'ensemble de ces sociétés mais s'est trouvé progressivement associé à la seule franc-maçonnerie.

10 - Désormais AOD.

en amateurs, la musique et la déclamation de vers¹¹. Cénacle comme il en existe des centaines à l'époque, où l'atmosphère conviviale reste soumise à des règles de bienséance bannissant notamment « toute discussion à caractère profane ou religieux¹².»

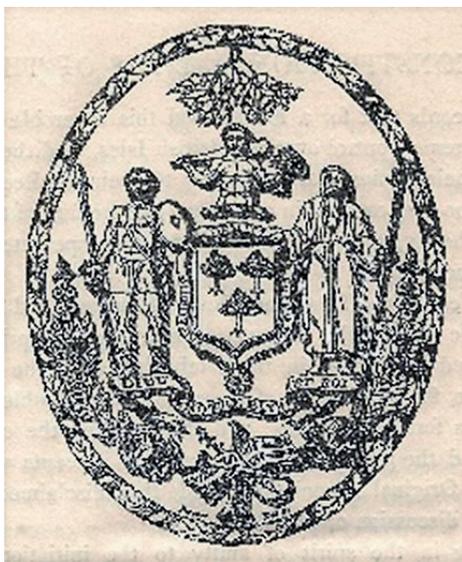


Fig. 1. Emblème de l'Ancient Order of Druids, circa 1790.

© Archives AOD.

Cette nouvelle société se donne comme buts « la recherche de l'amitié universelle, la pratique de la philanthropie et de l'amour fraternel », termes caractéristiques du vocabulaire du siècle des Lumières et qui n'ont rien d'original, si l'on se réfère à d'autres groupes comme les Odd Fellows qui mettent en avant « la pratique de l'amitié, de l'amour et de la vérité » ou encore les Cerfs qui proclament « la liberté avec l'innocence » ou bien que « l'unanimité est la force de la

11 - Croseor, B.T., *A Brief Treatise on the History of International Druidism, compiled by Bro. B.T. Croseor, P. Imp. C.A., Historian of the A.O.D., and a Vice President of the International Grand Lodge*, tapuscrit, p. 1.

12 - AOD, *Constitutional Laws*, printed by brother Davies, George Street, London university, [1834], p. 2.

société. » Les druides rétablis vont adopter une devise en français aux accents patriotiques et loyalistes : « Dieu, Notre Pays et Roi » (fig. 1). Enfin, la constitution d'une association avec des mots de passe, signes de reconnaissance et un rituel, la range dans la catégorie des ordres fraternels, et a également pour finalité pratique d'éviter les intrusions ou les troubles lors de ses réunions dans une ville extrêmement peuplée et souvent violente¹³.

De ce groupe d'origine, peu de choses sont connues si ce n'est qu'il a sa tête un entrepreneur en bâtiment natif du Wiltshire nommé Henry Hurlé¹⁴. Outre la possession de deux logements dans la capitale¹⁵, son appartenance à des sociétés amicales à la mode (il a été précédemment membre de la Société des Cerfs¹⁶, sans doute aussi des francs-maçons¹⁷ et sera affilié après 1792 au Club des Géomètres¹⁸) indique une aisance matérielle certaine puisqu'elle lui permet d'acquitter les droits d'adhésion relativement élevés de ces groupes. Pour le reste, le personnage reste auréolé de mystère¹⁹. Toutefois, nous remarquons qu'il habite sur Garlick Hill, dans la Cité de Londres, quartier résidentiel qui rassemble la majorité des familles huguenotes ayant trouvé refuge en Angleterre

13 - Concernant les aspects désordonnés et violents de la capitale britannique au XVIII^e siècle, voir Hitchcock, Tim & Shoemaker, Robert, *London lives, Poverty, Crime and the Making of a Modern City, 1690-1800*, Cambridge University Press, 2016.

14 - (Deverill-Kingston, 1739-Londres, 1795). Son testament le désigne encore comme « géomètre de Saint James Garlick Hythe, Cité de Londres » (The National Archives, PROB 11/1267/112 – 7 novembre 1795).

15 - En 1789, il est cité comme charpentier à Garlick Hill et possède une autre propriété au 4 de la rue John à Penton Sreet I slington (London Metropolitan Archives : city of London, MS 11936/360/556123 – 6 avril 1789). En 1793, désigné comme géomètre, il habite au 3 de la rue John à Pentonville (London Metropolitan Archives : city of London, MS 11936/392/613036 -28 mars 1793).

16 - *The Most Ancient and Honourable Society of Bucks*, créée vers 1750 à Londres.

17 - Solt Dennis, Victoria, *Friendly and Fraternal Societies: Their Badges and Regalia*, London, A Shire Book, 2008, p. 101.

18 - *The Surveyor's Club*, fondé en 1792 à Londres.

19 - Lui et ses amis sont des acteurs et des bénéficiaires de la prospérité générée par l'effervescence économique qui caractérise la capitale britannique sous le règne de George III, dans une ville où les besoins en constructions nouvelles tant pour les habitations que le commerce sont élevés.

après la révocation de l'Édit de Nantes. De même, plus à l'est, le pub *Aux Armes du Roi* sur Poland Street où il a coutume de se retrouver avec ses amis est situé dans le quartier de Soho, qui est le second lieu important pour les huguenots de la capitale britannique et où se concentrent leurs ateliers d'artisans (graveurs, imprimeurs, orfèvres, horlogers, bijoutiers...). Géographiquement et socialement, Henry Hurlé vit au contact des huguenots de Londres, la présence à ses côtés comme cofondateur de l'AOD de son ami Charles Dibdin (1745-1814), lui-même fils d'un orfèvre huguenot, en est une autre preuve.

Dans l'univers foisonnant des sociétés amicales et des ordres fraternels de l'époque géorgienne, les druides vont immédiatement attirer l'attention car ils ont la particularité de faire appel à un courant historique occidental et non oriental, c'est-à-dire non basé sur l'*Ancien Testament* comme cela était par exemple le cas avec Adam pour les francs-jardiniers, Nimrod pour les Cerfs ou le roi Salomon pour les francs-maçons. La nouvelle société se qualifie de « rétablie » et non fondée (car selon elle l'origine des druides se perd dans la nuit des temps) et se place donc en position d'antériorité par rapport à ses concurrentes²⁰. Évoquant leurs « vénérables et philosophes prédécesseurs²¹ », qu'ils perçoivent comme « une des sources de l'âme britannique²² », les druides rétablis vont adopter un *decorum* puisant dans l'histoire païenne de la Grande-Bretagne préromaine²³. Toutefois, ce choix ne signifiait pas pour autant l'absence de références chrétiennes : les obligations des nouveaux initiés sont prises sur une *Bible* et la majorité des membres se rattache

20 - Un siècle plus tard, cette « course au mythe fondateur » des ordres fraternels est toujours perçue avec ironie : « il n'y a même pas grand-chose à dire sur l'origine revendiquée par les Sociétés amicales. Les francs-maçons s'arrêtent à Salomon, mais les Druides remontent aux constructeurs de l'Arche, les francs-jardiniers au Paradis et les *Odd Fellows* pourraient, pour quelques raisons, mettre Adam comme le premier membre de leur Ordre. » In Wilkinson, John, *The Friendly Society Movement, its origins, rise, and growth, its social, moral and educational influences*, London, Longmans, Green and Co, 1891, p. 5.

21 - AOD, *Introductory book*, London, McCorquodale & Co, 1923, p. 4.

22 - Croseor, B.T., *op. cit.*, p. 1.

23 - L'occupation romaine des îles britanniques s'étend de la conquête en 43 AEC jusqu'au départ des dernières garnisons en 83 EC.

à l'église anglicane même si au sein de cette société urbaine, éduquée, sensible aux Lumières et à l'esprit critique, des tendances paganisantes ne sont pas absentes. Cet évènement inaugurerait ce que les universitaires anglo-saxons désignent comme le courant fraternel ou philosophique²⁴ du druidisme moderne (ou néodruidisme).

Un succès fulgurant

Par cooptation, au groupe d'origine, vont rapidement venir s'agréger de nouveaux membres, tous issus des mêmes classes supérieures et moyennes, ayant du goût et du temps pour les Muses, possédant suffisamment d'aisance financière pour s'acquitter du droit d'entrée et des cotisations²⁵, du prix des regalia²⁶ et des participations aux banquets et moments festifs. L'historien Ronald Hutton attribue le succès des druides rétablis à la dimension artistique (pratique musicale et poésie) apportée par ce nouvel ordre fraternel. Une deuxième loge de l'AOD est fondée à l'est de Londres, le 21 août 1783 à la taverne *The Rose* à Wapping²⁷.

24 - Durant le XVIII^e siècle, l'Angleterre a également connu une résurgence d'un « druidisme » religieux.

25 - Le montant exact de l'adhésion n'est pas connu mais si l'on se réfère à des structures similaires comme le *Club des Géomètres*, il fallait s'acquitter de 1,1 livre de cotisation annuelle et de 2,6 shillings par repas soit une centaine d'euros par an et une dizaine d'euros pour le repas (équivalence avec la Livre sterling de 2017 réalisée avec le National Archives Currency Converter). Chaque membre s'engage à alimenter par des contributions annuelles un fonds d'aide pour se soutenir mutuellement en cas de maladie, d'accident ou de décès.

26 - Les médailles et décorations dont se paraient les membres étaient généralement en argent massif, parfois en or, et fréquemment ornés de scènes émaillées d'une grande finesse. Là encore, la rivalité avec d'autres sociétés se manifestait par la commande d'objets coûteux reprenant les symboles de la société à laquelle le commanditaire se rattachait. À partir du XIX^e siècle, à Londres, l'AOD fait souvent appel à la compagnie Toyé, fondée par une famille huguenote en 1685. Voir Solt Dennis, Victoria, *op. cit.*

27 - C'est le quartier maritime de Londres où vivent les mâriers, les constructeurs de navire et les marins.

La bonne renommée de cette jeune société se manifeste par la réception en 1784 de Charles James Fox (1749-1806), secrétaire d'État aux affaires étrangères, il est à la tête du parti whig. Figure politique de premier plan, c'est un militant abolitionniste, partisan de l'indépendance des colonies d'Amérique, de la Révolution française et l'un des plus célèbres orateurs de son temps (fig. 2). Lors de sa réception dans la loge Westminster n°3, son discours de remerciements prenant une coloration politique, il doit être immédiatement rappelé à l'ordre²⁸. Cette adhésion a pu constituer un élément d'attractivité pour certains partageant la même sensibilité politique et les mêmes combats, donnant même aux druides rétablis une coloration politique involontaire.



Fig. 2. Portrait de C.J. Fox, par Fremy, 1822.
© Archives AOD.

En 1800, l'AOD compte vingt-deux loges, principalement réparties dans Londres et ses environs immédiats (Deptford, Uxbridge) mais aussi dans le nord-est (Colchester, Sudbury et Ipswich) et à l'ouest (Bristol, Bath). La presse joue un rôle important, conservant le souvenir de certaines manifestations comme, en septembre 1829, la recension du premier anniversaire de la Royal Gloucester Lodge N°140, à Stroud dans le Gloucestershire²⁹ :

28 - De fait, l'épisode intervient dans la période des élections générales où Fox mène la liste du parti Whig contre William Pitt investi par le parti Tory. In North, Wilhelm, « Ancient Order of Druids – Who was Hurle, the founder of the A.O.D. ? », in *City and East London Observer*, 10 september 1932, p. 7.

29 - La ville est située à 10 km au sud de Gloucester et fut un foyer d'accueil pour les huguenots. Les revenus de l'industrie lainière et de la filature la rendirent prospère, y facilitant l'implantation de sociétés amicales.

[...] La matinée s'acheva par un joyeux bruit de cloches ; un arc de triomphe d'une grande beauté, composé de guirlandes de fleurs et d'emblèmes de l'ordre, était suspendu de l'autre côté de la rue attenante à l'Agneau [taverne]. À trois heures précises, le dîner a été annoncé : en entrant dans la salle, l'œil a été charmé par un spectacle de transparences élégantes, représentant divers préceptes druidiques³⁰.

Le repas est ponctué de chants accompagnés au piano-forte ainsi que de pièces musicales interprétées « par un groupe de musiciens appartenant à l'ordre ». L'article précise que « la compagnie réunissait soixante-dix gentilshommes et commerçants les plus respectables de l'ordre³¹. »

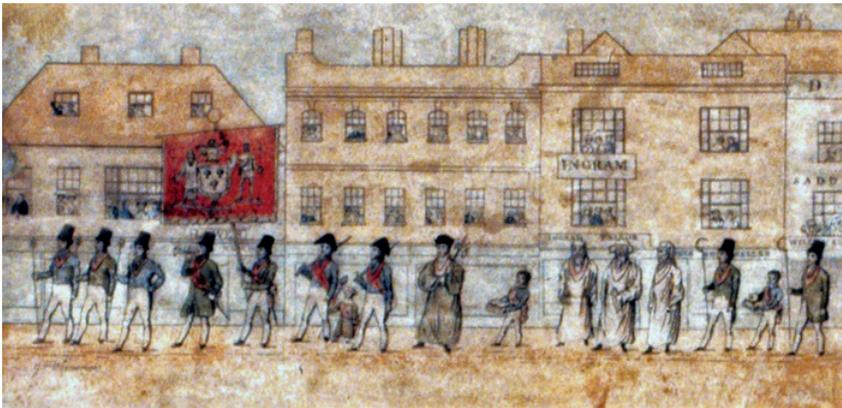


Fig. 3. *Procession des druides de Salisbury, 27 juin 1832 (détail).*

© Musée du Wiltshire.

Fréquemment, ce type de banquet est précédé par un cortège à travers les rues de la ville, ponctué par la plantation d'un chêne et dont nous pouvons avoir une idée grâce à une gravure présente dans les collections du musée du Wiltshire, décrivant une telle procession dans les rues de Salisbury le 27 juin 1832 (fig. 3). L'artiste a adopté un format horizontal, avec au premier plan une ligne de silhouettes, toutes de profil, représentant des bourgeois de l'époque géorgienne, portant redingotes,

30 - *The Merlin*, Monmouth, Saturday, September 12, 1829.

31 - *Idem*.

culottes et bas de soie et hauts chapeaux. Certains tiennent des cannes-serpes, un autre une bannière, un autre encore un arbuste (probablement un chêne qui va être planté). Trois d'entre eux ont revêtu des tuniques blanches et sont affublés de barbes postiches. Des enfants portent des coussins sur lesquels sont posés des objets. Depuis les fenêtres, un public nombreux contemple ce cortège à l'aspect solennel et au caractère presque sacré tel qu'il est rendu par l'illustration. De fait, les druides rétablis ne cachent pas leur désir d'alimenter la sensibilité nationale, et d'incarner la sauvegarde d'un héritage de choses sacrées, notamment par la dévotion portée au chêne, arbre patriotique³² qui figure sur leur blason³³.

Le monde militaire est également sensible à ce nouvel ordre fraternel, et le 10^e régiment des Dragons royaux³⁴ possède même sa loge de druides³⁵. Enfin, par le biais des émigrants, l'AOD va également s'implanter dans les pays de la sphère culturelle anglo-saxonne, inaugurant en 1821 ses premières réunions à Saint John³⁶ au Canada ainsi qu'à New-York aux États-Unis d'Amérique.

Dans l'univers des sociétés amicales britanniques, l'Ordre Ancien des Druides est parvenu en quelques décennies à peine à devenir l'un des premiers ordres fraternels et y a même gagné la qualité de « plus

32 - Au-delà du classique symbole de longévité, de force et de puissance, il est aussi l'arbre par excellence pour le Royaume-Uni, puissance maritime, servant pour la construction des navires de la flotte de commerce et mais aussi celle de guerre, qui depuis la bataille de Trafalgar en 1805, est désormais sans rivale sur les mers du globe.

33 - « *D'argent à trois chênes déracinés de sinople posés 2 et 1.* »

34 - Nommé en 1783 10^{ème} régiment de dragons *Prince de Galles* (10th [Prince of Wales's Own] Regiment of [Light] Dragoons) en l'honneur du futur roi George IV, ce patronage prestigieux en fit un régiment à la mode, connu par ses uniformes somptueux et les revenus très élevés nécessaires pour y être officier. George Bryan Brummel (1778-1840), dandy et figure du Tout-Londres y était capitaine en 1796.

35 - Elle porte la matricule n°21. In Cox, Henry, "The origin of the revived order A.O.D." in *The Ancient Druids*, AOD, [1923], p. 92.

36 - Ville située au New Brunswick.

splendide société de Londres³⁷», situation qui attise la compétition et alimente les rivalités. Gazettes et pamphlets portent les attaques, comme celle publiée dans *The Republican* du 1^{er} octobre 1825 qui dénonce sur un mode trivial : « les objectifs principaux de ces réunions sont chanter, fumer et boire³⁸ », et accuse l'AOD d'être un ordre plus « inférieur à la Maçonnerie³⁹. » Les tensions sont aussi générées par la recherche d'un patronage royal, ce que les francs-maçons ont pu obtenir en 1813 en recevant le duc de Sussex comme Grand-Maître⁴⁰. Une autre attaque fréquente est le supposé paganisme des druides rétabli :

Certains ont été assez ignorants pour affirmer que nous sommes païens et adorons un serpent ; d'autres, animés de folie et de préjugés, représentent que nous sommes des cannibales et dévorons les corps des nourrissons. Plût au ciel que ces vils calomniateurs puissent entrer dans cette pièce, ils se verraient alors entourés d'emblèmes de Loyauté, de Religion et de toutes les Sciences utiles qui ornent le caractère de l'homme⁴¹.

Autre critique, l'AOD appartient aux sociétés amicales non enregistrées auprès du gouvernement. Situation qui fait que le pouvoir politique a pu à certaines époques le considérer avec suspicion, d'autant que ces sociétés amicales collectent des fonds, facteur qui alimente la crainte qu'ils ne servent à financer des troubles voire une révolution comme celle qui a éclaté en France en 1789. En vertu de la loi sur les sociétés illégales (*Unlawful Societies Act*) adoptée en 1799 par le gouvernement de William Pitt le Jeune et qui vise à réprimer l'opposition républicaine mais aussi les oppositions en général, les sociétés amicales se voient tenues de déposer la liste des membres chez un magistrat, ce dernier devant délivrer une licence pour autoriser l'accès à un local de réunion. Or certaines sociétés comme l'AOD s'y refusent et se réunissent clandestinement, développant ainsi une forte tradition d'autorégulation.

37 - Voir Hutton, Ronald, *op. cit.*, p. 139.

38 - Anonyme, « To Mr. Richard Carlile Dorchester GAOL, 1st October [1825] », in *The Republican*, 1825, vol. 12, p. 502.

39 - La comparaison semble indiquer de quelle autre société émane la critique.

40 - Le prince Auguste Frédéric, duc de Sussex (1773-1843), sixième fils du roi George III.

41 - *The Merlin*, Monmouth, Saturday, September 12, 1829.

Scissions

La croissance régulière et l'afflux de nouveaux membres va imposer des révisions des statuts⁴² mais aussi révéler des orientations différentes qui se muent en critiques regardant le centralisme londonien, les droits d'entrée élevés, l'entre-soi, la trop grande place accordée à la musique et à la poésie, un ritualisme jugé contraignant ou encore le faible rôle du fonds volontaire d'entraide. Et alors que l'ère géorgienne s'achève en 1830 avec la mort de Georges IV, au sein de l'AOD les dissensions persistent et vont déboucher trois ans plus tard sur une crise importante.

Le 26 décembre 1833, à Londres, les représentants de 53 loges dissidentes se réunissent à la taverne de *La Couronne* à Clerkenwell Green et créent une nouvelle société : l'*Ordre Ancien Uni des Druides*⁴³ qui s'enregistre immédiatement auprès du gouvernement comme société de secours mutuel et fait de la protection sociale de ses adhérents son objet principal, les aspects ritualistes passant au second plan. L'UAOD conserve le même emblème que l'AOD, modulant sa devise en « Unis pour venir en aide » et institue des droits d'entrées plus accessibles. La mésentente est forte et la scission y gardera le nom de « grande sécession⁴⁴. »

Depuis 1781, le consensus établi par les Antiquaires depuis le XVI^e siècle et selon lequel les druides de l'Antiquité étaient des figures préchrétiennes, monothéistes et héritières des patriarches bibliques était dominant au sein de l'AOD qui considérait ces « ancêtres », comme les « détenteurs de la connaissance philosophique, artistique et médicinale, et en ce sens, en leur temps, facteurs d'amélioration pour l'humanité⁴⁵. » Position qui inquiétait toutefois certains sécessionnistes qui désiraient christianiser davantage le mouvement afin d'éteindre les rumeurs de paganisme et ne pas effaroucher les églises anglicane et protestants qui entendent lutter contre l'alcoolisme en détachant les sociétés amicales des lieux de réunions traditionnels, c'est-à-dire des *pubs*, en les ramenant au sein des paroisses et dans des espaces où règne la tempérance.

42 - AOD, *Constitutional Laws*, op. cit., p. 2.

43 - *United Ancient Order of Druids*, désormais UAOD.

44 - Croseor, B.T., op. cit., p. 3.

45 - *Ibidem*, p. 1.

Sous le règne de la reine Victoria, la Grande-Bretagne est devenue « l'atelier du monde » et offre une ère d'expansion et de prospérité aux sociétés amicales. Toutefois, l'UAOD connaît à son tour en 1858 une scission, la majorité de ses membres démissionnant et créant l'*ordre des Druides*⁴⁶, principalement implanté dans les zones manufacturières (Birmingham, Coventry...) mais aussi dans des zones rurales (Yorkshire de l'Est). Enregistré auprès du gouvernement, ce nouvel ordre se caractérise par un recrutement résolument tourné vers les classes populaires et met en avant la primauté du fonds d'aide⁴⁷.

À la lisière des champs politique et religieux, les sociétés néodruidiques de la période victorienne constituent un espace d'émulation collective autour de valeurs humanistes en proposant à la collectivité un cadre de moralisation familiale notamment avec la création de branches féminines et juvéniles. À leurs adhérents, outre une protection sociale, elles offrent des conférences, des cours du soir, des bibliothèques, des harmonies musicales... En 1891, les sociétés amicales britanniques regroupent 4 millions d'adhérents, loin devant les syndicats (1,5 million) et les coopératives (1,1 million)⁴⁸. Dans cet ensemble, les druides rétablis (AOD, UAOD et OD) représentent près de 250.000 membres.

Incarner la nation

En 1901, à la mort de la reine Victoria, mis en avant dans les ouvrages historiques et propagé par les sociétés amicales, le druide de l'Antiquité a incontestablement gagné en visibilité et en popularité. Rassurant et respectable, passant du fruste païen à une figure civilisatrice préchrétienne, il a pris rang d'emblème national entre Britannia et John Bull. Les ordres druidiques agissent comme un renforcement de la stratification sociale et comme un régulateur de la société britannique. Outre

46 - *Order of Druids*, désormais OD.

47 - En 1864, il revendique 41.609 adhérents. In Neale, David, *Mutual Aid in the Victorian countryside : Friendly Societies in the Rural East Riding, 1830-1914*, Hull University Press, 1991, p.103.

48 - Neale, David, *ibidem*, p.1.

la présence de la petite noblesse dans ses rangs, plusieurs aristocrates vont rejoindre l'AOD, répondant autant à un désir d'affiliation volontaire qu'à une tradition du patronage noble envers les sociétés amicales et les actions de mécénat, c'est le cas des 8^e et 9^e ducs de Marlborough⁴⁹, du duc de Leeds⁵⁰, des comtes de Warwick⁵¹ et de Jersey⁵².

« Figure féodale⁵³ », le 9^e duc de Marlborough est un ardent défenseur de la ruralité, de l'agriculture et de l'empire⁵⁴, ce qui lui vaut également le surnom de *Patriotic Duke*. Il va accepter de « patronner » l'AOD. Parlementaire et membre du parti conservateur, il est aussi le mentor de la carrière politique de son cousin, Winston Churchill (fig. 4). C'est lors d'un séjour à Blenheim⁵⁵ au mois d'août 1908 que ce dernier est reçu membre de l'AOD⁵⁶, occasion pour la presse de titrer : « une cérémonie pittoresque sous les chênes⁵⁷. » Dans son discours de remerciements, le nouveau membre insiste sur l'importance des



Fig. 4. Portrait de
Sir Winston Churchill, 1874.
© Archives AOD.

49 - George Spencer-Churchill (1844-1892) et son fils Charles Spencer-Churchill (1871-1934).

50 - George Godolphin Osborne, 10^e duc de Leeds (1862-1927).

51 - Francis Greville, 5^e comte de Warwick (1853-1924).

52 - George Child Villiers, 8^e comte de Jersey (1873-1923).

53 - Waterhouse, Michael & Wiseman, Karen, *The Churchill who saved Blenheim, The Life of Sunny, 9th Duke of Marlborough*, Unicorn, London, 2019, p. 158.

54 - Parlementaire, il sera appelé dans les gouvernements formés par les conservateurs comme sous-secrétaire d'État des Colonies en 1903 et de l'Agriculture et de la Pêche en 1917.

55 - Palais des ducs de Marlborough édifié entre 1705 et 1731 au nord-est d'Oxford.

56 - Churchill Archives Centre, Churchill College, Cambridge. CHAR 1/84, certificat de membre de l'AOD à la Loge Albion d'Oxford N°59, du 10 août 1908. La cérémonie intervient la veille de sa demande en mariage à Clémentine Ogilvy-Hozier (11 août).

57 - *Dundee Evening Telegraph*, 12 august 1908.

ordres fraternels comme celui des druides, remémorant à l'assistance « à quel point l'histoire de notre île était ancienne et glorieuse », et soulignant le lien mémoriel que cette cérémonie constituait « avec toutes ces époques poétiques et romanesques depuis longtemps enfouies dans la nuit des temps⁵⁸. »

De fait, à la veille de la Première Guerre mondiale, à travers l'empire, tous mouvements confondus, les centaines de milliers d'adhérents représentés par les druides rétablis, constituent un électorat structuré et fortement implanté dans les milieux de l'artisanat et du commerce (Londres, Bristol) ou bien au sein des grandes zones industrielles (Birmingham, Sheffield). Et comme à l'époque géorgienne, leurs associations sont autant de relais possibles pour les carrières politiques. En cela, Winston Churchill et Charles James Fox se rejoignent et forment un écho à travers le temps. Renforçant l'image de respectabilité, les patronages aristocratiques ancrent davantage les druides dans la vie publique britannique. L'opinion s'y montre sensible, car outre une communion dans la vénération du passé, ils célèbrent une vision magnifiée de l'Angleterre dans laquelle chacun, de l'aristocrate à l'ouvrier, tient son rôle au service de la nation.

La presse relaie régulièrement les actions menées par l'AOD⁵⁹, que ce soit aux côtés des autorités lors de manifestations nationales comme le jour du Souvenir (mémoire des morts de la Première Guerre) ou bien lors d'événements autour de la famille royale comme en novembre 1910 où un arbre est planté dans le parc de Finsbury à Londres pour honorer la mémoire du roi Edward VII⁶⁰ ou encore en octobre 1911 aux abords du Crystal Palace lors du couronnement du roi George V⁶¹. Plus anecdotiques, certaines cérémonies d'initiation de nouveaux membres attirent les foules : « Hier (jeudi) à Stonehenge, siège du vieux druidisme, de nombreuses personnes de qualité ont été initiées aux mystères de

58 - *Empire News & The Umpire*, 16 august 1908.

59 - Le *East London Observer* publie régulièrement une colonne consacrée à l'AOD avec annonces, articles historiques, courriers et droits de réponse, etc.

60 - *The Illustrated London News*, November 19, 1910.

61 - *Preston Herald*, 21 october 1911.

la société moderne connue comme l'Ordre Ancien des Druides »⁶². À partir de 1910, des collectes nationales d'aluminium (*Tin Foil collect*)⁶³ sont organisées à l'initiative de membres français et belges de l'AOD⁶⁴ et les tonnes de métal récupérées sont revendues pour financer des lits d'hôpitaux. Enfin, au quotidien, partout dans l'empire, les cortèges de druides accompagnent leurs membres durant les noces jusqu'à l'entrée de l'église ou jusqu'au cimetière lors des obsèques⁶⁵.

Bien que l'AOD relève de la culture séculière, la figure du druide rétabli demeure auréolée d'une empreinte spirituelle sinon religieuse. Régulièrement, lors des cérémonies de plantations de chênes, le représentant local de l'église anglicane prête son concours (fig. 5). Et fréquemment, comme ici en mars 1937 à Bexhill-on-Sea, la presse décrit une manifestation empreinte de « symbolisme pittoresque⁶⁶ » à la confluence du paganisme et du christianisme :



Fig. 5. Cérémonie de plantation de chêne à Petworth (West Sussex), 1937.

© Archives AOD.

Les anciens druides en adoptant les principes religieux des patriarches considéraient le chêne comme le symbole de la Divinité, alors qu'à l'époque moderne il est devenu une coutume occasionnelle de l'Ordre Ancien des Druides de planter un jeune chêne afin de commémorer un évènement important ou d'honorer la mémoire d'une personne dont l'existence a été bénéfique pour l'humanité⁶⁷.

62 - Ce jour-là, l'AOD recevait notamment Sir Antrobus, propriétaire de Stonehenge, le vicomte Villiers, ainsi que les maires d'Ipswich et de West Ham. In *Western Gazette*, 25 august 1905.

63 - Les papiers d'emballage du thé, des cigarettes ou du chocolat.

64 - *West Sussex Gazette*, 1^{er} juin 1916.

65 - *Nottingham journal*, 26 august 1912.

66 - *Bexhill-on-Sea Observer*, ,march 1937.

67 - *Idem*.

La dimension patriotique n'est pas oubliée et l'hymne national clôture chaque cérémonie. Nous trouvons ici la définition possible de « religion civique » que pouvait incarner l'AOD lors de manifestations publiques. Sans doute à cause de cela, il est même qualifié « de plus britannique des sociétés fraternelles. » Ce sentiment d'incarner l'âme du pays se manifeste par l'usage d'une version « druidique » de l'hymne national, imprimée dans les livrets des membres.

Dans l'entre-deux guerres, l'AOD a établi son siège dans le quartier d'Holborn, aux numéros 14, 16 et 18 de Lamb's Conduit Street⁶⁸, immeuble où se trouve outre une réplique miniature du cercle mégalithique de Stonehenge, des salles de réunion, un billard, un bar privé mais aussi les archives, la bibliothèque et le musée. L'immeuble, surnommé *Memorial institute* ou *Druid's Hall* est populaire dans toute la capitale car certains espaces peuvent être loués par des associations ne disposant pas d'un local pour se réunir⁶⁹.

Durant la Seconde Guerre mondiale, du 7 septembre 1940 au 11 mai 1941, Londres va connaître les bombardements quotidiens du Blitz et un des multiples incendies qui frappent la capitale le 10 mai 1941 va ravager le *Druid's Hall*, privant l'AOD d'une partie substantielle de sa mémoire.

L'Après-guerre

À la fin de la guerre, dans un pays qui compte 46 millions d'habitants, les sociétés amicales enregistrent 8,5 millions d'adhérents, gèrent 146 millions de livres (5,5 milliards d'euros) et redistribuent annuellement 13 millions de livres (500 millions d'euros)⁷⁰. Le parti travailliste mené par Clement Attlee désire étendre les mesures de protection sociale à

68 - Cette adresse hébergeait avant 1908 les locaux de la société Pathé.

69 - C'est le cas de l'Association de Science-Fiction (SFA) qui y tient ses réunions mensuelles et certaines de ses conventions nationales de 1937 à 1939. Voir Hansen, Rob, *Then, Science Fiction fandom in the UK: 1930-1980*, London, Ansible editions, 2016, p. 39.

70 - Boyd-Carpenter, Major, *UK parliament, National Insurance (Friendly societies), volume 417: debated on Monday 17 December 1945, column 1041*.

l'ensemble de la population en développant l'État-providence (*Welfare state*). Le parti conservateur ne cache pas ses réticences, car outre la remise en cause du rôle traditionnel des sociétés amicales, il y a la crainte que ces mesures ne constituent, en ce début de Guerre froide, un terreau favorable aux doctrines communistes. Les élections générales de 1945 voient la défaite de Winston Churchill et du parti conservateur. Les Travaillistes votent plusieurs mesures parmi lesquelles la loi nationale sur l'assurance (1^{er} juin 1946) et la création d'un service national de la santé (5 juillet 1948). Désormais, il n'est plus nécessaire d'être membre d'une société amicale pour bénéficier d'une protection sociale. Le déclin est enclenché, d'autant que les nouvelles générations se sentent moins liées à une corporation ou un quartier ; des modes et des aspirations différentes rendent cette forme de sociabilité moins attractive. Les sociétés amicales vont progressivement s'estomper de la scène publique : l'UAOD et l'OD disparaissent totalement à la fin des années 1990. Moins impactés, les ordres fraternels comme l'AOD subsistent, même si le nombre des membres pour ce dernier est tombé à quelques centaines pour l'ensemble du Commonwealth en 2021 alors qu'il célèbre son 240^e anniversaire. Une page semble se tourner pour les druides rétablis des géorgiens, repoussés dans l'ombre de l'Histoire.

Des tavernes enfumées de la City aux quartiers ouvriers de Manchester, les druides rétablis de l'époque géorgienne sont comme une rêverie du siècle des Lumières qui a traversé la Révolution industrielle et dont l'imaginaire vient achever de se disperser au XXI^e siècle. Derrière le décorum et les aspects théâtraux, les enjeux sont peut-être moins badins qu'ils n'en ont l'air. À la confluence de l'histoire, du folklore et du patriotisme, l'écriture d'un mythe autour des druides de l'Antiquité peut être entendue comme la recherche d'une forme d'harmonie avec le passé, réponse possible à la quête des origines de la nation anglaise. Et ce n'est peut-être pas tant ce que les sociétés amicales néodruidiques offraient que ce qu'elles symbolisaient (particulièrement l'imaginaire qu'elles véhiculaient) qui les rendaient aussi attractives. Portée dans l'opinion publique par un fort courant druidophile, par le Romantisme et aussi par un questionnement sur la Révolution industrielle, au gré

des décennies, cette institution s'est ancrée dans le paysage culturel et social britannique et a participé de l'élaboration d'une figure nationale qui s'est ensuite diffusée dans tout l'empire.

Les guerres mondiales et les mutations sociétales ont bouleversé cette sociabilité qui est aujourd'hui en déclin et dont la mémoire, fragile espace entre l'histoire et l'imaginaire, peut à présent constituer un objet d'étude pour les sociologues et un champ d'exploration pour les historiens.

Séance du 21 octobre 2022

LA « NAISSANCE » DE NEMAUSUS AU XVIII^e SIÈCLE

Michel CHRISTOL
membre non résident

1752 : « le dieu *Nemausus* de notre fontaine »

En 1752, Jean-François Séguier fut sollicité par l'Académie de Nîmes pour apporter le commentaire d'une inscription extraite de la source, dite de la Fontaine, qui depuis plus d'une décennie constituait le cœur d'un « jardin » conçu par l'ingénieur Mareschal¹. Il répondit rapidement, de Vérone, le 12 septembre. Les archives de l'Académie conservent la copie de la lettre adressée à Jacques de Rozel, son oncle. Séguier avait apporté l'« explication » demandée. La lettre fut lue par le Marquis de Rochemore le 2 novembre suivant, lors d'une séance de

¹ - Texte dans l'appendice, en fin d'article. Cadre d'ensemble Veyrac, Alain, *Nîmes romaine et l'eau*, Paris, CNRS Éditions, 2006, p. 33-46, puis 47-66, qui ne dispense pas de revenir aux travaux originaux de Guilhem Fabre. Entre autres : Fabre, Guilhem, Radais, Jacques, « Karstologie urbaine et rurale appliquée. Le problème de la Fontaine de Nîmes (Gard) », *Karstologia*, 8, 1986, 2, p. 2-6. Voir aussi Fabre, Guilhem, Fiches, Jean-Luc, Pey, Jean, *L'eau à Nîmes*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1994. Cadre historique : TeisseyreSallmann, Lise, *Métamorphoses d'une ville*, Champ Vallon, 2009. Texte de l'inscription : *CIL*, XII, 3072 = *HGL*, XV, 2 = 461 = *IAN*, 2 (p. 3-6).

l'Académie, qui venait de renaître. Séguier fut remercié en devenant associé étranger².

En quatre pages, Séguier apporte à ses compatriotes un éclairage rigoureux et argumenté, un commentaire ligne à ligne, comme à son habitude. Dans cette dédicace, effectuée par un ressortissant de la colonie romaine de Beyrouth (*Berytus*), mais peut-être descendant d'un militaire volque qui aurait été établi en ce lieu par Agrippa, le dieu *Nemausus* était cité à la première ligne³. Il venait à la suite du dieu dénommé *Jupiter Optimus Maximus Heliopolitanus*, autrement dit Jupiter Héliopolitain, dont le sanctuaire remarquable, dépendant de Beyrouth, avait un grand rayonnement. C'était une divinité majeure de cette cité. Ce Jupiter d'une colonie de la province de Syrie était accueilli, loin de chez lui, par la grande divinité de la cité de Nîmes, *Nemausus*, et, en formulant sa reconnaissance, l'officier romain, considérait comme naturel ou normal d'associer un dieu représentatif de la cité de son origine et celui qui jouait un rôle tout aussi essentiel dans cette cité de Narbonnaise. Quand, dans cette « explication », Séguier évoque *Nemausus*, « le dieu Nemausus de notre fontaine », il ne veut qu'expliquer de la manière la plus naturelle le texte de l'inscription, en ajoutant par le possessif une notation sur l'attachement à sa propre ville d'origine et sur les liens le rapprochant de ses contemporains nîmois. L'expression paraît aller de soi, et s'établit ainsi, semble-t-il, un rapport de continuité entre ce qu'écrit Séguier et ce que nous considérons de nos jours comme une proposition évidente. On pourrait estimer que l'on disposerait ainsi d'un repère chronologique remarquable sur une telle définition de la divinité dénommée *Nemausus*, différente de celle qui l'emportait en ce temps dans les travaux imprimés ou écrits relatifs à l'histoire de la ville de Nîmes. Le contenu de la lettre est significatif : un rapport évident est établi entre la divinité et l'emplacement remarquable dont le prestige venait d'être rehaussé – qui plus est – par les embellissements apportés par le spectaculaire jardin que la ville avait fait établir avec le concours

2 - Le document, qui se trouve dans les archives de l'Académie, nous a été signalé avec générosité par François Pugnière, que nous remercions bien sincèrement.

3 - C'est l'interprétation qui explique le mieux la singularité de l'acte accompli par l'officier romain : Christol, Michel, « Jupiter Héliopolitain et Nemausus sur l'autel d'un citoyen de Beyrouth à la Fontaine de Nîmes : la terre des ancêtres et son dieu éponyme », *Cahiers du Centre-Glotz*, 27, 2016, p. 27-52.

de l'ingénieur Mareschal. *Nemausus* apparaissait donc comme un dieu « topique », c'est-à-dire fortement lié à un lieu déterminé.

1732 : la source *Nemausus*, selon le poète Ausone

Mais, comme on va le voir, il existe une antériorité d'une vingtaine d'années pour l'expression de la même interprétation. Elle a pour cadre géographique Nîmes, elle a pour cadre intellectuel le milieu dans lequel se construisait la biographie scientifique de Séguier. Mais il faut tenir compte aussi que l'assertion qui paraît naturelle était loin d'être, en ces temps séparés par l'intervalle d'une génération, une opinion générale. Courait dans la ville, comme une sorte de vérité établie, une autre définition de l'identité de la divinité. Affirmée de longue date, elle avait été inscrite dans les ouvrages, qu'ils aient été imprimés ou qu'ils soient restés manuscrits. Elle était un point d'ancrage des opinions, étant constitutive d'un récit historique qui s'attachait à affirmer, preuves à l'appui, l'antiquité de la ville : la ville de Nîmes devait ses origines à *Nemausus*, descendant d'Hercule, héros grec dont la légende s'était développée dans la littérature antique. *Nemausus* était le fruit de ses aventures galantes, qui lui avaient permis de multiplier les fondateurs de cités⁴ : tout ceci se serait produit à l'issue de son dixième « travail », quand il revenait d'Ibérie après avoir enlevé le bétail de Géryon. Même si, parfois, les auteurs eux-mêmes exprimaient des hésitations, ils devaient se rendre à ce qui paraissait une évidence. Le temps de doute, qui prenait sa place dans le déroulement de leurs démonstrations, finissait par donner à la conclusion le caractère le plus contraignant, puisque n'apparaissait aucune autre issue que l'acceptation de cette « légende de fondation ». Ce cheminement apparaît dans l'ouvrage de

4 - La légende relative à *Nemausus*, fils d'Hercule, c'est-à-dire « Héraclide », se trouve chez un auteur tardif (fin du V^e s.), Etienne de Byzance, qui l'emprunte à Parthenius (de Nicée), auteur du I^{er} s. av. n. è. d'un livre d'*Erotica*, relatant les aventures galantes d'Hercule et les naissances de multiples héros fondateurs : sources et bibliographie dans Carrière, Jean-Claude, « Héraclès de la Méditerranée à l'Océan. Mythe, Conquête et acculturation », in Clavel-Lévêque, Monique, Plana-Mallart, Rosa (éd.), *Cité et territoire. Béziers, 14-16 octobre 1994*, Paris, 1995, p. 67-87. Sur Étienne de Byzance, Duval, Paul-Marie, *La Gaule jusqu'au milieu du I^{er} siècle*, Paris, A. et J. Picard, 1971, II, p. 827, 32B ; sur Parthenius de Nicée, Duval, Paul-Marie, *op. cit.*, I, p. 290, 80.

Poldo d'Albenas, qui est un témoin important pour le XVI^e siècle. On le redécouvre dans le petit ouvrage de Gautier qui, par son souci de brièveté, fait disparaître les nuances⁵⁶.

Le témoignage qui nous intéresse, précisément daté, se trouve dans la narration du séjour à Nîmes du marquis Scipione Maffei, épisode marquant pour Séguier puisqu'il se conclut par le départ du Nîmois, accompagnant son mentor dans le « Grand Tour » d'Europe qu'il avait engagé. L'épisode se place donc en 1732, date de la rencontre des deux personnes et du départ de Nîmes⁶. Il est relaté dans un petit ouvrage que Maffei fit paraître en 1733 (seconde édition en 1734) : *Galliae antiquitates quaedam selectae atque in plures epistolas distributae*, c'est-à-dire : « Choix d'antiquités de la Gaule, présentées dans plusieurs lettres ». L'ouvrage se présente comme une série de lettres, adressées par Maffei à des correspondants, membres éminents de la République des Lettres, d'Italie, de France ou d'ailleurs. Il commence par une lettre depuis Vérone, à Bimard de la Bastie, en août 1732, et se termine par une lettre du 1^{er} mars 1733, depuis Paris. La lettre V, dans laquelle l'épisode est relaté, est datée du 30 octobre, à Nîmes. Elle est adressée au Cardinal Domenico Passionei, alors légat du Pape auprès de Louis XV.

Cette lettre est assez brève. Elle révèle un aspect important des préoccupations scientifiques de Maffei en matière d'antiquités : en plus de l'intérêt pour les monuments, l'attention soutenue aux sources littéraires – en somme l'érudition textuelle –, mais aussi l'attention tout aussi scrupuleuse aux inscriptions antiques, considérées comme d'égale importance. N'avait-il pas, parmi ses projets, celui de donner au monde savant un recueil exhaustif de ce type de source, mais épuré des défauts criants qu'il ne cessait de dénoncer ? À Nîmes il avait rencontré un milieu réceptif en sorte que, par les déplacements ou les visites de la ville avec ses collections, par la consultation des archives des érudits, il

5 - Poldo d'Albenas, Jean, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes*, Lyon, Guillaume Rouille, 1560, p. 56 ; Gauthier, Henri, *L'Histoire de la ville de Nismes et de ses antiquités*, Paris, André Cailleau, 1724, p. 5, en ajoutant la curieuse « critique de l'ouvrage par l'auteur », p. 74-75. Sur la place de ces ouvrages, Michel, Henri, « Nîmes et son histoire à l'époque moderne », *Annales du Midi*, tome 110-221, 1998, p. 49-50.

6 - est l'année de diffusion du *Prospectus* relatif au grand recueil d'inscriptions, envisagé par Maffei. Il est adressé aux savants de l'Europe entière.

pouvait mesurer ce qui était acquis et ce qui venait s'ajouter depuis peu. On sait ainsi que sans avoir visité le château du Teilhan, sur les bords du Vidourle, alors passé dans les mains de Monsieur de Montolieu, il avait la connaissance la plus exacte de la collection des bornes milliaires : leur nombre et leurs différentes attributions. Il la devait aux recherches du jeune Séguier et des personnes de son entourage : elle se trouvait dans les documentations qu'ils avaient constituées⁷, et dont une pièce remarquable est fournie par le manuscrit 109, conservé à la Bibliothèque Carré d'Art⁸.

Parmi les nouveautés épigraphiques se trouvait une inscription sur laquelle figurait le dieu *Nemausus*. C'était un texte un peu compliqué, car le document visible remplaçait peut-être un document préexistant mais qu'il fallait « restituer » en raison de son mauvais état. On l'avait signalé à la première ligne. Il avait été découvert peu auparavant⁹. Sa copie figurait dans le recueil de dessins, pl. 3, avec l'indication « Nem. in claustro d'Alizon », c'est-à-dire « dans l'enclos d'Alizon ». Maffei en reprit le texte dans la lettre au Cardinal Passionei¹⁰. Plus tard, il sera reproduit par Bimard de la Bastie dans sa dissertation insérée au début du corpus de Muratori¹¹. On peut transcrire ainsi l'inscription : *Sulpic(ius)*

7 - Maffei, Scipione, *Antiquitates Galliae quaedam selectae atque in plures epistolas distributae*, Paris, Charles Osmont, 1733, p. 33-34. L'information ne provient pas d'une visite à Monsieur de Montolieu, mais plutôt de la consultation du premier catalogue dessiné de Jean-François Séguier, que le marquis avait découvert à Nîmes (voir n. 8) : Séguier place ces milliaires à Teillan (« *Teillan in horto* » ou « *in viridario* », c'est-à-dire, « Teillan, dans le parc » ou « dans le jardin »).

8 - Ce catalogue, dessiné avec soin (BMNîmes, ms 13801 = 109, pl. 5, 6, 8, 9, 12), et qui provoqua une remarque enthousiaste de Maffei (« *diseгна bellissimo* ») est antérieur à la rencontre.

9 - Voir ci-dessous avec n. 11 et 23.

10 - Maffei, Scipione, *op. cit.*, p. 25 (une légère inexactitude à la ligne 1, où le nom *Sulpicius* est transcrit en totalité, alors que la pierre porte SVLPIC).

11 - Bimard de la Bastie, Joseph, « *De quibusdam deis ignotis praesertim Gallicis diatriba* », in Muratori, Lodovico-Antonio, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum in praecipuis earundem collectionibus hactenus praetermissarum*, Milan 1739-1740, I, p.54-55 (le texte comporte une erreur à la ligne 1 : SVLIG ; elle provient de la lettre adressée par Novi de Caveirac à Bimard de la Bastie en 1728, publiée par Millin dans le *Magasin encyclopédique*, 1814, 6, p. 12) : Bimard signale le rôle de Séguier (« *a clarissimo iuvene Johanne Francisco de Seguier delineatum* »). On observera qu'il n'adhère pas à l'interprétation du texte d'Ausone que donna Maffei. ¹² *CIL*, XII, 3077 (et p. 834) = *HGL*, XV, 23/486. Sur les commentaires voir ci-dessous.

Cosmus rest(ituit) / Laribus Aug(ustis) / sacrum et / Minervae / Nemauso / Urniae / Avicanto / T(itus) Cassius T(iti) l(ibertus) / Felicio exs / voto ; c'est-à-dire : « Sulpicius Cosmus a rétabli (cet autel). Consacré aux Lares Augustes et à Minerve, à Nemausus, à Urnia, à Avicantus ; Titus Cassius Felicio, affranchi de Titus, selon son vœu »¹².

Maffei relate ainsi l'épisode :

Inscriptionem reperi extra huius urbis muros, prope Turrim magnam quam vocant, a saepto, sive mobili Alisonii hortos claudente maceria obtectam, atque occultatam, quam si ante oculos tuos nulla interposita mora sisterem, operae pretium me facturum putavi.[...]

Ignotos, atque epichorios Deos, quos municipes vocavit Minucius Felix, et Deos Decuriones ludicre Tertullianus, quod eorum honos et auctoritas extra unius oppidi, aut territorii fines non extenderentur, multos deprehendimus variis in locis : Udisna, et Custanus in Academiae Veronensi museo conspiciuntur ; sed tres confertim occurrere, nisi in isto lapide non memini. De Urnia, et Avicanto conjecturam faciet qui volet ; Deum Nemausum antiqui lapides non ignorant, sed minime in eo spectatur, quem ipsi dicatum Reinesius, et Sponius opinati sunt, diminutum afferentes et ultra quam sit decurtatum.[...]

Percrebuit apud omnes rumor, Herculis filium Nemausum fuisse, urbisque huius conditorem atque auctorem nominis. Si me audis[...] a fonte denominata urbs est, qui prope muros, et olim intra muros, e terra largus exsilit, ac in morem fluminis nobili aquarum copia statim fluit. Plurima ab fluviiis, fontibusque nomen oppida accepisse, pervulgatum est. [...] Scimus pariter, fluvios et fontes pro Diis olim habitos. [...] Fonti autem, de quo verba facimus, quid esset antiquitus nominis, ab Ausonio dicimus, qui Burdigalensem celebrans, haec habet :

Non Aponus potu, uitrea non luce Nemausus Purior, aequoreo non plenior amne Timavus¹² .

« J'ai découvert une inscription hors les murs de cette ville, à proximité de la tour qu'on appelle Tourmagne ; elle était placée contre la clôture de l'enclos d'Alizon et elle était cachée par celle-ci et par ce qu'on avait entassé. J'ai pensé que tu rembourserais ma peine si, sans attendre, je la plaçais devant tes yeux. [...]

12 - Maffei, Scipione, *op. cit.*, p. 25-26.

On trouve dans les lieux les plus divers des dieux inconnus, et même épichoriques. Minucius Felix les appela *concityens*, et Tertullien, pour s'amuser, les appela des *dieux décurions*, puisque l'honneur et la réputation ne dépassent pas les limites d'un seul lieu habité ou celles d'un seul territoire. On peut voir ensemble *Udisna* et *Custanus* dans le Musée de l'Académie de Vérone. Mais que trois se trouvent ensemble je n'en ai pas le souvenir, si ce n'est sur cette pierre. A propos d'*Urnia* et d'*Avicantus* qu'envisage une hypothèse qui voudra. Quant au Dieu *Nemausus*, les inscriptions anciennes ne l'ignorent pas, mais très peu est donné sur lui et les opinions de Reinesius et de Spon qui lui ont été consacrés sont insatisfaisantes et plus que succinctes. [...]

Un bruit se répandit partout : Nemausus était fils d'Hercule, et il était le fondateur de cette ville et l'origine de son nom. Si tu m'entends, [...] c'est de sa source que la ville tire son nom, de la fontaine qui près de ses murs, et jadis à l'intérieur de ses murs, sort de terre puissamment, et tout de suite, par une abondance remarquable de son flot, s'écoule à la manière d'un fleuve. Plusieurs villes ont reçu leur nom d'un fleuve ou d'une source : c'est très banal. [...] On sait aussi que les fleuves et les sources étaient autrefois considérés comme des dieux. [...] Quant à la source dont nous venons de parler, ce qu'il en était anciennement de son nom, nous l'apprenons d'Ausone, qui, célébrant la ville de Bordeaux, a ces mots :

Aponus n'est pas meilleure à boire ; Nemausus n'est pas plus pure quoiqu'ayant la transparence du verre ; Timavus n'a pas davantage de débit quoiqu'elle ressemble à une mer ».

Les deux apports de Jean François Séguier

On comprend aisément que Maffei, en prenant appui sur ce nouveau document¹³, venait infléchir le cours de l'explication et qu'il avait, en s'introduisant dans le sujet, bouleversé les idées reçues au risque de

13 - Ausone, *Ordo Urbium nobilium*, XX, 34-35. Les vers 30-35 font comprendre les raisons de la comparaison avec des sources célèbres de ce temps. Voir Green, R. P. H., *The Works of Ausonius*. Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 583, ainsi que Di Salvio, Lucia, *Ausonio, Ordo Urbium nobilium*, Naples, Loffredo, 2000, p. 142-143 (texte) et p. 261-267 (commentaires).

provoquer et de choquer, d'entraîner la réprobation. Mais, sûr de son fait, il prenait à témoin son correspondant.

L'explication qu'il fournit est conditionnée par la juxtaposition sur l'inscription de deux groupes divins bien distincts : des dieux de la religion romaine la plus traditionnelle, les Lares, qualifiés d'Auguste, et Minerve d'un côté, des dieux spécifiques d'un lieu, *Nemausus*, *Urnia* et *Avicantus* de l'autre, ces derniers ayant peut-être en commun, au sein de la cité de

Nîmes, la particularité d'être des sources à la réputation bien établie¹⁴. Le second groupe, en faisant apparaître des dieux que l'on peut considérer comme « topiques » (c'est-à-dire liés à un lieu particulier) ou « épichoriques » (c'est-à-dire « issus du terroir »), permet d'attribuer cette qualité aussi à *Nemausus*, dont le rayonnement dépasse quelque peu le cadre géographique de la ville chef-lieu, et s'exprime en quelques lieux du territoire, mais demeurant en définitive assez circonscrit. On pourrait donc reprocher à Maffei d'avoir été quelque peu inexact, en rapprochant trop fortement cette divinité d'*Urnia* et d'*Avicantus*, qui n'étaient pas connus autrement. Mais peut-être voulait-il signaler qu'à son avis l'identification demeurait une énigme à résoudre car il y avait mieux à faire que de se satisfaire de la légende.

Surtout, à l'époque envisagée, les attestations du dieu étaient encore rarissimes : deux en tout, mais transmises par la tradition érudite, sans possibilité de vérification directe. L'inscription de l'enclos d'Alizon était à présent le premier témoignage visible. Sur ce point le manuscrit 109 de la Bibliothèque municipale de Nîmes, cité ci-dessus, apporte un témoignage précieux. Ce recueil de dessins, dû au jeune Séguier, qui réunit d'une manière cohérente la reproduction des inscriptions de Nîmes et de ses environs, du Rhône au Vidourle, n'ajoute au nouveau document qu'une inscription, transmise par Poldo d'Albenas, et une inscription transmise par Guiran, mais vraisemblablement perdues¹⁵ (fig. 1).

Surtout Maffei déplace le problème. Il importe donc d'apprécier les nouveaux horizons qu'ouvrait son interprétation, et d'évaluer la

14 - Interprétation suggérée par E. Germer-Durand.

15 - *CIL*, XII, 3100 = *HGL*, XV, 44/492 ; *CIL*, XII, 3077 = *HGL*, 23/486.



Figure 1 : Reproduction manuscrite des inscriptions de la pierre de l'« enclos d'Alizon »

rupture qui intervenait dans la problématique des origines de la cité. Pour ce qui concerne l'encadrement documentaire du sujet, se met alors en place, dans le champ des références servant comme points d'appui, une information qui jusque-là, si elle n'était pas ignorée de certains, n'entraînait pas vraiment dans la structure explicative. En effet, elle n'avait pas acquis la force que donnait la répétition du schéma traditionnel, reprenant le récit des travaux d'Hercule et de ses pérégrinations en Occident. Mais elle devenait, de fait, une alternative de poids, si l'on consentait, à déplacer quelque peu la perspective du questionnement. En effet, ce qu'apprenait le passage d'Ausone, glosé par Maffei, c'était que *Nemausus* était aussi le nom de la source, au témoignage d'Ausone, et qu'il venait éclairer le nom de la ville elle-même. Le théonyme devenait fondement du toponyme. On abandonnait l'idée d'une descendance mythologique, toujours sujette au soupçon d'être une « fable », pour mettre en avant, à partir d'une autre source antique, l'originalité d'un lieu et la puissance de nomination qui en résultait quand une agglomération s'était développée tout autour. S'il y avait généalogie c'était par le passage du théonyme, ancré dans un lieu remarquable, au toponyme, caractérisant l'agglomération qui l'entourait¹⁶.

Si le propos de Séguier en 1752 ne laisse percer nulle incertitude sur l'identité de *Nemausus*, c'est aussi parce que, un peu plus de dix ans auparavant, les découvertes qui se produisirent à la Fontaine et dans son plus proche environnement, à l'occasion de l'aménagement du grand jardin, avaient mis au jour de nombreux témoignages supplémentaires sur le culte de *Nemausus*, l'inscription du primipile de Beyrouth étant l'élément le plus tardif dans cette série. Cette divinité devenait dès lors, d'une manière incontestable, celle qui dominait le sanctuaire, comme l'expliquait Ausone décernant son nom à la puissante résurgence des eaux. Du temps de Poldo d'Albenas le lien topographique entre les

16 - Poldo d'Albenas, *op. cit.*, p. 87, retient le passage d'Ausone lorsqu'il évoque la Tourmagne et son environnement, où se trouve « notre caverne, de laquelle l'eau en est bonne, et pour les hommes, et pour le bétail... », sans envisager un rapport avec *Nemausus*. Bimard de la Bastie, *op. cit.*, (voir n. 11) considérait qu'Ausone avait commis une confusion entre *Nemausus* et la source et qu'il ne fallait pas les identifier.

témoignages épigraphiques et « notre caverne » n'existait pas.

Ces documents constituent, au sein de l'épigraphie religieuse de la ville, le groupe le plus important. Ils sont un élément déterminant qui permet désormais de caractériser le lieu de provenance comme sanctuaire du dieu du chef-lieu de la cité des Volques Arécomiques, d'autant que son importance se rehaussait de l'accueil qu'il avait offert aux grands hommes de la période du principat. L'inscription du primipile de Beyrouth était une pièce importante, mais il faut considérer que déjà de nombreux autels, adressés à *Nemausus*, seul ou accompagné par d'autres divinités, se singularisaient par l'ampleur de leurs dimensions.

On doit ainsi retenir l'autel dédié à Jupiter et à *Nemausus* par le maître d'œuvre des travaux d'une basilique¹⁷, l'inscription du Nîmois *C(aius) Andolatus*, dont la dénomination révèle l'origine locale, marquée par l'anthroponymie celtique¹⁸, ainsi qu'une inscription sur bronze¹⁹. Plus largement dans l'espace du jardin, notamment derrière ou près du temple de Diane, étaient apparues d'autres découvertes²⁰ datées de la même année 1739. On ajoutera que, très vraisemblablement, dès son retour à Nîmes, Séguier se rendit sur le lieu, notamment au temple « de Diane » qui servait de dépôt, pour copier tout ce qui y avait été réuni, comme le révèlent les feuillets sur lesquels il enregistra avec grand soin les inscriptions, ce que l'on trouve à présent dans le manuscrit 110 de la BMNîmes.

Ces découvertes, qui firent grand bruit dans la communauté savante, ne pouvaient que renforcer le constat de Maffei, à partir de la citation des vers d'Ausone. La Fontaine devenait le lieu où s'exprimait le plus puissamment, le plus abondamment, le culte de *Nemausus*. C'est avant tout en ce lieu que l'on pouvait retrouver les témoignages de fidélité à son culte, et c'est là que l'on pouvait espérer voir apparaître de nouveaux témoignages.

17 - *CIL*, XII, 3070 et p. 834 = *HGL*, XV, 3/178 = *IAN*, 3/94.

18 - *CIL*, XII, 3093 = *HGL*, XV, 51/487 = *IAN*, 24.

19 - *CIL*, XII, 3098 = *HGL*, XV, 45/488.

20 - *CIL*, XII, 3094 et p. 834 = *HGL*, XV, 52/290 = *IAN*, 25/142. ; *CIL*, XII, 3095 et p. 834 = *HGL*, XV, 42/280 ; *CIL*, XII, 3096 = *HGL*, XV, 45/488 ; *CIL*, XII, 3101 et p. 834 = *HGL*, XV, 50/491 = *IAN*, 23.

Le témoignage de Séguier en 1752 prolonge le point de vue qu'avait exprimé son mentor Maffei en 1732. Sans que l'on puisse constater que cette interprétation avait éliminé toutes les traces de l'histoire « fabuleuse » liée à la légende d'Hercule²¹, une alternative savante et éclairée venait à présent l'affronter et conduisait à modifier la perspective que devait se donner l'auteur d'une histoire de la ville. C'est du passage à Nîmes de Scipione Maffei que, pourrait-on dire, daterait la « naissance » de *Nemausus*. C'est alors qu'apparaît fermement ce que sa culture classique lui avait fait ressentir devant le document épigraphique : le dieu *Nemausus* dont il est question est le dieu de la source puissante qui surgissait au cœur de la ville antique, à ce moment là un peu excentrée, juste à l'ouest de l'agglomération.

Avant 1732 et après 1752

On pourrait se demander si, déjà, dans le milieu érudit nîmois, la problématique nouvelle n'aurait pas été envisagée, Maffei ne jouant qu'un rôle de catalyseur et de caution savante, venue de l'extérieur. On ne peut pour l'instant apporter une réponse totalement assurée. Toutefois, grâce à A.-L. Millin²², on dispose d'un échange de lettres entre Novi de Caveirac, qui soutenait à Nîmes les premiers pas de son jeune parent Séguier, et Bimard de la Bastie, datées de 1728. Elles

21 - Michel, Henri, *op. cit.*, p. 50, p. 52. Si Ménard écarte comme « chimère » la légende, elle persiste dans la réédition de l'ouvrage de Gautier, et elle se retrouve dans Maucombe, Jean-François, *Histoire abrégée de la ville de Nîmes avec la description de ses antiquités*, À Amsterdam, 1767, p. 1, qui, tout en retenant la légende d'Hercule, ajoute une information sur une étymologie celtique, qui n'est pas l'interprétation de Ménard, mais celle qui avait été donnée dans Dom Devic, Claude, Dom Vaissette, Joseph, *Histoire générale de Languedoc*, Paris, Vincent, 1730, I, p. 42-46. Mais surtout, il passe rapidement sur le sujet. L'édition procurée à Nîmes par Buchet (Nîmes, 1806), p. 21-22, adopte la même démarche, tout en donnant un peu plus d'importance aux observations sur le toponyme. Ces ouvrages de Gautier et Maucombe sont de bons exemples d'une « histoire abrégée » (voir Michel, Henri, *op. cit.*, 1998, p. 49).

22 - Millin, Aubin-Louis, « Correspondance inédite entre MM. Novy de Caveirac, Séguier et Bimard, baron de la Bastie, à l'occasion d'une curieuse inscription qu'on avait trouvée à Nîmes », *Magazin encyclopédique ou journal des sciences, des lettres et des arts*, 12, 1814, 6 (p. 5-49), p. 14 et p. 45. Ces lettres avaient été données au Président Bouhier à Dijon par Bimard lui-même. Elles sont connues de Hirschfeld : *CIL*, XII, p. 393 ad 3077.

concernent la découverte de l'inscription de l'enclos d'Alizon. Elles évoquent l'identité du dieu *Nemausus*, dans sa relation avec le nom de la ville, puisqu'il est écrit que « Nemausus est pris pour le génie tutélaire de la ville ». Bimard se réfère aussi au texte d'Ausone, qu'il cite, mais il ajoute: « Je n'entre point dans l'examen de savoir si c'est là véritablement le Dieu *Nemausus* et si Ausone a raison de parler ainsi », phrase qui annonce la réfutation de l'interprétation de Maffei dans sa *Diatriba* publiée quelques années plus tard²³. La référence était donc tenue à distance par Bimard, mais elle pouvait être retenue par d'autres et cheminer dans les esprits, notamment à Nîmes. Maffei serait alors venu, à sa manière, imposer une marque retentissante et même provocante, sans s'émouvoir des réticences ou des résistances du milieu ambiant. Si telle était l'appréciation possible à ajouter à l'épisode relaté dans les *Galliae antiquitates*, on disposerait d'un témoignage sur l'impact qu'aurait pu avoir la découverte de l'inscription, annonçant l'effet amplificateur des découvertes qui se produisirent plus tard, renouvelé à chaque découverte supplémentaire, comme ce fut le cas en 1752. Mais c'est sans doute aussi, un témoignage sur l'influence qui se dégageait des points de vue émis par l'impétueux marquis.

Quoi qu'il en soit, ce sera aussi le point de vue des savants nîmois qui, à la fin du XIX^e siècle, se retrouvèrent dans l'entreprise collective correspondant au volume XV de l'*Histoire générale de Languedoc*. Pour des raisons inhérentes à la préparation de l'ouvrage, qui fut continué par François Germer-Durand après la disparition de son père, Eugène, l'inscription provenant de l'enclos d'Alizon, tout comme la plupart des inscriptions religieuses, ont été examinées à deux reprises. Ainsi le n° 23 se retrouve au n° 486, ce qui a pour effet que la préparation des notices enjambe dans le temps la publication du corpus de Hirschfeld (*CIL*, XII, 3077, et p. 834). Celui-ci parut en 1888, alors que le volume XV de l'*Histoire générale de Languedoc*, engagé de longue date, ne parut qu'en 1892. Une partie du commentaire que l'on trouve dans ce recueil, aux premiers numéros, est assez ancienne, une autre partie est plus récente. Dans la première, Eugène Germer-Durand s'était surtout intéressé à l'identification d'*Urnica* et d'*Avicantus*. C'est dans la seconde

23 - Voir n. 11.

que l'on découvre, grâce à son fils François qui alors tenait la plume, le commentaire qui se rapporte à *Nemausus* : « il n'est pas besoin de dire que Nemausus n'est autre que la fontaine de Nîmes »²⁴.

Enfin, quelques années plus tard, ce sera le point de vue exprimé, encore plus fermement, par Camille Jullian, dont les liens avec Nîmes et le Gard étaient très forts, dans un article rédigé en hommage à un grand savant nîmois, parvenu au sommet des honneurs académiques, Gaston Boissier (1823-1908)²⁵. Il ne semble pas avoir eu en mémoire le texte de Maffei qui a été mentionné ci-dessus, en tout cas il ne le cite pas. Mais partant du jugement de

Pline le Naturaliste, selon qui « les sources accroissent le nombre des dieux et servent à fonder des villes »²⁶ – ce qui reprenait l'esprit et la lettre du commentaire du marquis –, il expliquait que « nulle part en Gaule cela n'est plus vrai qu'à Nîmes. C'est à une source que Nîmes doit sa naissance, sa religion et son nom », avant de conclure à propos de l'importance de celle-ci : « Non seulement elle a donné à la ville son existence et son nom, mais elle lui a fourni son plus ancien et son principal dieu » (Fig.2). L'intuition de Maffei s'était imposée. Peut-être serait-il intéressant de mesurer le plus exactement possible les étapes de son acceptation ou de sa réception, en tenant compte que les *Galliae antiquitates* n'entraient pas vraiment dans l'histoire de la ville de Nîmes, et que l'œuvre scientifique de Séguier, en ce domaine, hormis la *Dissertation sur l'inscription de la Maison Carrée*, n'avait pas donné lieu à l'édition d'un ouvrage²⁷.

24 - *AdHGL*, XV, 486.

25 - Jullian, Camille, « La Fontaine de Nîmes. MATREBO NAMAYSIKABO », in *Mélanges Boissier. Recueil de mémoires concernant la littérature et les antiquités romaines*, Paris, Albert Fontemoing, 1903, p. 307-309. À mettre en perspective avec les travaux les plus récents : Roure, Réjane, Séjalon, Pierre, Bovagne, Marilyne, Girard, Benjamin, Boissinot, Philippe, « La question des sanctuaires urbains en Celtique méditerranéenne au cours de l'âge du Fer », in Barral, Philippe, Thivet, Matthieu (éd.), *Sanctuaires de l'âge du Fer. Actes du Colloque de l'AFEAF (Dôle, 2017)*, Paris, Aféaf, 2019, p. 31-46.

26 - Pline, NH, XXXI, 4 : *Argent numerum deorum nominibus uariis urbesque condunt.*

27 - Ce rapport entre les diverses formes de l'écrit et l'imprimé doit être pris en compte. Il conviendra, le moment venu, d'aborder la question en tenant compte des travaux de Fr. Pugnère, notamment une étude intitulée « Héritage antique et identité urbaine. Nîmes au siècle des Lumières », à paraître dans un projet engagé de longue date, que l'A. nous a généreusement permis de connaître.



Figure 2 : Vue de la Fontaine : le bassin au premier plan et le « temple de Diane » à l'arrière-plan (Photo L.S. 2022).

Abréviations

CIL – Otto Hirschfeld, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XII, Berlin, Académie royale de Prusse, 1888.

HGL – Eugène Germer-Durand, Auguste Allmer, François Germer-Durand, *Histoire générale de Languedoc*, XV, Toulouse, Privat, 1892.

IAN – Eugène Germer-Durand, François Germer-Durand, Auguste Allmer, *Inscriptions antiques de Nîmes*, Toulouse, Privat, 1893.

Appendice – Copie de la lettre adressée par Jean-François Séguier au chevalier de Rozel.

/ [r°] Extrait d'une lettre de Mr Séguier écrite de Vérone le 12 septembre 1752 [lu dans la séance du 2 novembre 1752].

Vous m'avez fait bien du plaisir, Monsieur, de me mander la belle inscription que l'on a trouvée dernièrement dans le bassin de notre fontaine. Pour peu qu'on se soit appliqué à l'étude de ces sortes d'antiquités, et que l'on connaisse le style lapidaire, il est facile de l'expliquer. Mais avant que de le faire il faut remarquer qu'il y avait à Héliopolis dans la Syrie un temple fameux où l'on adorait le soleil, d'où cette ville qui est aujourd'hui *Balbec* avait pris son nom. Car ce mot ne signifie que ville du soleil. Outre ce dieu il y avait encore plusieurs autres qui y étaient vénérés, parmi lesquels on n'avait pas oublié Jupiter comme le plus grand de ceux du paganisme. Ceux qui étaient malades faisaient souvent des vœux à ces dieux, ou à l'un d'eux comme le Tyberinus de notre inscription, ou à tous en général, comme il se voit d'un fragment d'inscription votive qu'un voyageur a lue dans cet endroit. I•O•M•DIS HELIOPOLITAN•PRO•SALVT•etc., c'est-à-dire *Jovi optimo maximo diis heliopolitanis pro salute* etc. Il faut remarquer encore que le soldat qui s'était voué au Jupiter d'Héliopolis était de Béryte où Agrippa, le gendre d'Auguste, avait autrefois conduit deux légions, comme on lit dans Strabon lib. 16. [...] Vous savez que notre ville était entièrement dévouée au gendre de cet empereur, et que sur la médaille de notre colonie sa tête s'y trouve avec celle du prince. Ce qui doit servir pour faire voir comment il se trouvait quelque habitant de Béryte chez nous.

/ [v°] Venons à présent à l'explication de l'inscription que je lis sans abréviation :

- *jovi optimo maximo heliopolitano et nemauso*
- *caius julius tiberii filius, fabia,*
- *tiberinus, primipilaris, domo*
- *beryto votum solvit*

Les trois sigles I•O•M• s'expliquent comme tout le monde sait *jovi optimo maximo*. Le soldat qui était dévot du Jupiter d'Héliopolis,

y a ajouté heliopolitano. On a des médailles de Sévère où l'on voit un temple avec ces 4 lettres initiales, I•O•M•H• que tous les antiquaires expliquent *jovi optimo maximo heliopolitano*.

Ce soldat qui se trouvait chez nous a joint avec son Jupiter le dieu Nemausus de notre fontaine. Ces sortes d'unions ne sont pas rares dans les inscriptions. Nous avons deux dieux topiques unis ensemble dans une autre de nos inscriptions qui est à l'enclos d'Alizon derrière le jardin de Mr Teissier. *Nemauso, Urniae et Avicanto*.

C. Julius Tiberinus est celui qui fait l'inscription. Son prénom était *Caius* et celui de son père *Tibère*.

Fab. c'est-à-dire *fabia* en sous-entendant *tribu*. Vous savez qu'on exprime toujours ainsi les tribus auxquelles appartenaient ceux qui avaient droit d'assister aux comices. Chacun dans cette grande assemblée se rangeait sous celle à laquelle il était agrégé pour donner ensuite sa voix. Ce soldat était de la tribu *fabia*. La nôtre était la *voltinia* qui se trouve souvent dans nos inscriptions en abrégé VOLT, et quelquefois tout au long VOLTINIA.

Les deux lettres P•P• sont la seule sigle qui peut faire quelque peine à un antiquaire. Je lis *primipilaris*. Le bouclier qui est à un des côtés de la pierre me fait juger que ce *Tiberinus* n'était / [r°] qu'un soldat ou vétéran qui était resté chez nous. Il y avait dans la milice romaine des vieux soldats ou vétérans nommés *triarrii*, placés comme un corps de réserve dans un jour de combat à la troisième file pour soutenir en cas de besoin les autres rangs. Le commandant d'une centurie de cette troupe s'appelait *primipilus*. Notre *Tiberinus* avait été un de ces centurions. On a coutume de marquer dans les inscriptions militaires à la suite de cet emploi la légion à laquelle chaque centurie appartenait. PRIMIP•LEG•X•GEM• *primipilus legionis decimae geminae* comme dans celle qui est rapportée par

Gruter pag. 492. 5. et dans celle-ci qui est dans le même recueil pag. 531. 4. L•AVRELIVS•L•F

•PAL•RVFVS•PRIMOPILARIS•LEG•XVI•H•S•E• *Lucius Aurelius Lucii filius, Palatina, Rufus primopilaris legionis decimae sextae hic situs est*. On disait indifféremment *primipilaris* et *primopilaris*. On en trouve cependant où la légion n'est pas marquée comme dans la

nôtre et dans plusieurs autres. Je me contente de vous indiquer celle-ci qui est de Gruter p. 531. 5. *D•M• Aureliae priscillae coniugi pietate et castitate incomparabili Aurelius Sabinus primopilaris*. Ces deux P•P• ne sont donc que le mot *primipilaris* désigné par les deux initiales du mot qui exprime son emploi.

Domo Beryto. Ces mots signifient que Tiberinus habitait à Béryte dans la Phénicie, que c'était sa patrie. C'est une expression familière aux auteurs de la bonne latinité, et encore plus au style lapidaire. Suétone en parlant de Vitellius dit, *caeterum P. Vitellius domo Nuceria*, et ainsi parlent Tacite et Tite Live en plus d'un endroit. L'inscription de Gruter p. 430. 4. *C. Terentius Philetus domo Roma*, et nous avons dans les inscriptions qui ont rapport à notre patrie *domo Nemauso*.

/ [v°] Le *votum solvit* s'exprimait très souvent par les deux lettres V•S• Ici il est tout au long.

Les armes qui sont à un des côtés de la pierre ne sont qu'un bouclier et une épée dont la poignée et le bout devancent le bouclier, symboles qui sont communs dans les inscriptions militaires. Mais il n'est pas aisé de dire ce que la figure de l'autre côté représente. On était fort infatué à Héliopolis de l'astrologie et de plusieurs autres divinités imaginaires que chaque dévot s'idéait à sa manière. C'est peut-être quelque génie ou dieu topique que ce soldat vénérait. J'en laisse l'explication aux personnes qui ont une plus grande connaissance de l'antiquité que je n'en ai, et qui ont l'original sous les yeux. Si l'on trouve encore quelques autres antiquités vous me ferez un vrai plaisir de me les communiquer.

Séance du 4 novembre 2022

Augustin d'Hippone et de Carthage, un palimpseste de cultures

Catherine MARÈS
membre résidant

Stratigraphie ou palimpseste ? Excusez ces termes un peu trop savants à mon goût. Et ce n'est pas parce que, cette année, on célèbre Molière que je vais donner dans les *Femmes savantes*. Mais voilà : j'ai eu la chance un jour, avec les amis des Sources chrétiennes de Lyon, de visiter la bibliothèque vaticane avec son conservateur. Il nous a montré un palimpseste parmi les plus précieux de ses trésors : en grattant le texte d'un commentaire des Psaumes de saint Augustin, un savant érudit, le cardinal Angelo Mai, au début du XIX^e siècle, avait découvert un original disparu du *de Republica* de Cicéron. Lorsque l'on sait que c'est Cicéron qui a converti Augustin à la philosophie, la coïncidence est marquante, même si ce n'est pas *la Cité de Dieu* qui s'est superposée à *la République*.

J'ai hésité entre le terme de stratigraphie et celui de palimpseste. J'ai retenu ce dernier car il est rare qu'une couche de fouilles préserve celle qui l'a précédée. Le palimpseste que j'évoque a préservé l'écrit antérieur. Les différentes cultures que nous nous approprions au fil des ans se superposent sans se mutiler. Et certains pays, tel, de façon

particulièrement éloquente, celui où s'est tenu notre colloque de l'Arc méditerranéen, sont des palimpsestes de cultures.

Je me permettrai donc d'évoquer Augustin d'Hippone et de Carthage, non pas en philosophe et encore moins en augustiniennne chevronnée, mais en littéraire un peu frottée de patristique, du temps où l'Antiquité tardive brillait à la Sorbonne avant l'an 60 du siècle précédent, avec des maîtres tels que Marrou, Fontaine et Madame Harl. Ma réflexion est simplement le fruit d'un long compagnonnage.

Né dans un petit village de la Province romaine d'Africa Nova, jeune et brillant Numide parti faire ses études et enseigner la rhétorique à Carthage, capitale de cette Province, il traversera ensuite la Méditerranée pour exercer, pendant un an seulement, le même métier à Rome, alors déchue de son statut de capitale de l'empire d'Occident, au profit de Milan. Candidat à l'exercice des plus hautes fonctions en cette ville, il s'y convertit définitivement au christianisme, puis rejoint, via Ostie où meurt sa mère, son Afrique du Nord natale. Quand celle-ci sera assaillie par les Vandales, l'évêque Augustin meurt, laissant à la postérité qui s'ingéniera à en garder la trace (quitte à essayer d'effacer un traité de Cicéron) une œuvre monumentale.

Tel est l'itinéraire géographique d'Augustin. Il part des confins de l'Afrique du Nord, transite par les capitales intellectuelles et politiques de l'occident méditerranéen, avant de retourner à son point de départ. Son itinéraire intellectuel, lui, accumule les influences diverses, sous l'effet d'un désir insatiable de comprendre le sens de la vie et la vérité de l'homme. Ni géographiquement, ni intellectuellement Augustin ne tient en repos. Il lui faut creuser, creuser, jusqu'à ce qu'il ait trouvé. Sa recherche n'est pas seulement intellectuelle, elle est existentielle.

Le terme de culture est un palimpseste à lui tout seul ! Il invite à faire la différence entre l'inné et l'acquis, ce que l'on tient de son patrimoine génétique, de son sol natal, et de la façon dont on l'exploite, dont on le cultive, des fruits qu'il porte à l'issue de ce travail. Le verbe *colere* en latin a en effet le triple sens d'habiter, de cultiver et de rendre un culte. Les nomades se sont un jour fixés sur un sol, mais le monde est une vaste ère de déplacements incessants où chacun à son tour vient

déposer une forme de sa culture. On ne peut faire l'impasse sur toutes les influences reçues.

Tableau 1 : Biographie indicative d'Augustin d'Hippone et de Carthage.		
354		Naissance à Thagaste (Soukharas en Algérie).
361	7 ans	École « primaire » à Thagaste (<i>litterarius</i>)
365-368	11 ans	Poursuit sa scolarité à Madaure (<i>grammaticus</i>).
369	15 ans	Année d'oisiveté à Thagaste.
370	16 ans	Part étudier la rhétorique à Carthage (<i>rhetoricus</i>).
371	17 ans	Début de sa liaison avec une concubine.
372	18 ans	Naissance d'Adéodat.
373	19 ans	Lecture de l' <i>Hortensius</i> de Cicéron : conversion à la philosophie puis adhésion au manichéisme.
374	20 ans	Professeur à Thagaste.
383	29 ans	Quitte le manichéisme.
383-384	29 - 30 ans	Professeur de rhétorique à Rome, puis professeur à Milan.
385	31 ans	Orateur officiel à Milan, capitale de l'Empire romain d'Occident.
386	32 ans	Retour de sa concubine à Carthage. Août - Scène du jardin de Milan. Augustin abandonne « la carrière ».
387	33 ans	Mort de Monique à Ostie.
388	34 ans	Retour et vie monastique à Thagaste.
389	35 ans	Mort d'Adéodat.
395	41 ans	Augustin, évêque d'Hippone (Annaba en Algérie).
410	46 ans	Sac de Rome par les Wisigoths d'Alaric.
430	76 ans	Les Vandales assiègent Hippone. Mort d'Augustin

Augustin, un berbère à l'école des Romains

Impossible d'en douter. Augustin est d'abord un berbère, un numide avec tout ce que cela peut comporter de métissage, déjà à l'époque, à cause de la présence constante d'éléments Puniques en ces régions dont la langue est le libyco-punique. Je sais que ce sujet fut un moment tabou. Beaucoup de voix disaient que s'il était en effet berbère par sa mère, son père était romain, vu son patronyme. Y avait-il beaucoup de mariages « mixtes » à l'époque ? Ce n'est pas moi qui trancherai.

Thagaste, (l'actuel Soukharas) où il naît en 354 est un gros bourg situé à 22 km de Madaure (patrie d'Apulée) et 100 km au sud-est d'Hippone (Bône, Annaba), où il finira ses jours après en avoir été l'évêque pendant 35 ans. Dès le XI^e siècle avant notre ère, Hippone était, dit-on, un comptoir punique en pays numide. Au III^e siècle av. J.C., c'est une métropole du roi berbère Massinissa, créée après la victoire de César contre Pompée et son allié Juba en 46 av. J.C. Elle est, à l'époque qui nous concerne, la deuxième ville de la province romaine d'Africa Nova. Lorsque Augustin meurt en 430 les Vandales de Genséric l'assiègent. Après 10 mois de siège, ceux-ci se retirent mais reviennent à l'assaut contre les renforts venus des empires d'Orient et d'Occident et la ville tombe entre leurs mains en 431.

Même s'il n'est connu que sous son nom latin, c'est par son tempérament qu'Aurelius Augustinus est incontestablement un berbère. Peut-être son nom résume-t-il les ambitions de ses parents qui le mettent d'emblée sous le patronage d'Auguste et d'Aurélien. On a de l'ambition pour lui. Son père, qui exerce de modestes responsabilités parmi les édiles de sa ville, (Marrou dit qu'il appartient à « une petite bourgeoisie en voie de paupérisation »¹) fera tout pour lui obtenir les subsides nécessaires à la poursuite de ses études. Il mourra d'ailleurs, en 382, converti au christianisme par son épouse, un an après être arrivé à ses fins.

En attendant, le gamin, fortement imprégné du christianisme rigoureux et scrupuleux de sa mère, mais resté à l'état de catéchumène (sage précaution, pense-t-on à l'époque, avant les frasques de la jeunesse) est

1 - H.I. Marrou, *Augustin et l'augustinisme*, coll. Maîtres spirituels, Seuil, Paris 1^o éd. 1955, p.12

vif et intelligent en diable. Il fait d'ailleurs des bêtises, avec les petits chenapans de son entourage, chaparde des poires, « même pas bonnes » pour le plaisir de la transgression. Mais ce qui me paraît essentiel en lui, c'est son extrême sensibilité à toutes les sollicitations des sens, ce côté qui transparaît dans *les Noces* de Camus ou *les Nourritures terrestres* de Gide. Augustin n'a pas besoin qu'on « lui enseigne la ferveur ». Tout en lui n'est que ferveur. Les *Confessions* en sont le témoin privilégié. *Amare amabam*, dit-il sans ambages. J'étais un amant de l'amour. J'aimais aimer. Et je voudrais pouvoir citer en latin cet admirable hymne aux plaisirs des sens, de tous les sens, que l'on trouve en *Conf. X*, 8.

Cette extrême sensibilité fut sans doute tiraillée, dès le départ, entre le rigorisme de sa mère et le libéralisme de son père, qui choque parfois son fils, dont la pudeur regimbe aux propos un peu égrillards qu'il tient sur sa puberté. Tiraillé, il le fut à coup sûr entre la liberté dont il jouissait dans son village natal et les contraintes scolaires auxquelles il fut soumis. C'est là que l'éducation romaine le marque de façon définitive.

Si l'on veut se faire une idée de l'éducation que reçoit, à coups de férule, sinon de trique notre petit diable de berbère (ce qui lui fera d'ailleurs détester le grec, limitera sa culture philosophique et théologique à des traductions, creusant ainsi, par la suite, le fossé entre le monde chrétien occidental et le monde oriental), si l'on veut donc s'en faire une idée, on peut faire un voyage virtuel à Madaure, comme le propose l'université de Caen². On se rend mieux compte alors à quel point le cadre de vie d'un collégien de l'époque est exclusivement romain. Les seules traces de pratiques indigènes que l'on retrouve dans les *Confessions* concernent les rites funéraires subsistant en mode chrétien, auxquelles Monique finira par renoncer, sous l'influence d'Ambroise de Milan.

Augustin ne sortira pas du chemin scolaire qu'on lui impose, typiquement romain : l'école primaire (*litterarius*) à Thagaste, le village natal, pour apprendre à lire et à écrire, études secondaires (*grammaticus*) au chef-lieu de canton, Madaure, puis, faute des fonds nécessaires, un an de désœuvrement à Thagaste. C'est alors, grâce aux subsides offerts par Romanianus, un édile ami de son père, qu'il peut partir à Carthage

2 - Promenade virtuelle dans la Madaure antique, (CIREV Caen, Festival européen latin grec, 2021, consulté le 1.10.2022

pour poursuivre le cursus *rhetoricus*. Entrée à l'université, en quelque sorte (Fig.1).

L'idéal que l'éducation permet d'atteindre, c'est celui de l'orateur « *vir bonus dicendi peritus* », un homme de bien habile à parler, un homme aussi savant qu'éloquent, *eloquentissimus atque doctissimus*.

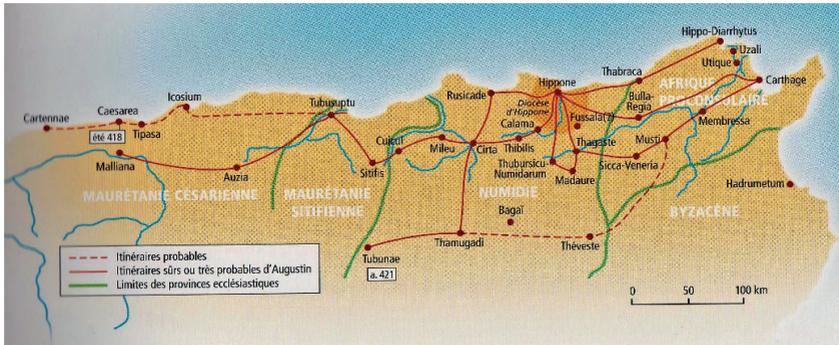


Figure 1 : Les voyages de Saint Augustin

Source : Sabah FERDI, *Augustin de retour en Afrique, 388-430, Repères archéologiques dans le patrimoine algérien, éditions universitaires, Fribourg, Suisse, p.11.*

Pour atteindre ses objectifs (plaire, émouvoir et convaincre), l'art oratoire doit puiser dans l'histoire en général et les grands textes du passé, toutes les petites histoires, mythiques ou réelles, qui ont forgé l'âme d'un peuple et fait la grande histoire. On avait ainsi la préoccupation d'insérer définitivement dans ces jeunes cervelles les grands textes littéraires : Térence, Cicéron, Tite-Live, Virgile, Varron pour n'en citer que les plus fréquentés.

C'est ainsi qu'Augustin a certainement lu, au livre 39 de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, l'histoire de Massinissa, ce roi numide, allié des Romains et victorieux avec eux de son rival Syphax. Il s'est épris de la belle Sophonisbe, épouse de Syphax, son ennemi vaincu, et l'a épousée sur le champ. Scipion l'Africain essaie de le raisonner : ce dialogue est un modèle du choc entre deux cultures : d'un côté, la passion à l'état pur ou brut, c'est selon, et de l'autre la raison et la maîtrise de soi telles que

les prônaient ces « vieux Romains », dont Scipion l'Africain est sans conteste l'exemple tutélaire.

La berbéréité d'Augustin pourrait se lire aussi, il me semble, dans l'importance de l'amitié dans sa vie. Je ne peux que suggérer cet aspect passionnant de son personnage. Ses amis sont inséparables de ses plus importantes expériences. Il tient à eux plus que tout. Ils sont sa caisse de résonance, son faire-valoir, son milieu de vie. Nous en reparlerons. Bref, l'extrême sensibilité d'Augustin, sa « fureur de vivre », son appétit insatiable pour toutes les émotions des sens et les plaisirs procurés par eux sont à la source de cet élan vital si peu ordinaire. Comment le canaliser ?

L'apprentissage de la rhétorique et la conversion à la philosophie

Augustin, aussi bien que ses parents, a de l'ambition, c'est même leur grande préoccupation. On croirait qu'il est fils unique, tant son frère et sa sœur font profil bas à côté de lui. Il est très doué et devenir rhéteur ouvre la voie aux plus hautes fonctions. Quand il arrive à Carthage, il a 16 ans. La ville est dans le plein épanouissement de sa grandeur. Augustin la décrit comme le chaudron où bouillonnent les passions humaines, celles (outre les jeux du cirque) dans lesquelles le plongent aussi ses études rhétoriques, qui puisent dans tous les genres littéraires, l'histoire, la tragédie, la poésie épique et lyrique, les exemples par lesquels l'orateur parviendra à émouvoir et séduire ses auditeurs.

C'est ici qu'il convient de battre en brèche l'idée qu'Augustin fut un coureur de jupons invétééré. À Carthage, il prit, sinon femme, du moins concubine. Elle lui donna un fils, Theodatus, (donné par Dieu, soit dit en passant) hyperdoué et trop tôt emporté par la maladie. Il resta fidèle à cette femme pendant 15 ans, jusqu'à ce que, depuis Milan, sa mère exige son renvoi, parce que le milieu dont elle était issue faisait tache pour un futur grand commis de l'Empire. La promise choisie était trop jeune pour être épousée. Incapable de se passer de femme, Augustin eut recours à une autre concubine. C'est cela qu'il se reprochera toujours. C'est cela, la cause de ses aveux... et des propos contre « l'œuvre de chair » dont on se serait bien passé !

Dans cette effervescence, un livre de Cicéron, anodin à nos yeux, provoque en lui un choc existentiel. C'est l'*Hortensius* de Cicéron. Il ne reste aucun exemplaire de cet ouvrage qui a disparu (pas de palimpseste pour le retrouver !). Ce dialogue relève du genre protreptique, i.e. : il incite ses lecteurs à une conversion, en l'occurrence à la philosophie. Cicéron, un peu revenu lui-même des grandeurs et décadences politiques, pousse à se détacher des mirages de l'éloquence et à se tourner vers la philosophie, la sagesse qui seule permet d'accéder au « souverain bien » le *summum bonum*, le bonheur. L'ambitieux rhéteur en puissance qu'est Augustin subit un choc à la lecture de cet ouvrage et décide que telle sera sa voie désormais. Chercher la sagesse ne le pousse néanmoins pas à renoncer à briguer les honneurs. Pour un petit berbère de province, c'est un tour de force que d'y parvenir.

Cicéron n'est pas seulement un grand orateur, un magicien de la langue, il est aussi le plus grand vulgarisateur de la philosophie grecque à Rome, son importateur privilégié. Toute sa vie, Augustin restera marqué autant par son style que par sa pensée³. On peut, avec un tantinet de dédain, dire qu'à l'instar de son maître, Augustin, faute de bien connaître le grec, n'est philosophe que de seconde main. Il ne penche, en cette époque décisive de sa formation, ni pour l'épicurisme, ni pour le stoïcisme, les deux voies de sagesse les plus répandues en son temps pour qui veut atteindre le bonheur. Son éducation chrétienne l'incite à aller d'abord chercher la sagesse à laquelle il aspire du côté de la Bible. Mais il s'avère incapable de rentrer dans un style et un mode d'expression, d'expériences, d'images, de contenus tellement opposé au cadre cicéronien de ses lectures, qu'il s'en écarte, horrifié. Ce ne sont pas les bizarreries du style, seules, qui lui répugnent, mais l'anthropomorphisme omniprésent dans ces récits et la façon dont ils affublent le Seigneur de toutes les passions humaines : la colère, la vengeance, l'oubli... Décidément, ce n'est pas vers le christianisme de sa mère qu'il peut se diriger. Parmi toutes les propositions qui s'offrent à lui, il choisit la plus surprenante à nos yeux : le manichéisme.

3 - Maurice Testard, *Saint Augustin et Cicéron*, Études augustiniennes, Paris 1958, passim.

Augustin manichéen

Cette étiquette qu'il conservera pendant neuf et presque dix ans et qui lui collera à la peau toute sa vie, il faut la définir un peu. Le manichéisme est une religion à part entière, incontestablement issue du christianisme, mais les découvertes faites ces derniers temps en Chine, en Égypte et en Algérie, montrent qu'elle a été influencée également par le bouddhisme et le zoroastrisme. Son fondateur, Mani, est né en Babylonie au III^e siècle de notre ère (216). C'est, peu ou prou le même terreau que l'Islam, quelques siècles à l'avance. Il eut deux révélations, à 12 et 24 ans, qui le convainquirent d'apporter la Lumière au monde. Aussi alla-t-il en Inde, puis il séjourna en Perse où il finit par tomber en disgrâce et être exécuté en 277. Le manichéisme était la religion d'état des Ouïghours du Turkestan chinois. Il se répandit en Chine, en Sibérie, en Mandchourie. Depuis la Perse, il gagna la Syrie, la Cappadoce, Carthage, Rome et l'Égypte. Il subit lui aussi la persécution de Dioclétien. Pauliciens, Bogomiles et Albigeois (Cathares) sont des résurgences du manichéisme.

Comme Augustin, les manichéens refusent l'Ancien Testament. Du christianisme, ils ne gardent que la figure du Christ, mais affirment qu'il n'est pas mort, qu'on lui a substitué un autre personnage. Augustin, lui, le pur produit de la culture latine, ne fut pas rebuté par cette curieuse doctrine. Son plus grand mérite, au moment où il cherche une réponse au mystère de l'homme, est de résoudre l'énigme du mal. Les manichéens lui livrent la solution sur un plateau : la création du monde est un acte duel. Il existe conjointement un royaume de la Lumière (dont le principe est Dieu, le Bon, le Père de la grandeur) et un Royaume des ténèbres (le Mal, où règne Satan le Père de la matière et des ténèbres). Le principe de la lumière a émis la Mère de la Vie qui a donné naissance à l'homme primordial, issu de la substance lumineuse. Mais le principe du mal a réussi à capturer la lumière aussi l'humanité est-elle mélange de Ténèbres et de Lumière. Ainsi, chacun a une part de l'autre en lui. Tout ce qui dans la nature est « lumineux » est l'œuvre du Bien, du Bon. Tout ce qui est ténébreux est l'œuvre du mal. La mission qui incombe

à chaque homme est de libérer la part de lumière qui est enfermée dans les ténèbres.

Tous les hommes ne sont pas appelés à le faire au même niveau. La passion charnelle est, l'œuvre des ténèbres, aussi celui qui aspire à devenir parfait devra-t-il s'en abstenir ; mais étant donné que l'on ne peut interrompre le fil des générations, on délègue le soin de la procréation à ceux qui sont destinés à ne pas accéder à la lumière. Ce qu'ils peuvent espérer de meilleur, à l'issue d'une vie vertueuse, est de se réincarner dans les « parfaits ». Manger aussi est une nécessité, encore faut-il se nourrir d'éléments qui par eux-mêmes, leur couleur, leur nature, sont porteurs de lumière (les oranges, par exemple, les carottes, les abricots...).

Curieusement, dans sa quête de l'absolu, Augustin ne semble pas chercher la voie parfaite que lui proposent les manichéens, celle de s'abstenir de toutes les créatures, de toutes les œuvres de l'ombre. Ce qu'il cherche, c'est une explication rationnelle du monde :

La doctrine des manichéens impliquait une cosmogonie et une cosmologie, une astronomie mêlée d'astrologie, une physique et une chimie, une zoologie, une anthropologie, une histoire de l'humanité avec une critique de textes minutieuse, une morale et une casuistique fort précise, voire une apocalypse, bref tout ce qui peut se savoir et plus encore.⁴

Augustin avait trouvé dans le manichéisme une religion qui ne nécessitait pas la foi puisque tout pouvait être expliqué. C'est la faiblesse des arguments de Fauste de Milève, ce brillant maître ès manichéisme, rencontré à Carthage avant de partir à Rome, conjuguée au décalage entre sa conduite et ses propos, qui l'ont détaché. Le matérialisme triomphant de cette doctrine, qui fait du mal et de Dieu une substance, indépendante de vous, telle est, finalement, la matière résiduelle restée en sa coupelle, après qu'il eût interrogé Fauste, son plus savant docteur. « Le mal dont je cherchais l'origine n'est pas une substance. Parce que, s'il était une substance, il serait bon » (*Conf.* VII,19). A l'instar d'Einstein, à 1500

4 - Alfarcic cité par J.M.L.B op.cit. p.93

ans de distance, il affirme que le mal est l'absence de bien. Il est l'œuvre de la liberté de celui qui le commet.



*Figure 2 : Le site archéologique d'Hippone ;
à l'arrière-plan Annaba et la basilique Saint Augustin
Source : Musée d'Hippone.*

Quelques succédanés de solution :

Où aller ? À quel saint se vouer ? À qui Augustin va-t-il confier son désarroi ? Encore une fois, nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Ce sont les horoscopes et l'astrologie qu'il appelle à son secours. Il est encouragé dans cette voie par des hommes influents et respectables, un monde parfaitement inséré dans les habitudes du temps. Les haruspices, cependant, lui répugnent. Il ne veut pas obtenir quelque révélation en sacrifiant la vie d'un animal. Restes de ses réflexes d'un manichéisme influencé par le bouddhisme ?

L'astrologie passionne Augustin depuis longtemps. Splendeurs des ciels étoilés de son enfance ? A ses yeux, y recourir est se confier à une science. Les astrologues sont pour lui des mathématiciens et les tireurs d'horoscopes les genethiaci. Ils font partie avec les Musiciens du

quadrivium. Cependant, il découvre que cette pratique ne résiste pas aux constatations du simple bon sens. Ayant en effet comparé les horoscopes de deux personnes nées le même jour à la même heure au même endroit et dont les trajectoires avaient été aux antipodes l'une de l'autre, l'une étant fils d'esclave, l'autre fils du maître, il décida de renoncer à ce jeu des influences astrales sur nos vies. Cependant, ne reste-t-il pas toujours en lui une vision fataliste de la destinée humaine comme si les choses étaient pré-écrites par le destin ?

Que faire quand on ne sait plus à quel saint se vouer ? Partir, ou plutôt fuir ! Tel Énée s'échappant de Carthage sans un regard pour Cirta et le bûcher où se consume Didon, Augustin n'a pas un regard pour la terre de Carthage que sa mère inonde de ses larmes. Et c'est l'ambition initiale, la volonté de réussir dans le métier de rhéteur qui le mène à Rome où il a pu décrocher un poste de professeur. Hélas, « Rome n'est plus dans Rome », Augustin le découvre avant du Bellay. Les fastes et la grandeur de la ville se sont éteints au profit de Milan où se trouve maintenant, en même temps que Trêves, le siège de l'Empire. À Carthage, il était las d'avoir à subir régulièrement, à la date où ses élèves devaient le payer, les descentes des « eversores », ces étudiants qui renversaient tout sur leur passage. Les recettes n'étaient plus suffisantes. A Rome, les méthodes sont moins brutales mais le résultat est le même : la contribution des étudiants, seule source de revenus pour le professeur, laisse cruellement à désirer. Ils désertent les cours la veille de l'échéance.

À Rome, Augustin est proche de Symmaque, le préfet de la Ville connu pour ses actions en faveur du paganisme, devenu religion non grata, en dépit des efforts de Julien l'Apostat (361-363) pour le restaurer. Symmaque contribue à cette défense du paganisme en essayant de rétablir au Sénat romain, en 382, l'autel et la statue de la Victoire. Il y échoue. En revanche, il réussit, apprenant que Milan cherche un professeur de rhétorique, à obtenir ce poste pour Augustin

Milan et la découverte de l'intériorité.

Quand, en 384, Augustin arrive à Milan où le rejoignent sa mère, son fils et la mère de celui-ci, il trouve une ville impériale où tient

une grande place Ambroise, le gouverneur, devenu évêque à la suite d'une curieuse élection ou plutôt d'une proclamation populaire. Il n'était encore que catéchumène ! Selon Neil McLynn⁵ cet homme de pouvoir est « une incarnation de la culture traditionnelle romaine », son excellence même. C'est le privilège de l'aristocratie à laquelle il appartient, comme Symmaque (son cousin ?) d'accéder à ces hautes sphères et d'exercer ces charges avec compétence et grandeur. À côté de ces « optimates », Augustin est un « homo novus », un parvenu qui, en plus, vient d'Afrique. Quel chemin parcouru depuis Thagaste !

Augustin est séduit par la qualité des prestations oratoires d'Ambroise, mais d'abord insensible à leur contenu : toujours le rhéteur en lui qui prend le pas sur tous les autres avatars de sa propre histoire. Il décide alors d'adopter un autre des aspects de la philosophie de son temps : le scepticisme. On sait, soit dit en passant, l'usage qu'en fera Montaigne, et tant d'autres à leur tour. Puisque rien n'est sûr, puisqu'aucune doctrine n'est vraiment irréfutable, autant se passer de toute espèce de solution et rester dans le doute. (Descartes, Pascal...)

« Mais aujourd'hui, à trente ans, j'étais toujours empêtré dans le même bourbier. »⁶ La vie heureuse, la sagesse : « c'est en la fuyant que je la cherchais »⁷. Dans sa fuite, il rencontre une pensée, une idéologie, une philosophie à la mode dans les milieux qu'il fréquente : celle de Plotin, le néo-platonisme.

Et pour bien comprendre le contexte culturel dans lequel il baigne, il faut évoquer ici l'idéal pythagoricien de communautés de vie fondées sur l'amitié, sur lequel s'est greffé le rêve romain de l'otium et auquel le cénobitisme, monachisme chrétien communautaire doit beaucoup. Il s'agit de se livrer à une retraite studieuse entre honnêtes gens, retirés volontairement du monde. Cette manière de vivre est la négation du negotium, ces activités intéressées que l'on confie aux affranchis et aux esclaves. Augustin est tout heureux : il réalise enfin ce rêve, grâce aux amis qu'il attire auprès de lui à Cassiacum où, surtout après sa conversion, il ira vivre.

5 - *Encyclopédie saint Augustin*, Cerf, Paris, 2005

6 - *Conf.* VI, 18, trad. Boyer p.173

7 - *Ibid.*

Notre arriviste a presque atteint tous ses buts : ses amis l'entourent et ils devisent à loisir sur tous les sujets philosophiques les plus importants. Sa mère a obtenu de lui le renvoi de sa concubine afin qu'il puisse conclure un mariage à la hauteur du rang auquel il a accédé et doit encore parvenir... Le renoncement au manichéisme lui a permis de franchir un pas intellectuel très important : ni Dieu, ni le mal ne sont des « substances ». Une nécessité interne lui fait sentir qu'une puissance le pousse à une ascension intérieure : il doit quitter l'ordre de la matière pour accéder à l'ordre de l'esprit. Ce Dieu spirituel, où le trouver ? Sa grande découverte, celle qui suscitera l'enthousiasme d'un mystique comme Maurice Zundel, au XX^e siècle, et infléchira son propre enseignement, c'est qu'il faut cesser de chercher Dieu « au dehors », car il est « en dedans ».

Le courant dans lequel baigne la *upper class* de Milan est celui du néo-platonisme. Platon mis au goût du jour, en quelque sorte, par Plotin (204-270) dont la pensée est transcrite par Porphyre, né en 332 (il fait à Plotin ce que Platon a fait à Socrate, en mettant la pensée de son maître par écrit⁸ dans les *Ennéades*. C'est au sein du néoplatonisme qu'Augustin va trouver Dieu. Il ne cherche pas, de prime abord, à christianiser la pensée antique, mais il trouve, dans la pensée antique, de quoi christianiser son expérience. Un peu comme Massignon, Charles de Foucauld ou même Christian de Chergé seront ramenés aux profondeurs du christianisme par l'Islam. Ce qu'il trouve, tout d'abord, c'est une sorte de Dieu indifférencié. Marrou dit à juste titre :

Rien de plus étranger à l'idéal de la nouvelle religiosité, qui anime la civilisation de ce IV^e siècle, que la notion médiévale d'une culture religieuse proprement cléricale ou que la distinction moderne au sein de la culture entre le domaine des valeurs strictement laïques et un domaine réservé au sacré.⁹

Plotin enseigne à Augustin à « faire remonter le divin qui est en nous vers le divin qui est dans le Tout ». Augustin est de plus en plus attentif

8 - *Encyclopédie saint Augustin*, Cerf, Paris, 2005 p. 1383

9 - Marrou, *L'Église de l'Antiquité tardive*, Seuil, 1985 p.94

à cette sorte de puissance spirituelle en lui qui a le pouvoir de le dégager de l'emprise du monde matériel pour le faire accéder, progressivement, à ce que d'aucuns (même chrétiens) ont appelé « la Dêité ». Il comprend la présence de l'âme en lui qui rend l'univers intelligible. Le dualisme plotinien, issu du dualisme platonicien n'est pas entre les ténèbres et la lumière, entre le mal et le bien, mais entre la part spirituelle et la part « charnelle » de notre être, celle qui aliène notre liberté. Entre le dehors et le dedans. Entre le multiple et l'Un. C'est l'aboutissement de l'effort, au sein de quelque religion que ce soit, pour ne pas se laisser envahir et alourdir par les réalités extérieures mais pour chercher, à l'intérieur de soi, ce qui est, en tout homme, « *interior intimo suo* » et « *superior summo suo* »¹⁰

Dans son ascension vers le spirituel, Augustin fait l'expérience d'une rencontre intense avec la divinité, « *toto ictu cordis* » dit-il : « d'un choc de tout le cœur »¹¹. C'est l'extase, l'abolition des repères de l'espace et du temps et même du langage. Monique et Augustin connaîtront ensemble ces effets dans leur expérience d'Ostie.

Alors, me direz-vous, Augustin est parvenu sur les rives de ce repos de l'âme qu'il a tant cherché, voici le terme de son inquiétude. Détrompez-vous. Il manque encore quelque chose pour que son âme soit comblée. À Milan, Ambroise, nous l'avons dit, assimile parfaitement dans ses prêches le néoplatonisme et la foi chrétienne, mais il n'occulte pas pour autant cette dernière. Le prologue de l'évangile de saint Jean parle, en termes presque gnostiques, du Verbe, ce Logos qui était au commencement. Lorsqu'il compare Plotin et saint Jean l'évangéliste, il constate un manque. Il est un peu comme les Hébreux au désert qui contemplent le serpent d'airain dressé en l'air grâce auquel ils échappent momentanément à la mort, mais pas définitivement. Que peut être un salut qui ne tient pas compte du créé, de la dimension horizontale de l'être humain et de son histoire, du poids de son corps, de sa présence

10 - *Conf.3,6,11* : *Tu étais plus intérieur que mon intimité, plus élevé que mes sommets.*
Trad. F. Boyer, *Les aveux* p.102. La citation textuelle latine est : « *interior intimo meo, superior summo meo* ». Passage de la 1^o à la 3^o personne pour les besoins du texte.

11 - *Id. 9, 10, 24* : *D'un choc total du cœur*

dans l'espace et le temps ? « Et le Verbe s'est fait chair » trouve-t-il dans saint Jean. Il ne le trouve pas chez Plotin. Il ne trouve pas ce nom du Christ « qu'il a bu avec le lait de sa mère », ce nom par lequel le charnel lui-même est spirituel, comme le dit si bien Péguy. Il lui manque la dimension horizontale de toute l'expérience humaine, celle que symbolise le Christ en croix.

Pour l'atteindre enfin, ce Dieu intérieur, qu'il connaît par le cœur, ce nœud de l'être, cet organe de communication avec tous les possibles, reste un dernier obstacle à vaincre : son amour propre, son ambition, son attrait pour les plaisirs charnels. Le combat se concrétisera au cours de la fameuse scène du jardin de Milan¹², où, mû par les exemples de renoncement qu'on vient de lui raconter et les textes de saint Paul, il effectue le passage à la limite, ce saut dans l'inconnu du renoncement à lui-même, dans la foi.

Cette décision le ramènera sur les rives de son Africa natale où, devenu évêque d'Hippone, à son corps défendant (c'est l'*otium* qu'il cherche, pas le *negotium*, cette *sarcina episcopalis* qui lui pèse tant !), il réagira en pur produit de la culture romaine à tous les combats qui l'attendent. Quand il doit combattre les Donatistes, il prend le parti de l'Église romaine contre les insurgés africains, tenants d'une religion des purs, ceux qui au cours des persécutions n'ont jamais trahi. Ce conflit vire à la guérilla anti-romaine, pour ne pas dire anticolonialiste : il est sanglant. Augustin ne cède rien, mais l'Église d'Afrique sortira à jamais affaiblie de cette lutte plus socio-politique que théologique.

Quand il faudra lutter contre Pélage et sa conception de la grâce, c'est en rhéteur romain qu'il se défend bec et ongles. Parce qu'il veut que ses arguments l'emportent à tout prix, tant l'enjeu lui paraît immense, il est amené à durcir ses positions. Peut-être ne mesure-t-il pas exactement quel adversaire redoutable il doit affronter en la personne de Julien d'Éclane, orateur consommé lui aussi et d'une intelligence aussi percutante que la sienne. Il en résultera, pour le devenir des chrétiens, des positions extrêmes, parfois lourdes de conséquences préjudiciables, sur le péché originel en particulier.

12 - *Id.*, 8, 12

Que dire alors et comment réagir lorsque se produit la catastrophe de 410, le sac de Rome par les Wisigoths d'Alaric ? Sous ce fléau dévastateur, la puissance romaine s'est effondrée. Elle ne s'en remettra jamais. Le bouc émissaire est facile à trouver, comme au temps de Néron, déjà : ce sont les chrétiens ! Leur abandon de la religion romaine a précipité la chute de l'empire.

Augustin met treize années à répondre par un livre, *la Cité de Dieu*, qui à lui tout seul est une encyclopédie. Aussi ne serez-vous pas étonnés que je n'esquisse que quelques pistes en rapport avec notre sujet. Si l'on n'assiste pas encore à la « fin de l'histoire », on assiste en tout cas à la fin d'une civilisation. Face à ce choc, Augustin n'est plus ni africain, ni romain, il est chrétien. Tout repose, en fait, sur un grand malentendu. Ce ne sont pas les dieux, mais les hommes qui sauvent ou tuent la cité. Et la cité à laquelle tend Augustin n'est pas la cité temporelle, mais, comme le dit Jerphagnon, « une invisible cité universelle ¹³ », radicalement transcendante par rapport à l'Empire. Ce n'est pas non plus l'Église, ni une théocratie, ni même le modèle du Milan d'Ambroise, compénétration intime entre la cité de Dieu et la cité terrestre. Cette cité est à la fois déjà et pas encore là. Elle est une attente, une aspiration. Elle est là où règne la civilisation de l'amour :

Deux amours ont construit deux cités, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu a construit la cité des hommes, l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité de Dieu.

Le terme de mépris peut induire en erreur. Il ne s'agit pas de la négation de l'humanité de l'homme. À l'inverse de l'orgueil de l'esprit centré sur lui-même, la cité de Dieu se construit sur le mépris de toute volonté de puissance, de possession, de violence. Sur les ruines d'un empire affaibli et envahi, on est tout aussi loin de cet idéal qu'en ce jour, celui d'aujourd'hui, où la cité des hommes traverse de tels drame, vers quelque horizon que l'on se tourne, hélas.

13 - Saint Augustin, *La Cité de Dieu, Oeuvres II*, Nrf, Gallimard, 2000, L. Jerphagnon, Préface, p.XIX.

Conclusion

C'est pour cela qu'il est bon, il me semble, d'évoquer la personnalité unique de cette figure africaine de la haute antiquité romaine. Perfusé de christianisme dès sa naissance, il le rejette à l'adolescence et cherche à travers tous les systèmes de pensée à sa disposition celui qui lui procurera le repos, du corps, du cœur, de l'esprit et de l'âme. Il ne le trouve ni dans le matérialisme des manichéens dont il est l'adepte pendant dix ans, ni dans l'astrologie, ni dans le scepticisme. Le néoplatonisme de Plotin, à travers Ambroise et le cercle de Milan, le conduit aux rives de l'expérience mystique et à la découverte du Dieu intérieur. Il lui faudra mourir à ses aspirations et à ses ambitions humaines pour adhérer définitivement à ce Christ où l'avait aussi conduit saint Paul, un « Messie crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les nations païennes »¹⁴.

Et pour ceux qui seraient encore rebutés par certaines prises de position extrémistes d'Augustin, je leur suggère de se laisser prendre par son style, quintessence de sa culture. La fougue berbère s'y mêle aux principes de la rhétorique romaine en un ensemble d'une grande expressivité. Le musicien qu'est Augustin se délecte en clausules cicéroniennes et mélodies du phrasé. Sa sensibilité extrême se complait dans des métaphores baroques. La Bible, assimilée au point de faire partie intégrante de son écriture, surtout les psaumes et les lettres de saint Paul, couronne, par des images frappantes, ce mélange étonnant d'un grand tempérament et d'une grande culture.

Le portrait serait incomplet si je ne signalais quelques domaines où Augustin a été un précurseur. Il a bouleversé la philosophie de l'histoire, lui donnant un sens et l'arrachant définitivement à la vision cyclique qui prédominait chez les anciens. La mémoire et le temps furent parmi ses sujets favoris. La psychanalyse, l'existentialisme et la sémiotique peuvent se réclamer de lui, excusez du peu ! Il a scruté, jusque chez le petit enfant, les profondeurs d'une conscience capable, sciemment, de vouloir le mal. À l'instar de Camus, qui a rédigé un diplôme d'études supérieures à l'université d'Alger sur *Métaphysique chrétienne et*

14 - 1Co, 1, 22

néoplatonisme, à quoi bon être, selon le modèle platonicien si l'on ne commence pas par exister ? Et à quoi bon exister si l'on n'est pas capable, par le langage et tous les sens qui l'expriment, de communiquer, avec la nature, avec les hommes et avec Dieu.

Il y a tout cela chez Augustin et encore bien d'autres choses que je n'ai pas su dire.

Séance du 20 janvier 2023¹

LA CARTE DE LA CHARTREUSE DE VILLENEUVE-LÉS-AVIGNON

Alain GIRARD
membre non résidant

Qu'entend-on par le terme de carte ? Le terme latin classique *carta*, *charta* et non celui de *descriptio* qui renvoie à l'exactitude d'une carte géographique, désigne plus largement une représentation plate sur un support épais destinée à fournir des informations. Une carte de Chartreuse est un tableau représentant une vue topographique d'un monastère de l'ordre des chartreux. La collection, récemment restaurée, est présentée par roulement au musée de la Correrie de la Grande Chartreuse².

1 - Cette communication était programmée pour le mois de décembre 2022, d'où sa parution dans ce volume.

2 - Omère, Sophie (dir.), *Cartes de Chartreuse : restauration d'une collection de tableaux protégés au titre des monuments historiques*, Lyon, DRAC, 2021. Téléchargeable à l'adresse <https://www.culture.gouv.fr/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Publications/Restauration-des-cartes-de-Chartreuse>. Ces œuvres sont reproduites dans Paravy, Pierrette et Le Blévec, Daniel (dir.), *Les cartes de Chartreuse - Collection des toiles du monastère de la Grande Chartreuse (XVII^e-XIX^e siècles)*, Grenoble, Glénat, 2022.

Un ensemble difficile à appréhender

On a longtemps pensé qu'il s'agissait d'images destinées à dresser un état du patrimoine de l'Ordre³. Les quatre volumes des *Maisons de l'ordre des chartreux* les utilisent comme telles et ont servi à illustrer de nombreuses publications⁴. De fait, elles s'apparentent aux vues du *Monasticon Gallicanum* des bénédictins, gravées au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle⁵. Mais aux 168 planches des mauristes ne répondent que 79 peintures à l'huile sur toile chez les chartreux, si on inclut les cartes plus tardives, alors qu'avaient été fondées près de 274 maisons. On estima que les œuvres avaient pu disparaître lors de la Révolution ou en 1903, suite à l'expulsion des moines de leur monastère.

Aussi a-t-on pu les considérer comme le reliquat d'une collection dispersée ou détruite⁶, mais précieuse car montrant l'état initial de maisons qui n'existaient plus ou qui avaient été saccagées par leurs nouveaux propriétaires, comme celle de Villeneuve-lès-Avignon devenue une carrière de pierres au début du XIX^e siècle, avant d'abriter un quartier malfamé de la ville, dont témoignent les cartes postales de l'époque⁷.

3 - Bertrand, Régis, « Le *monasticon* des chartreuses rêvées ? Les représentations des maisons de l'ordre conservées à la Grande Chartreuse », dans Le Blévec, Daniel et Girard, Alain, *Les chartreux et l'art*, Paris, Le Cerf, 1989, p. 363-380.

4 - Jacquemart, Ludolphe, Farconnet, Pacôme de, Dubosquet, Bernard-Marie et Hulsboch, Gérard, *Maisons de l'ordre des chartreux, vues et notices*, Montreuil-sur-Mer, N.-D. des Prés, 1913-1919, 4 vol. ; *Catalogue des expositions C.I.R.C.A.*, 12 juillet-30 octobre 1980, Villeneuve-lès-Avignon, 1980, p.121.

5 - Germain, Michel, *Monasticon Gallicanum*, Paris, 1694, 2 vol. de pl. gravées ; Germain, Michel et Peigné-Delacourt, Achille (éd.), *Monasticon Gallicanum : collection de 168 planches de vues topographiques représentant les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur*, Paris, V. Palmé, 1870-1871, 2 vol.

6 - Girard, Alain, « Les cartes de Chartreuse : état de la question », *Les chartreuses de la Provincia Burgundiae, aujourd'hui dans le département de l'Ain et l'Ordre des Chartreux*, (actes du colloque d'histoire et de spiritualité cartusiennes, Belley, 20-22 juillet 2010), *Analecta Cartusiana* (ci-après abrégé *A C* suivi du n° dans la collection) 260, Salzbourg, 2011, t. 1, p. 243-267, part. 246-248.

7 - Aliquot, Hervé, *Villeneuve-lez-Avignon Métamorphoses*, Marguerittes, Équinoxe, 1991, p. 47-51. Voir aussi la collection du musée de Villeneuve-lès-Avignon, inventoriée sous les n° PL 002.2.1 à 1324 (ancienne collection Roger-Peyron).

On n'a pas suffisamment prêté attention à la mention qu'utilise le prieur de Sélignac dans son livre de compte de 1783 pour désigner le tableau représentant sa chartreuse. Il parle de « carte ou *precectus* », c'est-à-dire de figuration par avance⁸.

Le peintre de la carte

Les historiens du XIX^e siècle, bernés par une gravure du siècle précédent reproduisant la carte de Villeneuve-lès-Avignon ont eu recours à l'image sans s'interroger sur la véracité de son témoignage⁹. Jules Formigé (1879-1960), architecte des Monuments Historiques, s'en est servi entre 1905 et 1909 pour établir le relevé du monument tel qu'il était en 1789, joint à son rapport. Plus perspicace parce que prenant en compte ses observations sur le terrain, il remarque que la porte de la clôture de 1649 est représentée sur la gravure ancienne mais pas les granges construites en 1700. Pour lui, « les indications sont peu précises et souvent en contradiction avec la réalité donnée par le relevé ». Mais il n'en tire pas de conclusion. Aussi rétablit-il l'aspect de la porte d'entrée qu'il avait sous les yeux.

Or, dans cette différence réside la clef de compréhension des cartes, du moins de celles de la fin de l'Ancien Régime, qui constituent la majorité de l'ensemble. Un tableau (fig. 1) entré dans les collections du musée

8 - Devaux, Augustin et Van Dijck, Gabriel, « Note sur les trois plans cavaliers de la chartreuse de Sélignac », Niederkorn-Brück, Meta (éd.), *Liber Amicorum James Hogg*, 2007 (A C 210, t. 3, p. 111-117). *Precectus*, du latin classique *praecipio* signifie percevoir, montrer par avance. Dans un courrier, dom Devaux mentionne « carte ou *precemectus* ».

9 - B N F, Estampes, topographie de la France, VA 52, d'après Formigé, Jules, *Rapport sur le chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon (Gard)*, Paris, G. Kadar, 1909, p. 14 ; Coulondres, Alfred, *La chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Dessèchement des l'étangs de Rochefort et de Pujaut, Notices historiques et documents* (extrait du Bulletin de la société scientifique et littéraire d'Alais), Alès, 1877. La vue gravée d'Avignon et de Villeneuve du chartreux Borelly, Rome, 1746, est difficilement utilisable dans le cadre de cette enquête. Reproduction partielle dans Aliquot, *Op. cit.*, p. 16-19.

de Villeneuve-lès-Avignon en 1988 aide à l'appréhender¹⁰. Le pape Innocent VI bénissant la chartreuse qu'il a fondée y est représenté. L'œuvre, signée de « Jean-Claude Cundier d'Aix-en-Provence » et datée de 1690, allie le goût du portrait à celui de la perspective, suivant une tradition familiale, constante depuis au moins trois générations¹¹.

La vue du monument en arrière-plan du souverain pontife reprend celle de la carte, en limitant la représentation pour s'en tenir à l'existant, les bâtiments médiévaux et la porte de la clôture de 1649. Prudemment, le peintre se borne à ce qu'il voit. Par comparaison, on peut attribuer la carte avec quelque sûreté à ce peintre, qui vécut entre 1650 et 1718. Ce tableau acquis auprès d'une galerie de Grenoble semble avoir été peint pour la Grande Chartreuse.



Fig. 1. Jean-Claude Cundier, Portrait d'Innocent VI fondateur de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, 1690 Villeneuve-lès-Avignon, musée Pierre-de-Luxembourg. (Photo Maryan Daspe)

10 - Huile sur toile acquise auprès de la galerie Notre-Dame à Grenoble, inventoriée sous le n° PL 88. 2. 1 ; Homet, Marie-Claude, « Le portrait d'Innocent VI, fondateur de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon par Jean-Claude Cundier (1690) », *A C nouvelle série*, t. 1, n° 2 (Pont-Saint-Esprit, 1989), p. 143-147.

11 - Boyer, Jean, « Une dynastie de graveurs aixois : les Cundier », *Provence historique*, t. XVIII, fasc. 69, juillet-septembre 1967, p. 221-238. La gravure de la B. N. F. (citée n. 8) peut ainsi lui être attribuée.

Une vue cavalière pour démontrer

Avant d'examiner l'apport de la carte, il convient d'élargir notre champ de réflexion en replaçant cette peinture dans la collection afin de préciser le sens d'une telle représentation, fort du constat qu'elle ne respectait pas fidèlement la réalité d'aujourd'hui et, à plus forte raison, celle d'hier.

La carte de la chartreuse de Valbonne (fig. 2), autre monastère cartusien fondé dans l'actuel département du Gard, commune de Saint-Paulet-de-Caisson est représentative de la collection. C'est une vue cavalière, comme la plupart des cartes, c'est-à-dire une vue plongeante à vol d'oiseau avec un point de fuite situé à l'infini. La vision en profondeur, autrement dit la perspective, n'est pas respectée afin de donner un certain volume à tous les édifices¹².

Cette déformation permet de rendre visibles toutes les constructions, les plus éloignées comme les plus proches. Depuis le XVI^e siècle, l'armée utilisait ce procédé technique pour effectuer un repérage fiable à l'intérieur des fortifications de l'ennemi. Un observateur restituait ce qu'il voyait en se positionnant sur un tertre de terre ou sur un tabouret appelé *cavaletto*, qui a donné son nom à cette pratique.

Un tel traitement de l'image appliqué à un monastère écarte d'emblée l'idée d'un inventaire topographique. Dans quel but a-t-on eu recours à un tel procédé qui, tout en nous éloignant de la vision réaliste, nous en rapproche pour mieux la décrire ? En Chartreuse, les archives de la vie matérielle ne sont pas abondantes. A quelle stratégie, la carte obéit-elle ? Pour esquisser une réponse, un rappel sommaire de l'histoire de la Chartreuse s'avère nécessaire.

12 - Girard, Alain, « La carte de la chartreuse de Valbonne », *Rhodanie*, à paraître.

La vigilance de dom Innocent Le Masson, prieur de Chartreuse

Une chartreuse est un monument composé de bâtiments divers et nombreux malgré le peu d'habitants, du fait de sa double fonction de rassembler des solitaires appelés ponctuellement à vivre en groupe, les profès. En témoigne la présence de deux cloîtres ; l'un réunit les cellules et l'autre les parties communes. A cette particularité propre à la Chartreuse s'ajoute le besoin d'assurer la régularité de la vie matérielle qui occupe un groupe distinct de religieux, les convers.

La vie en Chartreuse est régie par les *Coutumes* qui prônent une vie ascétique, avec le nécessaire mais sans le superflu¹³. Dom Innocent Le Masson, élu à la tête de l'ordre cartusien en 1675, remet en honneur la procédure édictée par ses prédécesseurs pour enrayer la tendance au relâchement et retrouver la rigueur d'origine. Le 8 octobre 1678, il précise sa pensée au prieur de Castres : dans les bâtiments, il faut « mettre la solidité et la commodité sans autre ornement curieux que celui de l'ordre et de la symétrie¹⁴. » Quelques prieurs avaient tendance à s'affranchir des règles élémentaires et à prendre des libertés pour embellir leurs monastères dans l'esprit du siècle, transgressant ainsi le *propositum* cartusien.

Le général de l'Ordre (fig. 3) imposa avec fermeté un retour à la pureté de la tradition¹⁵. En 1681, l'impression en Chartreuse de la *Nouvelle collection des Statuts* avait rappelé les formalités à suivre pour les nouveaux édifices et réaffirmé l'interdiction de toute construction

13 - Guigues I^{er}, *Coutumes de Chartreuse*, Paris, Le Cerf, 1984 (col. Sources chrétiennes, 313).

14 - Devaux, Augustin, *Dom Innocent Le Masson, général des chartreux, correspondance* (cité ci-après *Le Masson Correspondance*), A C 206, 2003, t. I, p. 132.

15 - « Travaillez le mieux que vous pourrez à bannir de votre cloître tout ce qui ressent l'esprit du monde », écrit-il en mai 1676 au prieur de Vauvert récemment élu. Le 26 février 1678, il reproche au prieur de Toulouse l'achat de tableaux et de meubles onéreux : « C'est ce que je n'approuverai jamais et que ne souffrirai point si j'apprends que cela se fasse. » Et il ajoute : « Où je trouverai du désordre, je n'épargnerai personne ». *Ibidem*, p. 41 et 111-112.

somptuaire et inutile¹⁶. Nul chartreux ne pouvait désormais l'ignorer. Menaçant de déposer les prieurs récalcitrants¹⁷ et de détruire les bâtiments illicites, il demanda aux deux visiteurs de chaque province administrative de l'Ordre d'être de la plus stricte vigilance dans leur inspection tous les deux ans et de lui soumettre pour approbation tous les projets qu'ils instruiraient. Le Masson s'octroyait ainsi la possibilité d'exercer tous les pouvoirs du chapitre général dans l'intervalle des sessions¹⁸.



Fig. 3. Portrait de dom Innocent Le Masson, fin du XVII^e s., Villeneuve-lès-Avignon, musée Pierre-de-Luxembourg. (Photo Maryan Daspet)

16 - Les termes de la *Nova collectio* des Statuts de 1578 (pars II, cap. XII, 14) furent repris par une ordonnance en 1602, puis par une délibération de 1610 qui confortaient le rôle de contrôle des visiteurs. Clark, John, *The chartae of the Cartusian General Chapter 1600-1658*, A C 100 : 39, p. 40, lignes 29-33.

17 - Le prieur de Cahors est un « entesté » qui bâtit sans autorisation. Aussi est-il déposé en 1694. *Le Masson Correspondance*, t. 3, p. 163-164.

18 - *Nova collectio statutorum*, pars II, cap. XXII, 55. Fac-similé dans A C 99 : 5 (1992), p. 196-197.

Une procédure encadrée : l'exemple de Montrieux

La carte de la chartreuse de Montrieux, dans le Var, autre chartreuse de la province cartusienne de Provence, est l'une des rares illustrations de ces instructions qui nous soit parvenue¹⁹.

Au cours de la visite canonique, dont furent chargés par le chapitre général de mai 1685 dom Trouillas et dom Castel, prieurs des maisons de Bonpas et de Villeneuve, les douze moines de chœur exprimèrent leur souhait d'être autorisés à reconstruire le grand cloître. Il était en ruines depuis les dévastations du XVI^e siècle. Les travaux entrepris dès 1635 n'avaient pas encore permis de le rétablir. Dom Trouillas connaissait bien la situation puisqu'il avait été simple moine à Montrieux de 1660 à 1667, sans doute pour raison de santé. Dans ce dispositif, les visiteurs ont un grand pouvoir. A Rouen en 1690, le prieur a laissé le procureur commencer des constructions somptueuses. Dom Bergoin, prieur de Lyon, lors de sa visite fait démolir le portail commencé de l'église. C'est le plan de dom Fougereux, prieur de Nantes, qui fut approuvé pour le grand cloître²⁰.

Mis au courant de la procédure à suivre, les douze religieux chargèrent en cours d'année le peintre Joseph Caci de réaliser une vue panoramique du monastère intégrant leur proposition²¹. Aujourd'hui les

19 - *Notes et documents sur les différentes maisons de l'ordre* t. II, province de Provence, 1901, pl. 55. Archives de la Grande Chartreuse, 6 Gen 32/2. Ce document se trouve au dos d'une « élévation du grand cloître ... et plan géométrique ».

20 - *Le Masson Correspondance*, t. 3, p. 91.

21 - Joseph Caci ou Cacci n'est pas un chartreux, malgré le terme *dominus* employé ici dans le sens honorifique de maître. Il est originaire de la région de Rome, comme l'indique aussi le cartouche de la carte. Il a auparavant peint le retable *La Vierge à l'Enfant avec les saints Barthélémy et Bruno* du maître-autel de la chartreuse de Trisulti dans le Latium méridional en 1682 et recouvert la voûte de la nef de son église d'une monumentale *Gloire du Paradis* l'année suivante à la demande de dom Angelo Maria Cacciamano, le prieur des années 1681-1683, lui aussi originaire de Rome. (Leoncini, Giovanni, « Trisulti », dans *Monasticon Cartusiense. Provincia Lombardiae Remotioris*, A C 185 : 4, pars V, t. 1, 2017, p.194 et t. 2, 2011, p. 135-136). S'il n'est pas un peintre en renom, il a assimilé par sa formation romaine les principes du baroque et n'est pas le « barbouilleur » qu'on a voulu décrire. (Devaux, Augustin, *L'architecture dans l'ordre des chartreux*, A C 146, 1998, p. 223). La modicité de son salaire à Trisulti, 50 écus romains pour la voûte, a peut-être joué

demandes de permis de construire sont accompagnées d'un plan en 3 D (dimensions) qui montre l'intégration au site. En Chartreuse il ne s'agit pas d'intégration géographique mais spirituelle. La carte devait prouver que la législation édictée par les textes normatifs était scrupuleusement respectée. Telle apparaît son utilité.

À l'occasion de la visite suivante, en 1687, ils présentèrent aux visiteurs²² leur projet finalisé qu'ils accompagnèrent d'une supplique adressée à Innocent Le Masson (fig. 4). La carte y est appelée *dessein*. Ce terme désigne un « projet, entreprise, intention » selon le *Dictionnaire universel* de Furetière de 1690, qui ajoute : « Il faut que dans le dessein d'un bastiment on en fasse voir l'élévation, aussi bien que le plan et le profil²³. »

Les visiteurs examinèrent sur place la demande. Revenus à Bonpas, ils mirent leurs observations par écrit le 27 octobre 1687 sur la supplique, avant de se séparer. Ils donnèrent leur accord « pourvu qu'on ne fasse régner aucune plante dans l'allée du cloître²⁴ ». Puis ils transmirent le document accompagné de la carte à la Grande Chartreuse où le général l'examina et, sur la foi du rapport des visiteurs, autorisa la construction le 17 décembre, également sur le même document. Le projet soumis correspondait à ce qu'il souhaitait : « mettre la solidité et la commodité sans autre ornement curieux que celui de l'ordre et de la symétrie²⁵. » Ainsi fut fait.

Cette procédure semble plus courante qu'on ne le croit. Les chartreux de Collegno (Turin) s'adressèrent le 25 avril 1680 directement

un rôle dans sa venue en Provence. Caci peint la même année 1685 la carte de la chartreuse de La Verne. On peut lui attribuer avec quelque sûreté celle de Trisulti. On retrouve sur les trois peintures un traitement baroque des montagnes ou collines, un goût pour le détail des essences végétales et des murs en pierres de taille, une application à montrer les toitures en tuiles rondes ou encore le choix d'un cartouche blanc pris dans un emboitage chantourné plus sombre.

22 - Dom Jérôme Gaillard, prieur de Valbonne, remplace celui de Villeneuve décédé.

23 - C'est pourquoi la carte de Valldemossa (Majorque), également de la fin du XVII^e siècle, présente un plan légendé en bordure de la vue.

24 - Déjà en 1223, les visiteurs avaient limité les arbres à deux ou trois. Boyer, Raymond, *La chartreuse de Montrieux aux XII^e et XIII^e siècles*, Marseille, J. Laffitte, 1980, t. 1, p. 182.

25 - *Le Masson Correspondance*, t. 1, p. 132.

à Dom Le Masson sur la carte qualifiée d'*hanc delineationem praefata domus*²⁶ dans le phylactère de dédicace, c'est-à-dire de représentation du projet de monastère. A la même époque, les clunisiens y ont fait semblablement appel²⁷.

Revenus dans leur monastère dévasté au cours de la Révolution, les chartreux de Montrieux restèrent fidèles aux prescriptions de dom Le Masson et rétablirent le grand cloître selon l'autorisation de 1687, ce que montre une deuxième carte datée de 1861. La volonté de Le Masson a régi durablement la vie en Chartreuse.

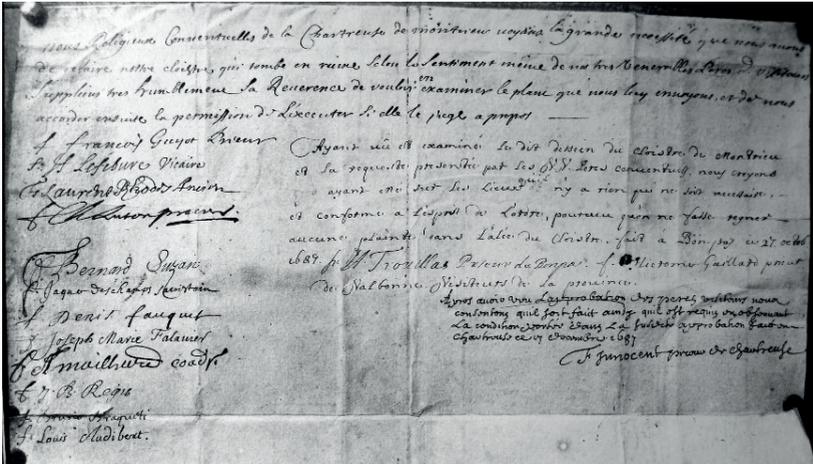


Fig. 4. Supplique des chartreux de Montrieux transmise à dom Innocent Le Masson par les deux visiteurs, 1687. (Photo Grande Chartreux)

26 - Girard, Alain, « Les cartes de Chartreuse », *Revue du Louvre - Revue des musées de France*, 2022-4, p. 48-59, fig. 3. Un autre exemple d'autorisation du général suivant l'avis des visiteurs nous est parvenu pour la construction des stalles de l'église de la chartreuse féminine de Prémol en Isère, datée sur le plan du 6 mai 1692. Reproduit dans Paravy-Le Blévec, (voir n. 1), p. 94. Les visiteurs examinèrent les plans des constructions à bâtir à Bonnefoy et au Puy-en-Velay en janvier 1729. Mais seul le projet de cette dernière maison fit l'objet d'une carte. Carlat, Michel, « Les représentations des chartreuses d'Europe au XVII^e et au XVIII^e siècle, d'après les cartes conservées à la Grande Chartreuse et la collection de Klosterneuburg », *Kartäusische Kunst und Architektur mit besonderer Berücksichtigung der Kartausen Zentraleuropas*, A C 207, t. 2., 2006, p. 95-117 et part. p. 99.

27 - *Ibidem* (Girard), p. 52.

La chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et la tentation de la modernité

À la fin du XVIII^e siècle, le maître des novices utilise une formule choc pour mettre en garde les prieurs pris par le désir de moderniser leur monastère : « Qui bâtit ment »²⁸ ! Sans doute ce moine avait-il en mémoire les démêlés du général des chartreux avec dom Jean-Baptiste Berger, qui fut notamment prieur de Marseille en 1666 et en 1700, de Villeneuve en 1675 puis en 1690, de Rome et procureur général de l'Ordre en 1686 (fig. 5).

Le Masson et Berger se connaissaient bien, le second ayant été le scribe du premier en 1684, c'est-à-dire son secrétaire et conseiller²⁹. Leur vision de l'avenir les opposait néanmoins. Il n'est pas question entre eux d'incompatibilité avec la foi religieuse, ce qui explique les postes élevés que le prieur occupa successivement. Mais Le Masson se voulait le garant de l'interprétation de la tradition. La Chartreuse ne devait pas devenir un espace de débats puisque son histoire devait rester fondée sur une absence de relation au temps. N'étant pas chronologique, le présent était pour lui répétitif, continu.



Fig. 5. Portrait de dom Jean-Baptiste Berger, fin du XVII^e s., Villeneuve-lès-Avignon, musée Pierre-de-Luxembourg. (Photo Maryan Daspet)

28 - Hogg, James et Girard, Alain., *Exposition de nos statuts*, A C 99 : 36, 2006, p. 285.

29 - Girard, Alain, « Dom Le Masson et dom Berger : à propos des cartes de Villeneuve-lès-Avignon et de Marseille », *Histoire et mémoire chez les chartreux XII^e-XX^e siècles*, A C 319, Saint-Etienne, 2017, p. 179-199.

De son côté, dom Berger était antidogmatique. Il estimait que la construction dans le goût nouveau ne dégradait en rien le respect des règles ancestrales. L'innovation était même nécessaire. Profiter du progrès permettait de garantir la régularité de la vie conventuelle. Il apparaît à la pointe de la contestation pour maintenir ouvert l'espace du possible. Plusieurs prieurs partageaient son approche. Pour eux, la modernité du cadre de vie n'altère pas l'ascétisme du chartreux. Aussi est-elle appréhendée comme la forme aboutie de la beauté, parce que contemporaine, c'est-à-dire adaptée au temps présent et non intemporelle. Il faut replacer cette volonté d'émancipation dans une période d'interrogation sur le rapport à la modernité. C'est la version cartusienne de la querelle des Anciens et des Modernes. Les maisons aisées furent soumises à la tentation de modifier et d'agrémenter leur cadre de vie. La chartreuse de Villeneuve, qui est alors l'une des plus riches maisons de l'Ordre, n'échappa pas à ce mouvement émancipateur, créant assez tôt des dissensions au sein de la communauté monastique. Au cours du XVII^e siècle, elle n'a de cesse de mettre à profit les canons du concile de Trente sur « l'usage légitime des images » pour s'entourer dans les parties communes d'œuvres d'art, que l'on venait admirer parfois de loin, les cellules conservant la sobriété prônée par les textes normatifs.

Déjà en 1644, le prieur avait souhaité donner une apparence digne de son monastère à la porte sur la rue. Il avait demandé à l'architecte François des Royers de la Valfenière d'en dresser le plan et d'établir les devis. Mais une contestation s'éleva parmi les moines. Le projet, d'abord ajourné, fut retiré suite à la mort du prieur en 1646, bien qu'approuvé par le chapitre général³⁰.

D'un prieur à l'autre, les oppositions semblent vives entre les partisans de la tradition et ceux de la modernité. Le 5 septembre 1648, le prieur Louis de Lauzeray reprit le projet qu'il limita à la porte intérieure de la clôture, abandonnant ainsi l'idée d'une entrée monumentale et orgueilleuse sur la rue. Il était extrêmement rigoureux et respectueux de

30 - Breton, Alain, « Le portail de la chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve-lès-Avignon », *A C nouvelle série*, t. IV, n° 8, juillet-décembre 1992, p. 123-142.

la tradition³¹. Aussi sa décision de construire peut-elle surprendre. Elle s'apparente à un jugement de Salomon. Le prieur semble avoir voulu mettre fin au litige qui opposait ses moines par une décision à la fois dénouement d'une crise et équilibre entre les parties, au mépris de ses propres convictions. Un moine auréolé de sagesse et de bonté tel que lui connaissait le récit biblique³². Cette réponse de la justice aux passions humaines est traitée en 1649 par le peintre Nicolas Poussin, d'après la fresque de Raphaël des Loges du Vatican.

La carte montre ce portail avec suffisamment de détails, que confirme le tableau signé de Cundier, en particulier la sculpture détruite au XIX^e siècle. Aussi, a-t-on pu restituer en 1990-1991 le décor du tympan³³ (fig. 6).

Les différents aspects de l'apport de la carte

La carte corrobore d'autres ordonnances architecturales qui permettent de dresser un état des lieux, que la restauration a parfois permis de retrouver. Le grand cloître, aujourd'hui débarrassé des constructions parasites, est tel que la carte le décrit.

Elle restitue l'aspect qu'avait le décor de la façade de l'église conventuelle, vandalisé à la Révolution et jusqu'ici seulement connu par la description de l'abbé Soumille : « Quatre pilastres y soutiennent trois arceaux. On y voit sur celui du milieu un Christ couché en ronde bosse, avec la Sainte Vierge, saint Jean et la Madeleine à genoux, le tout parfaitement bien exécuté. Sur les arceaux des côtés sont deux médaillons en bas-relief, dont l'un représente l'annonciation de la Vierge et l'autre la nativité de Notre-Seigneur³⁴. » La peinture donne corps à cette description (fig.7).

31 - Salvani, Simon, *Vie du vénérable père dom Louis de Lauzeray, prieur de la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon*, Paris, E. Vaton, 1873.

32 - 1 Rois 3, 16-28.

33 - Pour qu'il n'y ait pas de méprise, le pape Innocent VI, qui régna de 1352 à 1362, présente le portail du XVII^e siècle à la Vierge à l'Enfant.

34 - Soumille, Laurent, « Lettre de M. l'abbé Soumille prêtre bénéficiaire de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon avec Description de la Chartreuse de Villeneuve », *Mercure de France*, décembre 1743- avril 1744.



*Fig. 6. Jean-Claude Cundier (attribué à),
Carte de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, fin du XVII^e s.,
monastère de la Grande Chartreuse, musée de la Correrie.
(Photo de l'auteur)*

C'est un état précieux des bâtiments en place entre 1610, date à laquelle les deux grands cloîtres sont voutés en pierre et les années 1680, à la veille de l'intense phase des grands travaux de reconstruction et d'embellissement du XVIII^e siècle, qui concernent le quartier du Pradet à l'est du cloître Saint-Jean, le réfectoire, la rénovation de l'hôtellerie et la bugade avec la prison³⁵.



*Fig. 7. Jean-Claude Cundier (attribué à),
Carte de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon,
détail : façade de l'église.
(Photo de l'auteur)*

Elle montre la reprise envisagée de la boulangerie avec sa tour carrée, alors que l'abbé Soumille décrit une boulangerie de trois étages avec « un couvert ordinaire à une seule pente », surmonté d'un escalier dans une tour ronde s'élevant au-dessus du toit, le *belvédère*. La carte permet donc de préciser la chronologie et montre une histoire qui n'est pas figée. Mieux même, elle témoigne des modifications apportées au plan, ce qui traduit une volonté bien ancrée dans le temps de prendre en compte les modes de construction les plus récents et les plus aboutis, ce que confirme à l'intérieur la virtuosité de la stéréotomie des voûtes.

C'est notamment le cas de la fontaine du cloître Saint-Jean. Sur la carte le bassin est flanqué d'une balustrade ajourée posée sur un socle à deux degrés. Il y est protégé par une toiture de tuiles à quatre pentes, portée par des pilastres dans les angles (fig. 8). En 1717, l'ensemble

35 - Plan de localisation dans Sournia, Bernard et Vayssettes, Jean-Louis, *Villeneuve-lès-Avignon, Histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale*, Paris, Monum, 2006, p. 293.



Fig. 8. Jean-Claude Cundier (attribué à),
 Carte de la chartreuse de Villeneuve-lès-
 Avignon, détail : fontaine Saint-Jean.
 (Photo de l'auteur.)

sera agrémenté d'une grande statue du Christ debout tenant sa Croix, œuvre du sculpteur Jean Barriol d'Avignon³⁶. Vers 1770 une rotonde semblable à un petit temple et coiffée d'une coupole à la savante stéréotomie l'enchâssera.

La carte éclaire l'histoire monumentale de la chartreuse. Contrairement à ce que dom Le Masson voulait, elle n'a pas cessé de changer d'apparence. Toutefois il ne faudrait pas que ce bénéfice, pour non négligeable qu'il soit, nous masque le but de la carte.

Celle-ci appartient avant tout à son siècle. Toute œuvre « surgit dans son temps et de son temps », explique André Malraux dans *Métamorphose des dieux*, qui ajoute : « mais elle devient œuvre d'art par ce qui lui échappe ». Dans son essai de 1953, Gaëtan Picon explique la pensée de Malraux : « L'art n'est pas l'expression mais le chant de l'histoire ». Il est l'expression de l'âme de la Chartreuse mais non de son histoire. En d'autres termes, peut-on faire entièrement confiance au contenu de la carte ? Celle-ci ne présente-t-elle pas l'image de quelque chose qui n'a jamais existé ? Plutôt que l'image, c'est notre regard qu'il convient plutôt de remettre en cause. Le plaisir esthétique ne doit pas faire oublier le sens de l'œuvre qu'explique le contexte de sa réalisation. « Croire prendre du plaisir à une œuvre dont on est incapable de comprendre le sens, c'est parcourir des yeux un texte dans une langue étrangère, une suite de signes imprimés dont on ne saurait rien³⁷ ».

36 - Archives du Gard, H 346.

37 - Jean Clair, *Malaise dans les musées*, Paris, Flammarion, 2007, p. 95.

La carte, projet de dom Berger

En 1690, alors qu'il est élu pour la deuxième fois prieur de Villeneuve-lès-Avignon, dom Berger reprend l'idée de moderniser l'entrée de la chartreuse donnant sur la rue. Il imagine un portique adossé à un grand bâtiment qui doit masquer la porte gothique fortifiée (fig. 9). Sa façade reprend l'agencement d'un temple tétrastyle antique, dont il a pu en voir les vestiges à Rome ou en reproduction au revers de monnaies romaines. Sur un piédestal, quatre colonnes lisses sont posées de front. Elles portent une avancée destinée à protéger l'entrée. Au-dessus, une frise dorique court le long du mur. Décorée de métopes avec umbo alternant avec des triglyphes munis de gouttes, elle fait fonction d'architrave. Ces ornements accessoires donnent un caractère expressif qui s'oppose au tracé général assez sec. Un fronton triangulaire denticulé coiffe la composition et supporte la toiture. Sur le côté droit de cet élément central de la façade, seul le guichet du portier anime le mur nu et aveugle, dont les angles sont accentués de part et d'autre par un



*Fig. 9. Jean-Claude Cundier (attribué à), carte de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, détail : entrée projetée et aumône dans la rue.
(Photo de l'auteur.)*

chainage de refend. La précision de ces détails décoratifs, comme la base des colonnes avec socles superposés et tore, témoignent de l'inspiration du peintre. Il suit un dessin d'architecture, qu'il a quelques difficultés à interpréter au niveau des chapiteaux composites.

Dom Berger s'adresse au général par image interposée, conçue comme une figure illustrative montrant l'ensemble des bâtiments. Il veut ainsi prouver que son projet est respectueux du caractère symbolique du lieu car il n'en modifie pas la mémoire. Pour Le Masson, cette dernière occupe un champ de la réalité qui coexiste avec le présent. Il en est le garant. C'est comme telle que dom Berger fait représenter une architecture réelle à laquelle il mêle ingénument une construction fictive projetée, signifiante dans la mesure où elle est porteuse de sens et dont la perfection doit renvoyer à la tradition cartusienne. La carte invite à un dialogue. Le respect des *Coutumes* et l'ouverture aux tendances profondes de l'art du siècle se mêlent pour témoigner de la fidélité de la modernité à la culture cartusienne issue des siècles passés. Mieux même elle peut s'y dissoudre. Le but est d'influer favorablement sur le jugement du général en séparant l'esprit de la lettre. Ce faisant, dom Berger sait qu'il heurte volontairement les convictions de dom Le Masson car il met en concordance des temps différents. Mais il estime que le général sera capable de l'interpréter car, idéalisant le passé, il comprendra ce qu'on veut lui signifier.

Cette concomitance de deux époques tente de faire de la carte une image de mémoire et de soumission à la tradition. Aussi a-t-il pris le soin d'expliquer, toujours par l'image, que les travaux projetés n'altèreraient en rien l'aumône de pain faite tous les jours au milieu de la rue de la bourgade, devant la porte d'entrée. Cundier relate un attroupement autour des deux religieux qui distribuent le pain d'un grand sac posé au sol tandis qu'une femme accourt. « On donnait une portion de pain à tous ceux qui veulent le recevoir, soit pour eux soit pour d'autres ; ce qui fait que plusieurs riches profitent de cette charité pour en gratifier ensuite des pauvres de leur connaissance », explique le desservant de la paroisse. L'abbé Soumille confirme que « tous les jours à midi on distribue de la soupe à plus de cent personnes. On donne aussi à la même heure une portion de pain à tous les présents. On ne la refuse pas même à des personnes commodes. »

La carte insiste également sur la représentation inchangée du cadre de vie des moines, seuls dans leurs cellules à l'intérieur d'un monastère silencieux. Ils pourront continuer à y mener une vie ascétique qui exhale une odeur de sainteté de leur vivant, selon l'expression attestée après 1650. Ainsi s'explique la présence de jardinets abondamment fleuris dans toutes les cellules, stéréotype amplement repris d'une carte à l'autre (fig. 10). Le message délivré fait référence à la lettre de saint Bruno à Raoul Le Verd, dans laquelle il souligne la beauté de la nature avec ses « jardins irrigués » et autres splendeurs naturelles autour de la Serra San Bruno où il se trouve et qui constituent « un repos et un délassement pour l'esprit [et donnent] une paix que le monde ignore»³⁸ ». Le premier des chartreux exprime ainsi que si un moine en cellule n'a pas pour vocation de cultiver la beauté, il sait la trouver partout où elle a choisi de vivre. Dans les années 1680, dom Pierre Lion, prieur de la maison de Castres, développe le même propos dans sa poésie³⁹. Peu après, un chartreux illustre à son tour ce thème par une composition évocatrice dans une *beatihō*, boîte vitrée contenant un sujet édifiant, *Saint Bruno dans le désert de Calabre*⁴⁰. Le saint s'y trouve entouré d'animaux dans une nature hospitalière.



Fig. 10. Jean-Claude Cundier (attribué à),
Carte de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon,
détail : jardins fleuris des cellules.
(Photo de l'auteur)

38 - Bruno saint, *Lettre à Raoul Le Verd*, § 4-6, dans *Lettres des premiers chartreux I*, col. Sources chrétiennes 88, Paris, Le Cerf, 1988, p. 68-71.

39 - Devaux, Augustin, *La poésie latine chez les chartreux*, A C 131, 1997, p. 410-413.

40 - Pont-Saint-Esprit, Musée d'art sacré du Gard, inv. CD 99. 18. 4.

En filigrane, on pourrait trouver dans la carte une argumentation discrète mais quelque peu tendancieuse visant à discréditer les tenants d'une orthodoxie jugée passiste. Le détachement du monde ne peut pas être de l'indifférence maquillée à l'égard de ce dernier, ce qui sous-entendrait que la voix qui prétend que la beauté ne sert à rien pourrait être inspirée par le diable. Le Masson y a-t-il vu une critique de sa conduite qui serait une interprétation de la tradition initiale de la Chartreuse ?

Peine perdue, quoi qu'il en soit ! Le général se montre intransigent, comme d'habitude. Pour lui, la décadence est la conséquence du luxe architectural. L'annaliste dom Charles Le Couteux son contemporain résume ainsi la pensée de l'Ordre : « Les superbes bâtiments bannissent l'esprit de Dieu, énervent la discipline religieuse et introduisent la vanité et le relâchement par des effets imperceptibles⁴¹. » Dans un courrier du 9 juin 1692 au prieur de Durbon, Le Masson exprime sa lassitude face au laxisme de certains. Accusé de trop humilier dom Berger par les chartreux de la province de Provence, qui prennent fait et cause en sa faveur, il rétorque : « D. Berger n'a point voulu retourner à Rome. Il a fallu lui obéir. Il n'a point voulu rester à Prémol, il a fallu lui obéir. On a fait un passe-droit en tirant le nouveau prieur de Villeneuve pour le mettre à sa place, que faudrait il donc faire après cela⁴²? » Le projet ne verra pas le jour. La tour médiévale a été « rechemisée » au XVIII^e siècle dans sa partie inférieure. Aujourd'hui encore le visiteur franchit cette porte pour entrer dans la chartreuse. La carte de Villeneuve-lès-Avignon montre donc l'entrée de la chartreuse telle qu'elle aurait pu être et n'a jamais été.

S'attaquer à la racine du mal en bannissant le luxe de toute construction est la principale raison d'être des cartes de Chartreuse réalisées sous le généralat de dom Innocent Le Masson et de ses successeurs immédiats⁴³. C'est à l'aune de cette approche qu'il convient aujourd'hui d'étudier l'apport de la collection des cartes à l'histoire

41 - Cité dans Devaux, Augustin, *La chartreuse de Sélignac*, A C 24, 1975, p. 144.

42 - *Le Masson Correspondance*, t. 3, p. 141-143.

43 - Bertrand, Régis, « Les représentations des chartreuses provençales à la fin du XVII^e siècle : des anticipations ? », Bertrand, Régis, Crivello, Maryline et Guillon, Jean-Marie (dir.), *Les historiens et l'avenir*, Aix-en-Provence, Presses Univ. de Provence, 2014, p. 56-67.

de la Chartreuse, puisqu'il est désormais établi que les cartes sont un instrument du contrôle de la Grande Chartreuse, une mainmise même, sur l'autonomie des monastères de l'Ordre.

Si le cloître de Montrieux a pu être élevé sous la seule réserve de ne pas arboriser le préau, en revanche la construction de l'église de Marseille, autre projet de dom Berger, a été sévèrement amendée en 1693 pour supprimer tous les éléments superfétatoires, comme les statues de la façade, le dôme et les clochetons. Sur la carte ils ont été biffés de traits obliques rouges découverts lors de la restauration. Ils ont été pratiqués avec détermination sur une matière picturale pas encore complètement durcie qu'ils ont déformée⁴⁴. Les deux bénédictins auteurs du *Voyage littéraire* ont vu à la Grande Chartreuse cette carte ainsi corrigée, « défigurée », écrivent-ils, par le « grand général [...] indigné d'y voir trop d'ornements ». C'est le seul exemplaire des cartes où son intervention est aussi virulente et directe, à la mesure de son indignation. Dom Berger fait figure de chef de file des opposants aux yeux de dom Le Masson. Dans un courrier du 8 août 1694, il traite dom Berger de « père entêté » et conclut : « C'est laver un éthiopien que de penser faire changer de sentiment à cet homme magistral⁴⁵. » Il se résoudra à le déposer de sa charge de prieur de Marseille en 1702. Dans son éloge publié le 15 mai 1703, soit une semaine après le décès du général, l'abbé Tricaud dit que ce dernier « a été toute sa vie l'ennemi déclaré de tout ce qui avait l'air de nouveauté⁴⁶ ».

Au XIX^e siècle, l'ensemble des cartes prend une signification complémentaire. Elles sont présentées dans un long corridor auquel elles donnent le nom, la galerie des cartes, qu'empruntent les prieurs réunis en chapitre général. Certaines d'entre elles sont rassemblées dans la salle où ils se réunissent, sous les portraits des généraux, constituant désormais une ébauche de *monasticon*. En 1901, elles sont identifiées comme telles par les auteurs des *Notes et documents sur les maisons de*

44 - Omère, Sophie, *Op. cit.*, p. 125

45 - *Le Masson Correspondance*, t. 3, p. 202-205.

46 - *Essays de littérature pour la connaissance des livres*, 15 mai 1703, tome II, Paris, 1703, p. 376-380. Grenoble, Bibliothèque municipale, F. 22186, p. 378.

*la province de Provence*⁴⁷ : « au monasticum, un plan cavalier ». C'est ce qui explique, entre autres, l'utilisation erronée de la gravure d'après la carte de Villeneuve-lès-Avignon, signalée plus haut.

Ainsi, la Chartreuse pouvait continuer d'affirmer, preuve à l'appui pensait-on, qu'elle n'avait jamais été reformée parce jamais déformée, *Numquam reformata quia numquam deformata*. Louis Bruguier-Roure historien de la chartreuse de Valbonne dans les années 1870 a consigné dans ses notes une réflexion d'un frère donat : « Qu'est-ce que la Croix ? Dans le monde, on dit que c'est une ligne droite qui est traversée par une autre. Ici, en Chartreuse, c'est une volonté qui est traversée par une autre volonté ». Dans cet éloge de l'esprit d'obéissance se manifeste la discipline spirituelle du chartreux. Appliquée aux cartes, la métaphore souligne la mémoire transgénérationnelle qui, armature du fonctionnement de la Chartreuse, contribue à son identité séculaire.

47 - Voir références en note 18, pl. 36 pour Montrieux, 103 pour Valbonne, 223 pour Villeneuve-lès-Avignon, 228 pour Marseille.

III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2022

Président d'honneur : Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard

Président : Bernard CAVALIER

Vice-président : Anne HENAULT

Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER

Secrétaire adjoint : Bernard SIMON

Trésorier : Michel BELIN

Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT

Bibliothécaire : Didier TRAVIER

Archiviste : Frédéric ABAUZIT

MEMBRES D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités.

M. le Président du Conseil départemental du Gard, membre d'honneur ès qualités.

Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur au Collège de France. (2006)

Hugues BOUSIGES, Préfet honoraire, Ch. de la L.H., Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Ch. des Arts et Lettres. (2013)

Dany LAFERRIÈRE de l'Académie française (2018)

Jacques BOISSONNAS, entrepreneur, Ch. de la L.H. (2020)

MEMBRES HONORAIRES

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON),
Ch. de la L.H.

1987 Odile RIO, majoral du Félibrige.

1993 André BONNET.

1996 Victor LASSALLE, conservateur hon. du Patrimoine, Off.
Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.

2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur
hon. des Archives départementales de l'Hérault.

- 2006 Philippe JOUTARD, historien, ancien recteur d'Académie.
- 2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes acad., Ch. Arts et Lettres.
- 2019 Robert CHALAVET, Off. de l'Ordre National du Mérite, Directeur honoraire centre hospitalier, docteur en droit.
- 2019 Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université François Rabelais de Tours.
- 2022 Vanessa RITTER, docteur en égyptologie.
- 2022 Guilhem FABRE, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S
- 2022 Charles PUECH, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel, Ch. de la L. H., Ch. de l'Ordre national du Mérite et des Palmes académiques

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS comprenant 36 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseur
1	6-11-1992	Daniel-Jean VALADE, Ch. de la L. H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad., Off. Arts et Lettres, directeur d'établissement scolaire honoraire.	André Nadal
2	18-06-1993	Hélène DERONNE, docteur ès Lettres, maître de conférences honoraire.	Jean Roger
3	3-04-1996	Catherine MAREÈS, professeur agrégée de lettres.	Pierre Fabre
4	7-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'histoire moderne, Université de Provence.	Jacques Larnat
5	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien.	Chanoine Fayolle
6	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine.	René Bosc
7	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte.	Lucien Frainaud
8	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, professeur agrégée d'espagnol.	Noël Cannat
9	3-11-2006	Pierre MAREÈS, professeur, chef du service de gynécologie-obstétrique, CHU, Nîmes.	Paul Tempier

10	1-06-2007	René CHABERT, Docteur en neurobiologie, qualifié maître de conférences des Universités.	Pierre-Marie Michel
11	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre.	Robert Dalverny
12	21-12-2007	Hubert EMMERY, libraire	Louis Durteste
13	8-02-2008	Alain AVENTURIER, Ingénieur ENSIACT, Institut national polytechnique de Toulouse.	Gilles Dervieux
14	6-02-2009	Michèle PALLIER., femme de lettres.	Jean Ménard
15	15-06-2012	Alain PENCHINAT, ancien élève ESCP.	Roger Grossi
16	15-06-2012	Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres	Jean-Marc Roger
17	15-06-2012	Bernard SIMON, ingénieur INAPG.	Marc Chausse
18	7-12-2012	Pascal TRARIEUX, Conservateur du Musée des beaux-arts à Nîmes.	Charly-Sam Jallatte
19	20-06-2014	Dominique PRAT, Médecin, Chef de Service C.H.U. de Nîmes	Paul Maubon
20	14-11-2014	Simone MAZAURIC, Professeur émérite des Universités.	Yvon Pradel
21	20-11-2015	Michel BELIN, magistrat honoraire	Robert Debant

22	20-11-2015	Pierre MUTIN, Ingénieur hydraulicien, islamologue. Ch. L.H. et Off. Ordre nat. du Mérite.	Robert Chamboredon
23	22-09-2017	Didier TRAVIER, Conservateur d'État en chef	Bernard Mounier
24	24-11-2017	Francine CABANE Professeure agrégée de géographie honoraire. Off. des Palmes acad., Ch. Ordre nat. du Mérite.	Pascal Gouget
25	04-01-2019	Jean-François BLANCHET Ingénieur, Dir général groupe BRL Ch. Ordre Nat. du Mérite.	Georges Sapede
26	04-01-2019	Frédéric ABAUZIT, Président (H) de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Ch. L.H. Ch. Ordre nat. du Mérite.	Henri Hugues
27	22-03-2019	Olivier ABEL, Professeur de philosophie éthique à l'Institut Protestant de Théologie de Montpellier.	Jacques Galtier
28	14-06-2019	Nicolas CADÈNE, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du premier Ministre.	Monique Kuntz
29	3-12-2021	Michel DESPLAN Avocat général à la Cour de cassation. Off. de la L.H., Off. de l'Ordre national du Mérite.	Christiane Lassalle
30	18-05-2022	Luc SIMULA Professeur agrégé de Sciences économiques et sociales	Jean Matouk
	31 à 36	Sans titulaire au 31-12-2022	

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées.
2	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur.
3	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., ingénieur, fondateur et directeur du Musée des vallées cévenoles.
4	15-12-2000	Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch. des Palmes acad., conservateur général (honoraire).
5	13-05-2005	Sabine TEULON-LARDIC, docteure en musicologie (Sorbonne Université), Chercheuse à l'Université Paul Valéry Montpellier 3.
6	13-05-2005	Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry Montpellier III.
7	9-05-2006	Paule PLOUVIER, Off. des Palmes académiques, docteur ès lettres, Professeur de poétique émérite de l'Université de Montpellier, Psychanalyste.
8	7-11-2008	Anny HERRMANN, Ch. Palmes acad., professeur honoraire.
9	19-06-2009	Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. de l'Ordre du Mérite polonais.
10	22-05-2009	Jean-François DELMAS, Conservateur général du patrimoine, Ch. de la L.H., Ch. de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. Palmes Acad., Ch. Ordre nat. Arts et des Lettres.

11	17-12-2010	Carol IANCU, professeur d'histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III, directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France, Off. Palmes acad., docteur honoris causa de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie).
12	17-12-2010	Jacques MEINE, docteur en médecine, spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main.
13	14-01-2011	Danielle BERTRAND-FABRE, docteur en histoire.
14	28-10-2011	François-Bernard MICHEL, professeur de médecine, Off. de la L.H., Com. ONM, Com. Palm. acad., membre de l'Académie des Beaux-arts.
15	09-01-2015	Michel CHRISTOL, Professeur émérite à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.
16	06-03-2015	Alain DUHAMEL, Journaliste politique, essayiste. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Commandeur de la L.H.
17	09-06-2017	Anne HÉNAULT, Professeur émérite de l'Université Paris-Sorbonne, Ch. de la L.H., Off. de l'ONM.
18	17-12-2021	Marc FIROUD, Ancien élève de l'ÉNA. Administrateur civil hors classe
19	07-01-2022	Théa PICQUET. Agrégée d'italien. Professeur émérite des universités. Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques.
20	07-10-2022	Xavier GUTHERZ. Ancien conservateur général du Patrimoine. Professeur émérite des universités. Ch. de l'Ordre nat. du mérite. Ch. des Arts et Lettres.
	21 à 24	Sans titulaire au 31-12-2022

CLASSE DES MEMBRES CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de musée.
- 1982 Alain NICOLAS.
- 1983 Marguerite-Marie BÉNEL-COUTELOU, docteur ès lettres.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.
- 1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.
- 1989 Philippe CHAREYRE, Off. Palmes acad., professeur d'université.
- 1992 Robert COURTIEU, Ancien officier supérieur, pilote de l'Armée de l'Air (Colonel), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.
- 1995 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur.
- 1996 Jean-Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, Conservateur honoraire des Musées. Ch. Arts et Lettres.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite.
- 1996 Christian SALENDRES, Off. Ordre nat. du Mérite, Curé du Vigan.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC).
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université.
- 1998 Claude-Annie GAIDAN.

- 1998 Jean-Yves LAUNAY, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ch. L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad.
- 1999 Thierry MARTIN, professeur de musicologie.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes acad.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. de l'Ordre nat. du Mérite.
- 2003 Jacques CADÈNE, juriste et administrateur de société.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.
- 2007 Régis CAYROL, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel.
- 2008 Guilhem GODLEWSKI, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie nationale de chirurgie, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.

- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine.
- 2008 René VENTURA, architecte.
- 2009 François-Robert MAGDELAINÉ, professeur honoraire, généalogiste.
- 2010 Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad.
- 2010 René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales
- 2010 Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, docteur en sociologie.
- 2010 Michel FOURNIER, journaliste.
- 2010 Dominique HOREMAN, juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.
- 2010 Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire, Ch. Palmes acad.
- 2011 Richard BOUSIGES, historien, directeur du Centre hospitalier de Blois.
- 2011 Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien.
- 2011 Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2011 Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.
- 2012 Daniel KRIBS, docteur en histoire.
- 2012 Bernard FÉVRIER, généalogiste.
- 2012 William GALLIGANI, directeur honoraire de banque.
- 2012 Jean-Luc PONTVIEUX, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.
- 2013 Frédéric AURIOL, Aumônier général des hôpitaux, Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
- 2013 Évelyne BRANDTS, Professeur agrégé d'allemand.
- 2014 Jean PEY, Adjoint de conservation
- 2014 Jean-Pierre ROUANET DE VIGNE LAVIT, Professeur de Médecine, Ch. de la L.H.

- 2015 Pierre-Henri CHALVIDAN, Docteur en Droit, diplômé de Sciences Politiques, licencié en Théologie. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
- 2015 Dominique FABRE, avocat spécialiste en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.
- 2015 Jean-Marie MERCIER. Docteur en Histoire. Directeur du service Culture/Patrimoine, Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
- 2016 Martine REBOUL. Chargée de mission aux archives diocésaines
- 2016 Claire TORREILLES. Professeur agrégé de Lettres classiques.
- 2017 Véronique BLANC-BIJON. Archéologue.
- 2017 Marie-Claude CHEVALIER, Chef d'orchestre, Chef de cœur.
- 2017 Alain ARTUS, Biographe littéraire.
- 2017 André CHAPUS, Prêtre. Responsable de la Bibliothèque historique du Diocèse de Nîmes.
- 2018 Anne BROUSMICHE. Chargée d'études documentaires. Poète. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
- 2018 Christian FELLER. Directeur de Recherche (Classe exceptionnelle) en Sciences du Sol.
- 2018 Mohammed El Mahdi KRABCH. Avocat. Imam.
- 2018 Sylvain OLIVIER. Docteur en Histoire. Maître de conférences à l'Université de Nîmes.
- 2018 Christian POLGE. Éducateur spécialisé. Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
- 2019 Jean-Pierre ODILON. Juriste
- 2022 Yann CRUVELLIER, Éditeur
- 2022 Alain DELAGE. Homme de lettres. Ch. dans l'Ordre des Arts et des Lettres.
- 2022 Jean RIBSTEIN. Professeur de médecine.
- 2022 Christophe TEISSIER. Magistrat. Ch. dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS FRANCE

ABBEVILLE	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville
AGEN	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen
AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix Faculté des Lettres et des Sciences humaines
ALÈS	Académie cévenole, Club cévenol
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie
AMIENS	Académie des Sciences Lettres et Arts d'Amiens
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
ANGOULÊME	Société Archéologique et Historique de la Charente
ANNECY	Académie Florimontane d'Annecy
ARLES	Académie d'Arles
ARRAS	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
AUCH	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
AUTUN	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum
AUXERRE	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne
AVESNES	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes
AVIGNON	Académie de Vaucluse
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes
BEAUCAIRE	Société d'Histoire et d'Archéologie
BELFORT	Société Belfortaine d'Émulation
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté Société d'Émulation du Doubs
BÉZIERS	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers
BORDEAUX	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres

	et Arts de Bordeaux, Société Archéologique
BOURGES	Académie du Berry
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
CAMBRAI	Société d'Émulation de Cambrai
CANNES	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse
CARCASSONNE	Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne Société d'Études scientifiques de l'Aude
CHAMBERY	Académie des Sciences Lettres et Arts de Savoie
CHARTRES	Société Archéologique d'Eure-et-Loir
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise
CHERBOURG	Société Nationale Académique de Cherbourg
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
COLMAR	Académie d'Alsace Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
DAX	Société de Borda
DIGNE	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence
DIJON	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie
DRAGUIGNAN	Société d'Études scientifiques et archéologiques
FOIX	Société préhistorique de l'Ariège
GRENOBLE	Académie Delphinale
LAON	Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne
LA ROCHELLE	Société Académique des Belles-Lettres et Arts
LE HAVRE	Société Havraise d'Études diverses
LE MANS	Société Historique et Archéologique du Maine
LE-PUY-EN-VELAY	Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
LE VIGAN	Académie des Hauts Cantons, Arts, Sciences et Belles-Lettres
L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC	Lien des chercheurs cévenols
LILLE	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie
LYON	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts Société Historique, Archéologique et Littéraire
MÂCON	Académie de Mâcon (ex-Société des Arts...)

MARSEILLE	Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille
MENDE	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
METZ	Académie Nationale
MONTAUBAN	Académie des Sciences, Belles- Lettres et Arts
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation
MONTBRISON	La Diana
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres Société littéraire de la Poste et de France-Télécom : la Voix domitienne Association des Amis du Musée de la Pharmacie Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale Revue « Caussez et Cévennes »
MOULINS	Société d'Émulation du Bourbonnais
NANCY	Académie de Stanislas
NARBONNE	Commission Archéologique et Littéraire
NEVERS	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
NICE	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes Institut de Préhistoire et d'Archéologie
NÎMES	Comité de l'Art Chrétien École Antique de Nîmes Société d'Histoire du Protestantisme Groupe d'Études Histoire- Ethnologie (Centre Universitaire Vauban)
ORLÉANS	Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
PARIS	Akademos Académie des Beaux-Arts Société de l'Histoire du Protestantisme français
PERPIGNAN	Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest
QUIMPER	Société Archéologique du Finistère
RENNES	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine
ROUEN	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
SAINT-GILLES	Société Historique et Archéologique
SAINT-JEAN-DU-GARD	Les Amis de la Vallée Borgne
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne

SAINT-LÔ	Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche
SAINT-MALO	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo
SAINT-QUENTIN	Société Académique
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin
SENS	Société Archéologique
TARASCON-SUR-ARIÈGE	Société préhistorique Ariège-Pyrénées
TOULON	Académie du Var Société des Amis du vieux Toulon
TOULOUSE	Académie des Jeux Floraux
TOULOUSE	Académie des Sciences Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse
TOURS	Académie des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres de Touraine
TROYES	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube
TULLE	École Félibréenne Limousine « Lemouzi »
VALENCE	Société Archéologique et Statistique de la Drôme
VANNES	Société Polymathique du Morbihan
VERSAILLES	Académie de Versailles. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Île de France
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Académie de Villefranche et du Beaujolais
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve
VITRY-LE-FRANÇOIS	Société des Sciences et Arts

SOCIÉTÉS SAVANTES, ACADÉMIES ÉTRANGÈRES

BARCELONE	Universitat Autònoma de Barcelona (departament de Filologia clàssica)
BARI	Universita degli studi di Bari
BORDIGHERA	Institut International d'Études Ligures
BRUXELLES	Académie royale de Belgique
GENÈVE	Société d'Histoire et d'archéologie
NEUCHÂTEL	Société Neuchâtoise de Géographie
VÉRONE	Accademia di Agricoltura, Scienze, e Lettere di Verona

Achévé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86



Fabriqué en France

Pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard



Dépot Légal : 4^e trimestre 2023
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel